

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de
Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 2008-2009.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

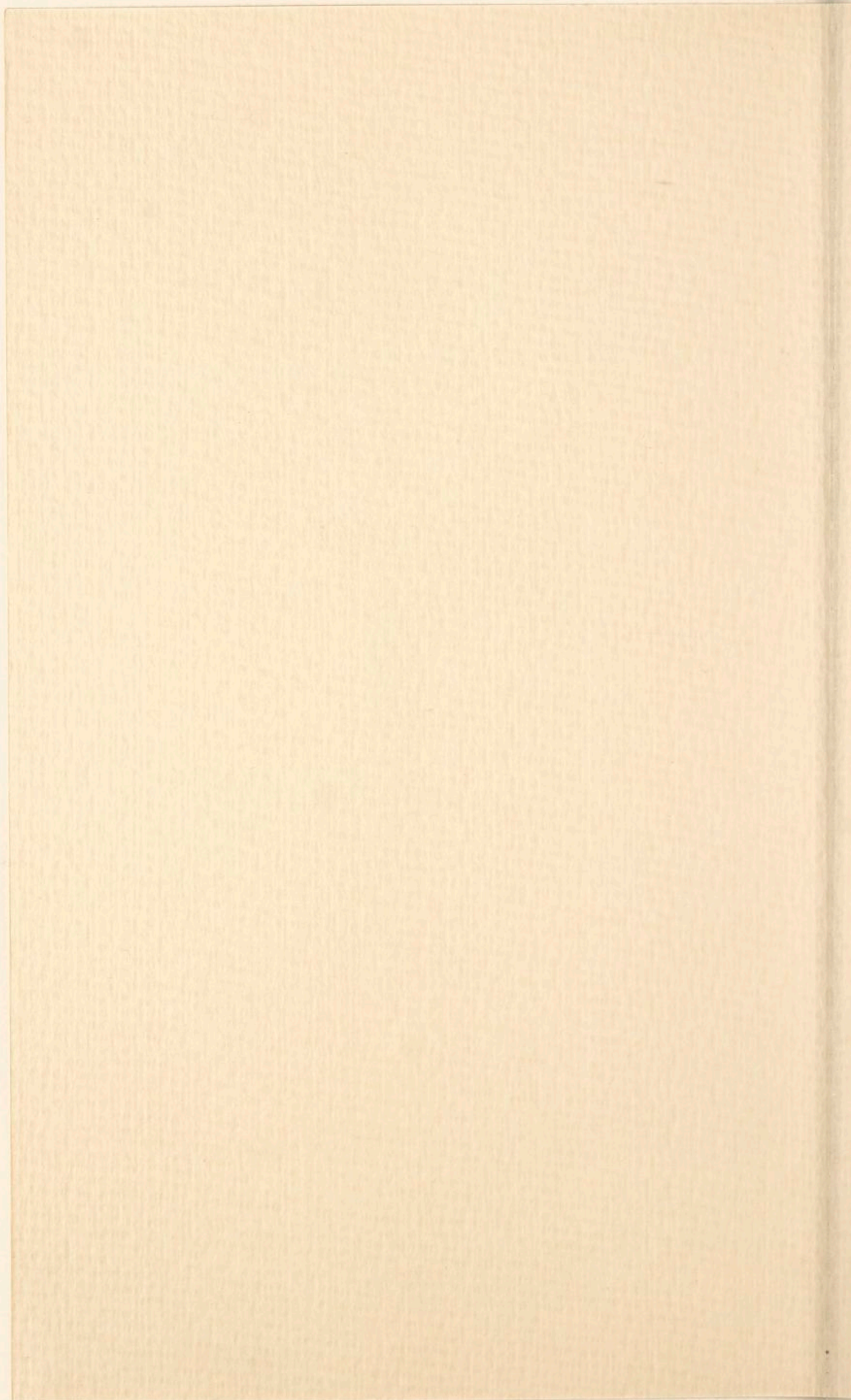
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2008-2009



ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
2011



PROCES-VERBAUX

DES SEANCES

DE L'ACADEMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS

DE ROUEN

DEUXIEME PARTIE

1880-1881

DEUXIEME PARTIE

1880-1881

DEUXIEME PARTIE

DEUXIEME PARTIE

DEUXIEME PARTIE

DEUXIEME PARTIE

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS

DE ROUEN

2008 - 2009

REVUE ANNUALE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS

DE FRANCE

PARIS 1900

ET

PARIS 1900

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DE ROUEN
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN
2008 - 2009



Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs
toutes la responsabilité des opinions
et des propositions consignées
dans les ouvrages lus à ses séances
ou imprimés par son ordre.
Cette disposition sera insérée,
chaque année,
dans le *Précis* de ses travaux.

*Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction,
sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays.*

© Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 2011
*Hôtel des Sociétés Savantes
190, rue Beauvoisine - 76000 Rouen*

ISSN 1154-7707

TABLEAU DES MEMBRES
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

(au 31 décembre 2009)

MEMBRES D'HONNEUR

- M. LE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME ET DE LA RÉGION DE HAUTE-NORMANDIE
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-MARITIME
- M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE ROUEN
- M. LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN
- M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN
- M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
- M. LE DÉLÉGUÉ MILITAIRE DÉPARTEMENTAL
- M^{gr} L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN
- M. LE MAIRE DE ROUEN

MEMBRES TITULAIRES

- M. François BURCKARD, ✱, O ✱, O ✱
ancien directeur des Archives de la Seine-Maritime (25 juin 1966).
- M. Xavier CAMILLERAPP, C ✱, ✱
ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École nationale Supérieure des Mines, président d'honneur de l'Union des Groupements des Ingénieurs et des Scientifiques de Haute-Normandie, vice-président de l'Union Nationale des Aveugles de Guerre (24 juin 1967).

M. Bernard BOULLARD, O ✱, C ☉

docteur ès Sciences, professeur émérite de biologie végétale à l'université de Rouen (24 février 1968).

M^e Fédia JULIA, ✱, ✱, ✠

avocat honoraire à la Cour d'appel, ancien bâtonnier (11 avril 1970).

M^{me} Chantal LEMERCIER-QUELQUEJAY, ✱

orientaliste, turcologue, maître de conférences à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales-Paris (27 mars 1971).

M. François de BEAUREPAIRE,

diplômé de l'Institut d'Études Politiques, historien (26 octobre 1974).

M. Jean-Pierre CHALINE, O ☉

docteur ès Lettres, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-Sorbonne (23 octobre 1976).

M^{me} Nadine-Josette CHALINE, ✱, ✱, O ☉

docteur ès Lettres, doyen de la Faculté d'Histoire-Géographie de l'université d'Amiens (23 octobre 1976).

M. Pierre HOMMERIL, O ☉

docteur ès Sciences, professeur émérite de Géologie à la Faculté des Sciences de Rouen (3 juin 1978).

M. Joseph-A. LAFOND, ✠

courtier maritime honoraire, ancien directeur du Service juridique de la Société SA Jules Roy, ancien consul de Suède, vice-président honoraire du Tribunal de Commerce de Rouen (6 décembre 1980).

M. François BERGOT, ✱, O ✱, C ✱

conservateur général honoraire du Patrimoine, ancien directeur des Musées de la ville de Rouen, membre associé de l'Académie des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Versailles et d'Île-de-France (30 juin 1982).

M. Jean MALAURIE, C ✱, O ✱

géographe, directeur de recherches émérite au CNRS, directeur du Centre d'Études arctiques et directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales-Paris, membre titulaire de l'Académie des Sciences humaines de Russie (20 mars 1982).

M. François-J. GAY, O ✱, C ☉

géographe (11 mai 1985).

M^{me} Odile LE BERTRE-TURBAN, ✱

membre titulaire de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime (élue membre correspondant le 10 octobre 1981, reçue comme membre titulaire le 24 octobre 1987).

M. le docteur Jean-Pierre LEMERCIER,

professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Rouen (22 octobre 1988).

- M. Alain GASPÉRINI, ✱, ✱
architecte DPLG, ancien directeur de l'Atelier d'urbanisme de la Ville de Rouen (27 mai 1989).
- M. Jacques DELÉCLUSE, ✱, 🏆
économiste, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen (19 octobre 1991).
- M. Louis THIRY, ✱
organiste concertiste, professeur d'orgue au Conservatoire national de Région de Rouen (9 mai 1992).
- M. Philippe DAVENET,
pianiste et compositeur de musique (7 novembre 1992).
- M. Henry DECAËNS, O 🏆
historien, secrétaire général de la Société des Amis du Mont-Saint-Michel (élu membre correspondant le 7 octobre 1989, reçu comme membre titulaire le 11 juin 1994).
- M. Yves LESCROART, ✱
conservateur général du Patrimoine, ancien conservateur des Monuments historiques de Haute-Normandie (18 mars 1995).
- M. Guy PESSIOT, ✱
éditeur (21 octobre 1995).
- M. Denis de BRUCQ,
docteur ès Sciences, professeur à l'université de Rouen-Laboratoire Perception, système et information (22 juin 1996).
- M. Gérard HURPIN,
agrégé de l'université de Rouen, maître de conférences à l'université de Picardie-Jules Verne (Histoire moderne) (23 novembre 1996).
- M^e Renaud DELUBAC,
docteur en Droit, avocat à la Cour, Consul honoraire de la République fédérale d'Allemagne (13 mars 1999).
- M. Gérard ANGOUSTURES,
ingénieur IDN, président honoraire Lubrizol-France, vice-président APAVE Nord Ouest (2 octobre 1999).
- M^{me} Armelle SENTILHES, O ✱, O 🏆
conservateur général du Patrimoine, directrice honoraire des Archives départementales de la Seine-Maritime (29 avril 2000).
- M^{me} Claude PÉTRY,
conservateur général du Patrimoine, ancienne directrice des Musées de Rouen (2 décembre 2000).
- M. le docteur Robert SOYER, ✱
professeur à la Faculté de Médecine de Rouen, chirurgien des hôpitaux (9 juin 2001).

M. Jean MORIN, ✱

docteur en Droit, ancien président de la Conférence générale des Tribunaux de Commerce, ancien président du Tribunal de Commerce de Rouen (8 juin 2002).

M. Alain ROBINNE,

architecte DPLG honoraire, urbaniste SFU, ancien vice-président de la Société Française des Urbanistes et délégué régional (24 mai 2003).

M. Claude BOULARD

docteur en Philosophie, délégué régional de développement économique de l'Agglomération de Rouen (11 octobre 2003).

M. Marc VENARD, O 

professeur émérite d'Histoire moderne de l'université de Paris X-Nanterre, président de la Société d'histoire religieuse de la France (6 décembre 2003).

M. Alain BÉZU,

metteur en scène (24 juin 2004).

M^{gr} l'abbé Pascal WINTZER,

évêque auxiliaire du diocèse de Poitiers (27 novembre 2004).

M^{me} Anne-Marie LETHUILLIER-FLORENTIN, ✱

expert-comptable, commissaire aux comptes, expert agréé par la Cour de cassation (7 mai 2005).

M. Nicolas PLANTROU, ✱

avocat au barreau de Rouen, commissaire aux comptes près la Cour d'appel de Rouen, vice-président du Conseil économique et social de Haute-Normandie, président de la Conférence régionale de santé (16 novembre 2006).

M. Bertrand CAMILLERAPP,

architecte DPLG, enseignant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSAN), président du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Haute-Normandie (22 septembre 2007).

M. François GIRAUD,

ingénieur IET-Toulouse, docteur ès Lettres de l'université Paris-Sorbonne (7 juin 2008).

M. Vincent MAROTEAUX,

directeur des Archives départementales de la Seine-Maritime (15 novembre 2008)

M. le docteur Bertrand MACÉ,

professeur d'histologie à la Faculté de Médecine de Rouen (21 novembre 2009)

MEMBRES HONORAIRES

M^{me} Germaine RICOU, ✨

ingénieur-docteur, maître de recherche à l'INRA (e.r.), vice-présidente de la Fédération française des Sociétés de prospection de la Nature (3 février 1973).

M. le docteur René LAUMONIER, ✨

professeur honoraire à la Faculté de médecine de Rouen, ancien directeur du Centre régional de lutte contre le cancer (Centre Henri Becquerel) (29 mars 1980).

MEMBRES ASSOCIÉS

M. Jean FAVIER, O ✨, C ✨, O 🌀

membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre de l'Institut Grand Ducal de Luxembourg, de la Medieval Academy of America, ancien président de la Bibliothèque nationale de France (6 octobre 1979).

M. Jean DELANNOY, GO ✨, GO ✨, C ✨

président de l'Institut des Hautes Études Cinématographiques et de l'Académie nationale du Cinéma (30 novembre 1985).

M. Michel CIRY, O ✨, O ✨

artiste peintre et graveur, membre associé de l'Académie royale de Belgique (section peinture et gravure), membre de l'Académie des Beaux-Arts de Florence (élu membre correspondant le 16 janvier 1971, élu membre associé le 14 mars 1992).

Prince Gabriel de BROGLIE, C ✨, ✨, C ✨

Conseiller d'État, membre de l'Institut (1^{er} février 1997).

Très Révérend Père dom Pierre MASSEIN,

père abbé de Saint-Wandrille de Fontenelle (8 novembre 2003).

Son Excellence M. Abdou DIOUF,

ancien Président de la République du Sénégal, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (8 novembre 2003).

MEMBRES CORRESPONDANTS

M. François LENOUVEL, professeur agrégé de physique, détaché au commissariat à l'énergie atomique (25 mai 1963).

M. Bernard FLAVIGNY, professeur au Conservatoire d'Aix-en-Provence (11 février 1967).

- M. Jean-Jacques ANTIER, historien de la marine (8 mars 1969).
- M. Jacques NOBECOURT, historien et journaliste (22 mars 1969).
- M. Pierre GEORGEL, conservateur général honoraire du Patrimoine, ancien directeur du Musée de l'Orangerie (22 mars 1969).
- M. Ivan CLOULAS, conservateur général honoraire des Archives nationales (16 janvier 1971).
- M. Michel MANGARD, archéologue (25 mars 1972).
- M^{me} Françoise PERROT, archéologue, directeur de recherche au CNRS (24 mai 1975).
- M. Philippe MANNEVILLE, historien et archéologue (20 mai 1978).
- M^{me} Marie-Claire BANCQUART, professeur de Littérature contemporaine à l'université de Paris X (23 octobre 1982).
- M. André PLAISSE, historien (4 décembre 1982).
- M. André MORMICHE, ingénieur général des Eaux et Forêts (11 octobre 1986).
- M. Henri DUBOIS, professeur émérite à l'université de Paris-Sorbonne, membre du Comité de la Société de l'Histoire de Normandie et de la Société de l'Histoire de France (10 janvier 1987).
- Frère Jean-Pierre RIBAUT, vice-doyen chargé de la recherche, directeur du département des Lettres modernes à la Faculté libre des Lettres et Sciences humaines de Lille (10 juin 1989).
- Prince Michel STURDZA, historien (7 octobre 1989).
- M^c François PAPILLARD, avocat à la Cour d'appel de Paris, conservateur du Musée Michelet à Vascœuil (9 juin 1990).
- M. Jean MONGREDIEN, musicologue, professeur à la Sorbonne (23 mars 1991).
- M. Joseph-Marc BAILBÉ, professeur émérite à l'université de Rouen (20 juin 1992).
- M. Alain NIDERST, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Rouen (20 juin 1992).
- M^{me} Martine BAILLEUX-DELBECQ, ancien conservateur du Musée Louis-Philippe, château d'Eu (8 janvier 1994).
- M. Philippe DELERM, professeur et romancier (22 avril 1995).
- M. Georges LEMOINE, illustrateur (22 avril 1995).
- M. Gabriel LANGLOIS, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (20 mai 1995).
- M. Jean-Paul WATTE, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle du Havre (20 mai 1995).
- M. Thibaut LE BERTRE, astronome à l'Observatoire de Paris-CNRS (20 mai 1995).
- M. Frank LESTRINGANT, historien (20 mai 1995).
- M. Philippe PIGUET, historien et critique d'art (22 juin 1996).

- M^{me} la Comtesse de TOULOUSE-LAUTREC, écrivain, Grigneuseville (9 novembre 1996).
- M^{me} Marie-Renée MORIN, archiviste-paléographe (28 mars 1998).
- M. le docteur Michel de PONTVILLE, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (28 mars 1998).
- M. Jean-Louis DUMAS, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, philosophe (28 mars 1998).
- M. Maurice DUTEURTRE, président de l'Association des Amys du Vieux Dieppe (28 mars 1998).
- M. Michel JANTZEN, architecte en chef de la cathédrale de Rouen (11 décembre 1999).
- M^{me} Élisabeth CAUDE, conservateur du Patrimoine (19 mai 2001).
- M. André DEVAUX, professeur de Philosophie, co-directeur de l'édition des *Œuvres complètes* de Simone Weil (19 mai 2001).
- M. Joël-Marie FAUQUET, directeur de recherches au CNRS, musicologue (19 mai 2001).
- M^{me} Jacqueline MUSSET, professeur émérite à l'université de Caen, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (8 novembre 2003).
- M. Jean SALEM, professeur à l'université de Paris-Sorbonne (8 novembre 2003).
- M. Olivier CHALINE, professeur à l'université de Paris-Sorbonne (8 novembre 2003).
- M^{me} Madeleine BROCARD, professeur émérite à l'université du Havre en Aménagement du territoire (10 décembre 2006).
- M. François NEVEUX, historien (17 mars 2007).
- M. Jean-Marc de PAS DE BOISGUILBERT, sculpteur (17 mars 2007).

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

- M^{elle} Elisabeth-Annie FRANCIS, secrétaire de l'Anglo-norman text Society, professeur à Oxford, Angleterre.
- M. Giulio PRUNAÏ, surintendant des archives de Toscane, à Florence, Italie.
- M. Toshio SUGI, professeur émérite à l'université de Tokyo.
- M^{me} Patricia CLANCY, professeur à l'université de Melbourne (20 mai 1978).
- M. René de CHANTAL, ancien ministre des Affaires culturelles à l'Ambassade du Canada à Paris (7 février 1981).
- Princesse Greta STURDZA, art et science du jardin, Varengueville (7 mai 1983).

M. Gerd KRUMEICH, professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'université de Düsseldorf (28 mai 1998).

N.B. :

La date mentionnée après chaque nom est celle :

– pour les membres titulaires : de leur réception ;

– pour les membres honoraires : de leur réception comme membre titulaire ;

– pour les membres associés et les membres correspondants français et étrangers : de leur élection.

MEMBRES DÉCÉDÉS

Membres titulaires

M. Max PINCHARD (13 janvier 1979), compositeur de musique.

M. Christian GOUBAULT (5 février 1983), docteur ès Lettres, critique musical, musicologue.

M. Pierre LANDEMAINE (19 avril 1986), consul général du Sénégal, doyen du corps consulaire de Rouen.

M^{gr} Bernard MORIN (23 janvier 1993), ancien directeur régional de l'enseignement catholique de Haute-Normandie.

Membres correspondants

M. Pierre BAZIN (16 janvier 1971), conservateur honoraire du Musée du Vieux-Château de Dieppe.

M. Geoffroy de NAVACELLE (17 octobre 1992), président d'honneur du Comité International Pierre de Coubertin.

M. Robert VERGER (20 mai 1995), membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

BUREAU
DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2008

Président :

M. Marc VENARD

Vice-Président :

M. Alain ROBINNE

Secrétaire perpétuel pour la Classe des Lettres :

M. le Professeur Jean-Pierre LEMERCIER

Secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences :

M. Gérard ANGOUSTURES

Trésorier :

M. François de BEAUREPAIRE

Administrateur des Fondations et Legs :

M. Renaud DELUBAC

Archiviste :

M. François BURCKARD

BUREAU

DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2009

Président :

M. Alain ROBINNE

Vice-Président :

M. Claude BOULARD

Secrétaire perpétuel pour la Classe des Lettres :

M. le Professeur Jean-Pierre LEMERCIER

Secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences :

M. Gérard ANGOUSTURES

Trésorier :

M^{me} Anne-Marie LETHUILLIER-FLORENTIN

Administrateur des Fondations et Legs :

M^{me} Anne-Marie LETHUILLIER-FLORENTIN

Archiviste :

M. François BURCKARD

CHRONIQUE
DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE
ANNÉE 2008

19 JANVIER – En séance privée, dans le salon de l'Académie, le président de l'année 2007, M. Robert Soyer, rappelle l'activité de l'année écoulée. Puis le nouveau président pour l'année 2008, M. Marc Venard, dans son discours inaugural, annonce le programme des activités de l'Académie. M. Alain Robinne devient vice-président.

En séance publique, dans la salle Daniel Lavallée, le président Marc Venard prononce la première conférence qui sera le thème de l'année : *Naissance et mort de l'idée de Progrès*.

28 JANVIER – L'Académie s'associe à la démarche de notre confrère Alain Robinne pour demander la réparation prochaine du clocheton de la flèche de la cathédrale sinistrée en décembre 1999.

2 FÉVRIER – En séance publique, M. François Neveux, professeur d'histoire, membre correspondant, tient séance, en prononçant la conférence : *Un rival de Guillaume le Conquérant : Harold le Sévère, roi de Norvège*.

1^{er} MARS – M. Alain Niderst, membre correspondant, poursuit le thème de l'année, en prononçant une conférence semi-publique, salle Gadeau de Kerville : *Anciens et modernes sous Louis XIV*.

15 MARS – Une séance privée tient lieu d'assemblée générale. Le rapport moral est présenté par M. Jean-Pierre Lemercier, secrétaire perpétuel aux Lettres, qui expose les activités de l'Académie au cours

de l'année 2007 (voir chronique 2007), les publications (*Lettre et Précis*). Au cours de l'année 2007, nous déplorons les décès de MM. Claude de Ménibus, André Bettencourt, Henri Van Effenterre et Bernard Courmontagne. De nouveaux membres ont été élus : MM. Bertrand Camillerapp, comme membre titulaire, Jean-Marc de Pas de Boisguilbert, François Neveux, M^{me} Madeleine Brocard, comme membres correspondants.

Les rapports financiers ont été présentés par MM. François de Beaurepaire, trésorier, Renaud Delubac, administrateur des Fondations et Legs, M^{me} Anne-Marie Lethuillier-Florentin, commissaire aux comptes. L'assemblée propose de réduire les dépenses de secrétariat.

29 MARS – En séance publique, salle Daniel Lavallée, M^e Hugues Vigier, avocat au barreau de Rouen, invité par le président Venard, prononce la conférence suivie de débats : *Justice pénale, la régression répressive*.

26 AVRIL – En séance semi-publique dans la salle Gadeau de Kerville, une conférence-débat est introduite par M. François Gay, membre de l'Académie. Elle porte sur *Rouen, la métropole oubliée ?* par M. Guermond, entouré de MM. Michel Bussi, Gérald Billard et Wandrille Hucy. Cette conférence a proposé un diagnostic sans concession et une réflexion sur les perspectives offertes à l'agglomération...

15 MAI – Le tableau de Gabriel Lemonnier, *Première lecture en 1755 dans le salon de M^{me} Geoffrin de l'orphelin de la Chine de Voltaire*, qui appartient à l'Académie et qui est en dépôt au Musée des Beaux-Arts de Rouen, a été prêté au Hong Kong Museum of arts for China (9 avril-15 juin 2008). Les remerciements et les félicitations des organisateurs sont adressés à l'Académie le 15 mai 2008.

17 MAI – En séance semi-publique, dans la salle Gadeau de Kerville, M. Claude Boulard, membre de l'Académie expose : *De Toynbee, lecteur de Bergson, à Hegel : pour une philosophie de l'histoire vivante*.

31 MAI – L'Académie participe à la manifestation commémorative de l'abjuration et de la réhabilitation de Jeanne d'Arc, devant le portail des marmousets de l'église Saint-Ouen. M. Jean-Pierre Lemercier, président du Comité rouennais d'hommage à Jeanne d'Arc prononce l'allocution.

7 JUIN – Réception de M. François Giraud qui avait été élu membre titulaire le 15 décembre 2007. Son discours en remerciement : *La Grèce*

et Rome au fil du temps : évocation littéraire d'un héritage commence par le récit de Platon et dans le jardin d'Akados. Aussi M. Jean-Pierre Chaline, au nom de notre Compagnie, lui a-t-il répondu par un discours sur *Les héritiers d'Akados*.

14 JUIN – Sortie de l'Académie à Port-Royal et Dampierre. Le président Marc Venard a choisi de conduire, cette année, l'Académie dans ce site historique qu'il connaît depuis son enfance... Le Conservateur de Port-Royal, M. Philippe Luez, conduit la visite en rappelant que l'abbaye cistercienne de Port-Royal-des-Champs était quasiment à l'abandon au début du XVII^e siècle quand elle fut réformée par une jeune abbesse énergique, Mère Angélique Arnaud, fille d'une grande famille de notables parisiens. Elle attira alors des intellectuels dévots, les « solitaires » dont le plus illustre fut Pascal, qui s'établirent dans une ferme dépendant de l'abbaye. Devenue un foyer de jansénisme, Port-Royal s'attira les foudres de Louis XIV qui fit raser l'abbaye en 1709...

Après le repas dans les écuries du château de Dampierre, nous visitons le château, superbe édifice en pierre et briques construit au XVII^e siècle par Jules Hardouin Mansart pour Albert de Luynes, duc de Chevreuse, gendre de Colbert. Cette famille est toujours propriétaire du château qu'elle entretient remarquablement pour accueillir les visiteurs...

19 JUIN – Les commissions des prix de l'Académie se réunissent pour proposer un prix du dévouement et distribuer les livres à ceux qui établiront leurs rapports en octobre.

Puis, en présence de M. François Bergot, un échange de vues vise à rechercher le financement du livre décrivant avec illustrations les œuvres d'art, propriété de l'Académie. L'utilisation des fonds et legs est évoquée...

28 JUIN – En séance privée, M. Vincent Maroteaux est élu en qualité de membre titulaire. La réception aura lieu le 15 novembre. La Conférence nationale des Académies prévue en 2009 à l'Institut de France sur le *Progrès social* a suscité l'intérêt de M. et M^{me} Chaline, de M. Hurpin et de M. Burckard qui s'entendront pour l'utilisation des documents venant de nos archives. Les membres de l'Académie expriment leurs inquiétudes concernant l'avenir de la médiathèque. L'envoi d'une motion au préfet et au maire est décidé.

7 JUILLET – Les académiciens se réunissent pour rédiger une motion au sujet de la médiathèque.

13 SEPTEMBRE – À l'occasion des Journées nationales du patrimoine, l'Hôtel des Sociétés savantes et le Salon de l'Académie sont ouverts au public. Six confrères accueillent cinquante visiteurs. Ils répondent aux questions qui leur sont posées sur les locaux de l'Académie, son histoire et son fonctionnement.

1^{er}-4 OCTOBRE – M. Marc Venard représente notre Compagnie à la Conférence nationale des Académies qui se tient à Grenoble. Le programme met en valeur le rôle joué par les Dauphinois dans tous les domaines de la politique, de la culture, des sciences et des techniques.

11 OCTOBRE – Les académiciens se rendent au château de Bois-Guilbert pour la « prise de séance » de M. Jean-Marc de Pas qui a été élu membre correspondant. Avant de recevoir son diplôme et le « jeton de présence » des mains du président Marc Venard, M. Jean-Marc de Pas explique comment il ressent sa vocation de sculpteur et il fait visiter son atelier en commentant ses œuvres. La journée se termine dans le jardin des sculptures du château de Bois-Guilbert.

18 OCTOBRE – En séance privée dans le salon de l'Académie, M. Alain Gasperini prononce l'« Hommage à M. André Grégoire », ancien architecte des monuments historiques, membre titulaire de 1978 à 2005.

En séance publique, dans la salle Daniel Lavallée, le général de brigade (2S) Paul Moreaux, qui fut membre d'honneur de notre Compagnie en qualité de délégué militaire départemental de Seine-Maritime, traite de *La résilience en France. Évolution vers la responsabilisation et l'engagement du citoyen pour la cité : l'exemple normand*.

23 OCTOBRE – La commission des prix se réunit pour attribuer le prix Gadon du dévouement et les prix littéraires.

13 NOVEMBRE – Dans le salon de l'Académie, à 10 h, les membres du bureau et plusieurs membres doivent se réunir à la demande du secrétaire perpétuel pour délibérer sur plusieurs questions urgentes : réduction des subventions, problème de secrétariat régi par le Consortium, dépenses occasionnées par les publications...

Le même jour à 18 h en la chapelle de l'Espace du moineau, route de Neufchâtel, une messe statutaire est célébrée par M. l'abbé Raymond Prévost, en souvenir des membres défunts et des bienfaiteurs de l'Académie.

15 NOVEMBRE – Réception de M. Vincent Maroteaux, directeur des archives départementales de la Seine-Maritime, qui avait été élu membre titulaire de l'Académie le 28 juin 2008. À son discours en remerciement *Charles-Georges Le Roy. Un lieutenant des chasses philosophe et physiocrate*, notre confrère Gérard Hurpin répond : « Le dialogue de l'historien et de l'archiviste ».

29 NOVEMBRE – En séance privée, M. François Bergot prononce l'hommage rendu à M. André Bettencourt décédé le 19 novembre 2007. M. Bettencourt, ancien ministre et membre de l'Institut, avait été élu membre associé de notre Compagnie en 1990.

Dans la salle Gadeau de Kerville, M. Renaud Delubac, consul d'Allemagne, a choisi de parler de *L'Allemagne d'aujourd'hui*.

13 DÉCEMBRE – En séance privée, M. Alain Robinne est élu président de l'Académie pour l'année 2009. M. Claude Boulard est élu vice-président.

À 17 heures, c'est la séance publique annuelle des prix. Après *L'éloge de la vertu* prononcée par M. Robinne, le prix du dévouement est attribué à *La bibliothèque à l'Hôpital de Rouen et sa région*. Le grand prix de l'Académie est remis à M. Lucien-René Delsalle pour l'ensemble de son œuvre et le prix Courtonne-Lenepveu à M^{me} Laurence Riviale pour son livre *Le vitrail en Normandie entre Renaissance et Réforme*.

Les lauréats et leurs proches sont ensuite invités à une réception dans les salons de l'Académie.

*

ANNÉE 2009

17 JANVIER – En séance privée, installation du bureau de l'année 2009. M. Marc Venard, président sortant, évoque les moments importants de l'année écoulée et cède le fauteuil de la présidence à M. Alain Robinne qui expose son programme. M. Claude Boulard devient vice-président.

Puis en séance publique, M^{me} Dominique Lancrenon, architecte urbaniste, présidente directrice générale du bureau d'études *Territoires, sites et cités*, vice-présidente du Conseil Européen des Urbanistes est invitée par le président Robinne, à parler de *La cohérence territoriale européenne ou comment la ville ne doit pas dévorer la campagne*.

23 et 24 JANVIER – L'université, avec M^{me} Françoise Thélamon, a organisé un colloque sur *Marie et la fête aux Normands*. Plusieurs conférences sur deux jours, un concert d'orgue à Saint-Maclou, la participation de plusieurs universitaires et académiciens se terminent avec une brillante conclusion de M. Jean-Pierre Chaline.

26 JANVIER – La Commission des œuvres d'art a été convoquée pour mettre au point le programme d'impression du *Catalogue des œuvres d'art de l'Académie de Rouen* qui est confié à l'éditeur Point de vue. Le financement sera assuré par la fondation des legs et par la participation de l'association *Connaissance du Patrimoine de Haute-Normandie*, présidée par M. Henry Decaëns.

14 MARS – Monsieur Van Den Broucke est invité par le président à prononcer une conférence publique : *Les matériaux de construction : avancées techniques au service du patrimoine à restaurer, pourquoi s'en priver ?*

4 AVRIL – Une séance privée tenant lieu d'assemblée générale permet d'adopter le rapport moral du secrétaire perpétuel et le rapport financier du trésorier. Il a aussi été « voté des félicitations » à M^{mes} Françoise Thélamon et Marie-Thérèse Courage, et à MM. Bastard et Michel Lerond.

17 AVRIL – C'est exceptionnellement un vendredi qu'est donnée la conférence publique de M. Frédéric Sanchez, vice-président de l'Agglomération de Rouen, invité du président Alain Robinne, sur *La communauté urbaine : pourquoi faire ? Avec qui ?*

20 AVRIL – La commission se réunit pour préparer le programme du deuxième semestre 2009 et celui de l'année 2010.

27 MAI – Pour célébrer le 30^e anniversaire de l'inauguration de l'Église sainte Jeanne d'Arc (27 mai 1979), le Comité rouennais d'hommage à Jeanne d'Arc et l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen organisent une conférence à l'Hôtel des Sociétés Savantes. Après l'introduction par le professeur Jean-Pierre Lemercier, sont successivement présentés : *Le devoir de Rouen envers Jeanne d'Arc* par M^{me} Jacqueline Prévost, *Le Vieux Marché : un lieu de mémoire à réhabiliter* par le professeur Jean-Pierre Chaline, *Le temps des projets* par M. Alain Robinne, *Naissance et évolution du projet définitif* par M. Alain Gasperini et *Sainte Jeanne d'Arc : une église paroissiale* par M. l'abbé Christophe Potel.

6 JUIN – Le professeur Jean-Pierre Lemercier est cette année le président des Cérémonies officielles de Jeanne d'Arc. Il prononce le matin le discours place du Vieux Marché : *Les Rouennais et Jeanne d'Arc*.

À 17 heures, conférence de M. Bertrand Murette, directeur d'Habitat 76 et de M. Christophe Bidaud, architecte DPLG, invités par M. Alain Robinne à s'exprimer sur *Le développement durable est-il compatible avec le logement social ?*

20 JUIN – En séance privée, après remise du *Précis 2006*, et l'élection du professeur Bertrand Macé en qualité de membre titulaire, la Commission des prix prépare la réflexion sur le prix du dévouement et les prix littéraires (cinq candidats) dont la séance de remise aura lieu en décembre. Puis en séance publique, c'est la conférence de M^{me} Geneviève Larmaraud, directeur du SCOT de l'agglomération Rouen-Elbeuf, invitée par M. Alain Robinne à exposer sur le *Transport ferroviaire/stratégie globale : Paris, Rouen, Le Havre*.

27 JUIN – Le président Alain Robinne a choisi pour thème de la sortie annuelle de l'Académie le site de Gruchet-le-Valasse, dans le canton de Bolbec. L'abbaye du Valasse créée au XII^e siècle, à la suite du double vœu formulé par Galéran de Meulan et par Mathilde l'Emperesse, petite-fille de Guillaume le Conquérant, a été reprise après la Révolution par les familles Begouën puis Fauquet-Lemaître, avant que la commune de Gruchet-le-Valasse n'en assure la restauration pour mettre en valeur à la fois les belles salles gothiques mais aussi la façade classique.

Après le repas dans l'ancienne salle des convers où nous rejoint M. Henri de Belloy, membre correspondant de l'Académie et membre influent de la restauration du site, M. Alain Robinne nous fait découvrir le parc EANA (ce qui signifie : « Terre des possibles »), le pavillon des innovations, les jardins au fil de l'eau, de rosée, de brouillards ou de couleurs, et le parc de loisirs sur le thème du développement durable...

7 SEPTEMBRE – Réunion du Consortium pour la réservation des salles au cours du 2^e semestre 2009 et de l'année 2010.

19 SEPTEMBRE – Journée nationale du patrimoine. L'Académie ouvre ses portes de 14 h à 16 h pour faire visiter le salon, accueillir les visiteurs en leur expliquant l'histoire de l'Académie et son rôle actuel.

1^{er} et 2 OCTOBRE – Le programme des journées de Cerisy-la-Salle comporte cette année les récentes recherches sur les procès de Jeanne

d'Arc. François de Beaurepaire, Josette et Jean-Pierre Chaline, Chantal et Jean-Pierre Lemercier participent à ces journées.

3 OCTOBRE – La réunion des anciens présidents (sanhédrin) oriente le choix des prochaines élections concernant les nouveaux membres.

En séance publique, salle Daniel Lavallée, M. Jacques Delécluse expose ses derniers travaux sur *Nicolas Ménager (1658-1714). Grand négociant rouennais, ministre plénipotentiaire de Louis XIV, promoteur d'une économie ouverte au service de la nation.*

9 et 10 OCTOBRE – La Conférence nationale des Académies de province se tient cette année à l'Institut de France. Le thème de travail proposé *Le progrès social* a été traité par deux membres de notre Académie : M^{me} Josette Chaline : *Rouen, du patronage des élites à l'engagement sillonniste*, et M. Gérard Hurpin : *Vers le concept de progrès social, médecins et économistes de l'Académie de Rouen au XVIII^e siècle.*

10 OCTOBRE – M. Georges Miller, président de la Chambre régionale des Comptes, est invité par le président Robinne à exposer, salle Daniel Lavallée, le fonctionnement de la Chambre régionale des Comptes en Haute-Normandie (*La Chambre régionale des Comptes. Cour et Chambres des comptes, le contrôle du bon emploi des fonds publics d'hier à demain*).

17 OCTOBRE – M. Jean-Pierre Chaline signe le livre qu'il vient de terminer : *Les dynasties normandes.*

22 OCTOBRE – La deuxième commission des Prix de l'année conduit à choisir *L'École des Roches* de Nathalie Duval pour le prix Gossier et *Les chantiers de Normandie* par Michel Croguennec pour le prix Dumanoir. Le prix Gadon du dévouement est proposé pour l'*Association Relais Enfants-Parents de Haute-Normandie.*

7 NOVEMBRE – En séance privée, le président Robinne expose ses commentaires illustrés après un récent voyage dans les Pays Baltes.

21 NOVEMBRE – C'est la réception de M. Bertrand Macé, professeur d'Histologie au CHU de Rouen qui a choisi pour thème de discours en remerciement : *La microscopie. De la technique à l'éthique.* Le professeur Jean-Pierre Lemercier lui répond : *Le souffle, du poumon au poème.*

26 NOVEMBRE – C'est un jeudi à 18 heures que nous recevons M. Philippe Deiss directeur du port de Rouen, invité du président Robinne. Il intervient sur *Le port de Rouen : la « maritime vallée » dans « le Grand Paris »*.

28 NOVEMBRE – La messe statutaire annuelle est dite par M. l'abbé Raymond Prévost en la chapelle de l'Espace du Moineau à l'intention des défunts de l'Académie, en particulier M^{me} la princesse Greta Sturdza, MM. Max Pinchard et Christian Goubault décédés dans l'année.

12 DÉCEMBRE – En séance privée sont élus pour le bureau de l'année 2010 : M. Claude Boulard, président et M. Philippe Davenet, vice-président.

Puis en séance publique dans la salle Daniel Lavallée, c'est la remise solennelle des prix (se reporter à la date du 22 octobre).

Un intermède musical est interprété à la clarinette par M. Dimitri Robinne.

Et la cérémonie se termine par une réception amicale dans le salon de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel aux Lettres

Jean-Pierre LEMERCIER

Le 10 OCTOBRE - M. Georges Miller, président de la Commission des comptes, a été élu président de la Chambre des députés. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés.

Le 11 OCTOBRE - M. Jean-Pierre Chabot a été élu président de la Commission des comptes. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés.

Le 12 OCTOBRE - M. Georges Miller, président de la Commission des comptes, a été élu président de la Chambre des députés. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés.

Le 13 OCTOBRE - M. Jean-Pierre Chabot a été élu président de la Commission des comptes. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés.

Le 14 OCTOBRE - M. Georges Miller, président de la Commission des comptes, a été élu président de la Chambre des députés. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés.

Le 15 OCTOBRE - M. Jean-Pierre Chabot a été élu président de la Commission des comptes. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés.

Le 16 OCTOBRE - M. Georges Miller, président de la Commission des comptes, a été élu président de la Chambre des députés. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés. Le programme de la Chambre est de faire passer la loi sur les comptes de la Chambre des députés.

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2008

PRIX GADON

Prix du dévouement

à l'Association Relais Enfants-Parents de Haute-Normandie
Rapport de M^{me} Chantal Lemerancier-Quelquejay

PRIX GOSSIER

à M^{me} Nathalie DUVAL
L'École des Roches
Rapport de M. Jean-Pierre Chaline

PRIX DUMANOIR

à M. Michel CROGUENNEC
Les chantiers de Normandie
Rapport de M. Nicolas Plantrou

CITATIONS DESCERNÉES À :

M. Alexis PELLETIER, M^{me} Ingrid STALIN-CARON, M. Bernard MOREL

PRIX DE L'ACADÉMIE**ANNÉE 2009****PRIX GADON**

Prix du dévouement

à la « Bibliothèque de l'Hôpital de Rouen et sa région »
Rapport de M. Alain Robinne

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE

à M. Lucien-René DELSALLE
pour son livre *Rouen à la Renaissance. Sur les pas de Jacques Lelieur*
et pour l'ensemble de son œuvre
Rapport de M. Gérard Hurpin

PRIX COURTONNE-LENÉPVEU

à M^{me} Laurence RIVIALE
pour son livre *Le vitrail en Normandie entre Renaissance et Réforme*
Rapport de M. François Burckard

FÉLICITATIONS À :

M^{me} Sylvie MACQUET-BILLOT pour son livre *Il n'y a pas de hasard !*

**DISCOURS
DE
RÉCEPTION**

ANNÉE 2008

PRIZ DE L'ACADEMIE

ANNÉE 1909

DEUXIÈME

Prix de Mérite

à la « Bibliothèque de l'Hôtel de Ville »
Rapport de M. Louis Braille

RÉCEPTION

GRAND PRIX D'ENCOURAGEMENT

M. Louis Braille
pour son livre « Essai sur la
et pour l'enseignement de la
Rapport de M. Louis Braille

à la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville

PRIX COMPLETS

M. Louis Braille
pour son livre « Essai sur la
Rapport de M. Louis Braille

à la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville

à la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville

LA GRÈCE ET ROME

AU FIL DU TEMPS

Évocation littéraire d'un héritage

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. François GIRAUD

(7 juin 2008)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au moment où vous me faites l'honneur de me recevoir dans votre illustre Compagnie, je me plairais à évoquer d'emblée une légende grecque, celle d'Akadémos. Ce nom d'Akadémos vous est familier puisque c'est le nom même que votre Conférence Nationale des Sciences, Lettres et Arts, sous l'égide de l'Institut de France, a donné à sa publication, la revue *Akadémos*. Akadémos est ce héros mythique qui avait révélé aux Dioscures, Castor et Pollux, l'endroit où un autre héros, le célèbre Thésée, maître de l'Attique, avait caché leur sœur. Thésée l'avait enlevée car il la convoitait alors qu'elle n'était pas en âge de se marier. Cette jeune personne s'appelait Hélène, la future Hélène de la guerre de Troie. Castor et Pollux combattirent Thésée puis, ayant retrouvé leur sœur après la victoire, prirent Athènes sous leur protection. À l'époque historique, le jardin funéraire d'Akadémos, situé dans la banlieue d'Athènes, fut ainsi toujours épargné par les Lacédémoniens lors des nombreuses invasions de l'Attique. Et c'est précisément dans ce jardin d'Akadémos que Platon fonda, en 387, la première école philosophique, organisée

comme une université où, de toutes les régions de la Grèce, on venait suivre ses cours. Ce fut l'Académie.

Honoré autant qu'agréablement surpris à l'annonce de votre bienveillante attention à mon égard, c'est de tout cœur que je vous remercie, aujourd'hui, de m'inviter à siéger parmi vous, à l'Académie, sous la protection, entre autres, toujours renouvelée (n'en doutons pas) de Castor et Pollux.

À mon tour maintenant, Mesdames et Messieurs, de vous inviter à un bref parcours historique et littéraire dans les régions organisées autour de notre Méditerranée et même un peu au-delà, au temps d'Homère, de l'apogée d'Athènes, de l'Empire Romain, mais aussi au temps que l'on peut appeler celui de l'Héritage – héritage que nous avons reçu des Grecs et des Romains et que l'on peut jalonner jusqu'à notre XXI^e siècle.

La Grèce et Rome forment un vaste domaine, que nous avons abordé avec l'Orient et l'Égypte au cours de nos premières études, peu fréquenté peut-être par la suite, parfois oublié – du moins le croit-on –, et que l'on peut redécouvrir et à nouveau explorer, un jour, au gré des humeurs, des goûts, des réflexions, des circonstances de la vie.

Mon propos n'est certes pas de dresser ici un inventaire des traces que nous ont laissées les divers acteurs de la Grèce et de Rome depuis la prééminence de la Mythologie, en matière littéraire, jusqu'à nos jours. Je voudrais seulement et simplement aborder, en les illustrant par des textes littéraires choisis, quelques disciplines auxquelles se sont adonnés les hommes de ce temps que nous appelons l'Antiquité gréco-romaine, et tenter modestement d'en apprivoiser et d'en apprécier l'héritage. Le génie des Grecs n'est-il pas, comme l'a déclaré M^{me} Jacqueline de Romilly lors d'une conférence qu'elle fit aux *Amis des Lettres* le 10 mai 1994, « d'avoir donné à leurs recherches un tour universel qui les ont rendues accessibles à tous, aux Romains, aux Français d'autrefois, à nous » ?

L'homme, mû par son instinct de conservation, s'est toujours préoccupé de sa santé. À l'origine, la médecine grecque était magique, elle était aussi religieuse. Alors que la première n'était pas officielle, en vérité, la médecine religieuse se développa en Grèce autour de certains temples dont le plus célèbre fut celui d'Épidaure. Le temple d'Épidaure était voué à Asclépios, héros et dieu de la médecine – l'Esculape des Latins – qui, suivant la légende, était fils d'Apollon. Les attributs ordinaires d'Asclépios étaient deux serpents enroulés autour d'un bâton : c'est aujourd'hui le caducée de notre corps médical. Dans ce sanctuaire d'Épidaure et dans d'autres, comme celui de Cos, patrie des disciples d'Asclépios, les malades alités recevaient en songe des indications que

les prêtres interprétaient. Des miracles, attestés par des inscriptions se produisaient, parfois.

La médecine d'Hippocrate, objet des grands traités de l'École de Cos, en répudiant magie et religion, se fit rationnelle dans son exigence des faits observés. Aux environs de 1700 avant J.-C., donc très antérieurement à Hippocrate qui vécut au v^e siècle, un papyrus avait déjà révélé bien des observations précises faites en Égypte sur le corps humain, mais la Grèce n'en fut, sans doute, pas influencée. Hérodote qui vécut au temps d'Hippocrate raconte d'ailleurs, dans son *Histoire Universelle*, que le roi perse Darius – je le cite – « étant à la chasse à la grosse bête, se tourna le pied en sautant à bas de son cheval et, faut-il croire, il se le tourna gravement car il eut la cheville déboîtée. » Darius, respectant les traditions de ses prédécesseurs qui honoraient de leur confiance la médecine d'Égypte, fit donc appel aux médecins égyptiens qui se trouvaient auprès de lui. « Mais eux, poursuit Hérodote, en lui tordant et lui forçant le pied, firent empirer le mal. » Or, il y avait au camp de Darius, parmi les esclaves grecs, un certain Démokédès qui passait pour avoir quelque talent en médecine. Il n'en convenait certes pas, de peur d'être retenu définitivement loin de son pays. Mais, souffrant terriblement et ne dormant plus, Darius ordonna, au bout de huit jours, qu'on lui amenât ce Démokédès. Celui-ci avoua tout au plus au roi, nous dit Hérodote, que « pour avoir fréquenté un médecin il avait quelques vagues notions de son art. » Menacé du fouet à cause de ses réticences, Démokédès, poursuit Hérodote, « appliquant des remèdes grecs faisant succéder l'emploi de la douceur à celui de la force » rendit le sommeil au roi qui recouvra bientôt l'usage de son pied. Les médecins égyptiens, qui auparavant soignaient le roi, furent condamnés à être empalés mais Démokédès obtint leur grâce, et s'il n'eut pas la liberté de retourner dans son pays, la Grèce, il devint auprès de Darius un très grand personnage.

D'Hippocrate, dont nous ne possédons pas la totalité des *Grands Traités*, nous retiendrons, bien sûr, le *Serment* :

Je jure par Apollon médecin, par Asclépios, par Hygie et Panacée – deux divinités qui étaient en rapport étroit avec la médecine –, par tous les dieux et toutes les déesses, les prenant à témoins que je remplirai, suivant mes forces et ma capacité, le serment et l'engagement suivant [...].

Sont énumérés dans ce *Serment*, rappelons-le, les obligations du médecin envers son maître en médecine et son malade.

Je mettrai mon maître en médecine au même rang que les auteurs de mes jours [...]. Je ne remettrai à personne du poison si on m'en demande

[...]. Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence de la pureté [...]. Je tairai ce qui ne doit jamais être divulgué, le regardant comme un secret [...].

Ce *Serment*, remanié maintes fois, a été réactualisé en 1996 par le Professeur Bernard Hoerni, publié dans le *Bulletin de l'Ordre des Médecins* d'avril 1996, et il est toujours prononcé de nos jours par les étudiants en médecine devant le buste d'Hippocrate, leur jury de thèse et leurs proches après avoir soutenu. Ils sont alors promus médecins. Le *Serment* d'Hippocrate fait ainsi partie des rites de passage, mais c'est aussi un texte qui imposait un cadre moral pour l'exercice de la médecine dans la Grèce antique, où n'existait aucun contrôle légal de l'exercice de la profession médicale.

Y aurait-il donc, au fil du temps, une morale propre aux savants ? Les valeurs morales affirmées dans le *Serment* d'Hippocrate à l'intention des médecins ne font-elles pas partie des valeurs qui devaient alors et qui doivent encore maintenant s'exercer également en dehors de l'exercice de la médecine, dans d'autres professions, dans la vie courante, entre membres d'une même société ? Comment les hommes doivent-ils, en somme se conduire, dans l'intérêt général, pour le bien de tous ? « Faire la morale », suivant l'expression consacrée, prête parfois de nos jours à sourire. Parmi les écrivains dont cela peut être la vocation, certains d'entre eux, je veux parler des fabulistes, exercent leur art par l'intermédiaire d'un truchement : ils mettent en scène des animaux. Cette astuce est une stratégie : ils cherchent, en effet, à nous instruire en nous montrant, subtilement, nos défauts, mais c'est aussi une ruse car, ce faisant, en substituant la gent animale au genre humain ils évitent, dans les cas difficiles, les représailles qu'ils pourraient craindre de la part de ceux qu'ils mettent manifestement en cause, et qui pourraient en avoir le pouvoir ou l'occasion : « Selon que vous serez puissant ou misérable / Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir », nous dit Jean de La Fontaine dans *Les animaux malades de la peste*. Jean de La Fontaine nous a charmés, il nous charme, il nous charmera. Son premier Livre de *Fables*, qu'il dédia à Monseigneur Le Dauphin, parut en 1668. « Je chante les héros dont Ésope est le père » est le premier vers de sa dédicace, les héros dont il parle étant, précisément, les animaux déjà mis en scène par Ésope, célèbre fabuliste grec du V^e siècle avant J.-C. Il est un autre fabuliste du début de notre ère, moins connu qu'Ésope, originaire de Thrace, de formation grecque, affranchi de l'Empereur Auguste, qui écrivit plus de cent fables à l'imitation d'Ésope. Il s'agit de Caius Julius Phaedrus, autrement dit Phèdre. On trouve, de ce fait, dans

les sources d'un certain nombre de fables de La Fontaine deux références, l'une à Ésope, l'autre à Phèdre. Je ne résiste pas au plaisir de rappeler le tout début de la *Fable du Corbeau et du Renard* en la citant dans les deux versions, celle de Phèdre et celle de La Fontaine.

Version Phèdre : « Ceux qui se plaisent aux éloges trompeurs en sont punis honteusement par un repentir tardif. » « Un corbeau ayant pris un fromage sur une fenêtre [...] » Phèdre commence par moraliser, lui-même, magistralement, et raconte ensuite.

Version La Fontaine : « Maître Corbeau, sur un arbre perché, / Tenait en son bec un fromage / Maître Renard, par l'odeur alléché, / Lui tint à peu près ce langage, [...] »

Contrairement à Phèdre, La Fontaine commence ici par raconter, pour moraliser à la fin de son discours, mais c'est le renard qui le fait à sa place :

Mon bon Monsieur, dit Maître Renard à Maître Corbeau, apprenez que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute.

Certes, dans d'autres fables, à connotation politique moins évidente par exemple, La Fontaine, utilisant le même procédé que Phèdre, commence lui aussi par moraliser en personne, comme dans *Le lièvre et la Tortue* : « Rien ne sert de courir, il faut partir à point. » Ensuite, il narre : « Le lièvre et la tortue en sont un témoignage [...] » Ce que nous pouvons aimer retenir de Jean de La Fontaine, lorsque nous le rapprochons du fabuliste latin Phèdre, et comme l'a écrit dans ses *Mémoires* un grand musicien français dont nous reparlerons :

C'est la profondeur, cachée sous la naïveté et la science de style, voilée par un naturel si rare et si exquis.

La bonne santé du corps, un bon comportement moral en société, selon Hippocrate et les fabulistes, la vie serait-elle un long fleuve tranquille ? Or, il y a la Tragédie, qui n'est pas ici la Tragédie historique, ensemble d'événements réputés tragiques, mais qui est une sorte de miroir des passions humaines et de leurs conséquences, parfois génératrice de drames. La Tragédie qu'ont inventée les Grecs et qu'ils nous ont laissée en héritage est, en effet, un genre littéraire, propre au théâtre et à la lecture. Reportons-nous au v^e siècle avant J.-C., le siècle de Périclès, celui de l'apogée d'Athènes mais aussi de son déclin : 480 ? Victoire de Salamine sur les Perses. 404 ? Athènes succombe sous les coups de Sparte. Entre ces deux dates, 80 ans à peine, naissance de la Tragédie grecque, une moisson de chefs-d'œuvre, dont une trentaine seulement a été conservée.

Trois grands auteurs, trois grands tragiques : Eschyle, Sophocle, Euripide trouvèrent leur inspiration dans l'épopée, l'épopée homérique en particulier avec *L'Illiade* et *L'Odyssée*, dont les personnages peuvent nous être restés familiers, mais la mythologie gréco-romaine n'est certes pas d'un abord aisé. Elle se présente, en effet, comme un ensemble de récits fabuleux qui n'est ni simple, ni cohérent. Pour une clarification qui s'imposait, Pierre Grimal, dans son *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine* distingue, d'une part les mythes proprement dits qui se rapportent à l'ordre du monde, d'autre part les légendes vécues par des héros aux multiples aventures. Pierre Grimal nous rappelle ainsi Hésiode, poète grec du milieu du VIII^e siècle avant J.-C., auteur d'une *Théogonie* qui est une généalogie des dieux, mais aussi un essai d'explication de l'origine du monde, depuis la naissance de l'Univers jusqu'à l'avènement de Zeus, lequel, devenu souverain Maître sur l'Olympe, assurait finalement l'ordre dans cet Univers. Quant aux histoires de héros, Pierre Grimal distingue, d'une côté les légendes qui ont pour seule unité l'identité du personnage qui en est le héros principal – Héraklès, par exemple (Hercule et ses douze travaux) –, d'un autre côté celles dont l'intrigue fait elle-même l'unité (telle la guerre de Troie, très présente dans ce discours, provoquée par l'enlèvement d'Hélène, femme du roi grec Ménélas, par Pâris, fils du roi troyen Priam). Ces légendes vécues par des héros s'épanouirent aussi bien dans la poésie depuis Homère que dans la tragédie à Athènes au cours du V^e siècle avec Eschyle, Sophocle et Euripide, déjà nommés ; chez les poètes latins aussi, en particulier Ovide qui, tout au début de notre ère, nous donna ses *Métamorphoses*. Mais la mythologie gréco-romaine ne restera plus, au fil du temps, qu'un simple recueil de légendes, elle deviendra une des sources d'inspiration ouverte aux auteurs, dans la littérature en général, dans le théâtre, dans la musique, l'opéra en particulier, dans le cinéma et aussi dans les arts plastiques : statuaire, sculpture, peinture.

Lorsqu'on évoque les rapports de notre littérature avec la mythologie gréco-romaine, ou avec l'Histoire et la Littérature grecque aussi bien que romaine, on cite fréquemment les œuvres de nos grands classiques du XVII^e siècle : Corneille et Racine. Et l'on ne saurait ici, à Rouen, ne pas rappeler, ne serait-ce qu'en passant, le profit que notre illustre concitoyen Pierre Corneille tira, par exemple, des auteurs latins, avantage qu'il souligne lui-même, en 1660, dans l'« Adresse au lecteur » de sa tragédie *La mort de Pompée*. Il ne peut les citer, tous ces auteurs latins, Pierre Corneille, et il écrit :

Je me contenterai de t'avertir [lecteur] que celui dont je me suis le plus servi a été le poète Lucain dont la lecture m'a rendu si amoureux de

la force de ses pensées et de la majesté de son raisonnement qu'afin d'enrichir notre langue j'ai fait cet effort pour réduire en poème dramatique ce qu'il a traité en épique.

Rappelons que Lucain, neveu de Sénèque, produisit une épopée historique à la gloire de Pompée, intitulée *La Pharsale*, du nom de la bataille où il fut vaincu par César en août 48. Au cours du même texte, Pierre Corneille poursuit :

Tu trouveras ici 100 ou 200 vers traduits ou imités de lui [il parle de Lucain], j'ai tâché de le suivre dans le reste et de prendre son caractère quand son exemple m'a manqué ; si je suis demeuré bien loin derrière tu en jugeras. Cependant, j'ai cru ne te déplaire pas de te donner ici trois passages qui ne viennent pas mal à mon sujet.

Dans cette « Adresse au lecteur », Pierre Corneille livre, en effet, deux citations d'un autre auteur que Lucain et il ajoute :

Je les laisse [ces trois citations] en latin de peur que ma traduction n'ôte trop de leur grâce et de leur force.

À côté de nos deux grands Tragiques du XVII^e siècle, Corneille et Racine, souvent cités à propos des rapports de la mythologie gréco-romaine avec notre littérature, évoque-t-on parfois les auteurs d'opéras ? Peu souvent. Sans vouloir, à nouveau, faire ici un inventaire, nous pouvons procéder tout d'abord, par coups de projecteur. Par exemple, des auteurs contemporains d'opéras ont-ils été inspirés par la mythologie ? On peut citer Iannis Xénakis qui créa son *Orestie* en 1966, et le fit représenter d'ailleurs, il y a quelques années, au théâtre de Caen. Des librettistes ont-ils parfois suivi de près les textes des légendes ? Gabriel Fauré, dans son opéra *Pénélope*, mit en scène en 1913, sur un livret de René Fauchois, très fidèle à l'œuvre d'Homère, le fameux épisode des livres XIX à XXII de *L'Odyssée* où Ulysse retrouve sa fidèle épouse et massacre les prétendants qui, croyant qu'elle était veuve, aspiraient à sa main. Deux opéras inspirés par la mythologie gréco-romaine peuvent retenir particulièrement notre attention. Ils ont pour auteurs Berlioz et Offenbach. Hector Berlioz fit jouer en 1863 *Les Troyens à Carthage*, en cinq tableaux, qui font partie d'une fresque comprenant, en première partie et en quatre tableaux, *La prise de Troie*. Richard Wagner préparait alors ce que l'on appelle sa *Tétralogie*. Ce que je voudrais souligner ici, c'est la passion que Berlioz éprouvait pour le poète latin Virgile. Je cite Berlioz dans ses *Mémoires* : « Virgile fut le premier à trouver le chemin

de mon cœur et enflammer mon imagination. » Touché « par le sentiment des beautés élevées de la poésie », écrit-il encore, il avait « ruminé quelque temps La Fontaine et Virgile » mais malgré « la profondeur, cachée sous la naïveté et la science de style, voilée par un naturel si rare et si exquis » de notre fabuliste, que nous avons déjà relevée, c'est à Virgile qu'allait sa préférence. Fort de sa passion, Berlioz écrivit lui-même le livret de *La prise de Troie*, d'après le Livre II de *L'Énéide* et celui des *Troyens à Carthage*, d'après le Livre IV. On peut rappeler de ce livre IV de *L'Énéide* la scène du bûcher où, après le départ d'Énée, Didon expire, elle qui avait fait dresser ce bûcher pour y brûler tout ce qui lui restait de son amant. Je cite Virgile, traduit par Jacques Perret dans la *Collection des universités de France* :

De ses yeux errants elle [Didon] a dans le ciel si haut cherché la lumière et gémi, l'ayant trouvée.

Berlioz expliquait un jour à son père ce IV^e livre de *L'Énéide*, et il écrit qu'après la lecture de ce vers – je cite Berlioz au chapitre II de ses *Mémoires* :

Je fus pris d'un frissonnement nerveux et dans l'impossibilité de continuer, je m'arrêtais court. [...] Voyant combien j'étais embarrassé et confus d'une telle émotion, il [mon père] feignit de la point apercevoir et, se levant tout à coup il ferma le livre en disant : « Assez, mon enfant, je suis fatigué. »

Et, poursuit Berlioz, « je courus loin de tous les yeux, me livrer à mon chagrin virgilien. » Exploitant également la veine mythologique, Jacques Offenbach créa, en 1864, sur un livret d'Henri Meilhac et Ludovic Halévy, *La Belle Hélène*, opéra-bouffe dont l'intrigue se déroule après le jugement de Pâris, dont on a le souvenir : la déesse Discorde ayant jeté une pomme d'or au milieu de l'Assemblée des dieux déclara qu'elle devait être accordée, cette pomme, à la plus belle des trois déesses : Athéna, Héra ou Aphrodite. Il y eut débat, il fallut un arbitre et c'est le berger Pâris, fils du roi troyen Priam, qui fut chargé par Hermès, messager de Zeus, de juger le débat qui eut lieu sur le mont Ida. Pour obtenir la palme, chacune de ces trois déesses promit monts et merveilles au jeune berger qui choisit Aphrodite, la déesse lui ayant prédit l'amour de la plus belle femme du monde, Hélène, épouse de Ménélas, roi de Sparte. Je résume rapidement la pièce d'Offenbach qui comporte trois actes. Premier acte. *Une place publique à Sparte*. On fête Adonis, l'amant d'Aphrodite. Les rois grecs, dont Ménélas, sont présents ainsi

qu'Hélène et le devin Calchas. Hélène invoque Aphrodite et questionne le devin sur cette affaire du mont Ida dont elle a entendu parler. Mais Calchas ne dit rien. Arrive alors Pâris, incognito, qui, fort de la promesse d'Aphrodite, demande tout simplement au devin de l'aider à séduire la reine, mais Hélène étant présente, Calchas reste muet. Les participants de la fête jouent ensuite aux charades et Pâris résout l'une d'elles. Il se fait alors reconnaître. Il est bien – je cite – « l'homme à la pomme » dont Hélène tombe amoureuse. Le devin Calchas prend enfin la parole, mais c'est pour faire part à l'assemblée d'un décret des dieux : « Ménélas doit partir pour un séjour dans les montagnes de Crète. » Au deuxième acte, tout le monde joue à un jeu d'argent, même le devin Calchas qui triche et rafle la mise, puis doit s'enfuir. Condamné à rendre une partie de ses gains, il revient cependant auprès d'Hélène qui demande alors de lui offrir en rêve Pâris dont elle est de plus en plus amoureuse. Calchas fait mieux, il laisse Pâris s'introduire dans les appartements de la reine sous les traits d'un esclave, au moment même d'ailleurs où Ménélas rentre de Crète. Les autres rois disent à Ménélas qu'il a eu tort de partir, alors qu'ils s'accordent pour chasser le séducteur. Au troisième acte, enfin, après ce départ solitaire de Pâris qui ne plaît pas du tout à la déesse Aphrodite, celle-ci pour se venger fait souffler un vent de débauche sur la Grèce. Ménélas, qui ne comprend rien à l'histoire du rêve que lui raconte son épouse, l'interroge sur les événements. Hélène clame son innocence. Le devin Calchas propose alors qu'Hélène l'accompagne, sur l'île de Cythère, où elle offrira un sacrifice à Aphrodite, pour la calmer. Ménélas qui se sent responsable de la santé morale de la Grèce accepte le marché tandis qu'Hélène refuse de partir. Le devin révèle alors sa véritable identité : il est Pâris et non Calchas. Hélène s'embarque ensuite avec Pâris pour l'île de Cythère, vouée à l'amour et aux plaisirs, comme chacun sait. La supercherie est dévoilée, mais trop tard... La guerre de Troie pouvait commencer.

Si j'ai tenté de résumer ce que nous appellerions aujourd'hui le scénario de *La Belle Hélène*, c'est pour en souligner certains traits caractéristiques. Nous sommes, en 1864, dans un opéra dont le sujet est pour le moins sérieux. Or, incompréhension et cocasserie se succèdent : un devin, Calchas, consulté par une reine, Hélène, et qui ne veut pas parler alors que c'est sa fonction, puis le jeu d'argent et les charades appréciés par les rois, l'interjection bouffonne d'Hélène lorsqu'au premier acte elle reconnaît Pâris – « l'homme à la pomme » dit-elle en le désignant –, l'éloignement par décret des dieux de Ménélas qui va être trompé, la tricherie au jeu du devin Calchas et sa fuite, le déguisement qu'il offre à Pâris à la fin de la pièce... Nous sommes loin de la Tragédie grecque ! Mais qui a parlé de tragédie ? Cette *Belle Hélène*, avec ses personnages

de comédie, est bâtie sur un procédé déjà utilisé par Offenbach, quelques années auparavant, dans *Orphée aux Enfers* qui est une parodie de l'Antiquité gréco-romaine. Offenbach caricature dans sa *Belle Hélène* la société de son temps, le Second Empire avec ses défauts, absence de scrupules, libertinage, etc. La parodie était, d'ailleurs, en vogue à cette époque, en France. N'est-ce pas en 1853 que Victor Hugo fit paraître *Les Châtiments*, à la suite de son *Napoléon le petit* qui était une parodie du premier Empire ? Offenbach et ses librettistes traitaient ainsi, à leur manière, le mythe de l'enlèvement d'Hélène. De la légende de la guerre de Troie, ils ne conservaient que l'événement initial mais ils laissaient la porte ouverte à la mémoire collective. Les deux amants s'embarquant pour l'île de Cythère ne suggèrent-ils pas, en effet, le départ des navires grecs pour les rivages de Troie où la guerre les attend ?

Et pourtant, *La guerre de Troie n'aura pas lieu*. Cette pièce de théâtre en deux actes de Jean Giraudoux fut représentée pour la première fois à Paris le 21 novembre 1935 sous la direction de Louis Jouvet. Au premier acte est représentée « la terrasse d'un rempart dominé par une autre terrasse et dominant d'autres remparts » ; au second « un square clos de palais. À chaque angle, une échappée sur la mer. Au centre, un monument, les portes de la guerre qui sont grandes ouvertes. » Atmosphère de guerre suggérée par le décor : la ville de Troie est, en effet, menacée par l'enlèvement d'Hélène, qui est présente ainsi que Pâris. Au fil des scènes, les pacifistes vont s'affronter aux partisans de la guerre, mais sans succès, « La guerre aura bien lieu. » C'est le dernier mot de la pièce, prononcé d'ailleurs par Homère lui-même à qui l'auteur, Jean Giraudoux, a donné la parole. En 1935, date de la création de la pièce, nous sommes presque à la veille de ce qui sera la Seconde Guerre mondiale. 1938, Munich, c'est le temps des pacifistes. 1939, c'est le temps de la guerre. C'était le temps de Giraudoux qui interprétait, lui aussi à sa manière, l'enlèvement d'Hélène par Pâris.

Cet événement initial et particulier de cette très célèbre et féconde légende de la guerre de Troie, et d'autres comme lui tirés d'autres légendes, ont donc inspiré des auteurs qui nous ont laissé des œuvres imbibées de l'environnement de leur époque. À partir d'un événement, qu'on peut appeler leur noyau-mythique-fondateur, se sont ainsi construits, au fil du temps, des tragédies, des pièces de théâtre, des opéras.

À ce moment du discours, on peut dire que la santé du corps avec Hippocrate et ses fidèles disciples, toujours fidèles, le comportement moral des hommes en société avec les fabulistes grecs, latins, français, un certain goût pour les représentations théâtrales dont on sait que l'antique

épopée a inspiré les auteurs, tout cela fait partie des préoccupations, des occupations et aussi des distractions de la vie courante. Avec Oreste, avec Antigone également, nous entrons de plain-pied dans le domaine des conflits majeurs au sein d'une société, précisément dans le domaine de la loi vis-à-vis de laquelle les héros doivent se déterminer : suivre la loi ou ne pas la suivre. Là est leur destin. Pour Oreste, on se rappelle que pour obtenir des vents favorables pour sa flotte et ainsi aider son frère à reconquérir son épouse, Agamemnon avait sacrifié sa fille Iphigénie à la déesse Artémis, que pour venger la même Iphigénie, sa fille, Clytemnestre, avait tué Agamemnon, son époux, à son retour de la guerre, qu'Oreste, enfin, pour venger son père, fut amené à tuer sa propre mère. En cela, Oreste suivait la loi divine d'Apollon, qui exigeait que tout crime fût vengé de la main du plus proche parent de la victime. Oreste eut certes affaire avec la justice des hommes, puisqu'il comparut devant un tribunal athénien, mais celui-ci l'acquitta à la suite de l'intervention de la déesse Athéna. On se rappelle, d'autre part, qu'Antigone, fille d'Œdipe et de Jocaste, était la sœur d'Étéocle et de Polynice. Lors de la guerre des Sept chefs contre Thèbes, ces deux jeunes gens se trouvaient l'un dans l'armée thébaine, l'autre dans l'armée qui attaquait sa patrie. Au cours des combats qui se livrèrent devant les portes de Thèbes, Étéocle et Polynice moururent de la main l'un de l'autre. Le roi Créon, qui était leur oncle, accorda les funérailles à Étéocle mais défendit qu'on ensevelît Polynice qui avait appelé les étrangers contre sa patrie. Antigone ne voulut pas exécuter cet ordre, l'ensevelissement des morts et surtout de ses proches parents étant un devoir sacré imposé par les dieux. Elle enfreignit la défense de Créon, et répandit sur le cadavre de Polynice une poignée de poussière, geste rituel qui suffisait à remplir l'obligation religieuse. Pour cet acte de piété, elle fut condamnée à mort par Créon et enfermée vivante dans le tombeau de ses ancêtres où elle se pendit. *Antigone* fut une des premières tragédies produites par Sophocle en 442 avant J.-C. En 1944, Jean Anouilh faisait représenter en France son *Antigone*.

L'*Antigone* de Sophocle, écrivait-il, lue et relue et que je connaissais par cœur depuis toujours, a été un choc soudain pour moi pendant la guerre, le jour des Affiches rouges. Je l'ai écrite – mon *Antigone* – avec la résonance de la tragédie que nous étions alors en train de vivre.

Anouilh fait ici allusion à l'affiche rouge, placardée en 15 000 exemplaires à Paris en 1943, qui dénonçait le poète arménien Missak Manouchian comme bandit, alors qu'il résistait à l'occupant. Antigone, chez Anouilh comme chez Sophocle, ne suit pas la loi écrite des hommes. Comme

Oreste, elle suit la loi divine. Anouilh eut ses détracteurs, il eut toutefois aussi ses partisans. Les uns l'accusaient d'être favorable à l'ordre établi représenté par Créon ; pour les autres, son *Antigone* était un plaidoyer pour l'esprit de révolte et son héroïne la première résistante de l'Histoire. Anouilh explorait la voie patriotique alors que Sophocle avait exploré la voie religieuse. Deux façons, à deux époques différentes, d'interpréter ce mythe d'Antigone, mais deux façons qui, l'une comme l'autre, posaient le problème de la conscience individuelle devant la loi.

On peut bien dire alors que, dès les Tragiques grecs, cette mythologie gréco-romaine, source d'inspiration ouverte aux auteurs en général, a contribué et a permis de contribuer à l'évolution de la pensée, de la compréhension des choses, de la conscience. Nous pouvons l'apprécier pleinement dans l'évolution même du personnage d'Oreste – nous y revenons –, chez Eschyle et chez Euripide. On peut rappeler que la légende des Atrides qui doit son nom à Atrée, grand-père d'Oreste, est terrifiante. Le grand ancêtre, Tantale, fils de Zeus et de Plouto, dut subir, pour s'être parjuré, le supplice renommé de la faim et de la soif éternelles. Niobé, sa fille, perdit ses douze enfants tués par Apollon et Artémis dont la mère Léto, qui n'avait que ces deux enfants-là, avait été rendue jalouse par une provocation de Niobé elle-même. Pélops, le frère de Niobé, se contenta, si je puis dire, d'éliminer par ruse dans une course de chars le roi Œnomaos, dont il convoitait le trône et la fille qu'il épousa, et dont il eut deux fils, précisément Atrée et Thyeste, deux frères pleins de haine aux atroces vengeances exercées l'un contre l'autre, et enfin Oreste.

Oreste inspira deux auteurs grecs, Eschyle et Euripide. Deux tragédies, *L'Orestie* d'Eschyle en 458, *l'Oreste* d'Euripide en 408. Cinquante ans les séparent. Chez Eschyle, Oreste est fou – je dirais, il n'est que fou. Il est en proie aux Erinyes, aux Furies pour les Latins, qui poursuivent les criminels, déesses analogues aux Parques et aux Destins auxquels Zeus lui-même obéit. Sortes de génies ailés dont les cheveux sont entremêlés de serpents, elles tiennent à la main des fouets ou des torches ; elles apparaissent ainsi dans des représentations figurées, en particulier sur les sarcophages romains. Leur demeure est l'obscurité des Enfers. Chez Euripide, en revanche, Oreste est toujours fou, mais les idées d'Euripide et celles de son temps ne sont plus, cinquante ans après, celles d'Eschyle et de l'époque de son *Orestie*. Plus qu'à un drame de la mort et de la vengeance, nous avons affaire à ce que les commentateurs appellent « un drame de l'intelligence », intelligence qui permet la réflexion, le retour sur soi et sur ses actes. À Ménélas qui, au début de cette pièce d'Euripide, frappé par l'aspect lamentable d'Oreste, lui demande : « Qu'as-tu donc ? Et quel est le mal qui te dévore ? », Oreste répond : « Ma conscience. Je

sens l'horreur de mon forfait. » Soudain, par cette réponse, Oreste nous paraît plus humain, plus proche de nous, en même temps qu'il rappelle que les héros mythiques peuvent être vus, au fil du temps, comme des exemples et comme des témoins. Oreste est un exemple quand il suit la loi divine – si dure celle-là fut-elle – en faisant preuve, envers les dieux et envers son père, de ce que les Romains appelèrent *pietas*. Mais Oreste, dernier rejeton de cette famille des Atrides dont il peut ressentir la pesante hérédité – tel est son destin –, est également un témoin de la condition humaine, en général.

Il est peu probable, en fin de compte, que les fameuses Erinyes qui poursuivaient Oreste aient fait, un jour, bien plus tard, le même voyage d'Elseneur au Danemark pour tourmenter Hamlet, qui se faisait passer pour fou. On se rappelle que le père d'Hamlet, le roi de Danemark, avait été assassiné par son frère Claudius lequel avait usurpé le trône et épousé Gertrude, la veuve du mort. C'est le point de départ de la tragédie *Hamlet*, en cinq actes, que William Shakespeare produisit en 1603. Sur les remparts du château royal, Hamlet voit apparaître son père qui lui raconte le drame et lui demande de le venger. Hamlet promet de le faire, mais il est irrésolu et, en attendant de passer à l'acte, pour dissimuler ses intentions, il simule la folie. Entre les deux personnages, Oreste et Hamlet, il y a donc le point commun de la folie, réelle chez l'un, simulée chez l'autre, au cœur d'un drame qui a pour base la volonté de vengeance. Mais entre les pièces de théâtre créées par les Tragiques grecs sur le sujet, en particulier Eschyle, et celle de Shakespeare, quel rapport ? Et, entre la pièce de Shakespeare et la mythologie gréco-romaine, quelle relation ?

Dans son *William Shakespeare* qu'il écrivit en exil dans les îles anglo-normandes où son fils l'accompagnait, Victor Hugo met en scène, tout au début du livre, deux personnages, un père et son fils :

Ils étaient assis dans la salle basse, écrit-il. Ils se taisaient comme des naufragés qui pensent. Dehors, il pleuvait, le vent soufflait, la maison était comme assourdie par ce grondement extérieur. Tout à coup, le fils éleva la voix et interrogea le père :

– Que penses-tu de cet exil ?

– Qu'il sera long.

– Comment comptes-tu le remplir ?

– Je regarderai l'Océan, répondit le père.

Il y eut un silence. Le père reprit :

– Et toi ?

– Moi, dit le fils, je traduirai Shakespeare.

François-Victor Hugo traduit Shakespeare, et Victor Hugo écrit son livre intitulé *William Shakespeare*, dans lequel il compare précisément Eschyle et Shakespeare à l'Océan, et d'autres aussi d'ailleurs tels qu'Isaïe, Dante ou Michel-Ange : « C'est la même chose de regarder ces âmes, écrit-il, et de regarder l'Océan. » Il dit encore : « Eschyle et Shakespeare représentent spécialement le drame », et à propos d'Eschyle, il proclame :

Qu'était-ce donc qu'Eschyle ? [...] Eschyle a jusqu'aux épaules la cendre des siècles. [...] Enseveli et éternel, le front haut sortant du sépulcre, Eschyle regarde les générations.

Ce lyrisme de Victor Hugo ne saurait toutefois nous faire oublier le fil de notre discours qui est la recherche d'un lien entre *Hamlet* de Shakespeare et la mythologie gréco-romaine. « C'est une vieille légende islandaise que celle de Hamlet » peut-on lire dans l'« Introduction » de la traduction de François-Victor Hugo mais c'est une légende, écrit-il aussi, « en partie autochtone – il confirme – en partie empruntée à l'histoire de Lucius Junius Brutus et de Tarquin le Superbe telle qu'elle apparaît dans Tite-Live et dans Valère Maxime. » Ce qui est également révélateur de la connaissance des auteurs anciens et de l'utilisation de la mythologie gréco-romaine par Shakespeare, c'est ce qui se passe à la scène 2 du II^e acte de la pièce. Deux anciens condisciples de Hamlet ont été convoqués au château par le roi et la reine qui veulent leur montrer Hamlet dans son nouvel état de folie. « Il est bien changé », leur dit la reine. Or, il se trouve que les deux condisciples de Hamlet ont rencontré, en venant au château, une troupe de comédiens qui sont très vite invités à venir y donner un échantillon de leur talent. Hamlet est présent ; Polonius, le premier ministre présente les comédiens :

Ce sont les meilleurs acteurs du monde pour la tragédie et la comédie [...] pour eux, Sénèque ne peut être trop lourd, ni Plaute trop léger.

Hamlet, dans toute sa lucidité, leur demande lui-même une tirade, « passionnée », précise-t-il. « Quelle tirade, Monseigneur ? », demande le premier comédien. Hamlet se rappelle avoir entendu jouer, un jour, une pièce, « une excellente pièce », dit-il.

Il y avait surtout un passage que j'aimais, poursuit Hamlet, le récit que fait Énée à Didon de la guerre de Troie, et notamment l'endroit où il parle du meurtre de Priam.

Le comédien s'exécute alors en racontant le meurtre de Priam, très fortement inspiré par Virgile. L'importance donnée par Shakespeare à ce récit de la mort du roi Priam dans *Hamlet* peut d'ailleurs être comparée, suivant les commentateurs, à la place culminante que Virgile lui a lui-même donnée, dans le Livre II de son *Énéide*, cependant que beaucoup ont considéré la mort du vieux roi simplement comme l'une des horreurs de la prise de la ville de Troie.

Partis du jardin funéraire d'Akadémos dont l'intérêt, de nos jours, est surtout archéologique, nous ne pouvons qu'y revenir et être attirés, à quelques kilomètres de là, par cette réussite exceptionnelle du classicisme grec qu'est l'Acropole d'Athènes. Phidias en fut le génie créateur, en ce fameux v^e siècle. Au faîte de ce point culminant de la ville, le Parthénon, bâti à la gloire d'Athéna, « revêtu de la majesté des siècles », écrivit Plutarque. Phidias, maître d'œuvre et sculpteur, Ictinos architecte auxquels étaient associés les plus célèbres artistes d'Athènes, construisirent ce qui a toujours été considéré comme le plus beau des temples de la Grèce. On peut rappeler que, tous les quatre ans, le peuple athénien, en son entier, rendait hommage à la déesse, en venant à son temple, en procession, lui remettre le nouveau vêtement sacré, le *péplos*, symbole de la réalité de la déesse. C'était la procession des *Grandes Panathénées*. La frise ionique qui entoure tout le temple représente cette procession des citoyens athéniens accompagnés d'un cortège de magistrats, de sacrificateurs, de musiciens, de jeunes filles porteuses d'offrandes et d'une escorte de cavaliers. Cet ensemble, conçu par Phidias, comporte de nombreux détails dont certains sont d'un naturel tel qu'il rend encore plus vivant le grand style de cette réalisation. Quoi de plus naturel, en effet, comme on peut l'y voir, qu'un cavalier qui s'apprête, son vêtement claquant au vent, à monter sur son cheval qui se cabre, qu'un autre qui attache peut-être sa sandale tandis qu'un serviteur bride son cheval récalcitrant, qu'un autre encore qui se presse vers le lieu de rendez-vous ? Ernest Renan, qui séjourna à Athènes en 1865 notamment, et dont on se souvient de sa *Prière sur l'Acropole* écrit dans sa *Documentation* :

La Grèce n'a pas reculé devant la représentation des scènes les plus ordinaires, témoin cette frise du Parthénon où l'on voit les scènes les plus naïves, un homme passant sa tunique, un homme chassant les mouches qui le piquent [...].

Scènes naïves, scènes ordinaires de la vie des hommes, scènes en vérité universelles !

Mesdames et Messieurs,

En nous remémorant divers textes littéraires de diverses époques, en différents domaines, et en les rapprochant, souvent, de certains récits de la mythologie gréco-romaine, j'ai tenté de mettre en lumière quelques éléments de l'héritage culturel que nous avons reçu des Grecs et des Romains. Cet héritage, à multiples facettes, fait intégralement partie de notre culture générale dont il est chronologiquement le fondement. Nous en avons profité, nous en profitons car il nous a été rendu accessible. Le souhait permanent que nous pouvons formuler est que jamais les portes de cet héritage ne se ferment. Ce souhait n'est pas empreint de nostalgie, mais faut-il encore que les hommes et les femmes de notre temps qui en ont le pouvoir se donnent et nous donnent les moyens de le réaliser. Vaste programme, programme d'enseignement, programme de diffusion.

Le génie des Grecs est d'avoir donné à leurs recherches un tour universel qui les ont rendues accessibles à tous [...].

À cette phrase de Madame Jacqueline de Romilly que je citais au début de ce discours, elle ajoutait :

Quiconque pense, pense en grec même s'il ne s'en doute pas.

Formule lapidaire, formule généreuse. Et c'est ainsi tout naturellement en utilisant un mot de la langue grecque qui signifie « merci », que je vais maintenant conclure ce discours.

Mesdames, Messieurs,

ευχαριστος

Bibliographie (par ordre d'ouvrages cités)

- Jacqueline de Romilly, *Rencontres avec la Grèce antique*, Paris, Éditions de Fallois, 1995, p. 274.
 Hérodote, *Histoires*, III, 129, texte établi et traduit par Ph. E. Legrand, Paris, G. Budé, coll. « Les Belles-Lettres », 1939.
 Robert Joly, *Hippocrate, médecine grecque*, Paris, Gallimard, 1966.

- Phèdre, *Fables ésopiques*, texte de l'édition de Louis Havett, Paris, Hachette, 1929.
- Hésiode, *Théogonie*, texte établi et traduit par Paul Mazon, Paris, G. Budé, coll. « Les Belles-Lettres », 1947.
- Ovide, *Les Métamorphoses*, texte traduit et annoté par J. Chamonard, Paris, Garnier Frères, 1966.
- Corneille, *Œuvres complètes*, présentation et notes d'A. Stegmann, Paris, Le Seuil, 1963.
- Hector Berlioz, *Mémoires*, 1803-1865, Paris, Michel Lévy Frères, 1870.
- Virgile, *Énéide*, texte établi et traduit par Jacques Perret, Paris, C.U.F., 2002, II ; IV, p. 691-692.
- Eschyle, *L'Orestie (Agamemnon, Les Choéphores, Les Euménides)*, texte établi et traduit par Paul Mazon, Paris, G. Budé, coll. « Les Belles-Lettres », Paris, 1949.
- Euripide, *Oreste*, texte établi et traduit par F. Chapoutier et traduit par Louis Méridier, Paris, G. Budé, coll. « Les Belles-lettres », 1973.
- Victor Hugo, *William Shakespeare*, Paris, G. L. M., 1993, p. 17-19 et 72-73.
- William Shakespeare, *Hamlet*, traduit par François-Victor Hugo, Paris, G. L. M., 1993, p. 149 et 162.
- Virgile, *Enéide*, II, voir *supra*, p. 59, n. 1.
- Henriette Psichari, *La Prière sur l'Acropole et ses Mystères*, Paris, Éditions du CNRS, 1956, p. 30.

Le premier chapitre de ce livre est consacré à l'étude de la formation de la langue française, en particulier à l'évolution du latin vulgaire en français. L'auteur expose les transformations phonétiques, morphologiques et syntaxiques qui ont conduit à l'émergence de la langue romane d'oïl. Il traite notamment de la chute des voyelles nasales, de la palatalisation des consonnes, et de la formation des pronoms personnels.

Le français moderne

Le second chapitre est consacré à l'étude de la formation de la langue française moderne, en particulier à l'évolution du français ancien en français moderne. L'auteur expose les transformations phonétiques, morphologiques et syntaxiques qui ont conduit à l'émergence de la langue moderne.

Le troisième chapitre est consacré à l'étude de la formation de la langue française moderne, en particulier à l'évolution du français moderne en français moderne. L'auteur expose les transformations phonétiques, morphologiques et syntaxiques qui ont conduit à l'émergence de la langue moderne.

Le quatrième chapitre est consacré à l'étude de la formation de la langue française moderne, en particulier à l'évolution du français moderne en français moderne. L'auteur expose les transformations phonétiques, morphologiques et syntaxiques qui ont conduit à l'émergence de la langue moderne.

Le cinquième chapitre est consacré à l'étude de la formation de la langue française moderne, en particulier à l'évolution du français moderne en français moderne. L'auteur expose les transformations phonétiques, morphologiques et syntaxiques qui ont conduit à l'émergence de la langue moderne.

[Marginal notes in French, including the word 'français']

LES HÉRITIERS D'AKADÉMOS

DISCOURS EN RÉPONSE

de M. Jean-Pierre CHALINE

(7 juin 2008)

Monsieur,

L'usage de notre Académie veut qu'au « Discours en remerciement » du nouvel élu succède le « Discours en réponse » d'un des membres de la Compagnie, chargé en son nom d'exprimer sa satisfaction d'accueillir une recrue de choix. M'acquittant volontiers de cet agréable devoir, je voudrais d'abord, à travers une évocation de votre carrière, souligner les mérites qui vous ont valu nos rituelles « Félicitations », avant de m'efforcer de donner écho à votre brillant propos.

Celui-ci nous a fait, si besoin en était, la démonstration de votre culture, nourrie de l'héritage antique et de ce que l'on nomme encore les « humanités ». Or cette connaissance dont chacun aura pu apprécier l'ampleur n'est aucunement liée chez vous à l'exercice d'une profession en impliquant l'étude ou l'enseignement. Il s'agit au contraire d'un de ces choix gratuits, d'un de ces goûts délibérés auxquels l'exemple d'un grand peintre également doué pour la musique a fait donner le nom de « violon d'Ingres ».

Car vous êtes en réalité un scientifique, et plus précisément un homme des sciences appliquées dont la carrière, loin de Sophocle ou d'Euripide, s'est déroulée au sein d'une grande entreprise technique et de ses services commerciaux. Ingénieur, en effet I. E. T., c'est-à-dire diplômé de

l'Institut électrotechnique de Toulouse devenu en 1950 École nationale supérieure d'ingénieurs, vous avez exercé des fonctions importantes dans la firme Alsthom- Compagnie générale d'électricité. Nommé alors en 1971 Directeur régional de cette C. G. E. pour la Normandie, vous avez été amené à vous fixer à Rouen, résidence que vous avez conservée depuis, même lorsqu'une promotion vous a ensuite entraîné à Nantes pour diriger tout le réseau France-Ouest de ladite société. Puis est arrivée, après la nationalisation de cette entreprise, une de ces retraites anticipées par lesquelles – la question est toujours d'actualité – on se prive des compétences et de l'expérience de seniors d'à peine soixante ans. Que faire alors ? Animer quelque club de bridge ? Enrichir les agences de voyages ? En renouant avec les études, mais dans un domaine nouveau dont vos études secondaires à l'Institution Saint-Joseph de Roanne, votre ville natale, vous avaient laissé entrevoir l'intérêt, vous avez sans doute fait le meilleur choix : cours de l'École du Louvre, en particulier sur l'art romain, et cursus d'Histoire de l'Art à l'université de Paris-Sorbonne dont, pour y diriger les études parallèles d'Histoire, j'ai la faiblesse de croire qu'elle n'est pas la moins cotée. Après obtention, comme un étudiant ordinaire, de la licence et de la maîtrise, vous y préparez sous la direction du professeur Turcan une thèse, soutenue en février 2000, sur « Les héros tragiques, les dieux et le destin sur les sarcophages romains » : un sujet rarement abordé où vous allez montrer une réelle compétence, consacrée par les articles que publient de vous des revues reconnues et spécialisées comme *Latomus* ou *Antike Kunst*.

Vous voici donc devenu une autorité en ce domaine particulier de l'art antique si étroitement associé à des références mythologiques ou littéraires : Pélopes, Niobé, Oreste, Achille, Adonis, etc., ainsi que vous nous l'aviez expliqué dans une conférence ici même, publiée depuis dans notre *Précis*. Est-ce alors l'ingénieur et ancien dirigeant de grande entreprise ou l'amateur reconverti dans les humanités classiques et l'art antique que notre Compagnie a félicité et souhaité intégrer en ses rangs ? Les deux tout à la fois serais-je tenté de dire, puisque tous les champs proposés à notre activité académique, les sciences, les lettres et les arts, se trouvent abordés. « *Tria limina pendit.* » « Elle ouvre une triple porte », proclame notre devise que vous pourrez lire dans quelques instants sur le symbolique jeton de présence. Soyez donc accueilli au seuil de ces trois portes par vos confrères représentant chacun l'un de ces trois domaines.

Votre discours nous a plongés dans une rétrospective suggérant la pérennité, à travers la littérature, de quelques grands thèmes mytholo-

giques. Je voudrais, en réponse, essayer de montrer comment un autre legs de l'Antiquité classique a pu se perpétuer aussi grâce à la sociabilité académique. En intitulant mon propos « Les héritiers d'Akadémos », j'entends faire écho au vôtre en partant du même mythe originel, mais en recherchant sa postérité dans l'Histoire, et dans des temps beaucoup plus proches.

C'est en effet quelque deux millénaires après cette première « académie », réunissant Platon et ses disciples sous les ombrages du jardin dont la référence mythique allait lui valoir cette appellation, que des humanistes italiens vont en relever le nom pour désigner ces réunions de lettrés, de savants ou d'amateurs d'art que leurs cités voyaient éclore. C'est le cas à Padoue dès 1540, à Bologne en 1618, à Rome dès 1603 avec l'Académie dite des *Lincei*, c'est-à-dire les lynx, animaux réputés pour l'acuité de leur regard. Pionnier, l'exemple transalpin inspire le petit cénacle groupé à Paris autour de l'érudit Conrart, et dont le cardinal de Richelieu s'institue le protecteur. Ainsi naît, en 1635, l'Académie française ; elle sera la première à prétendre à un rôle national, ses quarante membres ayant tout spécialement pour but d'affiner la langue et d'en répandre le bon usage grâce à l'établissement d'un *Dictionnaire* faisant autorité. Du coup, c'est elle, et non plus les académies des villes italiennes, qui devient le modèle imité bientôt dans tous les États d'Europe. Naissent en effet la *Royal Society of London* en 1660, l'Académie de Berlin en 1700, puis au cours du XVIII^e siècle, celles de Saint-Pétersbourg, Madrid, Stockholm, Copenhague, Munich... Et n'oublions pas leurs petites cousines de province, au nombre d'une trentaine en France, celle de Rouen (1744), n'étant pas la plus précoce mais toutefois pas la moins brillante. Ces héritières du nom d'Akadémos, dont la floraison d'un bout à l'autre du continent avait fini par constituer, par-delà les frontières et les guerres, ce qu'on a qualifié de « République des Lettres » avec, notons-le, pour langue commune avant tout le français, allaient pourtant subir le choc de l'Histoire, et notamment des bouleversements politiques et sociaux à venir.

Rappelons, dans le cas de la France, l'abolition en 1793 des académies et autres sociétés savantes, dénoncées comme survivances de l'Ancien Régime. Ce mauvais coup fut l'œuvre du peintre David et de l'abbé Grégoire, pas toujours l'apôtre qu'on croit de la tolérance... Il faudra donc chez nous tout recommencer, sous la forme d'un Institut divisé d'abord en « classes », auxquelles Louis XVIII, en 1795, devait finalement rendre le titre d'académies : outre l'Académie française ainsi restaurée, celles des Sciences, des Beaux-Arts, des Inscriptions et Belles-Lettres, plus en

1832, celle des Sciences morales et politiques, toutes les cinq rassemblées désormais sous l'emblématique coupole du quai de Conti.

Dans d'autres pays, c'est au mouvement des nationalités que l'institution académique se trouve alors confrontée. Dans l'espace germanique et la péninsule italienne, jusque-là morcelés mais en cours d'unification au XIX^e siècle, Berlin et Rome, capitales des nouveaux États allemand et italien, voient leurs académies naguère seulement prussienne ou pontificale acquérir un statut national ; à l'inverse, les compagnies jadis brillantes des anciens royaumes englobés, à Munich, Turin, Naples, sont en quelque sorte provincialisées. Ailleurs, le prestige lié à l'existence d'une académie explique que chaque pays d'Europe accédant à l'indépendance ait voulu se doter d'un tel symbole de souveraineté. Outre l'Académie royale de Belgique ou l'Académie des sciences de Budapest, issues de compagnies préexistantes, on peut citer l'Académie de Bucarest, dont la création suit de peu celle d'un État roumain. Et après 1918, Prague et Varsovie s'imposeront de même comme sièges d'une académie nationale rassemblant les grands noms des lettres ou sciences du pays.

Si, dans l'ensemble, le XIX^e siècle a été favorable aux académies ainsi multipliées, associées qu'elles étaient à l'épanouissement des activités culturelles et à la Science triomphante en même temps qu'à l'affirmation des identités nationales, le XX^e siècle allait, lui, se révéler pour elles plus difficile. À la fois sur le plan intellectuel avec, plus forte que jamais, une contestation des règles ou canons académiques dans l'univers des Lettres ou des Arts, et avec le développement d'instituts scientifiques opposant leurs recherches de pointe à la consécration de célébrités vite dépassées. Mais aussi sur un plan politique, face à l'avènement de régimes révolutionnaires ou totalitaires dont 1917 ouvre la série. Quelle place pour les académies dans l'URSS de Staline ou dans l'Allemagne nazie ? Si ces régimes les maintiennent vu le prestige qu'elles conservent sur le plan international, c'est en asservissant leurs membres, objets d'une épuration sévère, ou en dénaturant complètement l'esprit de l'institution. Ainsi, dans toute l'Europe de l'Est jusqu'à la chute du communisme, appellera-t-on « Académie des sciences » un organisme d'État supervisant la recherche comme chez nous le CNRS, qui d'ailleurs s'en est fortement inspiré.

Cette histoire comparée des académies à travers l'Europe, qui n'avait jamais été faite et dont je vous esquisse seulement les chapitres, j'ai proposé à M. Gabriel de Broglie, Chancelier de l'Institut de France, d'en faire le thème d'un colloque sous son égide. Il en a retenu l'idée

et c'est l'origine de l'exceptionnelle *Rencontre des Académies européennes*, première du genre, qui s'est déroulée à Paris en octobre 2007. Elle a rassemblé les représentants de quelque cinquante compagnies se réclamant du titre académique. Après une journée consacrée à l'histoire de ces académies pendant les deux siècles passés, que j'eus l'honneur d'organiser, deux autres devaient suivre, réfléchissant sur leur avenir au XXI^e siècle : quelle place face à l'État et à la société nouvelle ? Quel rôle dans la mémoire, la recherche et la création ? Tout devait se conclure par une séance solennelle sous la Coupole, brillamment présidée par Madame Hélène Carrère d'Encausse sur le thème « Identités nationales et universalité de l'esprit ». Tous, héritiers d'Akadémos, étaient là, des confrères venus de Moscou, Londres, Berlin, Bruxelles ou Rome, mais aussi de Riga, Vilnius, Tallin, de Cracovie, Bratislava, Ljubljana, Zagreb, capitales de jeunes comme de vieux États, sans oublier des envoyés de la Cité du Vatican.

Quelque chose, lors de ces journées, s'est réalisé qui n'avait jusque-là été, au mieux, qu'un échange de correspondance : c'est, je crois, la concrétisation enfin, grâce à toutes ces académies d'Europe ainsi réunies, de cette fameuse « République des Lettres », transcendant les frontières, dont le XVIII^e siècle avait rêvé mais que la suite des temps avait bien compromise. Une « République » à laquelle nous autres, simples académiciens rouennais, participons un peu, pour notre modeste part, et aussi à laquelle, Monsieur, vous voilà également associé.

The following information is provided for the purpose of providing a general overview of the information contained in this document. It is not intended to constitute a complete and exhaustive list of all the information contained in this document. The information contained in this document is subject to change without notice and is not intended to constitute an offer of insurance or any other financial product. The information contained in this document is for general informational purposes only and should not be relied upon as a basis for any investment decision. The information contained in this document is not intended to constitute an offer of insurance or any other financial product. The information contained in this document is for general informational purposes only and should not be relied upon as a basis for any investment decision.

This document is provided for informational purposes only and should not be relied upon as a basis for any investment decision. The information contained in this document is not intended to constitute an offer of insurance or any other financial product. The information contained in this document is for general informational purposes only and should not be relied upon as a basis for any investment decision.

CHARLES-GEORGES LE ROY

Un lieutenant des chasses philosophe et physiocrate

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Vincent MAROTEAUX

(15 novembre 2008)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Venant d'une Compagnie aussi ancienne et renommée que la vôtre, l'élection parmi vos membres est un honneur auquel, soyez en sûr, je suis tout particulièrement sensible. Si elle m'a touché, c'est aussi, peut-être, parce qu'elle a réveillé les veilles racines normandes qui sont les miennes. Au hasard des branches locales de la famille, il me plaît ainsi de rencontrer un professeur d'histoire naturelle et conservateur du Muséum de Caen, François-Joseph Chauvin, qui a compté parmi les premiers membres de la Société des Antiquaires de Normandie, un doyen de la faculté des Lettres de Caen, Aristide Joly, à une époque où cette ville était l'unique centre universitaire normand, ou encore, plus près de nous, un auteur qui a travaillé sur l'histoire de Dieppe et de sa région, Édouard Le Corbeiller.

L'homme que j'ai choisi d'évoquer aujourd'hui ne compte pas au nombre de ces ancêtres, sous les auspices desquels je me borne à placer mon entrée dans cette enceinte. Il n'a pas non plus eu l'heur d'appartenir à votre illustre Académie, mais du moins est-il représentatif de ce siècle des Lumières qui l'a vu naître.

Charles-Georges Le Roy, puisque c'est de lui dont il s'agit, a assumé pendant près de 40 ans la responsabilité des chasses et bois de Versailles, et celle-ci n'avait rien d'une sinécure, à une époque où les possessions royales couvraient, bien au-delà du château, la majeure partie de l'Ouest parisien. Il faut avoir présent à l'esprit, de surcroît, que Versailles est né de la chasse et que celle-ci y a conservé jusqu'à la Révolution une place extrêmement prégnante. Il n'est qu'à ouvrir le journal de Louis XVI pour s'en convaincre, et l'on y voit qu'il est un comptable scrupuleux, puisqu'il recense très exactement 1 562 journées passées à chasser entre 1775 et 1789, et plus de 5 000 pièces de gibier tuées dans ses parcs pour la seule année 1778¹.

Si le nom de Charles-Georges Le Roy est aujourd'hui un peu oublié, son œuvre garde néanmoins toute sa place dans l'histoire des idées. L'école positiviste au XIX^e siècle, derrière Auguste Comte, en a fait un de ses pionniers ; plus récemment on a mis en avant l'intérêt de ses *Lettres sur les animaux* dans le développement de l'éthologie, c'est-à-dire dans l'étude du comportement animal, même si le terme même d'éthologie n'apparaît pas avant Geoffroy-Saint-Hilaire².

Pour comprendre qui était Charles-Georges Le Roy et quels pouvaient être ses centres d'intérêt, il importe d'abord de savoir qu'il sortait d'une famille de marchands-laboureurs, c'est-à-dire du monde rural. Un marchand-laboureur, ce n'était pas à vrai dire n'importe quel paysan : Adam Le Roy, son grand-père, était à la fin du XVII^e siècle receveur de la Seigneurie de Charmont, près de Magny-en Vexin ; en tant que receveur seigneurial, il avait en charge non seulement l'exploitation des terres de la seigneurie, mais aussi la perception des droits féodaux. Cette tradition agricole ne s'est pas éteinte avec lui, puisqu'on voit encore un de ses petits-fils, en plein milieu du XVIII^e siècle, exploiter des terres dans

1. *Journal de Louis XVI*, publié par Louis Nicolardot, Paris, 1873.

2. Cette redécouverte récente trouve son origine dans la réédition de ses *Lettres sur les animaux*, faite par les soins d'Elizabeth Anderson, Oxford, Voltaire Foundation, 1994, avec une introduction et un appareil critique très nourri (ci-après Anderson). La figure de Le Roy est évoquée notamment dans : Élisabeth de Fontenay, *Le silence des bêtes : la philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Paris, Fayard, 1998 ; Elizabeth Anderson, « Charles-Georges Le Roy (1723-1789), éthologue avant la lettre », *Le livre et l'art : études offertes en hommage à Pierre Lelièvre*, Paris-Villeurbanne, 2000, p. 495-498 ; Wiktor Stoczkowski, « L'anthropologie des animaux : éthologie animale et savoirs anthropologiques dans l'œuvre de Charles-Georges Le Roy (1684-1753) », *Revue de synthèse*, 2003, t. 124, p. 237-260 ; Laurent Fedi, « Charles-Georges Leroy et la perfectibilité des animaux », in Bertrand Binoche (dir.), *L'homme perfectible*, 2004, p. 170-199 ; *L'intelligence des animaux*, réédition de Le Roy, avec préface de Boris Cyrulnik, textes et analyses de François Sigaut, Jean-Luc Renck et Véronique Servais, Paris, 2006.

le Grand Parc de Versailles³. Ces grands fermiers se distinguaient non seulement par la richesse, mais également, le cas de la famille Le Roy en témoigne, par l'accès à la culture. Il n'est évidemment pas indifférent pour notre propos que Charles-Georges ait pu faire de bonnes études au collège d'Harcourt, l'actuel lycée Saint-Louis, un établissement qui avait vu passer peu de temps avant lui Diderot, mais aussi, au siècle précédent, Racine ou Boileau.

Car l'exploitation de fermes importantes n'était souvent qu'une étape dans l'élévation sociale des familles : c'est ainsi qu'une des petites-filles d'Adam Le Roy, Angélique, a pu épouser un avocat au Parlement, Jean-Michel Hennin, qui a repris ensuite la charge de procureur du roi au bailliage de Versailles. Un de leurs enfants, Pierre-Michel, devait s'orienter vers les affaires étrangères ; longtemps résident à Genève, il fut ensuite au ministère le bras droit du marquis de Vergennes.

L'itinéraire de celui des fils d'Adam Le Roy qui nous intéresse le plus, Charles-Nicolas, témoigne lui aussi, à sa manière, de la réalité de cette ascension sociale. Grâce semble-t-il à la protection d'un cousin, Louis Le Roy d'Annesy, il est recruté comme garde-chasse dans le parc de Versailles, avant de prendre sa place, après 1720, en tant que commandant de ces mêmes gardes⁴ ; quelques années plus tard, il y ajoute le titre de garde-marteau, ce qui lui donne la responsabilité de l'exploitation forestière, ainsi que la charge d'inspecter les fermes royales dans l'étendue du domaine.

Son fils Charles-Georges, né le 22 janvier 1723, est porté sur les fonts baptismaux par Georges Mareschal, qui est alors premier chirurgien du roi et qui fondera, par la suite, l'Académie royale de chirurgie. Le choix de ce haut personnage est évidemment un indice sûr de la place nouvellement acquise par la famille et explique sans doute le deuxième prénom de son filleul. Unique garçon de la famille, celui-ci suit les traces de son père auprès duquel il commence à travailler dès 1741, et il lui succède naturellement dans ses charges quand ce dernier disparaît douze ans plus tard. En tant que lieutenant des chasses, un titre qui lui est officiellement reconnu en 1760⁵, il est, entre autres privilèges attachés

3. César Léger, qui prend à bail en 1744 l'importante ferme royale du Trou-Moreau, sur Villepreux, était le fils de Jean-César Léger et d'une des filles d'Adam Le Roy, Marie-Françoise, née en 1687.

4. Né en mars 1683 à Magny-en-Vexin, Charles-Nicolas Le Roy a dû commencer à travailler à Versailles dès 1707 (Arch. nat., O¹ 285 n° 16) ; il est en tout cas mentionné comme « garde des plaisirs », en même temps que deux de ses frères, Louis et Adrien, quand il épouse Marie Lecompte le 3 mai 1713 (registres paroissiaux de Saint-Cyr-l'École). Sa promotion comme commandant intervient entre mai 1719 et août 1720.

5. Arch. nat., O¹ 104 f° 162 v° (lettres patentes du 22 octobre 1760).

aux commensaux de la Maison du Roi, exempté de la taille, mais il percevait aussi des revenus confortables ; avec 10 000 livres l'an, à la veille de la Révolution, il compte même parmi les employés les mieux payés du domaine, après le gouverneur de Versailles.

Que pouvaient recouvrir, me demanderez-vous, ses différentes charges ? Le lieutenant des chasses avait d'abord à diriger la centaine de gardes et de garenniers que comptaient les parcs et qui étaient en charge de l'élevage et de la nourriture du gibier, de la destruction des nuisibles, de la répression du braconnage, également de la surveillance des bois ; il avait à suivre les aménagements cynégétiques du domaine, comme il le fit après 1778 dans l'ancien parc de Meudon, après que Louis XVI en a ordonné la réunion ; il lui appartenait enfin d'accompagner le roi chaque fois qu'il venait chasser dans ses parcs, ce qui lui valait une grande proximité avec le souverain, mais ce qui était aussi une obligation contraignante⁶. Du moins cela lui donnait-il de fréquentes occasions de chasser lui-même, ce qui est resté toujours, Diderot en témoigne, l'une de ses grandes passions⁷. Mais ses missions ne s'arrêtaient pas là, puisque le lieutenant des chasses avait encore à décider des coupes de bois et à conduire les opérations de reboisements, pour lesquelles il n'hésitait pas à expérimenter l'acclimatation d'arbres exotiques⁸ ; c'est à lui encore que revenait la sélection des fermiers, la mise au point des baux ou l'évaluation des indemnités éventuelles.

C'est dire que Charles-Georges est d'abord et avant tout un homme de terrain ; en 1788 encore, alors qu'il atteint ses 65 ans, il ne reste pas une journée sans faire sa tournée à cheval⁹. C'est un héritage sans doute de son ascendance paysanne, que le goût très marqué pour la terre qu'il a toujours gardé. En 1758, il obtient d'ailleurs de Louis XV un brevet de don de 20 000 livres pour acquérir une ferme aux Loges, près de Versailles, et il fait état pour justifier sa demande de « [s]on goût le plus vif, celui de cultiver [lui]-même ». Dans les années qui suivent, on le voit s'employer activement à la mettre en valeur¹⁰.

6. Voir la lettre du 19 août [1769] : « Le roy va revenir et tirer dans son parc et, à moins que d'être mort, je ne peux me dispenser de le conduire », Bibl. de l'Institut, Ms 1268 f° 330.

7. Diderot, *Correspondance*, recueillie, établie et annotée par G. Roth, 16 vol., Paris, Éditions de Minuit, 1955-1960, t. VII, p. 159.

8. Arch. nat., O¹ 284 n° 403.

9. D'après une lettre à Daubenton citée par Anderson, *op. cit.*, p. 28.

10. Arch. nat., O¹ 284 n° 58. Acquisition signée, pour un montant de 49 000 livres, le 1^{er} avril 1751 : Arch. nat. MC XCI 956. Voir ses lettres à Hennin du 18 avril [1761] : « Pour moi, je m'amuse [...] à cultiver mon champ dont je cherche à augmenter le produit net pour faire ma cour à notre amy Quesnay », et du 17 septembre suivant : « Je commence à jouir cette année de mes soins d'agriculteurs. J'ay une récolte qui me vaudra à peu près le double de ce qu'on tire ordinairement de pareille quantité de terre

Mais ni ses multiples occupations, ni son attachement à la nature ne l'ont empêché d'être épris de littérature et de cultiver des relations étroites avec un certain nombre de grandes figures des Lumières, tout en écrivant lui-même à l'occasion. S'il n'a apparemment pas laissé d'archives personnelles, on peut retrouver de très nombreuses lettres de lui dans les archives de la Maison du Roi, mais aussi et surtout dans le fonds Hennin que conserve la Bibliothèque de l'Institut. J'ai évoqué déjà le nom de Pierre-Michel Hennin, qui a exercé de nombreuses fonctions diplomatiques et qui est connu notamment pour les relations nouées avec Voltaire alors qu'il résidait à Genève. Pierre-Michel était le fils d'une cousine germaine de Charles-Georges et plus jeune que lui de cinq ans, mais ils devaient tous deux rester très proches, malgré le décalage de génération.

Les correspondances conservées, qui couvrent les années 1740 à 1778, témoignent d'un esprit curieux et soucieux de tout ce qui peut toucher à la « République des Lettres ». Les œuvres qu'il apprécie, au reste, ne sont pas forcément celles dont la postérité a conservé le souvenir ; il prend plaisir à lire des pièces comme *Le Méchant* de Gresset ou *Les Adieux du goût* de Patu, mais il se montre souvent critique à l'encontre du prolifique Marmontel, refusant ainsi d'apporter son suffrage au roman *Les Incas* paru en 1777¹¹. Dans le domaine du spectacle, il suit avec intérêt les querelles qui marquent la scène parisienne entre Français et Italiens, et il se réjouit du succès de *Castor et Pollux*, l'opéra de Rameau, représenté en 1754¹².

Il fait enfin une place importante, et qui va croissante, à l'actualité philosophique ; il s'efforce de suivre les réalisations de Voltaire, il lit l'abbé de Condillac et Jean-Jacques Rousseau, qui n'échappe pas à ses critiques. Ayant découvert *L'Émile*, notre homme juge l'ouvrage globalement mal fait, tout en y reconnaissant :

Quelques pages bien belles et un morceau bien artistement façonné [...].
Jamais le déisme ne s'est produit d'une manière aussi naturelle et aussi franche ; mais le déisme accompagné de tout ce qui peut contribuer à le faire passer, de l'immortalité de l'âme, des peines et des récompenses

et, à cet avantage solide, je joins l'agrément d'avoir et de vous préparer encore les plus belles et les meilleures pêches du monde », Bibl. de l'Institut, Ms 1268 f^{os} 305, 346.

11. « J'ay lu *Les Yncas*, écrit-il en février 1777 au comte d'Angiviller, et j'en suis bien mécontent en gros et en détail », Arch. nat., O¹ 1803 n^o 495.

12. Voir aussi une lettre de l'année précédente : « Mondouville a donné un opéra que M^{me} Du Defant a nommé les dernières remontrances de la musique françoise. Malgré mon amitié pour l'auteur, j'ay trouvé ces remontrances là un peu foibles [...]. », Bibl. de l'Institut, Ms 1268 f^{os} 119, 143.

à venir, de la nécessité de l'imputation morale, de toutes les idées qui tendent à fortifier la piété naturelle et à établir le pouvoir de la conscience.

Et il se tient informé plus largement de tout ce qui peut paraître¹³ : on peut, pour cerner plus précisément ses lectures et ses goûts, se reporter au catalogue de sa bibliothèque.

Il a eu très tôt, dès après la mort de son père, le souci de se constituer un fonds de livres. La liste jointe à son inventaire après décès témoigne, avec 2 778 volumes, d'une bibliothèque numériquement imposante – c'est presque trois fois la moyenne des bibliothèques nobiliaires parisiennes à la même époque. Bien que les petits formats ne soient pas détaillés, le relevé effectué par le notaire permet de noter la part réduite du droit et de la théologie ; en dehors d'une bible, on y voit surtout des ouvrages de polémique religieuse dont *La Bible enfin expliquée* de Voltaire, ou *De l'importance des opinions religieuses* de Necker. Les lettres sont mieux représentées, au profit d'ailleurs du théâtre et de la poésie plus que du roman (cela vient peut-être de la forme de l'inventaire), mais ce sont la philosophie, les sciences naturelles et médicales, l'agronomie qui occupent la plus belle part. Parmi les philosophes que l'on peut identifier, on rencontre Montaigne, Descartes, Locke, et tous les grands noms du siècle des Lumières, de Montesquieu à Rousseau, en passant par Condillac, Helvétius, Morelly ou Raynal. Concernant les absents, on note le baron d'Holbach, mais il serait surprenant, compte tenu des étroites relations que Le Roy entretenait avec lui, que ses œuvres en aient été manquantes¹⁴.

Sa situation à Versailles, peut-être aussi le hasard des rencontres, ont en effet permis au lieutenant des chasses de rencontrer personnellement nombre de grandes figures des Lumières et de se constituer un vaste réseau de relations. Parmi ses amitiés proches, Helvétius constitue sans doute la plus ancienne. Fils d'un médecin de la Reine et de la même génération que Le Roy, fermier général, il a pu le côtoyer dès l'époque de sa jeunesse et il l'accueille sur ses terres de Lumigny, en Brie, et de Voré, en Normandie.

13. C'est ainsi qu'en 1761 il fait état de deux nouveautés, aujourd'hui bien oubliées : la première est *Le voyageur philosophe*, un ouvrage de Daniel de Villeneuve, paru sous le pseudonyme de Listonai, qu'il trouve médiocre ; la deuxième, qu'il n'a pu encore se procurer, est un livre de Jean-Baptiste Robinet, un précurseur de l'évolutionnisme, intitulé *De la nature*. « On le dit écrit avec élégance et plein d'idées assés hardies mais il me paroît qu'il adopte pour le physique et le moral le principe de l'optimisme qui selon moy ne vaut quelque chose que parce qu'il a produit Candide [...] », Bibl. de l'Institut, Ms 1268 f^{os} 267, 379.

14. A. D. Y., étude Beckelynck (16.11.1789), éd. Anderson, p. 281-290.

Au-delà de ces liens d'amitié, Le Roy a joué un rôle central lors de la publication de la grande œuvre d'Helvétius, *De l'Esprit*. Passant pour être l'un des monuments du matérialisme philosophique, la publication aurait peut-être eu un moindre retentissement si le lieutenant des chasses n'était intervenu pour lui donner une caution officielle, en obtenant l'aval de la censure. Il n'avait pas imaginé le scandale qui allait suivre : l'ouvrage est condamné par le Parlement en 1759 et brûlé, il est mis à l'index et, devant le tollé, Helvétius se voit contraint à la rétractation ; d'autres ouvrages sont entraînés dans la tourmente, c'est le cas pour l'*Encyclopédie* dont le privilège est révoqué. Le malheureux censeur choisi pour examiner l'ouvrage d'Helvétius, et quelque peu manipulé par Le Roy, le premier commis aux Affaires étrangères Tercier, éprouvera les pires difficultés et il aura fallu toute la proximité et sans doute la complicité tissée avec le souverain au long de ses expéditions cynégétiques pour que le lieutenant des chasses garde sa place à Versailles ; « Il est allé faire de l'esprit aux Loges », se serait borné à répondre Louis XV, sous forme de boutade, à quelqu'un qui évoquait son nom¹⁵. Au reste, l'aventure le laisse amer et déçu ; ainsi, les Lumières, qu'il pensait faire progresser, ne s'imposeraient pas aussi facilement qu'il l'avait imaginé :

Il est vrai, écrit-il en novembre 1758, que j'ay eu de mon siècle meilleure opinion que je n'aurois dû ; mais enfin, malgré les contradictions, c'est un grand pas de fait pour l'avancement des Lumières, et je ne suis pas hors d'espérance de voir avant de mourir les hommes en devenir meilleur. On ne m'ôtera pas de la tête que c'est l'ignorance qui fait principalement les méchants et les malheureux. D'après cela, il faut que je cherche à concourir à tout ce qui les éclaire.

Il doit néanmoins reconnaître, quelques mois plus tard, avoir cru son siècle « beaucoup plus avancé qu'il ne l'est... Si la justice est remontée au ciel, on peut assurer que la vérité n'en est pas descendue et que ces deux filles trouveroient peu d'amants parmy les enfants des hommes [...] »¹⁶

Helvétius aura au moins pu éprouver à cette occasion la profondeur de son amitié. En 1760, Charles-Georges prend même le risque de publier – mais à Londres –, un *Examen des critiques du livre intitulé « De l'Esprit »*, où il prend la défense de son ami ; il y garde d'ailleurs toute sa liberté d'idées, s'y disant « fort éloigné d'être toujours de l'avis

15. *Correspondance générale d'Helvetius*, sous la dir. De David Smith, Toronto, University of Toronto press-Oxford, Voltaire foundation, 1981-2004, t. II p. 23-26.

16. Bibl. de l'Institut, Ms 1268 f^{os} 203, 229.

de l'auteur. Peut-être quelque jour, ajoute-t-il, si mes infirmités me le permettent, entrerais-je en lice avec lui sur plusieurs points traités dans son ouvrage. Mais son livre contient certainement un grand nombre de vérités dictées par l'amour des hommes [...]. »¹⁷

Cette amitié se manifestera encore après la disparition d'Helvétius, puisqu'il ira jusqu'à affronter la vindicte de Voltaire pour défendre la mémoire de son ami. Dans ses *Réflexions sur la jalousie...*, parues anonymement à Amsterdam en 1772, il fait part de son courroux face aux positions prises par le patriarche de Ferney dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, où il mettait en cause Helvétius, mais aussi Montesquieu et Buffon. Voltaire y est dépeint sous les traits d'un aigri qui, sentant son inspiration décliner, s'attacherait à dénigrer les réputations d'autrui ; il serait même, comble d'ironie, la vivante illustration de la pensée pascalienne laquelle voyait dans « l'excès de grandeur et de bassesse » qui se remarque chez l'homme, l'une des meilleures preuves du péché originel ! Charles-Georges Le Roy avait été trop loin et Voltaire réplique vertement par sa *Lettre sur un écrit anonyme*, datée de Ferney le 20 avril 1772, où il vitupère contre « ce plat et inintelligible rogaton ». Au reste, ayant fini par identifier l'auteur, il se montrera moins pusillanime que ne le voulait le lieutenant des chasses :

Je n'en aime pas moins, écrit-il peu après à Diderot, l'article « Instinct » de M. Le Roy dans l'*Encyclopédie*¹⁸.

François Quesnay, dans un domaine différent, est un autre de ces hommes que Charles-Georges a pu croiser à Versailles. Quesnay et Le Roy étaient même des intimes, à en croire le témoignage de Dupont de Nemours¹⁹. Médecin de M^{me} de Pompadour puis premier médecin de Louis XV, le docteur Quesnay est surtout connu pour avoir donné naissance à la Physiocratie, qui prônait à la fois le primat de l'agriculture, comme source principale de richesse, et le libéralisme dans le domaine commercial. Charles-Georges Le Roy n'est pas un doctrinaire ni un

17. *Examen des critiques du livre intitulé « De l'Esprit »*, p. 31.

18. Voltaire, *Correspondance*, éd. T. Besterman, Genève, Les Délices, 1957, t. XXXVIII, p. 354, 388.

19. « Écrivain clair, précis, méthodique, sans apprêt, noble sans affectation, [le lieutenant des chasses] par ses recherches sur les mêmes objets comme par ses liaisons intimes avec M. Quesnay, était pour ainsi dire en communauté de doctrine avec lui relativement à la nécessité des avances et des riches avances pour faire prospérer l'agriculture », *Œuvres économiques et philosophiques de François Quesnay*, 1888, p. 149. Georges Weullersse, *Le mouvement physiocratique en France (de 1756 à 1770)*, Paris, Félix Alcan, 1910, t. I, p. 51.

économiste, et sans doute n'a-t-il jamais fait partie en tant que tel de ce qu'on a appelé la « secte » physiocratique, mais il témoigne d'une grande proximité d'idée avec elle pour tout ce qui touche à l'agriculture²⁰. Il n'est pas impossible d'ailleurs que, sur quelques points, ses propres idées aient pu influencer Quesnay.

Tous deux sont notamment convaincus de la nécessité de développer une agriculture intensive, ce qui suppose l'extension de la surface des exploitations et le développement du capitalisme agricole. Pas de progrès sans lumière ; pas de lumière sans richesse : on pourrait résumer ainsi le credo du lieutenant des chasses. « Les fermiers qui s'occupent à bien cultiver ce qui leur est affermé dans l'espérance de récolter doivent être protégés, l'intérêt public le demande », écrit en 1760 le gouverneur de Versailles, le comte de Noailles, et le propos est de toute évidence inspiré par son second²¹. L'article « Fermiers » rédigé pour l'*Encyclopédie* n'est pas exempt en même temps d'une certaine nostalgie, aux accents rousseauistes :

En pénétrant dans les maisons des laboureurs, on retrouve de nos jours même les mœurs que le luxe a chassé des grandes villes ; on peut y admirer la droiture, l'humanité, la foi conjugale, une religieuse simplicité... Une honnête abondance est le fruit de leurs soins, ils n'en jouissent pas sans la partager ; leurs maisons sont l'asile de ceux qui n'ont point de demeure, et leurs travaux la ressource de ceux qui ne vivent que par le travail. À tant de motif d'estime, on verra qu'ils méritent d'être encouragés par le gouvernement et l'opinion publique²².

Il est essentiel de ce fait que les propriétaires fassent tout pour favoriser la prospérité de leurs fermiers, et ce n'est pas pour Le Roy une simple position de principe puisqu'il s'efforce au fil du temps de la mettre en pratique vis-à-vis de la trentaine de fermiers que compte au XVIII^e siècle le domaine de Versailles. Pour favoriser la prospérité des exploitations, il joue principalement sur trois leviers : la durée des baux

20. Si la dimension agricole de la doctrine est celle qui, visiblement, l'intéresse le plus, la nécessité d'une libéralisation du commerce, permettant d'écouler la production, n'est pas absente des écrits de Le Roy : « On ne peut pas penser aux avantages infinis qui résulteroient de l'exportation libre du blé dans un royaume aussi fertile, sans être affligé que cet encouragement soit encore refusé à l'agriculture », *Encyclopédie*, art. « Froment », t. VII, p. 336.

21. Arch. nat., O¹ 1803 n° 196.

22. *Encyclopédie*, t. VI, p. 528.

et la stabilité des fermiers, l'augmentation des surfaces et la suppression des bâtiments inutiles, l'attention portée au travail des exploitants²³.

Non seulement le propriétaire doit suivre directement l'exploitation de ses terres, mais il doit de surcroît se tenir prêt à aider son fermier, pour ainsi accroître son cheptel. La base de sa théorie agricole, ce sont en effet les engrais, surtout le fumier, qu'on ne peut multiplier qu'en développant le bétail ; et on ne peut augmenter les troupeaux qu'en favorisant les prairies artificielles :

Multiplions nos troupeaux, lance-t-il, nous doublerons presque nos récoltes en tout genre²⁴.

En la matière, Le Roy croit fortement à la valeur de la tradition : les philosophes, écrit-il, « se seroient épargnés beaucoup d'expérience, en s'instruisant de celles qui sont déjà faites » ; il est néanmoins attentif aux innovations, comme en témoigne une lettre à Diderot publiée en octobre 1756 dans le *Mercur de France*, à la suite d'expérimentations faites à Trianon sur la nielle des blés :

Il faut l'avouer, rapporte-t-il, j'ai vu la nature elle-même développer le système de M. Tillet et confirmer les conjectures qu'il avoit faites. La maturité du blé rend aujourd'hui le résultat tout à fait sensible [...]. C'est un point à ne pas oublier dans l'*Encyclopédie*, au premier article où il pourra en être question. Il est enfin démontré qu'il y a des remèdes contre cette triste maladie. C'est un spectacle dont je voudrois que vous fussiez le témoin²⁵.

Le pouvoir connaissait d'ailleurs sa compétence dans le domaine de l'agriculture et de l'exploitation des terres, puisque Louis XV l'a nommé en 1761 parmi les membres de la Société d'agriculture alors constituée à Paris. Le lieutenant des chasses y a travaillé notamment

23. À Versailles, l'influence du lieutenant des chasses se traduit concrètement par l'abandon des enchères au moins offrant pour l'attribution des fermes, et par la suppression des intermédiaires. Sans passer par un fermier général, « Le fermier sera plus à l'aise, écrit-il à cette occasion, puisqu'il n'y aura plus d'intermédiaire et il aura le plus grand intérêt d'être exact pour conserver son employ », Arch. nat., O¹ 284 n° 289.

24. En cela, il a eu une influence incontestable sur d'autres théoriciens contemporains de l'agronomie comme La Salle de l'Étang ou l'Écossais Pattullo, qui le cite plusieurs fois dans son *Essai sur l'amélioration des terres* : voir sur ce point A.-J. Bourde, *Agronomie et agronome en France au XVIII^e siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1967, t. I p. 339 et 674.

25. Diderot, *Correspondance*, op. cit., t. V, p. 14.

sur la durée des baux et sur l'établissement de la taille réelle, qui devait être expérimentée dans la généralité de Paris²⁶.

Au-delà des amitiés individuelles, les relations de Charles-Georges Le Roy avec la société des Lumières passent aussi par sa participation à des salons, à Versailles comme à Paris. La sociabilité, on le sait, a occupé une place majeure dans la diffusion des idées, et cela va des réunions privées aux sociétés plus organisées, l'Académie où nous sommes aujourd'hui en est-elle même l'exemple. Élités de la Cour et de la Ville y croisent les hommes de lettres et de sciences, et y échangent leurs idées. Société ouverte, mais qui a ses codes, il faut avoir comme l'écrit le jeune Le Roy dans ses échanges avec Pierre-Michel Hennin « le ton de la bonne compagnie », « cette douceur et cette urbanité qui distinguent les honnêtes gens de tous les autres » et qui s'acquiert tout spécialement au contact des femmes d'esprit :

Je vais une fois la semaine à Paris, écrit-il en 1755. Là, je dîne avec les Buffon, les Diderot, les Helvétius, toute la fleur de la nation en esprit et en talent, et je soupe avec les grâces elles-mêmes sous les noms de Sylvie, d'Églé, de Thémire²⁷.

Le lieutenant des chasses est, pendant de longues années, un pilier du salon d'Holbach, qui se réunit à Paris tous les jeudis, butte Saint-Roch, et il le retrouve l'été dans son château du Grandval, à Sucy-en-Brie. Paul-Henri Thiry, baron d'Holbach, est l'exact contemporain de Le Roy : né en Allemagne quelques mois après lui, il disparaît lui aussi en 1789. Une grande fortune lui permet de recevoir sans compter ; il est aussi un des principaux tenants du matérialisme athée, qu'il exprime notamment dans le *Christianisme dévoilé*, paru en 1761, et dans le *Système de la nature*, condamné par le Parlement en 1770²⁸.

C'est sans doute chez les d'Holbach que Le Roy a pu se lier d'amitié avec Diderot, à moins que leur rencontre ne soit antérieure ; quoi qu'il en soit, la correspondance de l'auteur du *Neveu de Rameau* témoigne de leurs liens étroits²⁹. Il y croise bien d'autres figures connues, parmi

26. Voir sa lettre du 18 avril 1761 : « On parle aussi de favoriser l'agriculture, et même Le Roy vient d'établir une société d'agriculture à Paris dont on m'a fait l'honneur de me faire membre », Bibl. Institut, Ms 1268 f° 346. Louis Passy, *Histoire de la société nationale d'agriculture de Paris*, t. I, Paris, P. Renouard, 1912.

27. Bibl. de l'Institut, Ms 1268 f°s 20, 175

28. Alan Charles Kors, *D'Holbach's coterie : an enlightenment in Paris*, Princeton, Princeton University Press, 1976.

29. « Si vous sçavez combien je l'aime, vous sçauvez combien il a été doux de le voir », confie-t-il un jour à Sophie Volland ; Diderot, *Correspondance*, op. cit., t. III, p. 146.

lesquels M^{me} Geoffrin, Suard, Marmontel, mais aussi, dans cette société très cosmopolite, des étrangers comme l'Allemand Grimm ou l'Italien Galiani. Diderot nous a, par exemple, conservé le souvenir d'un débat entre Le Roy et Grimm sur la méthode et le génie ; l'abbé Galiani les départage en leur comptant la fable du coucou et du rossignol, et en donnant tort au second qui défendait la nécessité de la méthode³⁰.

En dehors de ce que l'on a appelé la « coterie » d'Holbach, Le Roy fréquentait d'autres salons plus proches de la cour, tels celui de la comtesse de Vassé, une femme plutôt originale au dire de Pierre-Michel Hennin, morte en 1768. On sait par le baron Grimm qu'elle a hébergé plusieurs années le prétendant Stuart au trône d'Angleterre, dans le logement du faubourg Saint-Germain où elle recevait, mais elle est connue surtout comme dédicataire du *Traité des sensations* de Condillac, que Le Roy a certainement pu rencontrer chez elle. On peut ajouter que la comtesse de Vassé fut aussi, aux côtés de Le Roy, un des plus fermes soutiens d'Helvétius au moment de l'affaire de *L'Esprit*.

Le lieutenant des chasses était par ailleurs assidu auprès de M^{me} de Marchais « chez laquelle [il] passe presque toutes les soirées », en 1758, et avec laquelle il est resté en contact étroit jusqu'à la fin de sa vie. C'est à elle d'ailleurs que sont adressées ses dernières lettres, éditées en 1781 ou de façon posthume en 1802. La charmante M^{me} de Marchais, alias Élisabeth de La Borde, devait sa fortune à sa proximité avec M^{me} de Pompadour ; mariée d'abord à un premier valet de chambre du roi, elle se remarie en 1781 avec le directeur général des Bâtiments, le comte d'Angiviller, dont elle avait été longtemps la maîtresse ; son salon est particulièrement connu pour avoir été dans les années 1760 un actif relais des théories physiocratiques.

Charles-Georges Le Roy recevait lui-même, comme en témoigne le poète Jean-François Ducis qui évoque les « soupers délicats et philosophiques » auxquels il participait chez lui³¹. Il semble avoir été réputé et fort apprécié pour mettre de l'ambiance en société, « un des plus grands rieurs de France » à en croire son cousin Hennin. De fait, les lettres et la philosophie n'étaient pas le seul sujet de ces réunions de grands esprits. Il régnait même chez les d'Holbach une étonnante liberté de mœurs dont témoignent les correspondances de Diderot avec Sophie Volland. Il n'est pas besoin d'en lire des pages pour voir que notre ami Le Roy, que Diderot lui-même appelle le « Satyre des Loges », n'a rien d'un parangon de vertu. La baronne d'Holbach elle-même n'aura pu

30. *Ibid.*, p. 166-169.

31. 15 juillet 1775, *Lettres de Jean-François Ducis*, éd. Paul Albert, Paris, Jousset, 1879, p. 24-26, cité par Anderson, p. 21.

échapper à ses assiduités, occasionnant une brouille momentanée avec la société holbachique³².

Charles-Georges Le Roy a laissé peu d'écrits ; il était apparemment d'un esprit scrupuleux et difficile. « Je n'ay ni prétentions ni talents », avoue-t-il modestement en 1772, au lendemain de ses *Réflexions sur la jalousie* et de sa passe d'armes avec Voltaire. « Mon bonheur est de jouir de ceux d'autrui, de cultiver les lettres en paix, lorsque j'en ay le temps, de chercher toujours l'instruction, sans avoir la volonté ni le pouvoir de rien produire. »³³ Si l'on en croit l'ex-conventionnel Roux-Fazillac, qui l'avait connu à Versailles, il aurait brûlé « dans un moment de dégoût et de douleur, où la mort lui avait enlevé la personne qui concentrait ses principales affections », plusieurs de ses manuscrits, cela expliquant que nous n'ayons rien conservé de ses essais poétiques ou théâtraux³⁴.

Néanmoins, il a participé activement – et bénévolement au témoignage de Diderot – à l'aventure encyclopédique. On a évoqué déjà les contributions apportées pour ce qui concerne l'agriculture (engrais, ferme – économie rustique, fermier, froment) ; on lui doit aussi plusieurs articles touchant à ses autres centres d'intérêt que sont l'exploitation forestière (forêt, futaie) et la chasse (faisan, garenne, gibier...), sans compter ses contributions proprement philosophiques (homme – morale, instinct). Sur l'exploitation des bois, il n'hésite pas à remettre en cause certains usages traditionnels, comme la réserve de baliveaux lors des coupes de taillis, censée fournir du bois de charpente. Le Roy se montre particulièrement sensible à la poésie du milieu forestier, et il a dans l'article « Futaie » des accents presque romantiques :

La hauteur des arbres qui les composent, leur vieillesse, le silence et une sombre fraîcheur y pénètrent l'âme d'une émotion sacrée, fort voisine de l'enthousiasme³⁵.

Sur le thème de la chasse, Charles-Georges Le Roy a visiblement plus de mal à mettre en adéquation ses principes avec la réalité de ses activités, et la teneur de son article « Gibier » a dû surprendre un peu, quand on sait les milliers de têtes de gibier qu'il fallait maintenir dans

32. Diderot, *Correspondance*, op. cit., t. IV, p. 52-65.

33. Voltaire, *Correspondance*, op. cit., t. XXXVIII, p. 395-397.

34. Introduction à l'édition de 1802 des *Lettres sur les animaux*. E. Anderson a identifié cette personne chère à son cœur, à savoir M^{me} Tourolle, morte en 1771 ; voir p. 20 de son ouvrage. Il s'agit donc de Louise Elisabeth Tourolle, femme de chambre du dauphin ; en 1777, Le Roy prend son fils auprès de lui, avec l'idée qu'il puisse lui succéder.

35. *Encyclopédie*, t. VII, p. 402.

les parcs de Versailles afin de pourvoir aux besoins des chasses royales, et dont il ne se faisait pas faute de profiter lui-même :

Quelques êtres accablés du poids de leur inutilité, pour se ménager des occasions de se fuir, je le cite, font gémir sous le poids de l'amertume et de la misère, une foule d'hommes respectables par leurs travaux et leur honnêteté : mais en blâmant les goûts excessifs, ajoute-t-il, nous devons servir ceux qui sont raisonnables. La conservation de certaines espèces de gibier peut être agréable et utile sans beaucoup d'inconvénients³⁶.

Mais son œuvre principale reste les *Lettres sur les animaux*, qui incluent aussi, en réalité, trois lettres sur l'homme et qui constituent sa contribution essentielle aux débats philosophiques du XVIII^e siècle. Les premières lettres, parues isolément dans le *Journal étranger* puis dans la *Gazette littéraire de l'Europe* de 1762 à 1765, furent rééditées en 1768 avec des compléments, reprenant notamment les articles « Instinct » et « Homme (morale) » de l'*Encyclopédie* parus trois ans plus tôt. Le Roy avait retenu la leçon de *L'Esprit* ; la publication est faite cette fois à Amsterdam et sous un pseudonyme, puisque l'auteur s'y présente comme un Physicien de Nuremberg. La dernière édition du vivant de Le Roy date de 1781 avec des lettres nouvelles adressées, on l'a vu, à M^{me} d'Angiviller.

Le propos du pseudo-physicien de Nuremberg s'inscrit dans la continuité directe du philosophe écossais David Hume, dont les *Essais sur l'entendement* comportaient un chapitre sur « La raison des bêtes », où l'on pouvait lire notamment « qu'à bien des égards les bêtes s'instruisent par l'expérience aussi bien que l'homme », une des idées maîtresses que le lieutenant va s'efforcer d'établir par l'observation. Une des originalités de l'ouvrage est en effet d'être, pour une large part au moins, le fruit de ses observations personnelles :

Je soutiens qu'il n'appartient qu'aux chasseurs d'apprécier l'intelligence des bêtes. Pour les bien connaître, il faut avoir vécu en société avec elle.

Les espèces dont il parle sont celles-là même qu'il côtoie au long de ses expéditions cynégétiques : loup, renard, cerf ou lapin³⁷.

36. *Ibid.*, p. 658

37. Cette compétence dans le domaine de la faune sauvage était suffisamment établie pour que Buffon ait eu à plusieurs reprises recours à lui pour tel ou tel point de son *Histoire naturelle*, lui reconnaissant « beaucoup d'esprit [joint] à un grand amour pour les sciences » ; *Histoire naturelle*, Paris, Imprimerie Royale, 1758-1763, t. VII, p. 213. Le Roy a notamment étudié à sa demande, en 1778, le comportement de jeunes chiens-loups ; voir Anderson, p. 9.

Le lieutenant des chasses s'efforce de montrer dans ses lettres que les animaux sont capables de mémoriser leurs expériences, de se les réapproprier par le raisonnement mais aussi de les partager par le biais d'un langage même rudimentaire. En concluant à la perfectibilité des animaux, il réfute évidemment les positions de Descartes, mais il s'écarte aussi de son ami Buffon, qui s'amusera à constater qu'il est bien différent de faire parler les animaux à Nuremberg et à Paris.

Dans ses écrits, Charles-Georges Le Roy prend toujours garde de trop s'aventurer sur le terrain religieux :

Que l'âme des animaux soit immortelle ou non, lit-on dans la première des *Lettres sur les animaux*, il est toujours certain qu'elle ne peut jamais avoir la destination glorieuse qui est réservée à la nôtre ; ainsi la religion n'est nullement intéressée dans l'examen qu'on peut faire des facultés dont les animaux sont doués [...] ³⁸.

S'il ne faut pas forcément s'arrêter à ces protestations rhétoriques, fréquentes dans les écrits des philosophes (elles sont d'ailleurs supprimées pour la plupart dans la reprise faite pour l'*Encyclopédie méthodique* de Naigeon parue après sa mort en 1793, laquelle reprise serait l'œuvre, à en croire l'éditeur, de Le Roy lui-même), il est difficile de savoir quelle était en la matière sa conviction ultime.

Ce qui est certain, c'est qu'il a pris très tôt ses distances avec l'Église, considérée comme un des principaux obstacles à la diffusion des Lumières :

J'ay pourtant fait là-dessus, écrit-il pendant le Carême 1748, tout ce que doit faire un homme sensé qui ne veut rien perdre de sa gayeté. Je n'ay pas encore entendu un sermon et je n'ay point mis non plus ma patience à l'épreuve du service divin.

Quelques années plus tard, il déplore auprès de son cousin n'avoir pu lire « le moindre petit livre impie, excepté quelques lambeaux de Voltaire. » ³⁹ Le ton passe de l'ironie à l'hostilité violente avec l'affaire de *L'Esprit* :

Les prêtres, écrit-il en octobre 1758, ont cru se reconnaître sous le nom d'imams, de fakirs et de marabouts. Les imbécilles ne voyent pas que ce sont eux qui font leur propre satire ⁴⁰.

38. *Lettres sur les animaux*, Paris, Poulet-Malassis, 1862, p. 9.

39. Bibl. de l'Institut, Ms 1268 f^{os} 28, 119.

40. *Ibid.*, f^o 221.

Cet incorrigible libertin se défend cependant d'être matérialiste, et il ne se reconnaît pas dans la théorie sensualiste de Condillac :

Nos jugements, note le lieutenant des chasses après avoir lu le *Traité des sensations* publié par Condillac en 1754, ne [seraient] que des souvenirs et [...] nos souvenirs ne [seraient] que des mouvements involontaires de nos organes.

Ainsi, conclut-il, à suivre l'abbé de Condillac, « nous ne [serions] plus que des automates sensibles au chatouillement. »⁴¹ Il ne suit pas non plus son ami Helvétius lorsqu'il voit dans l'intérêt le seul ressort de la vie humaine ; pour Le Roy, ce qui différencie l'homme de l'animal, c'est au contraire la capacité à compatir et à vouloir le bien de son prochain, c'est le fait qu'il est un être moral.

Sur le plan politique, notre philosophe se montre volontiers critique envers la monarchie, cela devient même pour lui une sorte de jeu :

Je ne sais pas pourquoi j'en reviens toujours là, écrit-il en 1757 : mais je me sens une mutinerie contre les Rois comme Voltaire contre la Religion⁴².

Son idéal, il l'esquise dans sa deuxième lettre sur l'homme, parue en 1768 :

Quelle est la meilleure forme de gouvernement possible ? C'est un problème qui ne sera pas sitôt résolu. On peut assurer seulement que si une société était composée de manière qu'une trop grande inégalité ne laissât pas le plus grand nombre dans une indigence à laquelle une opulence excessive fût dans le cas d'insulter ; que chacun des membres, ayant la propriété de sa personne, fût assuré de plus de se procurer l'aisance de la vie par un travail modéré ; [...] que la considération fût attachée uniquement aux services rendus au public ; que l'inutilité devînt constamment l'enseigne du mépris : alors l'état social procurerait aux hommes rassemblés le plus grand bonheur dont la faible humanité soit susceptible.

Le soi-disant Physicien de Nuremberg constate, en la regrettant, la tendance naturelle des démocraties à dévier vers l'oligarchie, et celle des monarchies modérées à dégénérer en despotisme. Il croit cependant dans la capacité des Lumières à réformer en douceur le régime existant :

41. *Ibid.*, p° 165.

42. *Ibid.*, p° 198.

Il peut arriver que la physique expérimentale cultivée, la science du gouvernement méditée et approfondie, ou le tableau de la nature présenté par des hommes d'une trempe forte, donnent à l'esprit humain un spectacle qui étende ses vues, et fasse naître un nouvel ordre de choses⁴³.

Il est pourtant très tôt conscient de la difficulté de la chose. En 1760, il découvre avec intérêt les propositions de réforme du marquis de Mirabeau [un émule de Quesnay, le père du révolutionnaire] dans sa *Théorie de l'Impôt*, tout en trouvant ses idées trop belles pour être exécutées ; « mais, ajoute-t-il, on doit savoir gré à un citoyen généreux qui présente aussi hardiment des idées qu'il croit favorable au bonheur de la nation. » L'avènement de Louis XVI et la nomination de Turgot suscitent sans doute quelque espoir quant à l'évolution vers une monarchie éclairée, mais là encore il fait part de ses craintes :

Notre jeune maître me traite à merveille et me paroît avoir pour moy le genre de considération que ces personnages là peuvent avoir et que méritent peut-être 35 ans de bonne conduite... On attend et on espère icy des changements dans l'administration des finances par la confiance qu'on a dans les lumières et la vertu de l'administrateur. Mais il faut tant de ménagements dans la réforme d'une machine vicieuse à tous les égards quand on ne veut ni ne doit la briser toute [*sic*] entière que je ne sçais quand les spéculateurs auront satisfaction. D'ailleurs le moral d'une cour, quoy qu'on fasse, est toujours opposé au bien public et rend vaines les meilleures dispositions même dans celuy qui est à la tête.

Et les faits lui donnent rapidement raison :

Nos courtisans, écrit-il après le renvoi de Turgot, ont eu une joye indécente de la retraite d'un de nos ministres et du renvoy de l'autre. Ils avoient l'air de dire *Dieu mercy nous n'aurons plus d'honnêtes gens*⁴⁴.

« On ne veut ni ne doit la briser toute entière... » ; quelles que soient ses critiques, le lieutenant des chasses est trop étroitement attaché au système pour vouloir sa disparition, et les événements révolutionnaires semblent l'avoir douloureusement affecté.

On ne peut pas ici ignorer le témoignage de l'abbé Barruel dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, publiés sous le Directoire. Certes, on a fait justice de sa théorie du complot philosophique qui,

43. *Lettres sur les animaux*, p. 158, 163.

44. Bibl. de l'Institut, Ms 1268 f^os 244, 375-377.

par le biais de salons comme celui du baron d'Holbach, aurait planifié en quelque sorte la Révolution, mais il se trouve que Le Roy est un des principaux témoins à charge qu'il invoque à l'appui de sa thèse. Plus précisément, il fait état d'un dîner qui aurait réuni Charles-Georges Le Roy et le comte d'Angiviller à la mi-septembre 1789 :

Eh bien, aurait dit l'un des convives, voilà pourtant l'ouvrage de la philosophie – À qui le dites-vous, lui aurait répondu le lieutenant des chasses, je ne le sais que trop, mais j'en mourrai de douleur et de remords⁴⁵.

Une évocation aussi précise doit bien refléter, d'une façon ou d'une autre, quelque réalité. Si l'on n'a pas pour la période d'autres témoignages, sa grande proximité avec le comte d'Angiviller, qui fut tout de suite un pilier de la contre-révolution, donne quelque vraisemblance à cette sorte de révision finale. Charles-Georges n'a en tout cas guère survécu au départ de la monarchie, puisqu'il est mort à Versailles au début de novembre 1789.

Pour conclure, Charles-Georges Le Roy aura été un de ces acteurs qui ont permis au monde des Lumières de pénétrer celui de la Cour, deux mondes qui s'attirent et se rejettent à la fois. Il apparaît comme une personnalité complexe : esprit curieux et soucieux du progrès humain, il est pourtant, de son aveu même, indolent et jouisseur et se montre parfois cynique envers les petits ; témoignant d'une grande attention pour le genre animal, il orchestre des chasses qui prennent des allures de carnages ; il se montre enfin très critique pour le système en place, tout en travaillant pour l'une des administrations, celle des chasses, des plus décriées de l'Ancien Régime. Le lieutenant des chasses reflète ainsi, quelque part, les contradictions même de son siècle ; mais sans doute son parcours et ses doutes illustrent-ils en même temps la complexité de cette âme humaine dont il s'était efforcé de comprendre les ressorts.

45. Augustin Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Hambourg, P. Fauche, 1798 [en fait 1797], t. I p. 361.

LE DIALOGUE DE L'HISTORIEN ET DE L'ARCHIVISTE

DISCOURS EN RÉPONSE

de M. Gérard HURPIN

(15 novembre 2008)

Monsieur,

Votre nom et vos travaux m'étaient connus avant que vous soyez nommé aux fonctions de directeur des Archives de la Seine-Maritime. Vous étiez alors archiviste du département du Cher, et vous preniez soin d'informer les établissements scolaires et universitaires, même lointains, des activités de vos services. Diplômé de l'École nationale des Chartes après avoir soutenu en 1984 votre thèse intitulée *Propriété et seigneurie dans l'Ouest parisien de la fin du Moyen Âge au début du XIX^e siècle, l'exemple du domaine de Versailles*, vous avez été conservateur aux Archives nationales, chargé de la coordination informatique ; vous avez aussi rempli des missions temporaires à l'École française de Rome et au ministère de l'Intérieur. De 1990 à 1997, vous avez été chef de la mission des Archives nationales pour la politique d'archivage du ministère de l'Équipement. À la fin de cette mission, vous avez rédigé un guide des archives de ce ministère. Ce n'était là qu'un volume parmi un nombre considérable d'autres publications où Versailles, entendu au sens le plus large, a toujours tenu une place prépondérante. C'est le lieu de votre naissance bien que vos ascendants Maroteaux soient originaires des confins de la Champagne et du Soissonnais. Une petite anecdote : quelques jours

après que vous m'eûtes signalé vos origines géographiques anciennes, je trouvai dans un livre la reproduction photographique d'un plan terrier provenant de cette région et datant de la fin du XVIII^e siècle ; il était nettement signé Maroteaux. Chaque fois que vous en avez la possibilité, vos recherches vous ramènent au domaine versaillais ; ainsi vous avez élargi l'étude qui avait fait l'objet de votre thèse, ce qui nous a valu *Versailles, le roi et son domaine* paru en 2000 aux Éditions Picard. Vous avez montré comment, des 96 hectares que comptait le domaine primitif des seigneurs de ce village, il finit par s'étendre sur 16 000 hectares à la veille de la Révolution, formant ainsi un exceptionnel complexe palatial dont on ne peut plus se faire une juste idée à la visite de ce qui en subsiste et qui s'est fondu dans un établissement public, assisté d'un conseil scientifique dont vous êtes membre. Lire ce livre, c'est bien connaître vos intérêts : l'architecture, l'art des jardins, la vie de la forêt, mais le goût que vous y mettez n'ôte rien à la rigueur de votre méthode. Ajoutons que vos approches sont rigoureuses comme il se doit : la chronologie, la carte, le graphique, les statistiques viennent à l'appui de vos développements qu'agrémentent et consolident une illustration composée de documents rares, élégamment mis en valeur. On a noté au passage que contrairement aux mauvaises habitudes de révisions systématiques, plus ou moins malveillantes, vous avez tenu le plus grand compte des anciens historiens qui en avaient traité et, au premier rang, Pierre de Nolhac.

Je connais dans notre Compagnie au moins deux confrères avec qui vous partagerez ce même goût pour l'histoire de cet ouest-parisien : le professeur Marc Venard qui a fait ses premières armes comme historien des campagnes du Hurepoix au XVI^e siècle et M. François Bergot, ancien conservateur du musée des Beaux-Arts de Rouen et historien de Notre-Dame de Versailles ; vous avez collaboré avec lui puisque je vois dans la liste de vos publications sur le point de paraître une contribution au livre collectif sur Hardouin-Mansart coordonné par Alexandre Gady. C'est dire si, chez vous, l'archiviste se confond avec l'historien.

La *Revue histoire, économie, société* me confia, pour en faire le compte rendu, un livre que vous aviez signé, intitulé : *Portefeuilles de plans : projets et dessins d'ingénieurs militaires en Europe du XVI^e au XIX^e siècle*¹. C'étaient les actes d'un colloque tenu à Saint-Amand-Montrond en 2001 qui donnèrent ce bien beau livre, très bien illustré de plans aquarellés des anciens ingénieurs militaires où l'art se confond avec la science, où l'historien un peu curieux de la Normandie relève

1. Vincent Maroteaux et Émilie d'Orgeix (éd.), *Portefeuilles de plans : projets et dessins d'ingénieurs militaires en Europe du XVI^e au XIX^e siècle*, Bourges, Conseil général du Cher, 2001.

que les Archives de Turin possèdent un très beau dessin du Havre datant probablement du commencement du XVII^e siècle.

Mesdames et messieurs, vous avez pu vous faire vous-même une idée exacte de ce que j'énonce si vous avez visité l'exposition « Douze siècles d'histoire aux Archives de Seine-Maritime »² dont vous avez été le maître d'œuvre, Monsieur, après avoir été celui de l'exposition Corneille en 2006.

Une élégante mise en espace et en lumière offre aux yeux des visiteurs le travail des moines aux temps féodaux en présentant le cartulaire de Saint-Wandrille, celui de la Sainte-Trinité ; un cueilloir de La Ferté de 1282 nous montre la complexité déroutante de la propriété paysanne dès cette époque, tandis que l'exposition du premier registre de l'Échiquier de Normandie (1336-1342) témoigne des efforts patients de l'ordre judiciaire pour assurer, aux sujets du roi, le service d'une justice plus lointaine, certes, mais du fait même, plus sereine et moins partielle que celle de la multitude des petits juges seigneuriaux.

Cette même exposition nous introduit dans une des régions les plus élevées où peut conduire l'étude de l'histoire, celle de l'art, et pour cela, il n'est que de considérer les comptes du château de Gaillon, la miniature maniériste qui orne le Cartulaire des pauvres de 1544-1545, c'est-à-dire celui de l'hôpital, et notre conscience contemporaine, toute pénétrée de principes utilitaires, devrait être troublée par le fait que ce qui regardait le bien des pauvres dut être décoré par une image de la beauté la plus raffinée. *Pauperes Christi* font remarquer simplement les historiens ; rien de trop beau pour ceux qui sont en raison de leur infortune les plus proches de l'homme-Dieu.

Ces documents que vous avez extraits de ce que votre dépôt conserve de plus précieux témoignent de la violence des discordes religieuses du XVI^e siècle dont la gravité oblige qu'on s'étonne que l'État ait pu y survivre. Imagine-t-on le site si paisible de l'abbaye Saint-Georges de Boscherville agité par de violents conflits, tels qu'un moine resté fidèle à l'orthodoxie dût en être chassé par ses confrères acquis aux idées nouvelles. Enfin, les instructions rédigées par Richelieu pour guider le capitaine Daniel dans ses expéditions maritimes rappellent la part que les Normands n'ont jamais cessé de jouer dans la grande aventure des découvertes et de l'expansion coloniale. En somme, en parcourant l'exposition que vous avez organisée, le public se persuadera que l'archiviste loin de dissimuler des trésors mystérieux ou de se perdre dans la

2. Le catalogue de cette exposition est disponible : Vincent Maroteaux, *12 siècles d'histoire aux Archives de Seine-Maritime*, Bonsecours, Éditions Point de vues, 2008.

poussière des paperasses, ouvre à ses concitoyens qui en ont le loisir le grand-livre de la vie des temps passés qui, bien loin d'être abolis, subsistent largement en nous et que nous transmettrons, si nous n'en sommes pas indignes, à ceux qui nous suivront.

Les grands dépôts d'archives recèlent souvent de ces gisements considérables qui échappent facilement aux enquêtes des chercheurs s'ils n'étaient pas guidés dans leurs démarches par vos publications, vos inventaires, vos répertoires dont vous poursuivez la rédaction dans une discrétion et une modestie qui vous font honneur et que vous avez sans doute héritée de vos ancêtres dans l'ordre intellectuel : les bénédictins de Saint-Maur.

Sans vos secours, sans l'appui des documents que vous signalez à notre attention, l'histoire ne serait qu'une compilation d'anecdotes suspectes, qu'une chronique dominée exclusivement par une avant-scène tapageuse qui ne se donne de l'importance du seul fait que le public, mal informé, abusé même, accepte de lui en attribuer alors que la documentation que vous mettez à la portée de l'historien montre à l'œuvre une foule d'humbles personnages dont les travaux n'ont laissé de traces que dans quelques comptes difficiles à déchiffrer, dans les minutes de quelques procès, dans les rapports de quelques administrateurs. Et c'est pourtant sur ces bases que l'historien construit peu à peu une histoire solide fondée sur la multitude de petits faits accomplis par des hommes et des femmes obscurs, dont l'accumulation a fait la solidité des États et l'éclat des civilisations.

Ces imposantes fonctions de l'archiviste, somme toute peu connues dans leur détail, ont contribué à lui donner un relief romantique ; mais attention, pas celui du romantisme élégiaque, plutôt celui du romantisme noir. L'inquiétant Hoffmann a tracé la silhouette grimaçante de l'Archivarius Lindhorst dans son conte *Le Vase d'or* ; en voici un extrait :

L'archiviste s'était éloigné à grands pas. Dans le crépuscule rapidement tombé, il paraissait plutôt planer que marcher vers le bas de la vallée de l'Elbe [...]. Soudain, le vent se prit dans son grand manteau gris clair dont les pans déployés se mirent à battre l'air comme des ailes gigantesques et Anselme [...] crut assister à l'essor irrésistible d'un oiseau immense. Mais pendant qu'il continuait à fixer le lointain dans la nuit descendue, un vautour prit son envol en poussant des croassements affreux [...]. Après tout, se dit l'étudiant, il est capable de s'être envolé en personne, Monsieur l'archiviste Lindhorst, car je vois désormais que toutes ces apparitions étranges d'un monde inaccessible et merveilleux

qui peuplaient les plus curieux de mes songes, sont de plain-pied avec ma vie réelle et se jouent de moi³.

L'image est évocatrice, et si l'on peut dire « archétypale » même si le talent d'Hoffmann s'amuse ouvertement, en humoriste qu'il ne cesse jamais d'être, de nos frayeurs secrètes ; dans l'imaginaire, l'archiviste est solitaire, grave, triste, inquiétant, familiers de lourds secrets qui confinent à la magie, et pour tout dire à des sciences cachées, proprement occultes. Si j'avais eu loisir de citer Hoffmann plus amplement, on aurait vu qu'il qualifie Lindhorst de nécromant, autrement dit « celui qui fait parler les morts, celui qui tire d'eux un savoir maudit ». Quel archétype ! Il a pour symétrique la figure de l'enfant au trésor ; celui qui passera sa vie à chercher dans une des pistes infinies un trésor perdu et qui se fait collectionneur passionné de faits éparpillés, sans jamais atteindre le stade de la mise au net de ses recherches, ou se pose comme généalogiste en quête d'ancêtres mythiques, à tout le moins mythifiés.

Quelques observations sur l'étymologie du mot archives nous éclaireront sur l'origine de cet étrange et attachant archétype. *L'archivum*, c'était, dès l'Antiquité, le dépôt des documents indispensables au prince ou à la République. Ce dépôt était une partie de l'*archè*. Que veut dire ce mot grec ? – C'est tout à la fois un principe fondateur marqué du caractère de ce qui est ancien et primitif et par conséquent de ce qui fonde l'autorité, notion que recouvre le deuxième sens du mot *archè*. Si, par suite, l'archiviste tient à tous ces caractères, il n'y a pas lieu de s'étonner que les romantiques en aient fait une figure formidable. Si ces mythes étranges ont quelque chose de poétique, combien est différente la réalité qui est presque l'opposé de la fable.

S'il est des savants épris de clarté, de vérité et de simplicité, ce sont bien les archivistes. Leur premier devoir est de classer des documents. Qui ignore que la classification est une démarche véritablement scientifique ; que les sciences exactes essaient en première approche de classer les phénomènes qui sont soumis à leurs études ? Aristote et Bacon l'ont enseigné à notre humanité occidentale. – Classer les documents suppose un plan rationnel et ceux que les archivistes français ont mis en œuvre à l'époque de la Révolution ont fort bien résisté à plus de deux cents ans d'utilisation. – Peut-être à la vérité que l'afflux de documents secrétés par les institutions très complexes d'aujourd'hui exigent des plans de classements aux ramifications plus élaborées que celles qui avaient été suivies jusque-là, mais ce n'est pas notre propos

3. *Contes d'Hoffmann*, édition intégrale des contes réalisée sous la direction d'Albert Béguin, 1964, p. 169.

même si la communication de documents historiques du temps présent soulève bien des difficultés politiques et morales.

Retenons que l'archiviste doit ordonner et décrire les masses de documents dont on lui confie la conservation ; cette clarté facilite la conservation et la communication des documents ; donc chez lui, rien de caché, rien d'ésotérique, contrairement à ce qu'évoque Hoffmann, le romantique. J'ajoute, impression personnelle, que le sérieux du travail de l'archiviste n'est pas du tout incompatible (loin de là) avec la bonne humeur ni avec la courtoisie fort ordinaires dans la corporation.

On associe toujours historien à archiviste. Ce rapprochement n'est pas aussi naturel qu'on serait porté à le croire, et il y a même lieu de craindre qu'elle ne soit pas définitive ou du moins, plus aussi systématique qu'elle ne l'a été depuis 1830 environ. J'ai même eu l'occasion d'entendre il y a peu, et je la cite à regret, cette expression incorrecte à tous égards : « les historiens travaillant sur archives... », ce qui sous-entend qu'il y en a qui ne le feraient pas ! C'est hélas vrai de plusieurs points de vue, mais partiellement encore, heureusement⁴ ! Témoins quelques-uns d'entre eux, outre-Atlantique et outre-Manche, pour qui l'histoire est une espèce de glose réciproque et souvent fort aigre de ce qu'ils écrivent les uns et les autres ; témoins aussi ces soi-disant spécialistes de sciences sociales qui, s'aventurant sur le terrain de l'histoire, l'accommodent avec beaucoup de facilité à l'orientation plus ou moins partisane qu'ils veulent donner à leur propos. Si Michel Foucault a ouvert de nouveaux horizons aux historiens, il a entraîné des esprits aventureux et mal préparés sur les pentes très glissantes qui conduisent à l'erreur, par une cascade de contresens. Témoins, pas mal de choses qui se sont écrites sur l'histoire des prisons, voire sur celle des hôpitaux. Oui, la pluridisciplinarité est nécessaire au progrès des connaissances, mais il faut savoir à quel niveau on doit la pratiquer ; si l'historien se contente d'une vague teinture de sociologie qui se limite à l'emprunt de concepts, il peut faire illusion dans certains cercles, mais son œuvre périra très vite, de son vivant peut-être... Qui se souvient de cette masse de bouquins parus voici trente ans à peu près, qui voulaient nous persuader que la féodalité pesait aussi lourd dans la France de 1789

4. Quelques mois après avoir rédigé ces lignes, après des entretiens avec plusieurs personnes, je dois avertir que le courant des « historiens hors archives », si je puis dire, prend sans cesse de la puissance par le canal de ce que les Anglo-Saxons appellent les « Cultural Studies ». – Si, j'ai bien compris, chacun est fondé à arranger le passé à sa mode. N'opposez pas à ces gens-là la force des documents ; ils ne prouvent rien pour eux. Les idéologies ne se réfutent pas, soutenait à juste titre Karl Popper. Leur retour en force aurait-il été la cause de la tristesse de Lévi-Strauss au soir de sa vie ? Puisse quelque curieux des temps à venir consulter notre *Précis* et dire que, dans une « Académie de province », on avait signalé le péril de longue main !

qu'au x^e siècle ? Ou qu'il y avait un parallèle à établir entre la guerre de Jugurtha et la guerre d'indépendance d'Algérie ! Ils avaient des lecteurs alors ! Ils dogmatisaient à l'envi ! Et l'on a même vu plus d'une carrière se bâtir là-dessus. Si, d'autre part, le sociologue veut donner à ses travaux une dimension historique, tant mieux, mais s'il se dispense de consulter les documents ou s'il les interprète mal, alors il s'égare et il entache sa recherche de défauts qui la frapperont de nullité.

Attention donc à ne pas s'écarter de la démarche qui consiste à demander la matière historique aux documents eux-mêmes. La théorie de cette démarche est en France clairement datée. Elle remonte à Dom Jean Mabillon. Elle fut poursuivie par cet éternel oublié qu'est l'avocat Jacob-Nicolas Moreau, lequel conçut le projet de rassembler les archives des administrations royales pour en faire un immense fonds de documentation à la fois historique et législatif. Son idée était de fonder sur les archives une science du gouvernement et de la législation, qui se serait établie sur la connaissance exacte des traditions consolidées par l'expérience, et de la continuité. Elle était essentiellement conservatrice et allait à la traverse des idées dominantes du siècle, mais une malhonnêteté intellectuelle associe systématiquement adversaires de la philosophie de Voltaire et de Diderot aux ennemis du progrès et les assimile à des conservateurs aux idées étroites.

La Révolution arrêta net les entreprises de Moreau, mais elles ne furent pas complètement oubliées et le xix^e siècle les reprit en partie, mais dans un esprit différent.

Mabillon, Moreau et combien d'autres avaient tracé la voie et les historiens cessèrent de consulter exclusivement les mémoires, annales et chroniques d'où ils avaient tiré jusque-là le plus clair de leur documentation pour examiner des sources plus austères, et souvent difficiles à lire, pourquoi le nier ? Bien leur en prit ; ces habitudes studieuses ont donné naissance à la prodigieuse génération des grands historiens européens du xix^e siècle. Pour bien faire sentir la joie profonde et silencieuse de ceux qui sont habités par les leçons qu'ils tirent des documents, j'ai plaisir à citer une page assez connue d'Augustin Thierry, écrite en 1834 :

À force de dévorer les longues pages in-folio, pour en extraire une phrase et quelquefois un mot entre mille, mes yeux acquirent une faculté qui m'étonna et dont il m'est impossible de me rendre compte, celle de lire, en quelque sorte par intuition, et de rencontrer presque immédiatement le passage qui devait m'intéresser. La force vitale semblait se porter tout entière vers un seul point. Dans l'espèce d'extase qui m'absorbait intérieurement, pendant que ma main feuilletait le volume ou prenait des notes, je n'avais aucune conscience de ce qui se passait autour de moi. La

table où j'étais assis se garnissait et se dégarnissait de travailleurs ; les employés de la bibliothèque... allaient et venaient par la salle ; je n'entendais rien, je ne voyais rien ; je ne voyais que les apparitions évoquées en moi par ma lecture ; et depuis cette époque de ce premier travail, il ne m'arriva jamais d'avoir une perception aussi vive des personnages de mon drame, de ces hommes de race, de mœurs, de physionomies et de destinées si diverses⁵.

Sans l'aide des archivistes, l'historien s'égarerait dès ses premiers pas dans une masse de documents que vos anciens confrères ont commencé à explorer méthodiquement vers 1850, et les outils qu'ils ont mis à la disposition des chercheurs (autrefois on disait des « travailleurs ») ont été des guides sûrs dans la forêt vierge des documents anciens. En quelque sorte, ils en ont dressé la cartographie. Mais la sûreté de votre discernement a eu une contrepartie : la lenteur de certains de vos travaux. Consultant un jour l'inventaire des archives de l'évêché de Beauvais, je trouvai cette spirituelle remarque, preuve que vous avez entre vous une capacité à l'autodérision :

Le scrupule semble avoir toujours été de tradition aux archives de l'Oise avec la recherche du définitif. Il est le fruit naturel de l'esprit scientifique et de la longue fréquentation du même dépôt. Mais il est paralysant. Une certaine ignorance est nécessaire à l'action.

Je rapporte cette critique même si je n'en admetts le trait final qu'avec une extrême réserve. Chacun a pu constater à quels désastres conduit la précipitation de ceux qui se proclament un peu vite hommes d'action ou même, ce qui peut être encore plus grave, hommes de science. Ils négligent d'observer le premier principe de la méthode énoncé par Descartes, qui consiste à éviter la précipitation.

Ce fini du travail des archivistes, ce « fini » dis-je, qui en est ordinairement la marque, c'est déjà de l'histoire et de la meilleure. Je sais que cet avis n'est pas unanimement partagé et que le véritable historien prend à l'égard des sources une distance critique qui n'est pas de la même nature que la critique purement externe des archivistes : débat de spécialistes qu'il n'y a pas lieu d'examiner ici. La récente exposition que vous avez organisée le montre assez, et si on a la curiosité de consulter les inventaires, loin d'être aux prises avec une fastidieuse nomenclature, ce à quoi on s'attendrait, on ne tardera pas à voir resurgir un monde plein

5. Augustin Thierry, *Dix ans d'études historiques*, Paris, Éditions Tossier, 1834.

de couleur et de vie, si bien qu'on éprouve naturellement le besoin de consulter les pièces originales.

Permettez-moi de faire part à notre auditoire de quelques glanes que je relevai il y a quelque temps dans les inventaires des anciennes justices de la ville de Laon. Voici devant vous, en 1636, alors que les frontières du Nord sont enfoncées, le rassemblement de l'armée pouilleuse des gentilshommes picards plus ou moins ruinés qui, tels Don Quichotte, viennent mettre à la disposition de leur roi et leur patrie leurs armes usées et leurs haridelles efflanquées au point que le gouverneur et le bailli doivent en réformer la plupart. N'est-ce pas une scène à la Callot ? Un peu plus loin, voici la transcription intégrale d'une lettre d'un officier de Louis XIV ; l'exposition de ses états de service tient plus du roman picaresque que de la demande de pension de retraite. Toujours dans les mêmes fonds, voici des soldats mal payés qui se retrouvent entre désertion et marginalité, composant avec les contrebandiers du sel et finissant par entrer dans leurs bandes au risque des galères à vie, voire de la peine de mort. Ailleurs, enfin, mais toujours dans le même fonds, j'ai sous les yeux des dizaines d'exemples de résistance de calvinistes qui, sur leur lit de mort, déclarent refuser les sacrements de la religion catholique et vouloir mourir dans la confession réformée quelles que puissent être les conséquences de cette profession à l'article de la mort. Un peu plus loin encore, voici devant nous le tableau de marchés à la fois animés et sourdement menacés par la pénurie dans laquelle vivaient constamment nos ancêtres ; d'un côté, les magistrats rendent compte de la nervosité de la population ; de l'autre, ils informent des manœuvres de la spéculation qui guette la venue du moment où la pénurie sera si grande qu'elle en tirera les profits les plus élevés ; on sent bien que de grands noms sont prononcés ; que des fortunes se créent sur la misère et moins de cinquante ans plus tard, ces mêmes noms figureront peut-être honorablement dans les almanachs les plus distingués. Je pourrai encore citer une lettre de M^{me} de Roannez, abbesse d'Origny Sainte-Benoîte, qui décrit, en des termes dignes des plus grands auteurs du siècle de Louis XIV, la détresse de sa maison.

Remarquez bien que ces faits, si éloquents par eux-mêmes, ne sont pas tirés d'œuvres d'historiens, mais bien de répertoires d'archivistes et même fort anciens ; celui qui les avait dressés, à la vérité archiviste et magistrat⁶, recueillait ces humbles faits à une époque où ils n'éveillaient qu'exceptionnellement l'intérêt des historiens de renom alors portés vers l'histoire philosophique. Il appartenait aux historiens du xx^e siècle,

6. Il n'est que justice de le nommer, c'est Amédée Combier. Son nom n'est pas tout à fait oublié de quelques historiens de la justice.

sensibles aux questions économiques et sociales, historiens des sociétés démocratiques, tournés sympathiquement vers les conditions de vie des petites gens, de remettre en pleine lumière tout ce que les archivistes du siècle passé avaient signalé à l'attention du monde savant.

Ramasser n'est pas bâtir, pas plus que recueillir n'est choisir. Sélectionner les documents du passé suivant une grille d'interprétation rationnelle, mais pas trop rigide, exempte autant que possible de préjugés purement idéologiques, tels sont les premiers pas de la démarche historique. La différence saute aux yeux : l'archiviste vise à être complet tandis que l'historien est nécessairement sélectif et, s'il est sincère, il procède à ses choix sans vraiment s'affranchir de la crainte d'avoir mal orienté sa recherche et placé les faits qu'il a retenus sous une mauvaise lumière. Il n'est pas difficile de filer la métaphore photographique : l'historien dispose l'objet de son étude sous un certain éclairage de manière à en faire ressortir ce qu'un maître du passé, l'éditeur des *Mémoires* de Saint-Simon en quarante-deux volumes, A. de Boislisle, appelait d'un beau terme : « la vérité morale ».

On peut sourire de cette expression, un peu vieillotte, je l'accorde, mais ce qu'elle contient de substance est-il susceptible de vieillir ? Combien d'historiens, il faut le dire, se sont joués de cette vérité morale ! Combien se sont contentés de donner aux faits l'éclairage artificiel qu'exigeaient les intérêts du pouvoir intellectuel du moment ? Il y a déjà longtemps, une vingtaine d'années, Marc Ferro le rappelait alors fermement, qu'on s'est avisé que l'histoire était *sous surveillance* même si, à mon avis, la surveillance soupçonneuse et malveillante ne venait pas tant de ceux que M. Ferro dénonçait alors, mais plutôt de ses proches et amis. Ce n'est pas le lieu de mentionner les désastres où ont conduit les lois mémorielles... Référons-nous plutôt à un auteur du XVIII^e siècle qu'on ne récusera pas facilement, Beaumarchais ; aujourd'hui en reprenant le célèbre monologue de Figaro, on pourrait dire pourvu que l'historien ne parle ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de personnes qui aient tenu à quelque chose, il peut tout imprimer librement. M. Petré-Grenouillot, historien de la traite des Noirs, et Sylvain Gougenheim, historien de l'hellénisme au Moyen Âge⁷, savent à quoi s'en tenir sur ce point ; l'opinion a été informée des censures qu'ils ont subies et des persécutions dont ils ont été l'objet ; elles auraient été bien plus graves si des gens

7. Sylvain Gougenheim, *Aristote au Mont-Saint-Michel, les racines grecques de l'Europe chrétienne*, Paris, Le Seuil, 2008, coll. « L'Univers historique ». Est-ce que ce ne serait pas la publication de l'Annexe n° 1, p. 203-206, plus que le corps de l'ouvrage, qui vaudrait à l'auteur tant d'adversaires acharnés ?

d'honneur ne s'étaient élevés pour défendre la liberté des auteurs, plus peut-être que la pertinence de leurs écrits. Oui, Paul Nizan, les « chiens de garde » sont toujours là, près de quatre-vingts ans après que vous les avez ainsi désignés ; mais au fait, Nizan, ne seraient-ils pas aujourd'hui, par un retour des choses dont l'histoire est coutumière, du côté de votre descendance plus ou moins légitime ?

Que l'historien ait donc la sagesse se tenir à l'écart des querelles du siècle autant qu'il est possible. Non, ce n'est pas en empruntant ses idées à l'article de fond du journal qu'il enrichira vraiment son fonds d'idées ; c'est l'observation critique du monde qui l'entoure qui dirigera l'ordre des questions qu'il doit poser au passé. On a dit que l'histoire est fille de son temps : est-ce une constatation ou une consigne ? Si c'en est une, c'est un mauvais conseil. Il me semble plutôt que l'historien doit n'être d'aucun temps ni d'aucun pays, suivant un vieux précepte qui, paraît-il, fait sourire les demi-doctes ; autrement dit qu'il doive se dépouiller de ses préjugés. En ce sens, c'est une ascèse, et elle est salutaire. Si elle prescrit l'observation et la réflexion, elle dirige les pas du chercheur vers les dépôts que vous autres, archivistes, mettez en si bon ordre. Là s'effectue la collecte des faits qui permettent l'écriture méthodique et solide de l'histoire. De ce côté, nous pouvons être rassurés. En grand nombre parviennent de bons livres d'histoire : ils respirent l'esprit de sérieux qui convient à notre matière. Suivant la fable grecque, Clio, fille de mémoire, était l'aînée des muses ; la gravité lui convient et personne ne confond la gravité, le sérieux et l'ennui ; au contraire, la gravité n'alourdit pas tant le poids des choses et des idées qu'elle ne leur donne de la consistance ; en somme, il y a plus de vie dans le sérieux que dans le futile, même si elle peut se trouver en abondance dans le léger.

Certes, pour se rendre accessible, il faut que l'historien sache alléger les parties les plus techniques de ses exposés, sans pour cela abandonner l'idée de présenter au lecteur les connexions subtiles qui s'établissent nécessairement entre haute politique, finances et diplomatie, que gens d'influence et de l'ombre établissent avec plus ou moins d'habileté. On donne à juger du tact, de la finesse de touche qu'exige la bonne qualité de l'exposé historique.

D'une manière générale, l'historien doit s'abstenir de juger. Il suppose assez de clairvoyance à son lecteur pour que ce dernier le fasse lui-même.

Un groupe de jeunes historiens, de ce point de vue, a su trouver le chemin de vos dépôts et en tirer des livres solides ; l'histoire de l'art semble en première ligne de ce renouveau savant, mais bien d'autres domaines sont vivifiés par le recours intelligent aux documents originaux : celui des finances – aride, mais en apparence seulement. L'histoire militaire elle-même connaît un retour de faveur. On blâma jadis

« l'histoire-bataille » ; celle qui faisait dépendre le cours des choses de la fortune de guerre ; de ce point de vue, c'était à bon droit qu'on la condamnait, mais on s'interdisait par là d'observer les hommes dans les conditions exceptionnelles où les place l'horreur des batailles. Qu'advient-il de l'humanité quand elle est jetée dans des situations inhumaines ? – Tout une école d'historiens, depuis une quinzaine d'années, apporte sur ces questions primordiales des éclaircissements dont on tient le plus grand compte : l'histoire de la stratégie et celle de la tactique s'y combinent avec la psychologie historique.

C'est un devoir de rappeler à quel point en une trentaine d'années, les historiens des religions, par des études à la fois subtiles et savantes, ont révélé les délicatesses, les passions âpres, les élévations et les fanatismes des âmes religieuses de tous les temps tant et si bien qu'on a pu se demander si la connaissance profonde et sincère des religions, en Occident, n'était pas devenue le partage d'historiens qui, d'un certain point de vue, seraient ainsi devenus, sans le savoir ni le vouloir, gardiens des sciences sacrées. Des historiens, jeunes pour la plupart, ont étudié récemment quels rapports tantôt conflictuels tantôt consensuels s'établissaient entre politique et religion. Certes, on le savait avant eux, mais on les exprimait en termes trop exclusifs et trop tranchés. Munis de connaissances étendues sur le « sacré » qu'ils ont empruntées aux sociologues, ils ont su interroger d'une manière pertinente et disons-le mot, intelligente, l'impressionnante masse de documents qu'a laissée l'histoire du christianisme. À ce sujet, Monsieur, vous apprendrai-je, mais vous le savez déjà et c'est plutôt vers notre auditoire que je me tourne, que le plus beau fonds d'archives épiscopales qu'on connaisse en France est celui de Rouen, si je me réfère au très beau manuel de Victor Carrière intitulé modestement *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*⁸, qui comporte 1 706 pages en trois volumes formant sur ce sujet le guide le plus sûr et le plus instructif. On aura noté au passage cette espèce de marque de fabrique des grands érudits : la modestie des titres... Ils savent d'instinct que leurs pairs les reconnaîtront. Sait-on que l'indépassable histoire de la chambre des comptes est signée d'Arthur de Boslisle et porte en titre : *Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents de la Cour des comptes*⁹... notes qui tiennent en sept cents pages in-quarto, écrites dans une langue

8. Victor Carrière, *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, Paris, Letouzey et Ané, 1934, coll. « Bibliothèque de la Société d'histoire ecclésiastique de la France ».

9. Arthur de Boslisle, *Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des Premiers présidents (1506-1791)*, Nogent-le-Rotrou, 1873.

dont la correction intransigeante suffirait à placer l'auteur parmi les écrivains les plus châtiés du XIX^e siècle.

Le nom même d'Arthur de Boislisle, malheureusement connu que d'un petit nombre de spécialistes, comme celui de Moreau que j'évoquais plus haut, nous introduit auprès de cette classe spéciale d'historiens très proches des archivistes, formés de ceux qui ont consacré leurs travaux à présenter des manuscrits, à les transcrire et à les commenter. Il est juste d'en faire mention. En 1984, Georges Duby a écrit un livre intitulé *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*¹⁰, c'est si l'on veut, la biographie d'un des plus hauts officiers de la cour d'Angleterre au XIII^e siècle. Georges Duby a puisé à pleines mains dans l'édition qu'avait donnée Paul Meyer en trois volumes pour la Société de l'Histoire de France de 1891 à 1901¹¹ avec le texte, la traduction en français moderne, l'annotation, le commentaire et le glossaire, soit 1 262 pages en tout. Certes Duby ne pouvait faire autrement que de s'y référer, mais au moins aurait-il dû avouer plus nettement sa dette. J'ai le regret de dire que Duby ne mentionne qu'au passage l'édition de Meyer, peut-être un peu honteux des emprunts qu'il avait faits à ce travail jugé indépassable. Georges Duby serait-il coutumier du fait ? Sa thèse sur le Mâconnais au Moyen Âge fut indiscutablement un grand livre ; il aurait gagné en élégance si l'auteur avait montré tout ce qu'il devait à la publication des chartes de Cluny, œuvre de Bruel et Bernard, parue en plusieurs volumes in-4^o dans la collection des documents inédits sur l'Histoire de France à la fin du XIX^e siècle¹² ; au lieu de cela, il dit tout le mal qu'il peut d'un ouvrage qui fut sa source fondamentale où, forcément, quelques inexactitudes ont dû se glisser en raison de l'immensité du *corpus*. Pierre Goubert se montra plus équitable en expliquant clairement ce qu'il devait aux grandes publications des *Lettres de Colbert* par Pierre Clément¹³ et de la *Correspondance des Contrôleurs généraux* par Boislisle¹⁴.

10. Georges Duby, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Fayard, 1984.

11. Paul Meyer, *Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre*, Paris, Société de l'Histoire de France, 1891-1901.

12. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, formé par A. Bernard, complété, révisé et publié par A. Bruel, Paris, 1876-1903, coll. « Documents inédits sur l'Histoire de France », 6 vol.

13. Pierre Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, Imprimerie impériale, 1861-1873, 10 vol.

14. Arthur-Michel de Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux*, Paris, Impr. Nationale, 1874-1897, 3 vol.

En 1974, Emmanuel Le Roy-Ladurie publia *Montaillou village occitan*¹⁵ dont le succès tint du prodige. Jamais cet historien n'aurait pu rédiger ce livre s'il n'avait disposé de l'édition du *Registre d'inquisition de Jacques Fournier* procurée par Jean Duvernoy¹⁶ et parue en trois volumes de 1965 à 1972. Certes J. Duvernoy comme Paul Meyer entendaient bien mettre leurs imposantes publications au service des historiens ; ne l'étaient-ils pas eux-mêmes ? Il n'empêche qu'une reconnaissance plus clairement exprimée par les utilisateurs n'aurait pas été mal venue. Elle aurait témoigné d'une délicatesse qui laisse bien augurer des dispositions intellectuelles tant est courte la distance qui s'établit entre la sensibilité et la faculté de comprendre. E. Le Roy-Ladurie s'en acquitta en préfaçant les deux réimpressions que mérita l'édition du *Registre d'inquisition de Jacques Fournier*¹⁷.

Pourquoi, demandera-t-on, certains chercheurs qui éditent des documents de l'importance du *Journal de Fournier* ou du poème de Guillaume Le Maréchal s'effacent-ils devant les documents au point de ne pas vouloir se risquer à des synthèses historiques que leur savoir étendu les autoriserait à composer ? – Pusillanimité dira-t-on ? Probité et scrupule, peut-être ? – Essayons d'y voir de plus près.

Il me semble que recourir aux textes, ou s'en faire comme le serviteur, résulte d'un doute méthodique tout comme de la volonté de suspendre son jugement afin de ne pas tomber dans les pièges des idéologies, de ne pas s'égarer dans les labyrinthes des faux problèmes et des questions mal posées, et encore de ne pas se laisser entraîner dans les marécages des conflits politiques que plus d'un soi-disant « intellectuel » a bientôt fait de barbouiller d'une teinture en vue de servir des causes douteuses, et d'en imposer aux simples. Mais, s'il vous plaît, laissons ces gens-là ; comme dit l'Écriture, ils ont déjà leur récompense. Quant à nous, Monsieur, le plus sage parti est de vous suivre dans le dépôt dont vous avez la garde ; il nous suffira de nous munir de quoi relever des notes, de faire des extraits et d'essayer ainsi d'ajouter une petite contribution à ce que le plus grand des historiens, Thucydide, dans son introduction de la *Guerre du Péloponnèse*, a appelé « un trésor pour l'éternité ».

15. Emmanuel Le Roy-Ladurie, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Paris, Gallimard, 1975.

16. *Registre d'inquisition de Jacques Fournier, évêque de Pamiers, 1318-1325*, publié avec introduction et notes par Jean Duvernoy, Toulouse, Privat, 1965, 3 vol.

17. Chez Mouton (Paris), en 1976 ; chez Tchou (Paris) en 2004.

CONFÉRENCES PUBLIQUES

ET

COMMUNICATIONS

ANNÉE 2008

NAISSANCE, VIE ET MORT DE L'IDÉE DE PROGRÈS

par M. Marc VENARD

(Séance du 19 janvier 2008)

Il y a environ 30 ans s'est produit un événement majeur dans l'histoire de la civilisation occidentale – voire de l'histoire de l'humanité. Plus important encore que le passage des « Trente Glorieuses » au marasme économique, car notre histoire a connu plusieurs fois de telles péripéties... Cet événement, c'est la perte de confiance de notre civilisation en elle-même, la peur de l'avenir, la fin de l'idée de Progrès qui soutenait l'humanité depuis plus de deux siècles, qui avait inspiré la naissance de notre Académie, comme de tant d'autres... Cette idée de Progrès, je voudrais en retracer l'histoire, à très grands traits, sauf à m'arrêter un peu plus sur quelques moments et quelques témoignages. Je passerai donc en revue successivement la naissance, le développement, la période triomphale, et enfin le déclin de l'idée de Progrès. Pendant que je préparais ces pages, il se trouve que mon sujet m'a été en grande partie soufflé par un concurrent dont la notoriété dépasse de beaucoup la mienne. Je veux parler du pape Benoît XVI, en son encyclique *Spe salvi*¹. Si nos propos se recoupent en partie, cela prouve seulement que la question hante aujourd'hui l'humanité.

Première étape

Sans remonter à la Bible et à saint Augustin, on s'accorde pour faire remonter notre idée de Progrès à l'époque de la Renaissance. C'est alors

1. Datée du 30 novembre 2007, cette encyclique a été publiée en français dans le journal *La Croix* du 3 décembre de la même année.

que la redécouverte des Anciens suscite le mépris pour les siècles précédents, ces temps obscurs, gothiques... que nous persistons à appeler le « Moyen Âge ».

Écoutons, par exemple, le peintre Raphaël, dans une lettre adressée en 1519 au pape Léon X. Chargé de ce que nous appellerions une mission d'évaluation sur les monuments de la ville de Rome, il distingue trois sortes d'édifices, correspondant à trois âges de l'architecture : les antiques, les barbares, et « les édifices modernes et de notre époque ». Ceux-ci, écrit-il, « sans avoir un style aussi beau que ceux du temps des empereurs, ne l'ont pas aussi grossier que ceux du temps des Goths. »²

On connaît aussi le jugement porté par Rabelais, dans la célèbre lettre de Gargantua à Pantagruel :

Le temps estoit encores tenebreux et sentant l'infelicité et la calamité des Gothz, qui avoient mis à destruction toute bonne literature ; mais par la bonté divine, la lumiere et dignité a esté de mon eage rendue es lettres [...]. Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées (grecque, hébraïque, chaldaïque, latine) ; les impressions tant elegantes et correctes en usance, qui ont esté inventées de mon eage, par inspiration divine, comme à contrefil l'artillerie par suggestion diabolique³.

Outre les inventions techniques évoquées par Rabelais, cette époque est aussi celle des voyages lointains, qui ouvrent la voie à une première mondialisation. « Le plus grand événement qui s'est produit dans le monde depuis sa création, si l'on excepte l'incarnation et la mort de celui qui l'a créé, a été la découverte des Indes occidentales », écrit en 1552 l'Espagnol Lopez de Gomara⁴. De leur côté, les sciences, appuyées sur l'instrument mathématique, voient s'ouvrir le champ de leurs possibilités, comme le prédit Francis Bacon dans son *Novum Organum* (Londres, 1620).

Et pourtant, les contemporains ont peine à se libérer d'une conception cyclique du temps, héritée de l'Antiquité. Auteur, en 1550, des *Vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes*⁵, Giorgio Vasari avoue sa crainte pour l'avenir : « L'art, écrit-il, s'est élevé si haut que son déclin serait maintenant à redouter plutôt que d'autres progrès à attendre. »

2. *Œuvres* de Baldassar Castiglione, éditées par Bruno Maier, Torino, 1955, p. 620 (traduction M. V.). Cette lettre a été attribuée à l'auteur du *Courtisan* qui l'aurait rédigée pour son ami.

3. Rabelais, *Pantagruel roy des Dipsodes*, 1532, chapitre 8.

4. *Hispania victrix*.

5. Giorgio Vasari, *Le Vite de' più eccellenti pittori, scultori e architettori*, Florence, 1550.

Comme témoin de cette préoccupation, je voudrais m'arrêter sur l'œuvre d'un humaniste normand un peu oublié aujourd'hui, Louis Le Roy. Né à Coutances vers 1510, il a fait des études à Paris grâce à une bourse de l'évêque de sa ville natale, puis à Toulouse ; il se fait connaître en 1540 par *Une vie de Guillaume Budé*⁶, et il traduit Platon et Aristote. En 1560, il entre au service de Catherine de Médicis, pour défendre sa politique de tolérance religieuse ; il écrit ensuite pour Charles IX, puis pour Henri III.

En 1575, Louis Le Roy publie un gros ouvrage in-folio : *De la vicissitude ou Variété des choses en l'univers... depuis le temps où a commencé la civilité et mémoire humaine, jusques à présent ; plus s'il est vray ne se dire rien qui n'ayt esté dict au paravant, et qu'il convient par propres inventions augmenter la doctrine des Anciens*⁷...

L'ouvrage est un panorama de l'histoire de l'humanité, vue sous l'angle de la civilisation, en 12 livres. Les premiers partent de la diversification des langues et des étapes de la préhistoire, les suivants saluent successivement les civilisations de l'Orient ancien et de l'Égypte, de la Grèce et de Rome, puis de l'Islam et de la Chine, qui tour à tour ont connu leur temps de gloire, avant de plonger dans la décadence. Et l'on arrive, au livre X, à notre Renaissance européenne ; l'accent est proche de celui de Rabelais : « Comment en cest aage ont esté restituées les langues & disciplines, après qu'elles avoient esté delaisssées environ douze cens ans... » Au livre XI, l'auteur compare son siècle à l'Antiquité, « pour sçavoir en quoy sommes inferieurs ou egaux, & en quoy devons estre preferez. » Il conclut à la supériorité du xvi^e siècle européen : « À bien considerer, il n'y eut jamais siècle plus heureux pour l'avancement des lettres que le present. » Mais notre auteur se pose alors la grande question : ce progrès est-il irréversible ? L'histoire ne se déroule-t-elle pas de façon cyclique, ce qu'il appelle les « vicissitudes des choses » ?

Le Roy conclut par un acte de foi en l'avenir : « Ce qui est maintenant caché viendra avec le temps en évidence, et s'esmerveilleront nos successeurs que l'ayons ignoré [...]. Si la perfection n'a esté encore trouvée, ce n'est pas à dire qu'elle ne se puisse trouver [...]. Il faut travailler sans cesse, les savants en particulier, sinon pour le regard des hommes qui se monstrent souvent ingrats envers leurs bienfaicteurs, et envieus de la vertu presente, au moins que ce soit pour l'honneur de Dieu. »

« L'honneur de Dieu. » Il est remarquable que dans cette vaste description des progrès de l'humanité, Le Roy n'ait fait aucune place ni à

6. Louis Le Roy, *G. Budaei viri clariss. Vita*, Paris, Chez Ioannem Roigny, 1540.

7. Louis Le Roy, *De la vicissitude ou Variété des choses en l'univers*, Paris, Pierre L'Huillier, 1575.

Moïse et au peuple hébreu, ni à Jésus-Christ et à l'apport du christianisme. Serait-ce déjà l'annonce du divorce, que l'on observera plus tard, entre la foi au progrès et la foi chrétienne ?

Deuxième étape

Au xvii^e siècle, l'humanité occidentale a gagné en audace : elle ne doute plus de pouvoir surpasser les Anciens. Je ne m'étendrai pas sur ce point, qui sera traité prochainement par notre confrère Alain Niderst. Il suffit d'évoquer ici les progrès des sciences mathématiques et physiques, illustrés par les noms de Galilée et Descartes, de Pascal et de Newton... Dans les Lettres, le débat connu sous le nom de « Querelle des Anciens et des Modernes » se conclut par la victoire des seconds. Pourtant, en ce qui concerne les progrès de la pensée et des mœurs, Pascal ne cache pas son pessimisme, et Bossuet dénonce l'innovation comme la marque de l'infidélité à la vérité originelle. L'esprit nouveau se manifeste avec Fontenelle, qui écrit en 1688, dans ses *Digressions sur les anciens et les modernes*⁸ :

Rien n'arrête tant le progrès des choses, rien ne borne tant les esprits, que l'admiration excessive des Anciens. Parce qu'on s'était tout dévoué à l'autorité d'Aristote, et qu'on ne cherchait la vérité que dans ses écrits énigmatiques, et jamais dans la nature, non seulement la philosophie n'avancait en aucune façon, mais elle était tombée dans un abîme de galimatias et d'idées inintelligibles, d'où l'on a eu toutes les peines du monde à la retirer [...]. Si l'on allait s'entêter un jour de Descartes et le mettre à la place d'Aristote, ce serait à peu près le même inconvénient.

Troisième étape

Le xviii^e siècle est marqué, en Europe, par le recul des grands fléaux. La peste qui a frappé Marseille en 1720 est la dernière grande épidémie connue jusqu'aux assauts du choléra au siècle suivant. Les disettes ne sont plus que de pâles répliques des famines qui avaient décimé les populations dans les dernières années du règne de Louis XIV. Même les guerres ont perdu de leur virulence meurtrière. Ce ne sont plus seulement les voyages imaginaires et les romans utopiques qui permettent à l'humanité de croire qu'elle marche vers le bonheur.

Il est vrai qu'on peut encore hésiter entre l'éloge du bon sauvage et les promesses de la civilisation. On sait que Rousseau et Voltaire se

8. Fontenelle, *Digressions sur les anciens et les modernes*, Paris, M. Guérout, 1688.

font les champions de chacune des deux visions. Mais l'un et l'autre se retrouvent, avec tous les « philosophes », pour exorciser les peurs d'origine religieuse : le démon, l'enfer, le péché originel perdent toute consistance.

Au terme, l'idée de progrès n'a cessé de s'affirmer comme une évidence. Ainsi, sous la plume de Jean-François de Boissy (1704-1754), un protestant réfugié en Suisse :

Nous valons infiniment mieux que nos ancêtres. Il y a plus de mœurs qu'autrefois, plus de politesse, plus de lumières, plus d'humanité. Nos pères, sous François I^{er}, étaient dans la barbarie, leurs mœurs étaient féroces. Aujourd'hui tout est changé en mieux. Il me semble que M. l'abbé de Saint-Pierre⁹ a tout à fait raison, dans ce qu'il dit des progrès que le genre humain fait peu à peu vers la raison universelle¹⁰.

Plus catégorique encore est le « Discours des progrès successifs de l'esprit humain » prononcé par Turgot en 1750, à la Sorbonne :

La nature naît et meurt sans cesse ; au contraire, le genre humain, considéré depuis son origine, paraît aux yeux d'un philosophe un tout immense, qui lui-même a comme chaque individu son enfance et ses progrès [...]. Les mœurs s'adoucissent, l'esprit humain s'éclaire, les nations isolées se rapprochent les unes des autres ; le commerce et la politique réunissent enfin toutes les parties du globe ; et la masse totale du genre humain, par des alternatives de calme et d'agitation, de biens et de maux, marche toujours, quoique à pas lents, à une perfection plus grande¹¹.

S'il est vrai que l'*Encyclopédie*, dont le même Turgot fut un des collaborateurs, a ignoré l'idée de Progrès, celle-ci inspire la Franc-maçonnerie et les académies qui fleurissent à l'époque. Elle va trouver son chantre, sous la plume de Condorcet, au plus noir de la Révolution : c'est l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, écrite en 1793 et publiée, après la mort tragique de l'auteur, en 1795.

Condorcet brosse un tableau historique en neuf époques, analogue à celui de Louis Le Roy (la 8^e époque commence avec l'imprimerie, et

9. Charles-Irénée Castel, abbé de Saint-Pierre (1658-1743), auteur d'un ouvrage intitulé *Les rêves d'un homme de bien, qui peuvent être réalisés, ou les vues utiles et pratiques de M. l'abbé de Saint-Pierre, choisies dans ce grand nombre de projets singuliers, dont le bien public étoit le principe* (Paris, Chez la Veuve Duchesne, 1775).

10. Cité par Paul Hazard, *La Pensée européenne au XVIII^e siècle de Montesquieu à Lessing*, Paris, Boivin, 1946, 3 vol.

11. *Ibid.*

la 9^e avec Descartes). Grâce notamment à l'imprimerie, les progrès sont irréversibles. Encore moins que chez Le Roy, ni Dieu ni le Christ n'ont de place dans cette grande épopée. Au contraire : à la fin de la 5^e époque, le christianisme, selon Condorcet, a neutralisé la science et la philosophie. Mais à la 9^e époque, l'horizon s'ouvre sans limite :

Enfin, on vit se développer une doctrine nouvelle, qui devait porter le dernier coup à l'édifice déjà chancelant des préjugés : c'est celle de la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine, doctrine dont Turgot, Price et Prieststley¹² ont été les premiers et les plus illustres apôtres.

Il ne reste plus à Condorcet qu'à énumérer, dans son 10^e chapitre, ce qu'il appelle « les douces espérances de l'avenir ». Tout serait à relire... L'ouvrage s'achève sur une vision de l'humanité « marchant d'un pas ferme et sûr dans la route de la vérité, de la vertu et du bonheur. »

L'âge triomphant

Cette marche de l'humanité vers le Progrès (le mot se passe désormais d'adjectif et se pare d'une majuscule) trouve au XIX^e siècle sa confirmation philosophique, scientifique et technique.

La philosophie, c'est celle de Hegel, qui présente l'histoire comme l'avènement de l'Esprit universel : « La nécessité, la nature et l'histoire ne sont que des instruments de la révélation de l'Esprit. ». Et la théorie d'Auguste Comte triomphe : après avoir franchi l'âge théologique et l'âge métaphysique, l'humanité entre enfin dans l'âge scientifique.

Une science qui à partir de l'étude de la nature présente et passée prend conscience de l'évolution des espèces, selon une marche qui, par une complexité croissante, aboutit à l'homme. Parmi les différents systèmes explicatifs proposés, celui de Darwin, fondé sur la sélection naturelle (en 1859 paraît *L'Origine des espèces*), réussit à s'imposer.

Dans le même temps, s'affirment les succès techniques qui, à partir de la vapeur et de l'électricité, multiplient l'énergie disponible, abolissent les distances pour le transport des marchandises, des personnes et des idées et, au prix il est vrai de terribles souffrances pour les populations ouvrières et pour les peuples exotiques, mettent sur le marché des quantités énormes de produits agricoles et industriels. Périodiquement, depuis

12. Richard Price (1721-1791), mathématicien et philosophe, prédicateur dissident et admirateur de la Révolution française, croyait au progrès indéfini de l'humanité, guidée par Dieu. Son ami John Priestley (1733-1804), théologien et physicien, partageait les mêmes idées.

le milieu du XIX^e siècle, des Expositions universelles étalent aux yeux du public les inventions nouvelles comme autant de promesses de bonheur.

La science finira par tout expliquer ; la science assurera le bonheur de l'humanité. On a baptisé du nom de scientisme cette foi dont le chimiste Marcelin Berthelot (1827-1907) passe pour avoir été le « pontife ». Mais on ne doit pas oublier que, pour sa part, Karl Marx et ses disciples qualifient de « scientifique » la théorie socialiste qui doit permettre la réalisation d'une « société sans classe », réconciliée avec elle-même.

S'agissant du Progrès, on se trouve en effet devant deux perspectives : évolutionnisme ou volontarisme ? Dans le premier cas, l'idée de progrès se combine avec un conservatisme social : il suffit de laisser aller les choses. Dans le second, elle guide les militants du grand soir et de l'action violente pour faire sauter les obstacles. Dans tous les cas, elle est une nouvelle religion. Deux citations le disent parfaitement :

Cette idée que l'humanité devient de jour en jour meilleure et plus heureuse est particulièrement chère à notre siècle. La foi à la loi du progrès est la vraie foi de notre âge. C'est une croyance qui trouve peu d'incrédules¹³.

Aucune idée, parmi celles qui se réfèrent à l'ordre des faits naturels, ne tient de plus près à la famille des idées religieuses que l'idée de progrès, et n'est plus propre à devenir le principe d'une sorte de foi religieuse pour ceux qui n'en ont plus d'autre. Elle a, comme la foi religieuse, la vertu de relever les âmes et les caractères. L'idée de progrès indéfini, c'est l'idée d'une perfection suprême, d'une loi qui domine toutes les lois particulières, d'un but éminent auquel tous les êtres doivent concourir dans leur existence passagère. C'est donc au fond l'idée du divin¹⁴.

Pour illustrer encore ce que fut l'idéologie du Progrès, vous me permettrez d'évoquer deux œuvres littéraires de la fin du XIX^e siècle. La première est un roman de Jules Verne, un peu oublié, *Les cinq cent millions de la Béguine* (1878). Écrit au lendemain de la défaite de 1871, ce roman se situe aux confins de l'idée de Progrès et de la volonté de Revanche. Disons tout de suite que ce n'est pas le meilleur de l'auteur des *Voyages extraordinaires*. À vrai dire, c'est une fable, plutôt qu'un roman. Voici l'intrigue : ayant bénéficié d'un énorme héritage, le docteur Sarrasin décide de l'utiliser pour fonder, en Amérique, « une ville française

13. *Grand Larousse universel du XIX^e siècle*, article « Progrès ».

14. Antoine Augustin Cournot, *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*, Paris, Hachette, 1872. Cité par Régis Debray, *Le Feu sacré. Fonctions du religieux*, Paris, Gallimard, 2005, coll. « Folio », p. 380-381.

dans des conditions d'hygiène morale et physique propres à développer toutes les qualités de la race et à former de jeunes générations fortes et vaillantes. » Ainsi naît une ville modèle, baptisée Franceville, dotée de l'urbanisme le plus perfectionné, dont les habitants doivent être aptes « à exercer une profession utile ou libérale, dans l'industrie, le commerce ou les arts ». L'éducation des enfants (dès l'âge de quatre ans) et la santé de tous sont l'objet de tous les soins. On peut espérer que les hommes vivront donc jusqu'à quatre-vingt-dix ou cent ans.

Mais le professeur allemand Schulz, qui a saisi l'autre moitié de l'héritage, l'a employée à construire une cité formidable, Stahlstadt, la Cité de l'Acier, véritable machine de guerre dotée des dernières inventions de l'industrie métallurgique et chimique, avec laquelle il est résolu à détruire l'admirable cité française. Ses plans seront heureusement déjoués par un courageux Alsacien. La ville allemande est mise hors d'état de nuire, mais le Français vainqueur espère « sauver de cet immense naufrage tout ce qui peut servir au bien de l'humanité ».

Pas plus qu'à Jules Verne, l'idée de Progrès n'a inspiré à Émile Zola son meilleur roman, bien qu'il termine le cycle des Rougon-Macquart. Intitulé *Le docteur Pascal*, cet ouvrage a été publié en 1893. En voici le thème directeur :

Par ses recherches sur l'hérédité, le docteur Pascal espère trouver comment sélectionner une humanité parfaite. Mais il se heurte à l'incompréhension des dévotes qui l'entourent : sa mère, sa domestique, et jusqu'à sa nièce manipulées par elles. Dans ce conflit, il faut entendre le credo du savant :

Je crois que l'avenir de l'humanité est dans le progrès de la raison par la science [...]. Je crois que la somme de ces vérités, augmentées toujours, finira par donner à l'homme un pouvoir incalculable, et la sérénité, sinon le bonheur [...]. Oui je crois au triomphe final de la vie.

Moyennant quoi, ce n'est ni la science ni la religion qui vont l'emporter, mais la sexualité amoureuse et féconde. À noter que la confiance dans le Progrès est aussi la doctrine à l'usage des élèves des écoles de la République, telle qu'on la trouve dans *Le Tour de France par deux enfants* (du moins dans l'édition de 1900 que ma femme a héritée de ses parents).

Il convient toutefois de noter que l'idéologie du Progrès a rencontré des résistances. La plus notable fut celle de l'Église. On connaît la proposition finale qui fut condamnée par Pie IX dans le *Syllabus* (1864) : « Le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, avec le libéralisme et la civilisation moderne. » Cette condamnation fit scandale, y compris chez beaucoup de catholiques. En réalité, ce que

nous savons de l'esprit dans lequel s'est développée l'idée de Progrès rend fort compréhensible la position du pape. Et sur le fond, il n'avait pas tort, car l'idéologie du Progrès, au moins depuis Condorcet, se posait en adversaire direct du christianisme. En affirmant que l'humanité était capable de parvenir par elle-même à sa perfection et au bonheur, elle rendait vaine, voire nuisible, la notion de péché originel et la foi dans un Christ sauveur.

Mais le scepticisme et la contradiction sont aussi venus d'ailleurs. Au plus fort de l'exaltation du Progrès, des voix discordantes se sont fait entendre. Un historien canadien¹⁵ a dépouillé la presse parisienne de l'année 1889, celle de l'Exposition universelle qui nous a laissé la Tour Eiffel, pour y trouver, à côté des hymnes au Progrès (progrès scientifique et technique, progrès politique – la République et la paix universelle –, progrès spirituel et moral), l'expression de diverses réserves : des conservateurs, Le Play mais aussi Taine, doutent que le progrès moral accompagne le progrès matériel ; d'autres dénoncent la faillite de la science « qui empoisonne les âmes ». Un publiciste bien oublié aujourd'hui ose même écrire :

Le XIX^e siècle, qui a apporté un progrès énorme dans les sciences positives, qui a retrouvé [sic] la vapeur et l'électricité, est en même temps, et par excellence, le siècle de la décadence physique et morale de la société.

Et un autre :

Cette chimère de notre temps se sera évanouie demain. La foi dans le progrès est un rêve édénique.

Du doute à la mort

Après la Guerre de 1914-1918, cette hécatombe qui a mobilisé tous les nouveaux moyens industriels (acier, explosifs, gaz, automobile, sous-marins, aviation...) en accumulant les ruines, nombreux sont ceux qui peuvent dire, comme Paul Valéry : « Civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. » Mais la prospérité revenue, dans les années suivantes, n'apaise pas les inquiétudes de certains témoins. C'est Georges Duhamel, qui rapporte des États-Unis, grands bénéficiaires du suicide de l'Europe, la peinture accablante des *Scènes de la vie future* (1930). Et Aldous Huxley, qui met en scène, dans *Le meilleur des mondes* (1932) une humanité dont le bonheur se paie au prix d'un conditionnement total,

15. Marc Angenot, « Malaise dans l'idée de Progrès (1889) », *Mots*, 19, juin 1989, p. 5-22.

depuis la conception, réalisée par des moyens artificiels ; l'endoctrinement se poursuit jusque dans le sommeil. Un des slogans constamment répété est : « Le progrès est une chose délicieuse. »

Après la Seconde Guerre mondiale, dont les horreurs sont sans proportion avec celles de la Première, donc à la suite des années qui ont vu l'élimination méthodique du peuple juif et l'utilisation de l'énergie atomique pour un massacre de masse, l'idée de Progrès n'a pas encore perdu tout crédit. Elle inspire le discours prononcé par Julian Huxley (le frère d'Aldous) à l'inauguration de l'Unesco, en 1946. Elle est à la base de l'idéologie marxiste et de la confiance que tant de gens, intellectuels aussi bien qu'ouvriers, en tout pays, placent dans le modèle soviétique ; d'autant que celui-ci peut se targuer d'avoir remporté les premiers succès dans la conquête de l'espace. Quelques années plus tard, en 1969, c'est le tour des États-Unis, champions du monde libre, d'envoyer deux hommes sur la Lune. Un horizon sans limite s'ouvre alors à l'humanité.

Mais voilà qu'en 1972, des savants de diverses disciplines et nations, réunis dans ce qu'on appelle le Club de Rome, publient un rapport intitulé « Les limites de la croissance ». Leur constat est alarmant : les croissances démographique et économique s'accélèrent ; les ressources vont manquer, notamment énergétiques. Cette croissance engendre une pollution insupportable, qui compromet l'avenir de la planète. Ce rapport a fait choc. Il faudrait suivre méthodiquement les ondes qui se sont propagées au lendemain de sa parution.

Je voudrais seulement apporter ici le témoignage d'un groupe d'adolescents invités à réagir, en 1979, sur une page de Marcelin Berthelot. Nous sommes dans une classe de 3^e d'un collège de Clamart (Hauts-de-Seine). Une professeure de français a soumis à ses élèves un texte, tiré de *Science et Morale* (1894), en leur demandant de répondre à quelques questions. Celui qu'on a appelé le pontife de la religion du Progrès, prophétise sur ce que sera le monde de l'an 2000. J'extrais les passages les plus caractéristiques :

En ce temps-là, il n'y aura plus dans le monde ni agriculture ni pâtres, ni laboureurs ; le problème de l'existence par la culture du sol aura été supprimé par la chimie. Il n'y aura plus de mines de charbon de terre, ni d'industries souterraines, ni par conséquent de grèves de mineurs ; le problème des combustibles aura été supprimé par le concours de la chimie et de la physique. La chimie fournira par synthèse tout ce qui est nécessaire à l'alimentation ; on ne sera plus soumis aux caprices des climats, ni aux attaques des microbes. L'homme gagnera en douceur et en moralité, parce qu'il cessera de vivre par le carnage des animaux et la destruction des créatures vivantes [...]. La terre deviendra un vaste

jardin, [...] où la race humaine vivra dans l'abondance et dans la joie du légendaire âge d'or.

Les élèves devaient répondre aux questions suivantes :

Le monde de l'an 2000 sera-t-il selon vous celui de Berthelot ? Qu'y avait-il de juste dans ses prédictions ? Partagez-vous aujourd'hui l'optimisme du grand savant ? Pourquoi ?

Voici un aperçu de leurs réponses (la professeure avait bien voulu me montrer les copies) :

Oui, la chimie (comme la science en général) va faire encore des découvertes, qui modifieront notre alimentation ; voyez comment on nourrit les astronautes. Cela aura peut-être des avantages (on pourrait supprimer les fruits et les légumes) mais suscite aussi quelques regrets (« la joie de la nourriture n'existera plus », « que deviendrait le dîner en famille ? »).

Il n'est pas sûr que cela résolve nos problèmes d'énergie et de travail : tout s'épuise, voyez le pétrole, et on risque de créer du chômage. La terre sera-t-elle embellie ? Sur ce point, tous les avis sont négatifs ; on craint notamment la prolifération des usines et des immeubles. Scepticisme général, également, exprimé souvent en termes très durs, quant à l'amélioration des hommes (« l'homme ne changera pas, tuer est dans sa nature »). Et, finalement, quelle vision d'avenir ? Certains jeunes refusent absolument l'« utopie » (ils connaissent le mot) ou le « rêve » de Berthelot. D'autres la jugent seulement irréalisable en l'an 2000 (« nous sommes trop près de l'an 2000 ») ; ou même en 2500 ; mais ils n'excluent pas que cela puisse arriver en 3000 ou en 4000...

On aimerait savoir comment ces adolescents de 1979 ont ensuite vécu les trente années qui ont suivi. Ils ont pu assister à la révolution informatique, constater les avancées de la robotique et les prouesses de la biotechnique... Mais ils ont pu aussi enregistrer l'effondrement du communisme qui laisse la place à un seul avenir radieux : le « marché » et la démocratie occidentale. Ils partagent sans doute les peurs de l'an 2000 : la pollution des mers et l'accumulation des déchets nucléaires, les dérives de la génétique et des manipulations du vivant, l'effet de serre et le réchauffement climatique. Des perspectives chargées de contradictions : rappelez-vous comment, ici même, notre confrère Bernard Boullard a, dans une séance, défendu les OGM, et, dans une autre, nous a alertés contre le réchauffement de la planète.

Que reste-t-il aujourd'hui de l'idée de Progrès ? Revenant à Clamart, en 1979, je cède le mot de la fin à Jean P. :

Avant de rêver à un monde extraordinaire où chaque homme serait heureux, il serait plus sage de s'occuper de certains problèmes, aussi bien politiques que scientifiques, et qui, une fois résolus, nous donneraient le droit de songer à une vie idéale.

ANCIENS ET MODERNES

SOUS LOUIS XIV

par M. Alain NIDERST

Professeur émérite de l'université de Rouen

(Séance du 1^{er} mars 2008)

Dans les lycées on n'étudie plus de nos jours la « Querelle des Anciens et des Modernes », et pour ceux qui, dans leur jeunesse, ont eu à s'y appliquer, il n'en reste que quelques souvenirs simplistes et peut-être trompeurs : en 1687, le poème de Charles Perrault glorifiant « le siècle de Louis-Le-Grand », l'année suivante la *Digression sur les Anciens et les Modernes* de Fontenelle, les répliques de Boileau et de La Bruyère, puis en 1714 la traduction si infidèle par Houdar de La Motte de l'*Iliade* d'Homère, et la dispute qui s'en suivit avec Anne Dacier, la savante helléniste...

En fait, la querelle se poursuivit pendant plus d'un siècle. Dans la préface de *Clitandre* (1632), Corneille affirme que les Anciens n'ont pas tout su et que les Lettres, comme les Sciences et les Arts, « ne sont jamais à leur période. »¹ En 1717, Marivaux donnera l'*Iliade travestie*, et on peut encore trouver bien des échos de ces conflits dans les œuvres de Voltaire, de Rousseau, et même de Chateaubriand.

Qu'est-ce donc que cette querelle ? On demeure surpris de l'ardeur et de la longueur de ces polémiques. Nous convenons tous qu'Homère et Eschyle sont admirables, et que toutefois Saint-John-Perse et Aragon sont mieux adaptés à notre siècle. Cela paraît tellement évident, qu'on ne voit

1. Comprendre « à une indépassable apogée ».

pas pourquoi durant une centaine d'années, ou plus, à peu près de 1630 à 1750, on a disserté et discuté de la supériorité des gloires antiques...

Avec une désinvolte promptitude, qui pourrait sembler superficielle, Fontenelle va à l'essentiel dans l'un de ses *Dialogues des morts*. Celui où il confronte Montaigne et Socrate. Montaigne s'est nourri de culture antique. Il est persuadé que l'homme s'est dégradé depuis l'époque de Thémistocle et d'Épaminondas. Socrate est bien plus circonspect. *Longius reverentia*, reprend-il après Racine. Si nous accordons à l'Antiquité tant de grandeur, voire tant de perfections, c'est simplement que nous en sommes loin. Vue de près, elle perdrait ses prestiges illusoire.

Fontenelle s'est assurément amusé en prêtant à un homme du XVI^e siècle l'idolâtrie de l'Antiquité, alors que le sage de l'antique Athènes est bien éloigné de céder à cet enthousiasme. À ses yeux, tous les siècles se valent. Les hommes sont plus ou moins instruits, plus ou moins ignorants, ils ne sont jamais plus sages ni plus vertueux.

L'humanisme a régné du milieu du XIV^e siècle au début du XVII^e siècle. Pétrarque fut peut-être le premier à chercher et à vénérer les médailles et les manuscrits antiques. On sait comme, après la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, affluèrent en Italie des érudits qui y apportèrent des œuvres de l'ancien monde et comme ces œuvres suscitèrent immédiatement une admiration infinie...

Certes, le Moyen Âge n'avait pas ignoré l'Antiquité et ne s'était pas abîmé dans une sauvage barbarie. L'aristotélisme et le platonisme avaient circulé dans tous les grands pays occidentaux. Mais enfin, on peut parler après 1350 d'une Renaissance. Les chefs-d'œuvre antiques furent abordés directement sans passer par les intermédiaires arabes. On les traduisit. On fut ainsi naturellement enclin à les sacrifier.

L'humanisme suppose au fond qu'il n'est pas de progrès, presque pas d'histoire, dans l'humanité. Nous dialoguons avec Socrate, avec Plotin, avec saint Augustin, comme s'ils étaient nos contemporains. Montaigne s'efforce de vivre en son siècle la sagesse d'Épictète et celle d'Épicure.

Cette mentalité semblera à Fichte typiquement française. Pour les Français, affirmera-t-il, « l'histoire est achevée depuis longtemps ; elle a été achevée plus d'une fois, rien de nouveau sous le soleil », alors que, poursuit-il, pour les Allemands, « l'histoire n'est pas cyclique : elle est l'œuvre de l'homme [...] qui [la] prolonge en introduisant sans cesse de nouvelles créations. »²

2. Fichte, *Discours à la nation allemande*, cité dans Frédéric Rouvillois, *L'invention du Progrès. Aux origines de la pensée totalitaire (1680-1730)*, Paris, Éditions Kimé, 1996, p. 17.

Conception qui peut paraître un peu schématique. Il est vrai que les Français au temps de Louis XIV se sont réclamés de la mythologie antique, au moment de la Révolution et de l'Empire des guerres médiques et des guerres puniques. Il est vrai que le classicisme (ou faudrait-il dire les classicismes ?) français se voulait comme la réinscription, dans un monde qui a changé, des éternelles vérités et des éternelles splendeurs conçues par les Grecs... Mais enfin, cette attitude ne fut pas adoptée par tous les Français de tous les siècles.

Après 1600, le progrès technique apparaît aux yeux de tous. L'horloge mécanique a été inventée dès le XIII^e siècle ; Hans et Zacharie Jansen ont inventé vers 1595 le microscope, et son usage va bouleverser la biologie ; les lunettes astronomiques font d'immenses progrès. Puis ce seront les splendides machines qui ornent les jardins et permettent dans les théâtres des effets stupéfiants. Cela aboutira au *Recueil de plusieurs machines* de Claude Perrault³, et Charles Perrault, son frère, pourra s'écrier avec une admirative stupéfaction :

Quand Ronsard a commencé à briller dans le monde, il n'y avoit peut estre pas à Paris douze carrosses, douze tapisseries, ny douze sçavans hommes ; aujourd'huy toutes les maisons sont tapissées, toutes les ruës sont pleines d'embaras, et on auroit peine à trouver une personne qui n'en sçoit pas assez pour juger raisonnablement d'un ouvrage d'esprit⁴.

On a beaucoup parlé du « tragique XVII^e siècle ». Il est vrai que Mère Courage a erré parmi les horreurs de la Guerre de Trente ans et que les victoires de Louis XIV furent souvent d'atroces boucheries. Mais le XVII^e siècle vit aussi, comme le dit Perrault, un spectaculaire progrès, qui assura une vie plus confortable et plus douce, et aboutit enfin aux délices que Voltaire devait chanter dans *Le Mondain*.

D'autre part, Perrault associe explicitement le progrès technique et le progrès intellectuel. Nous sommes loin, proclame-t-il, des stériles imitations de Ronsard, qui en français parlait grec et latin. Nous avons découvert l'histoire et le temps, nous avons découvert surtout que l'histoire et le temps emportaient la science et le goût...

C'est en anatomie et en astronomie que se font les plus admirables découvertes. En 1628, William Harvey explique la circulation du sang dans son *Exercitatio anatomica de Motu corporis et Sanguinis*

3. Claude Perrault, *Recueil de plusieurs machines*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1700.

4. Charles Perrault, *Parallele des Anciens et des Modernes, en ce qui regarde les Arts et les Sciences, Dialogues*, t. I, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1688, p. 67.

*in Animalibus*⁵. En 1610, grâce aux lunettes d'approche, Galilée avait découvert les satellites de Jupiter, puis il détruisit le géocentrisme des Anciens et se rallia à l'héliocentrisme que Copernic avait affirmé dès 1543 dans son *De Revolutionibus Orbium Coelestium Libri VI*⁶. Il faut d'ailleurs noter que dans l'humanisme du XVI^e siècle, les travaux de Copernic n'avaient guère soulevé d'enthousiasme ni de répulsion, alors que ceux de Galilée suscitèrent le blâme ou l'éloge de tous.

Si Descartes sortant du collège constatait qu'il n'avait pas appris grand-chose et qu'il valait mieux faire confiance à l'observation et à la raison qu'à l'érudition, c'est Pascal dans sa polémique avec le Père Noël puis dans la *Préface sur le traité du vide* de 1651 qui livra la plus nette théorie de la connaissance.

Il commence par s'irriter des entraves que l'humanisme apporte aux recherches :

Le respect que l'on porte à l'Antiquité [est] aujourd'hui à tel point, dans les matières où il doit avoir moins de force, que l'on se fait des oracles de toutes ses pensées, et des mystères même de ses obscurités.

Il ne prétend pas, ajoute-t-il, abolir tout respect pour les Anciens. Il convient plutôt d'opposer ce qui relève de la mémoire et de ce qui relève du raisonnement. La mémoire permet de connaître « ce que les auteurs ont écrit » : elle est indispensable pour l'histoire, la géographie, la jurisprudence, les langues, la théologie. Il convient donc d'étudier les livres des Anciens et de reconnaître leur autorité, surtout en théologie, et en face des livres sacrés. Le raisonnement se propose de « chercher et de découvrir les vérités cachées. » La science demande les sens et le raisonnement. « L'autorité y est inutile ; la raison seule a lieu » d'y régner : ainsi pour l'arithmétique, la musique, la physique, la médecine, l'architecture, qui « doivent être augmentées pour devenir parfaites » ; les Anciens les ont seulement ébauchées, « nous les laisserons à ceux qui viendront après nous en un état plus accompli. » Il convient donc de suivre l'exemple des Anciens, mais nullement de vénérer les conclusions auxquelles ils sont parvenus⁷.

Tout le monde reconnaît – et comment en serait-il autrement ? – que la technique et la science ont fait d'admirables progrès. L'effet ordinaire

5. William Harvey, *Exercitatio anatomica de Motu corporis et Sanguinis in Animalibus*, Francofurti, sumptibus G. Fitzeri, 1628.

6. Copernic, *De Revolutionibus Orbium Coelestium Libri VI*, Norimbergae, apud Joh. Petreium, 1543.

7. Pascal, *Œuvres complètes*, Michel Le Guern (éd.), Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1998, t. I, p. 452-453.

du temps, comme dit Charles Perrault⁸, est « de perfectionner les Arts et les Sciences », et il en vient à admirer l'invention de l'imprimerie qui a généralisé la culture, à constater que grâce à la boussole et aux horloges on a considérablement progressé, qu'on a découvert la rotondité de la terre, que l'artillerie a « changé la face de la guerre »⁹, qu'enfin, comme l'anatomie, la musique, l'art des jardins, la cuisine, ont pris un éclat singulier¹⁰...

Tout le monde en convient, mais peut-on généraliser et reconnaître que dans les Belles-Lettres, dans les Arts et dans la morale, les mêmes progrès ont été accomplis ? C'est là le nœud de la « Querelle des Anciens et des Modernes ».

Longepierre, si savant en grec, enclin à imiter dans ses poésies Bion, Moschius et Théocrite, ne se laisse guère impressionner par le triomphe de la technique et de la science. Descartes, dit-il, doit beaucoup aux stoïciens et à Épicure. Le mouvement de la terre, la fluidité des cieux, les automates, la génération de l'homme dans un œuf, les conduits salivaires, les veines lactées, le canal « thoracide, tant d'autres choses enfin, qui paraissent nouvelles en Médecine et en Physique, n'ont pas échappé aux regards pénétrants des Anciens. » Même la circulation du sang, qui « n'a pas été inconnue à Hypocrate. »¹¹

Il lui paraît absurde de « relever notre siècle au dessus de celui d'Hipparque ou de Ptolémée, parce que nous avons découvert les satellites de Jupiter et de Saturne par le moyen de nos lunettes dont ils n'avoient pas eu la connoissance. » De même, bien qu'ils n'aient pas eu l'usage du microscope et n'aient donc pu faire toutes les découvertes qui nous ont été accessibles, ils n'en sont pas moins admirables. Enfin, leur infériorité toute relative en physique, en astronomie et dans « de pareilles sciences », ne signifie pas que leur esprit ait été moins pénétrant que le nôtre ; nos découvertes qu'il ne faut pas amplifier, viennent simplement des arts (ou des techniques), qui se sont perfectionnés « à la faveur de tant de siècles qui sont entre eux et nous. »¹²

Fontenelle affirme toutefois que depuis Descartes on raisonne mieux, qu'un esprit de justesse et de précision s'est imposé « jusque dans les choses d'agrément », soit les Beaux-Arts ou les Belles-Lettres. Il lui arrive d'ailleurs d'être plus hardi. Ainsi dans le premier soir de la

8. Charles Perrault, *Parallele des anciens et des Modernes, en ce qui regarde les Arts et les Sciences, Dialogues*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1688, t. II, p. 294.

9. *Ibid.*, t. IV, p. 72-74.

10. *Ibid.*, t. IV, p. 243.

11. Hilaire-Bernard de Longepierre, *Discours sur les Anciens*, Paris, Pierre Aubouin, Pierre Emery et Charles Clousier, 1687, p. 65.

12. *Ibid.*, p. 43, 61.

Pluralité des mondes évoque-t-il les « rêveries » de Platon, d'Aristote et d'autres, qui auraient dû « perdre de réputation toute l'Antiquité. »¹³ Il osera même considérer Eschyle comme « une manière de fou qui n'avoit pas l'imagination très-vive et pas trop réglée. »¹⁴ Mais il admire Lucien et Cicéron, imite l'un dans les *Dialogues des morts*, l'autre dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes*.

Perrault est plus systématique, il critique l'obscurité de Platon et d'Aristote¹⁵, le verbiage de Thucydide¹⁶, les absurdités et les négligences de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*¹⁷, la grossièreté de leurs héros¹⁸, les obscénités d'Aristophane¹⁹. Ses disciples iront plus loin : La Motte veut bien considérer Homère comme un homme de mérite, même comme un « génie naturellement poétique »²⁰, voire comme un « inventeur admirable. »²¹ Toutefois ses défauts sont considérables :

Nul dessein, nulle ordonnance, caracteres dementis, pensées puerilles, sentimens faux, discours sans suite, narrations diffuses, comparaisons faciles, sentences triviales, epithetes froides et fatigantes²².

Le poète a été victime des absurdités de son siècle : ses dieux sont méprisables, ses héros pleins de vanité, capables seulement de colères indécentes. On doit donc tout refaire, et c'est à quoi La Motte s'applique, abrégeant et réécrivant l'*Ilade*, proclamant enfin :

Homere m'a laissé sa Muse,
Et si mon orgueil ne m'abuse,
Je vais faire ce qu'il eût fait²³.

Anne Dacier, la savante traductrice d'Homère, répondra dans *Des Causes de la corruption du Goust*²⁴. Elle examine tous les griefs adressés

13. Fontenelle, *Œuvres complètes*, Paris, Fayard, 1989, coll. « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », t. III, p. 21.

14. *Ibid.*, 1992, t. IV, p. 356.

15. *Ibid.*, *Péralles*, 1991, t. II, p. 62.

16. *Ibid.*, t. II, p. 85.

17. *Ibid.*, t. III, p. 33.

18. *Ibid.*, t. III, p. 38.

19. *Ibid.*, t. III, p. 205.

20. La Motte, *L'Iliade*, avec un *Discours sur Homere*, 2^o éd. avec de nouveaux changemens, Paris, Gregoire Dupuis, 1720, p. 115.

21. *Ibid.*, *Preface*.

22. *Ibid.*, p. 7.

23. *Ibid.*, p. 172 (*L'Ombre d'Homere*).

24. Anne Dacier, *Des Causes de la corruption du Goust*, Paris, Rigaud, 1714.

à Homère et le défend systématiquement. Les corrections que s'est permises La Motte, lui paraissent au contraire mal venues.

Fontenelle a écrit des opéras, il a composé des nouvelles en collaboration avec Catherine Bernard. L'opéra et le roman sont deux genres que les Anciens ont à peu près ignorés. Faut-il mettre le *Phaéton* de Lully au-dessus du *Prométhée* d'Eschyle, la *Clelie* de Madeleine de Scudéry au-dessus de l'*Illiade* et de l'*Enéide* ? De telles questions mettent les partisans des Anciens en joie. Boileau s'est déjà moqué de Madeleine de Scudéry (que Fontenelle admirait), et de « [...] ces lieux communs de morale lubrique / Que Lully réchauffa des sons de sa musique. »²⁵

Anne Dacier ironise sur les romans où paraissent des « Bourgeois Damoiseaux » et sur les opéras, « ces spectacles licentieux qui combattent directement la religion et les mœurs et dont la Poésie et la Musique également molles et efféminées communiquent tout leur poison à l'Âme. »²⁶

Terrasson, l'admirateur de La Motte, est au contraire persuadé que l'opéra est fort moral, d'une morale « civile » et non évangélique certes, mais de tels spectacles nous exhortent aux « vertus douces et populaires » et invitent les rois à « être justes et bons. »²⁷ Antoine Dacier ne veut voir dans de tels arguments que des absurdités, et il proclame, comme son épouse et comme Boileau, que l'opéra ne peut être que corrupteur. Jean Frain du Tremblay ne dit rien d'autre : la comédie, juge-t-il, est dangereuse, même Aristophane, que M^{me} Dacier n'a pas hésité à traduire, mais « l'opéra est encore plus mauvais que la comédie. »²⁸

En somme, les Modernes tendraient à émanciper l'art de la morale. Ils souhaiteraient œuvres bien polies, bien achevées, claires et harmonieuses, mais ne se souviennent guère des exemples qu'elles peuvent contenir. Peu importe que ces douces strophes ou ces charmants tableaux appellent à la débauche. La beauté se rit des vertus chrétiennes. De tels principes justifieront évidemment la peinture du XVIII^e siècle, qui de Lancret à Greuze se fit l'apologie de la sensualité la plus vive, voire de la débauche et de l'érotisme.

C'est là que les Anciens peuvent répliquer. Admirer les Grecs et les Romains, c'est adhérer à une certaine conception de l'humanité et de la morale. Claude Fleury, Frain du Tremblay, Anne et Antoine Dacier,

25. Boileau, *Satire X*, v. 41-42.

26. Anne Dacier, *Des Causes de la Corruption*, op. cit., p. 27.

27. Terrasson, *Addition à la Dissertation Critique sur l'Illiade d'Homère, Pour servir de Réponse à la Préface de Monsieur Dacier sur le nouveau Manuel d'Epictète*, Paris, François Fournier et Antoine Urbain Coustelier, 1716, p. 35, 52, 65.

28. Jean Frain du Tremblay, *Discours sur l'Origine de la Poésie, sur son Usage et sur le Bon goût*, Paris, François Fournier, 1713, p. 252.

Fénelon, en conviennent. À travers les Grecs, nous remontons jusqu'à l'Ancien Testament.

Rien n'égale la magnificence et le transport des cantiques de Moïse. Le livre de Job est un poème plein des figures les plus hardies et les plus mystérieuses²⁹.

Les Grecs doivent tout aux Hébreux³⁰. « Il ny a presque rien de [la] doctrine de [Platon] qui ne soit digne du christianisme. »³¹ Sa République est celle même que les Hébreux ont formée sous le commandement de Moïse. Épictète est pour ainsi dire un chrétien³². Dans le grand tableau qu'il a brossé des *Mœurs des Israelites*³³, Claude Fleury a exalté la pureté de ces hommes simples, qui nous sont tellement supérieurs :

Nous ne voïons chez les Israelites ni ces titres de noblesse, ni cette multitude d'offices, ni cette diversité de conditions, qui se trouve parmi nous. Ce ne sont que des laboureurs et des bergers³⁴.

Nous avons tort de croire ces hommes « brutaux et ignorans ». En fait, nous leur sommes bien inférieurs : la preuve, « cette grande inégalité des conditions, ce mépris du travail, cet amour du jeu, cette autorité des femmes et des jeunes gens, cette aversion de la vie simple et frugale. »³⁵ Les Hébreux étaient parfaitement libres. Les esclaves étaient « la plûpart plus heureux que nos païsans. »³⁶

De même La Bruyère ne se contente pas de célébrer la vertu de nos « ancêtres », qui « ne savaient point encore se passer du nécessaire pour avoir le superflu, ni préférer le faste aux choses utiles » et qui « avaient moins que nous et en avaient assez. »³⁷ Il lui arrive de remonter jusqu'aux « premiers hommes » et aux « patriarches », qui ont connu des temps « où il n'y avait encore ni offices ni commissions, ni présidents ni procureurs » et qui se passaient « du greffe, du parquet et de la buvette. »³⁸

29. Fénelon, *Œuvres*, Jacques Le Brun (éd.), Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1983-1984, t. II, p. 1155.

30. Jean Frain du Tremblay, *op. cit.*, p. 21.

31. Antoine Dacier, *Œuvres de Platon*, traduites en français, Paris, Anisson, 1701, t. I, p. 84.

32. André Dacier, *Le Manuel d'Épictète*, traduit en français, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1715, t. I, p. ix.

33. Claude Fleury, *Mœurs des Israélites*, Paris, Jean Mariette, 1727.

34. *Ibid.*, p. 1.

35. *Ibid.*, p. 3.

36. *Ibid.*, p. 23.

37. La Bruyère, *Les Caractères, De la ville*, 22.

38. *Ibid.*, *De la ville*, 21.

Cette pureté, cette simplicité, se retrouvent dans les œuvres antiques. Fénelon affirme que la naïveté champêtre a plus de prix qu'un « tour subtil et raffiné d'un bel esprit », que Virgile ni Homère ne s'usent jamais et ont fait mieux que des « ouvrages brillants et façonnés », enfin que « le beau qui n'est que beau, c'est-à-dire brillant, n'est beau qu'à demi ; il faut qu'il exprime les passions pour les inspirer ; il faut qu'il s'empare du cœur pour le tourner vers le but légitime d'un poème »³⁹, et le « cygne de Cambrai » conclut :

J'aime cent fois mieux la pauvre Ithaque d'Ulysse qu'une ville brillante par une si odieuse magnificence⁴⁰.

« Tout est bien sortant des mains de l'Auteur des choses : tout dégénère entre les mains de l'homme »⁴¹ ; « L'homme est né libre et partout il est dans les fers. »⁴² Ces illustres maximes de Jean-Jacques Rousseau ne sont-elles pas déjà contenues dans la philosophie et dans l'esthétique de Fleury, de Fénelon et des leurs ?

Cette fois, nous arrivons à comprendre pourquoi tant de beaux esprits et tant d'érudits se sont si longtemps disputés. Ce sont deux conceptions de l'histoire de l'humanité qui s'opposent. Et en même temps deux conceptions de la beauté, et deux conceptions de la société. Les Anciens, soucieux de retrouver une pureté et une grandeur primitives exaltaient la vie innocente et rustique des premiers âges ; ils souhaitaient un art dépourvu de toute afféterie et de toute pompe, capable de parler directement au cœur, et peu importait qu'il traînât avec lui quelques imperfections. Ils s'adressaient d'abord aux couches les plus archaïques de la société, aux cœurs purs des villages, aux nobles vivant avec les fermiers, aux vigneron de Clarens. Les modernes s'enchantaient des transformations du monde, de l'émancipation des femmes et des jeunes gens ; ils étaient prêts à sacrifier tout ce qu'il peut y avoir d'utopique et de révolu dans la morale traditionnelle pour construire un nouvel État, dominé par le commerce, par l'opulence, par les progrès techniques et culturels. Ce n'est pas étonnant que les grands Modernes – et d'abord les Perrault – aient été des clients ou des protégés de Colbert, alors que les Anciens se retrouvent dans l'entourage de Bossuet.

Le Montaigne de Fontenelle est un Ancien qui se nourrit d'illusions en idéalisant la Grèce et la Judée antiques. Socrate est bien plus

39. Fénelon, *Œuvres*, op. cit., t. II, p. 1161-1162, 1168 (*Réflexions sur la Grammaire* [...]).

40. *Ibid.*, t. II, p. 1196.

41. Jean-Jacques Rousseau, *L'Émile*.

42. Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*.

raisonnable : il ne dit nullement que les hommes sont meilleurs qu'ils n'ont jamais été, il penserait plutôt qu'ils sont aussi corrompus que jadis, mais pas plus et assurément d'une autre manière, qu'en tout cas rien n'est plus sot ni plus funeste que de se crispier sur une admiration toute préconçue de l'Antiquité : le monde va comme il va, il ne reste qu'à l'accepter et, s'il se peut, à en tirer le meilleur.

En face de cet opportunisme parfaitement lucide et purgé de toute sorte de chimères, ce sont les Anciens paradoxalement qui paraissent des révolutionnaires. À force de rester attachés à une morale et à une beauté idéales (et qui n'ont peut-être jamais existé), ils en viennent à constater toutes les tares du monde réel, et Jean-Jacques peut paraître le disciple et l'héritier de Platon et de Moïse, il est aussi le père de Robespierre et de Saint-Just.

À PROPOS DE
ROUEN, LA MÉTROPOLE OUBLIÉE ? (1)

par M. François GAY

(Séance du 26 avril 2008)

Depuis la belle analyse de Jacques Levainville, *Rouen, étude d'une agglomération urbaine*, publiée en 1913, nous ne disposons guère d'une synthèse géographique approfondie sur la métropole normande. Il y avait bien les fines observations d'André Siegfried sur la sociologie électorale de Rouen, reprises en partie par André Maurois, avec une tendre ironie, dans son délicieux portrait de *Rouen* en 1926. Mais ces descriptions sociologiques, même si elles conservent beaucoup de vérité sur les constantes du tempérament rouennais, ne tenaient pas compte des bouleversements économiques et sociaux, et se limitaient en fait à une approche impressionniste de la ville-centre.

C'est le mérite de ce que l'on peut appeler l'école géographique rouennaise de renouveler l'image de Rouen comme elle l'avait déjà ébauché dans un numéro spécial de la revue *Études Normandes* de 1999 (*La géoscopie du Grand Rouen*), sous l'égide de Michel Bussi, en mettant l'accent sur le « Puzzle rouennais ».

Publiée sous le titre *Rouen, la métropole oubliée ?*, la synthèse géographique plus complète, que dirige Yves Guermond avec ses collaborateurs, vient à son heure après les belles études d'histoire contemporaine sur Rouen dues à Jean-Pierre Chaline, Nadine-J. Chaline, Loïc Vadelorge, Yannick Marec, Cécile-Anne Sibout, etc. Elle ne pouvait être, comme celle de Jacques Levainville, l'œuvre d'une seule personne, compte tenu de l'élargissement du champ d'analyse et de l'utilisation des méthodes de plus en plus « pointues » (y compris la simulation graphique !) de la

nouvelle géographie. Cependant la direction d'Yves Guermond, grâce à sa longue familiarité avec une réalité rouennaise complexe, lui assure une grande unité. On ne peut plus réduire cette réalité rouennaise aux traditionnelles oppositions entre les « plateaux » et « la vallée », entre la Rive-gauche et la Rive-droite, et à la distinction ville-centre et périphérie, même si elle est au cœur de notre sujet.

On jugera peut-être un peu trop pessimiste certains aspects du bilan ainsi présenté, que résume un titre un peu provocant *Rouen, la métropole oubliée ?*, même si l'on n'oublie pas la place souvent médiocre de Rouen dans les nombreux classements diffusés par les magazines hebdomadaires du type « Les villes où il fait bon vivre » ou « Dynamisme des métropoles françaises ». On ne manquera pas de comparer Rouen à d'autres métropoles comme Nantes ou Toulouse, pourtant d'un poids démographique analogue. Les Rouennais se mesurent aussi eux-mêmes avec les deux autres villes de « Normandie Métropole », parfois avec masochisme...

Cependant Rouen, qui a été jadis pionnière en matière d'études d'urbanisme dans les années 1960-1970, voit se multiplier les signes de renouveau dans le paysage urbain : les réussites de certaines zones d'emplois ; la mise en valeur des rives de la Seine couronnée par l'ouverture d'un pont monumental, nouveau « signal urbain » pour la « ville aux cent clochers ». Malgré tout – avec le regard d'un historien devenu géographe et qui a suivi de près, depuis quelque cinquante ans, les efforts pour réveiller la « belle endormie », relever les défis d'un aménagement difficile et les effets d'une position géographique ambivalente –, on ne peut que constater la récurrence de certains problèmes et l'impact de certaines « pesanteurs sociologiques » pour reprendre la célèbre formule qu'affectionnait Jean Lecanuet...

Pour mesurer l'ampleur des défis devant lesquels se trouvait et se trouve encore souvent l'agglomération, il suffit de se reporter aux premières réflexions sur l'avenir du Grand Rouen exprimées dès le début des années 1950 par le *Centre d'Études d'Intérêt Public de Rouen et de sa région*, donc vers la fin de la période de reconstruction, ainsi qu'aux diagnostics du premier SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) de Rouen (1972) si novateur à certains égards. On peut aussi se contenter d'énumérer les efforts constants pour actualiser le diagnostic et rappeler les enjeux que nous présentions dans notre étude d'étape sur l'Agglomération de Rouen-Elbeuf, en 1974. On pourrait encore rappeler les essais successifs pour relancer la réflexion critique sur Rouen : l'*Étude prospective de l'Agglomération de Rouen* en 1977, nouvelle tentative de dessiner des scénarios de développement ; puis l'opération « Drakkar 2000 », la campagne « Rouen Eurocité », la Charte

du Grand Rouen et plus récemment les réflexions du groupe *Élan* et, entre temps, les discussions autour des nouveaux plans d'urbanisme... Sans oublier les efforts, jusqu'ici assez vains, pour promouvoir une véritable agence d'urbanisme à l'échelle du Grand Rouen d'aujourd'hui, et renouer ainsi avec l'aventure de la SORETUR, abandonnée en 1989.

Au total donc, c'est une longue « quête du Graal », disent les auteurs, pour faire prendre conscience aux citoyens et « décideurs » des réelles possibilités d'une aire urbaine bien vivante – mais qui a le poids démographique d'une grande métropole sans en avoir le rayonnement – et éveiller l'intérêt autour d'un projet de territoire ambitieux, à l'instar de *Port 2000* pour Le Havre.

Beaucoup de questions que nous nous posions alors demeurent, en dépit des progrès, parfois spectaculaires, réalisés... Les auteurs du présent ouvrage éclairent la réflexion en tenant le plus grand compte des évolutions récentes, face à des contraintes permanentes, en particulier en matière de site et de situation géographique. Ainsi comment faire face aux besoins croissants d'espace urbain compte tenu d'un *site* difficile ? Comment rééquilibrer, dans ces conditions, les deux rives de la Seine ? Comment maîtriser les effets négatifs, que l'on perçoit mieux aujourd'hui, d'une croissance en nappe mal contrôlée ?

S'agissant de la *situation* de la ville entre Paris et la mer la plus fréquentée du globe, dont les auteurs montrent bien l'ambivalence, comment « accueillir Paris sans le subir » pour reprendre la fameuse formule de P. R. Wolf ? Comment lutter contre les effets pervers de la proximité parisienne, en termes de déqualification des emplois par exemple, sans en perdre les avantages ? Autre problème récurrent depuis longtemps : comment établir une indispensable solidarité entre les éléments de la plus multi-communale des grandes villes françaises alors qu'elle avait refusé, en 1966, le statut de Communauté urbaine ? Corollairement, les auteurs parlent d'une « métropole ségrégée », mais comment atténuer cette ségrégation, aggravée par la constitution de véritables fiefs ou baronnies communales dans les années 1960-1980 ?

Dans le domaine de l'*aménagement du territoire* – puisque Rouen n'avait pas été retenue au début des années 1960 dans la liste des *métropoles régionales* (en raison de sa proximité de Paris) –, comment faire comprendre que Rouen est d'un autre niveau que les villes de la « grande couronne parisienne » (« les villes à une heure de Paris », « les villes cathédrales » ou « johanniques »), non seulement parce que l'aire urbaine est d'une autre dimension, mais aussi parce qu'elle appartient à la fenêtre maritime du Bassin parisien et qu'elle constitue la base arrière des ports normands dans le système de la logistique internationale ? Or, un récent rapport au gouvernement sur l'attractivité des « métropoles régionales »

sonne comme un simple écho de ce que l'on dénonce depuis les premières études de la « Mission d'Études Basse Seine ». « Rouen, dit en effet le rapport rédigé par le recteur Dumont, se présente donc comme une lointaine banlieue industrialio-portuaire de Paris. » Bien triste constat...

Aussi – autre question récurrente depuis les années 1960 –, comment renouveler l'*image* ternie de Rouen pour des raisons qui ne sont pas seulement environnementales (l'image Seveso, etc.), alors que l'on a cependant tant fait pour limiter la pollution ou les dangers industriels en évitant de céder à la tentation du « tout tertiaire » qui affaiblirait certains des piliers de l'activité rouennaise et sa diversité économique, sans pour autant favoriser les nouvelles technologies et le secteur « quaternaire » ?

Plus généralement encore – autre problème soulevé depuis longtemps –, comment redonner à Rouen cette fierté urbaine qu'a su si bien reconquérir Le Havre en dépit de l'adversité ? Le renouvellement démographique profond d'une aire urbaine qui dépasse maintenant un demi-million d'habitants, les mutations économiques successives, l'ampleur de la « rurbanisation » vont-ils affaiblir durablement cet « esprit des lieux », ce *genius loci* qui a fait jadis la force de la capitale normande ? La tâche n'est pas aisée à une époque de mobilité et au moment où les « élites » ne sont souvent qu'en « transit » dans une ville pouvant alors être considérée comme le dernier marchepied dans une carrière, avant Paris...

Cependant, depuis cinquante ans qu'on l'observe, Rouen change beaucoup. Les initiatives privées se multiplient, relayant une politique urbaine autrefois moins volontariste ou défailante. Les Rouennais redécouvrent le fleuve berceau de la cité autrement que tous les quatre ans pour *L'Armada*. La promenade dans le vieux centre se prolongera de plus en plus vers le secteur Ouest que valorise l'investissement privé. Rouen redécouvre une fonction portuaire qui engendre quelque 20 000 emplois directs et indirects, sans compter les emplois induits, et son développement s'inscrit de plus en plus dans le cadre d'un complexe portuaire de la Basse-Seine en voie de réalisation... Les entreprises privées utilisent de plus en plus la Seine pour répondre aux exigences croissantes du développement durable... On n'en regrette que plus, avec les auteurs, la dénomination passéiste choisie pour le nouveau pont Flaubert, qui devrait être un signe fort de l'ouverture vers le grand large...

L'université de Rouen, dont la création figurait parmi les premiers objectifs du Centre d'Études d'Intérêt Public de Rouen, est maintenant un puissant facteur de développement même si elle est encore insuffisamment valorisée. L'étroite liaison université-vie régionale, si longue à établir, s'affirme enfin, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité (Movéo, Pôle logistique) et dans d'autres domaines d'avenir comme la santé et les biotechnologies.

Certes, l'éclatement de cette université, en quatre pôles éloignés les uns des autres, n'est favorable ni à la visibilité médiatique ni aux indispensables contacts pluridisciplinaires ; du moins les 25 000 étudiants, s'ils n'animent pas la vie urbaine comme à Rennes ou à Caen, sont-ils un gage de renouveau.

La notion même de Patrimoine, qui reste un des atouts de Rouen, « Ville d'Art et d'Histoire », et qui représente une partie de sa force attractive, s'élargit considérablement. On ne se borne plus à magnifier le Rouen médiéval et gothique. La ville redécouvre l'intérêt du patrimoine des XVIII^e et XIX^e siècles (ses beaux hôtels particuliers, par exemple), et même celui du XX^e siècle... Grâce aux Amis des Monuments Rouennais et à *Connaître Rouen*, le Patrimoine devient un véritable enjeu. La ville embellit et se rénove profondément. Dans ses quartiers « difficiles » : les changements dans le paysage urbain, des Hauts de Rouen et de Grammont, par exemple, sont spectaculaires. Les entrées de la ville ne sont plus négligées et les remarquables belvédères, qui ont tant contribué à magnifier l'image de Rouen laissée par les peintres et les écrivains, permettent de mieux prendre conscience de l'unité de la ville, mais encore de la beauté du site.

En effet, Rouen peut s'enorgueillir d'une situation originale parmi les grandes villes françaises de province : la quasi-coïncidence d'un centre historique et monumental, d'un espace commercial vivant irrigué par plus de 7 km de voies piétonnes, d'un centre administratif et directionnel ramassé qui s'étend progressivement, en quasi-continuité, sur la Rive-gauche vers Saint-Sever et se prolonge par un axe tertiaire vers le Sud, imaginé dès les années 1960. Ainsi coexistent à Rouen l'agora, le forum et l'emporium dans un même espace. Tant et si bien que le centre ville coïncide à peu près avec la ville-centre d'une aire urbaine étendue, solidarité qu'il faudra bien traduire plus étroitement en termes politiques. C'est d'autant plus vrai qu'il existe des possibilités d'extension de ce centre vers l'Ouest (projet Seine-Ouest) et vers le Sud, vers les amples réserves de la SNCF, site possible de la future gare de Rouen et d'un nouveau quartier d'affaires. Incidemment, l'étalement urbain en nappe, qui pose tant de problèmes aujourd'hui, pourrait être sensiblement ralenti dans une optique de développement durable. Ce qui souligne aussi l'urgence de la réalisation d'une rocade complète... qu'on trouve dans toutes les autres agglomérations françaises.

C'est le mérite de ce livre que de poser ces problèmes dans toute leur dimension géographique et sociale, et de montrer que la gestion d'un espace urbain qui regroupera bientôt le tiers de la Région Haute-Normandie exige cohésion et cohérence de l'action entre de nombreux partenaires. Le médiocre terme « d'agglo » qu'on a adopté est-il

mobilisateur ? Pourtant le *cadre de vie* de Rouen semble être très attractif, puisque tant de cadres ou de décideurs se résolvent à y résider pour aller travailler chaque jour à Paris !

L'espace rouennais appelle donc un grand projet qui puisse s'inscrire dans une véritable prospective *régionale*. Alors Rouen retrouverait pleinement sa vocation de métropole régionale, une grande ambition, ancienne déjà, qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de *Normandie Métropole*.

Voilà ce que suggère fortement ce livre...

À PROPOS DE
ROUEN, LA MÉTROPOLE OUBLIÉE ? (2)

par M. Yves GUERMOND

Professeur de Géographie à l'université de Rouen

(Séance du 26 avril 2008)

Rouen est triplement oubliée. Elle l'est d'abord, et c'est cela qui a été à l'origine du titre du livre, parce qu'elle a perdu sa visibilité dans le cadre français, et notamment parisien. Un rapport de 2006, effectué par la « Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires » et consacré aux métropoles moyennes régionales françaises, déclarait qu'une « analyse géo-économique conduit, parmi ces métropoles moyennes qui sont des capitales régionales, à ne pas retenir Rouen, chef-lieu de la Région Haute-Normandie », à cause « de son positionnement économique-industriel par rapport à Paris, qui explique un PIB largement supérieur aux autres métropoles moyennes... Rouen a le poids industriel d'une métropole européenne sans en avoir les structures de décision qui, pour l'essentiel, sont à Paris... Rouen se présente donc comme une lointaine banlieue industrialo-portuaire de Paris. »

Cet oubli de nature « intellectuelle » est concrétisé dans le domaine des transports de personnes. Que Rouen soit à l'écart du transport aérien, contrairement à la plupart des capitales régionales (Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg), on peut l'expliquer par la proximité parisienne, mais on aurait pu s'attendre à une compensation dans le domaine ferroviaire. Au lieu de cela, la ville a été mise à l'écart de tous les programmes de modernisation de la SNCF, non seulement dans ses relations avec Paris, qui stagnent à une heure dix minutes (dans

les meilleures conditions), depuis plus de vingt ans (alors que Le Mans, Reims et Lille se sont rapprochées de Paris pendant la même période), mais aussi dans les liaisons régionales (avec Caen et Évreux).

Le plus grave sans doute, c'est que la ville a oublié elle-même qu'elle était une métropole. L'agglomération compte, avec Elbeuf, près de 500 000 habitants, et la zone d'emplois 725 000 personnes, mais en dehors de la gestion de l'eau et des ordures ménagères, la plupart des problèmes restent discutés aux échelles communales. La campagne électorale de 2008 en a été une saisissante illustration : à aucun moment les problèmes métropolitains n'ont trouvé place, et ils ne le pouvaient évidemment pas puisque la campagne ne se situait pas à cette échelle. L'Agence d'urbanisme a été supprimée depuis longtemps, et l'évolution urbaine se poursuit au hasard d'initiatives éparpillées.

Comment sortir de l'oubli ? Il y a des éléments « géographiques » contre lesquels on ne peut rien : l'ombre parisienne d'une part, et l'éclatement de la Région entre des aires d'influence extérieures (l'estuaire, le Sud et l'Ouest de l'Eure, l'Est de la Seine-Maritime). Mais justement parce qu'elle est connue, à cause de son passé industrialo-portuaire, pour la pollution de l'atmosphère et par celle de la Seine, la ville pourrait devenir au contraire par sa taille, par son attachant centre historique, par son environnement forestier, en même temps que par la proximité parisienne, un lieu fort de la réflexion sur l'urbanisme et le développement durable. Le quartier Ouest ainsi que celui de la future gare offrent l'occasion d'une forte densification du centre, en bordure de Seine, et le développement du plateau Est donne en même temps la possibilité de rechercher une nouvelle forme de péri-urbanisation. Le développement « durable » suppose qu'on ne se limite pas aux aspects exclusivement techniques et naturalistes, mais qu'on veille aussi à un plus actif partage de l'information et qu'on invite la population à une participation accrue en vue d'une réflexion commune, ne serait-ce que sur l'organisation des transports en commun.

On serait aussi en droit d'espérer une meilleure coordination entre les divers organismes institutionnels, mais on touche ici aux enjeux d'une meilleure gouvernance.

**DE TOYNBEE,
LECTEUR DE BERGSON, À HEGEL**

Pour une philosophie de l'histoire vivante

par M. Claude BOULARD

(Séance du 17 mai 2008)

Confronter la philosophie de l'histoire d'un historien à celle d'un philosophe est une entreprise certainement un peu insensée, tant elle est démesurée. Et cependant, chacun aura observé que l'humanité peut de nos jours non plus seulement se représenter mentalement l'espace de son pays, mais en outre voir par le truchement de la télévision le globe terrestre lui-même. Le globe qui, il y a peu, était encore un mystère pour la perception, est désormais devenu un monde visible, concret, comme disent ceux qui oublient que « le concret est de l'abstrait rendu familier par l'usage ». À cette image du globe s'ajoute l'instantanéité des télécommunications. Dans cet univers technique global mis à la portée d'un grand nombre, comment une vision globale de l'histoire ne s'imposerait-elle pas ? Et dans ce cas, le plus simple pour qui veut réfléchir n'est-il pas de monter sur les épaules des géants pour voir non seulement plus vaste mais, si possible, plus profond. Arnold Toynbee, sans attendre ces révolutions techniques contemporaines, l'avait parfaitement compris, et il a expliqué lors des entretiens organisés par Raymond Aron, en juillet 1958 à Cerisy-la-Salle, qu'il avait souhaité s'adresser au grand public, cultivé et non spécialiste, en attente d'une compréhension globale de l'histoire. Reste que sa réception en France a été médiocre pour ne pas dire mauvaise, à l'exception notoire de la lecture qu'en a faite Raymond Aron.

La vocation de Toynbee...

Si nous comparons la vocation de l'historien Toynbee et celle du philosophe Hegel, force est de constater, tout en respectant les différences, que ces vocations ont plus d'une ressemblance. La première est celle de l'interprétation historique de leur propre situation. Toynbee fit d'abord des études de grec qui le passionnèrent avant de poursuivre ses études d'histoire, et il devint plus tard spécialiste d'histoire byzantine à l'université de Londres, puis fut nommé directeur de l'Institut royal des affaires internationales. Il raconte lui-même à quel point l'explosion de la Première Guerre mondiale lui inspira immédiatement l'intuition d'une comparaison entre le scénario tragique de la Guerre du Péloponnèse racontée par Thucydide, et la situation d'août 1914 : tout en appartenant à la même civilisation, les cités-États grecques se déchirèrent de la façon la plus suicidaire pour obtenir, au profit de l'une d'entre elles, l'hégémonie politique. C'est ce même type d'événements, d'ambitions, de rivalités coloniales et d'alliances qui, à une autre époque et dans une civilisation différente, à savoir la société occidentale, s'est aussi produit en Europe, déchirant et ruinant un groupe d'États souverains locaux quelque deux mille quatre cents ans après. Pour bien le voir, il était nécessaire, entre autres conditions, de sortir du cadre national. Or ce cadre a très fortement et longtemps prévalu en historiographie et en pédagogie, au détriment du cadre élargi des civilisations. Toynbee se lança pour sa part dans l'immense aventure d'écrire une histoire humaine globale des civilisations. Et ce programme fut non seulement esquissé ou partiellement réalisé, mais exécuté pour l'essentiel entre les deux Guerres mondiales, puis achevé non sans qu'ait été ajouté aux volumes de ce grand œuvre un de *Reconsiderations*. Je précise que j'ai travaillé à partir de l'ultime synthèse de cette œuvre, intitulée simplement *L'histoire*, et parue en français chez Elsevier en 1978.

...et celle d'Hegel

La vocation du philosophe Hegel est liée, elle aussi, à un sens très profond de l'historicité de sa propre situation particulière. Hegel est tout d'abord un fils de la Réforme protestante à laquelle il est resté fidèle quoiqu'on en ait parfois dit. C'est aussi un fils des Lumières européennes, et particulièrement des Lumières allemandes qui furent significativement différentes des françaises, car elles ne pâtirent pas de la révocation royale de la liberté de conscience. Enfin et surtout, il fut un fils des révolutions politiques et industrielles qui structurent encore si profondément notre époque. Ses *Principes de la philosophie du droit* restent une description raisonnée tout à fait signifiante de la société moderne, et une vision

concrète de la liberté organisée. Il faut noter, par rapport à Toynbee, que la culture grecque classique tient aussi chez lui une place essentielle dans la maturation et la structuration de sa philosophie. Il régnait à la fin du XVIII^e siècle en Allemagne une profonde nostalgie idéalisée de la Grèce classique que l'on retrouve chez Goethe, Schiller, Hölderlin, et beaucoup d'autres. La « belle totalité » de la cité grecque formait pour l'idéalisme allemand un ensemble harmonieux, essentiellement plastique, associant religion, politique et liberté, dans le cadre d'une pensée de la justice. Et le modèle de la cité prendra peu à peu place dans la maturation du « système » comme un moment essentiel de la philosophie de l'histoire. Une comparaison plus précise entre le « modèle hellénique » de Toynbee et l'articulation des deux moments grec et romain de l'histoire universelle d'Hegel mériterait d'être davantage développée. Mais singulièrement, notons dès maintenant, chez l'un comme chez l'autre, la préoccupation constante des ensembles et des totalités vivantes. L'historien, empiriste par vocation et anglais de surcroît, est constamment soucieux non seulement de ce que l'on pourrait appeler l'expérience crasse, mais de ce qu'il nomme « les champs intelligibles ». Le philosophe, quant à lui, affirme, contrairement à cette expérience crasse, l'identité de « l'effectif et du rationnel » qu'il expose dans son œuvre. Ce postulat, si l'on préfère éviter le caractère provoquant de l'affirmation, ne devient démonstration que par la lecture de l'œuvre elle-même vérifiant l'hypothèse, l'écriture appelant le développement le plus concret du contenu de l'histoire. Il est étonnant de constater le contraste entre la brièveté, la rigueur, la précision du seul texte publié par Hegel sur l'histoire universelle (§ 341-360 des *Principes de la philosophie du droit*) et, l'écoute attentive de la réalité historique, la plasticité de l'exposé et la relative ampleur du développement qu'Hegel emprunte à l'historiographie de son temps pour la réfléchir à haute voix dans ses célèbres *Leçons de Berlin*, publiées après sa mort par ses disciples. L'idéalisme d'Hegel n'a d'égal que son réalisme ; on l'a même taxé de cynisme, de sa philosophie de l'histoire.

L'histoire n'est pas absurde

Autrement dit, pour Toynbee comme pour Hegel, le défi est tout simplement de montrer et non pas seulement d'affirmer que l'histoire humaine a un sens dans son ensemble. Il s'agit de ne pas renoncer à comprendre. Toynbee, qui participa aux négociations dites de paix du Traité de Versailles, ne se posait pas une autre question que celle de l'absurdité de l'histoire humaine. Défi considérable si l'on considère que la plupart des philosophes et des historiens réunis n'osent même pas y songer. Hegel aussi, jadis, fut envahi par le sentiment d'absurdité

des affaires humaines : par exemple, devant la Terreur, alors que 1789 avait soulevé l'enthousiasme des étudiants du Stift de Tübingen, puis par le spectacle effrayant de la chute de Napoléon. Loin de la naïveté d'une certaine vision du progrès, optimiste et typique du XIX^e siècle, c'est dans un contexte de retour en arrière, celui de la Restauration, qu'il conclut au travail souterrain de « la vieille taupe ». Oui, l'histoire est pleine de bruit et de fureur, il y a place en elle pour la déraison et la contingence y règne, comme l'a montré Bernard Bourgeois, mais elle n'en a pas moins une signification dans sa succession imprévisible de genèse, de croissance, de déclin et de désagrégation des civilisations.

Il est temps d'en venir à l'exposé du défi lui-même. Non sans avoir rappelé au préalable que la réception de l'œuvre de Toynbee en France fut mauvaise, à commencer par une fin de non-recevoir de Lucien Febvre qui donna le ton dès 1934, suggérant que « ce que Toynbee nous apporte de louable n'a pas grand-chose de neuf et que ce qu'il nous apporte de neuf ne vaut pas grand-chose pour nous », formule bien voltairienne qui tend à mettre les rieurs de son côté à défaut de lire sérieusement une œuvre qui s'annonce. Quant à Hegel, il fait peur, comme le souligne Alain : « J'ai toujours vu les Français s'enfuir devant Hegel, je devrais dire devant l'ombre d'Hegel. Cette panique me semble peu naturelle. Car un homme pensant doit être capable de supporter n'importe quelle pensée. » Comme l'écrivait Spinoza, si la vérité était là à notre portée, comment serait-il possible qu'on la trouvât sans peine et qu'elle fut négligée par beaucoup. Mais tout ce qui est précieux est aussi difficile que rare. Nous sommes bien dans la dialectique de Toynbee, celle du défi et de la réponse.

*

Je développerai d'abord la vision de l'histoire selon Toynbee : son concept du défi et de la réponse ; celui de champs intelligibles d'études historiques ; celui de processus d'une civilisation, c'est-à-dire de sa genèse, de sa croissance, de son déclin, de sa désagrégation avec la question des États universels. Je terminerai ce résumé par l'allégorie des « Dormants d'Éphèse » dans laquelle Toynbee illustre cette vision du défi multiple de l'histoire.

« L'élan vital », élan historique

Si démesurée que soit cette tentative, Toynbee est néanmoins loin d'être le seul historien à l'avoir faite. Mais surtout, comme l'a souligné H. I. Marrou, l'importance des sources n'est pas nécessairement proportionnelle à celle intrinsèque des sujets étudiés. On n'échappe donc pas à une nécessaire vision, mais elle reste le plus souvent impli-

cite. Et lorsqu'il s'agit de sciences historiques, les modèles naturalistes, mécanistes, voire ceux de division du travail qui permettent de traiter ces sources ont inévitablement une pertinence limitée.

Nous nous gardons, dit Toynbee, de la fausse interprétation affective qui donne vie aux choses inanimées. Nous sommes à présent victimes de l'erreur contraire qui nous porte à traiter des créatures vivantes comme si elles étaient inanimées.

Or il y a chez l'humain un « élan profond qui pousse à sentir la vie et à l'éprouver comme un tout. » Vous avez reconnu là le thème de l'élan vital. Toynbee se réclame explicitement de Bergson. J'aurai donc dû intituler cette contribution « De Toynbee à Hegel *via* Bergson », et voilà qui est fait. Fut-elle subjective, la donnée psychique de « l'élan qui pousse à sentir la vie et à l'éprouver comme un tout » n'en est pas moins une réalité objective déterminante pour les Sciences Humaines. De plus, cette donnée psychique est redoublée par le fait non plus individuel mais social des institutions, à commencer par la plus décisive d'entre elles, celle du langage qui façonne toute activité humaine. Ce à quoi Bergson nous invite, en termes hégéliens, c'est de ne pas confondre la totalité comme une somme de parties et la totalité comme un mouvement. Hegel et Bergson sont des philosophes de la vie. La pensée de la vie consiste à articuler de façon cohérente mécanisme et finalité sans exclure l'un ou l'autre. À une vision naturaliste de l'histoire qui tend à réduire l'action individuelle et collective au schéma cause-effet, Toynbee substitue un schéma défi-réponse, défi que pose le milieu naturel et/ou humain à l'homme, et réponse que l'homme apporte ou non à ce défi. La différence est essentielle. Le défi s'adresse à l'esprit. Il en va aussi de la liberté effective.

La liberté n'est pas une cause mécanique mais un défi, son résultat n'est pas un effet mais une réponse.

Le schéma du temps n'est plus celui du cercle de l'éternel retour, ni celui de la marche linéaire et mécanique vers le progrès, mais celui d'une ligne brisée et irrégulière, aléatoire même, qui dépend des réponses qu'inventent les civilisations.

La nation n'est pas un « champ intelligible » d'études

Mais, va interroger aussitôt Toynbee, l'historien doit-il raisonner dans le cadre d'une institution collective telle que celle qui prévaut en Occident depuis cinq siècles environ sous le nom d'État-nation ? La

réponse de Toynbee est clairement non pour la nation et, pour mieux le soutenir, l'historien anglais s'emploie à démontrer que l'un des pays qui passe pour le plus insulaire dans sa mentalité n'est pas, et ne peut pas être compris par lui-même comme une île, bref ne peut pas être à lui seul pour l'historien un champ intelligible d'études. Il est nécessaire de l'intégrer sans cesse au cadre plus vaste de la société occidentale pour le comprendre. Et Toynbee de montrer que, premièrement, le facteur initial d'unité anglaise fut le renoncement à une pluralité locale de communautés barbares par la conversion à une religion extérieure, le christianisme occidental ; que, deuxièmement, la féodalité anglaise ne peut s'expliquer sans les conquêtes scandinaves et normandes ; que, troisièmement, le xv^e siècle politique, artistique et intellectuel anglais ne s'explique pas sans la Renaissance italienne ; que, quatrièmement, la Réforme, tant s'en faut, n'était pas un mouvement spécifiquement anglais et que pourtant elle fut décisive pour l'évolution du royaume ; que, cinquièmement, l'expansion maritime n'était pas d'abord spécifiquement un phénomène anglais, mais européen ; que, sixièmement, même le parlementarisme ne peut être considéré comme un phénomène d'origine purement britannique ; que, septièmement, l'industrialisation, Toynbee ne parle pas de Révolution industrielle, terme que n'appréciait pas non plus Fernand Braudel, n'était pas spécifiquement anglaise et qu'en conséquence, je cite :

L'histoire nationale de Grande-Bretagne n'a pas été et à coup sûr ne sera jamais seule et par elle-même un champ intelligible d'études. S'il en va ainsi de la Grande-Bretagne, il en va ainsi, à coup sûr, *a fortiori*, de n'importe quelle autre nation.

Quelle brillante démonstration, bien anglaise, pour montrer que l'Angleterre ne se suffit pas à elle-même ! Certes, le *a fortiori* éveille le soupçon d'un léger systématisme de la thèse de l'insuffisance des cadres nationaux. En outre, sa liste des civilisations vivantes ou disparues, indépendantes, affiliées ou satellites, a varié et l'auteur a publié des *Reconsiderations*. Mais la confusion entre l'exactitude et la vérité n'autorise pas à se tromper d'échelle. Le projet de « rendre l'histoire de l'humanité intelligible dans son ensemble » ne peut être considéré comme absurde.

Défis...

Parmi les explications reçues de l'histoire, il y a souvent celles qui ensevelissent le rôle des hommes, de la préhistoire, des héros légendaires et des fondateurs, sous l'influence déterminante et en définitive invin-

cible des conditions géographiques, des ressources naturelles. Toynbee renverse délibérément cette perspective du XIX^e siècle, relayée, modifiée et amplifiée par le matérialisme dialectique (dans la discussion duquel il n'entre pas), au profit de l'affirmation centrale de la capacité des minorités créatrices mettant en œuvre des réponses nouvelles aux défis naturels et sociaux. Tout d'abord, « Le monde sans l'homme n'est pas encore un milieu. » Il ne devient milieu naturel que sous l'action de l'homme. Qu'il s'agisse des deltas tropicaux, des steppes asiatiques ou américaines, des forêts européennes, des glaces polaires ou des montagnes arides... Toynbee montre que le célèbre « stimulant des terres ingrates » est un défi. Hérodote avait déjà remarqué que le Nil était beaucoup plus naturellement favorable à la richesse économique que la Grèce. Encore avait-il fallu domestiquer les crues du fleuve. Et Platon, à sa suite, constatait la catastrophe de l'érosion en Attique. Mais les terres ingrates ont provoqué d'autres réponses créatrices, techniques, politiques et intellectuelles avec la navigation, la colonisation, la cité, les arts plastiques, les mathématiques, la philosophie. Bref, une série de réponses à une série de défis, qui provoquent ou non, tôt ou tard, des avancées civilisatrices relevant de choix. Le modèle hellénique sera caractérisé ensuite par le passage de la minorité créatrice à la minorité dominante, et par le passage des États locaux rivaux à des empires universels, tels que la civilisation gréco-romaine. Ce ne sont plus alors les énergies créatrice et prométhéenne qui l'emportent, mais les tendances mécaniques à l'imitation, à la satiété et à la démesure. Le déclin est amorcé alors même qu'on aurait pu croire la civilisation à son apogée. Au demeurant, les défis sont plus ou moins difficiles à relever, insuffisants, stimulants ou excessifs. Il est aussi des civilisations éclipsées par d'autres. Toynbee a par exemple de très belles pages sur le nomadisme des steppes, devenu « maître d'une nature foncièrement hostile », et « qui trouve sa limite dans la structure sociale du clan ». Autrement dit, nous ne sommes plus dans la nature, mais dans « l'esprit objectif », dans la société, aurait affirmé Hegel.

...et réponses

● Ces réponses civilisatrices ne sont pas seulement provoquées par les conditions naturelles, mais aussi par les conditions sociales : c'est le stimulant des épreuves. Qu'il s'agisse des Juifs, des Parsis, des Nestoriens, des Arméniens, des Coptes, des Huguenots, des Puritains... voire des Écossais ou des Libanais, le défi des discriminations est créateur de migrations et de diasporas au sein d'autres civilisations où ces communautés qui, au regard de la démographie pourraient passer inaperçues, mais parviennent à garder forte leur identité :

Tant sur le plan économique que sur le plan spirituel, la sanction est toujours apparue historiquement comme un stimulant extraordinairement puissant.

Ailleurs : « La civilisation est un déracinement. » Dans un monde aux distances abolies et à l'urbanisation grandissante, Toynbee conjecture le dynamisme de ces cohésions non locales minoritaires :

Puisqu'elles n'ont ni État, ni territoire national, la puissance économique est la seule qui soit à leur portée.

Mais il s'agit là d'un autre modèle, terme très équivoque, dans la classification plus descriptive qu'explicative des sociétés.

Lorsqu'elles cessent d'être créatrices pour donner la priorité à l'imitation, notamment en idolâtrant le passé institutionnel, les civilisations sont sur la voie du déclin. Cette voie peut durer des siècles sous l'apparence de l'expansion d'un État universel, c'est-à-dire, puisqu'il n'y eut jamais en toute rigueur d'État universel, d'un vaste empire.

Byzance, l'Église, états universels ?

Le cas de l'empire byzantin, empire romain d'Orient, illustre « l'aveuglement de la chrétienté orthodoxe pour le fantôme de l'empire romain » :

C'est, affirme Toynbee, le corps des officiers formés et la hiérarchie des fonctionnaires instruits qui, à eux seuls, ont permis au fantôme de l'empire romain, ressuscité dans la chrétienté orthodoxe, de remporter son succès le plus remarquable et le plus fâcheux, la subordination effective de l'Église à l'État. C'est dans les relations de l'Église à l'État que l'histoire des sociétés orthodoxe et occidentale montre la divergence la plus grande et la plus importante...

Et Toynbee d'ajouter :

Dans la chrétienté occidentale, l'acte créateur a été la réintégration de l'Église et de l'État dans la « *Respublica christiana* » pontificale, du fait de la subordination d'une multiplicité d'États locaux à une seule Église œcuménique, principe d'unité et source d'autorité dans le corps social chrétien de l'Occident.

Il est étonnant de constater que 140 ans auparavant, Hegel, sans bénéficier de l'érudition de Toynbee, porte le même diagnostic que lui

sur le monde Byzantin dans ses leçons sur la *Philosophie de l'histoire* : on ne met pas du vin nouveau (le christianisme) dans de vieilles outres (l'empire romain). Le philosophe luthérien et l'historien anglican auraient sans doute divergé dans le détail mais probablement pas dans l'ensemble sur la Réforme.

Au XVI^e siècle, écrit Toynbee, ce n'est pas la papauté qui a répondu au défi du protestantisme, mais une foule de saints inspirés, agissant individuellement. Hélas, c'est le poids mort que représentait la tradition pontificale qui a suscité un arrêt prématuré de la marche impétueuse des saints. Ils ont libéré la papauté de la Renaissance de sa fureur de vivre, mais son appétit de pouvoir s'est révélé trop fort pour eux. Aussi bien la reprise en main du XVI^e siècle n'a-t-elle pas réussi à sauver la situation. L'Église romaine est retombée dans la torpeur spirituelle dont elle n'est sortie que pour organiser la contre-révolution contre le renouveau intellectuel laïc du XVIII^e siècle. Restant imperméable au défi que constituaient les forces nouvelles de la démocratie et du nationalisme, la papauté a été dépassée sur son propre terrain par le *risorgimento* italien. La fin de la souveraineté territoriale, le 20 septembre 1870, a marqué l'écroulement de la version matérielle de l'institution de Grégoire VII. En discréditant le christianisme, les sectes rivales de l'Occident chrétien ont ouvert l'éviction du christianisme par le nationalisme, la résurgence postchrétienne d'une idolâtrie préchrétienne de la puissance humaine collective.

Le diagnostic d'ensemble est-il sévère ? En tout cas, un spécialiste aussi reconnu de l'histoire internationale que Jean-Baptiste Duroselle ne dit pas autre chose, bien que sur un ton plus académique, dans son ouvrage intitulé *L'Europe. Histoire de ses peuples*, publié en 1990 en six langues. Toynbee associe étroitement les réponses matérielles et spirituelles des sociétés, car plus elles sont distinctes, moins elles sont séparées. Et cette unité est essentielle aux civilisations.

Déclins

C'est précisément la désintégration qui signe la disparition d'une civilisation. Comme l'estime Toynbee :

Les déclins ne sont ni inévitables, ni irréparables, mais s'ils durent, ils suivent apparemment un modèle commun dans la plupart des cas. Les masses se détachent de leurs leaders, qui tentent alors de s'accrocher à leur position en usant de la force comme d'un substitut du pouvoir d'attraction qu'ils ont perdu.

Et il écrit aussi :

Je relève les traces de la division de la société en une minorité dominante (mais non plus créatrice), un prolétariat intérieur, et un prolétariat extérieur constitué des barbares des frontières. Je découvre un schisme psychologique correspondant dans les âmes de ceux qui sont nés à cette époque malheureuse. Les plus grandes se détachent de la vie et s'efforcent de la transformer en quelque chose de plus élevé en semant les graines d'un nouveau progrès spirituel.

Il y a quelque chose de très hégélien dans ce processus de désintégration et d'élévation de la figure abolie dans une figure nouvelle pourvu qu'elle résulte d'un acte de liberté créatrice. Et c'est cette nécessité intérieure, c'est-à-dire la liberté, qui oppose l'hégélianisme au marxisme. Le matérialisme historique ne considère que la nécessité extérieure des forces sociales en conflit. La dialectique hégélienne conjugue constamment la nécessité intérieure ou liberté avec la nécessité extérieure dans ce qu'elle analyse de façon originale, et qu'elle nomme « l'effectivité ». S'il n'y avait pas la nécessité de la chute des corps, la grande muraille de Chine n'aurait jamais été construite. Il ne convient pas d'opposer mécanisme et liberté, alors qu'au contraire le mécanisme est le corps de notre liberté. Mais le divorce du corps et de l'âme existe. Le prototype de la désintégration d'une société, c'est alors la guerre civile.

À l'origine de tous ces maux, il y avait l'appétit de pouvoir qu'inspirent la cupidité et l'ambition personnelle. D'où l'acharnement que les factions mettaient à se combattre. Les chefs de partis dans les cités adoptaient de séduisants mots d'ordre, égalité politique de tous les citoyens d'une part, gouvernement sage et modéré par les meilleurs d'autre part. L'État qu'ils prétendaient servir, était pour eux l'enjeu de ces luttes. Tous les moyens leur étaient bons et ils ne reculaient pas devant les pires crimes. Quand il s'agissait de se venger, ils allaient plus loin encore, accumulant les crimes sans se laisser arrêter par le souci de la justice et du bien public, sans autre règle que leur caprice. Frappant leurs ennemis par des condamnations injustes ou usurpant le pouvoir par la force, ils étaient prêts à tout pour assouvir leurs haines du moment. Ni les uns ni les autres ne s'embarrassaient de scrupules, mais on prisait davantage les hommes qui savaient mener à bien les entreprises détestables en les couvrant par de grands mots. Quant aux citoyens d'opinions modérées ils tombaient sous les coups des deux partis, soit parce qu'ils refusaient de combattre avec eux, soit parce que l'idée qu'ils pourraient survivre excitait l'envie.

Qui a écrit ce texte ? Thucydide il y a bientôt vingt-six siècles. Qu'il s'agisse de la guerre civile hellénique, dont Thucydide nous parle avec horreur, ou de la guerre civile de 1914, au cours de laquelle l'Europe dynastique s'est elle-même supprimée, et qui fut immédiatement le grand défi de Toynbee, ce qui est en cause, c'est la résurgence postchrétienne de l'idolâtrie préchrétienne de la puissance humaine collective, en particulier sous la forme de l'État local qui s'affirme universel mais qui est particulier.

Violence et non violence

Quand une société se désagrège, les trois groupes entre lesquels elle se divise cherchent à créer leur propre institution. La minorité dominante mais non plus créatrice s'efforce de conserver son pouvoir en rassemblant les nations rivales en État universel. Après une longue période de guerre civile et de déclin de la République, Auguste prend la relève d'Alexandre en fondant l'État hellénique universel. Selon Toynbee, Rome à ses débuts adopta la forme hellénique de l'État-cité et les Grecs considéraient les Latins du *latium* comme des Grecs d'adoption. L'Empire est le passage du pouvoir créateur de Rome agonisant, désagrégée par les guerres civiles, à l'État universel. Mais la société hellénique fabrique avec ses paysans déracinés, ses citoyens ruinés, ses étrangers spoliés et ses esclaves, un prolétariat intérieur. En Égypte, en Italie et en Palestine, le pouvoir face aux révoltes se maintient par la violence. C'est dans ce contexte qu'apparaissent le christianisme et « le pouvoir créateur, dit l'historien, de la non-violence ». La non-violence est une expression aussi authentique de la volonté de sécession du prolétariat que la violence, et dans l'histoire du prolétariat oriental du monde hellénique, à partir du II^e siècle avant J.-C., nous voyons la violence et la non-violence lutter pour la domination des âmes. Trois institutions vont peu à peu se former. La minorité dominante s'efforce de conserver son pouvoir en rassemblant les nations en lutte dans un État universel.

Le prolétariat intérieur accueille une nouvelle religion supérieure, qui n'est ni le parasite d'une civilisation moribonde, ni la chrysalide d'une civilisation nouvelle.

Une religion nouvelle est une société d'une nouvelle espèce distincte, qui ne se confond pas avec une civilisation, tout en se situant à la fois dans et en dehors des civilisations, parce qu'elle s'adresse à l'humanité entière.

La troisième institution, si l'on peut parler ainsi, est celle des barbares, ou le prolétariat extérieur, qui sont au-delà des frontières. Ils

possèdent un avantage sans cesse croissant face aux civilisés qui s'enferment derrière leurs murailles. Néanmoins, c'est toujours à cause de leurs faiblesses propres, non à cause d'un quelconque agent extérieur, que les civilisations s'écroulent. La pression des barbares s'accroît de façon quasi hydraulique et finit par emporter les limes :

La faiblesse fondamentale du code de comportement (barbare) réside, à n'en pas douter, dans le fait qu'il s'agit d'un code personnel et non social ou institutionnel. La fidélité à un chef, même basée sur un ensemble d'impératifs moraux de type individuel, est inapte à remplacer à long terme un système social civilisé. C'est la totale incapacité des barbares à créer des institutions stables et durables qui entraîne leur propre destruction. Ainsi s'expliquent les manifestations extraordinaires de brutalité meurtrière qui sont la marque des époques héroïques.

Étés de la saint-Martin

Même s'il s'est écroulé, le fantôme de l'État universel hellénique poursuit les fondateurs d'empires : deuxième Rome, Constantinople devenue Byzance, et qui dure jusqu'en 1453. Et Moscou, la troisième Rome qui connaît avec les tsars de nouveaux Césars. Mais, « rappelons-nous que les États universels sont, essentiellement, des institutions négatives. Tout d'abord, ils naissent après l'effondrement des civilisations auxquelles ils apportent l'unité politique, et non avant. Ce ne sont que des étés de la saint-Martin. Ils masquent l'automne et annoncent l'hiver. » Affirmation décisive et négligée. Toynbee poursuit :

Ensuite ce sont des produits des minorités dominantes, c'est-à-dire de minorités autrefois créatrices, qui ont perdu leur pouvoir créateur. Cependant, il y a donc une réserve, les États universels renferment un élément d'ambiguïté, car s'ils sont des symptômes de désintégration sociale, ils constituent en même temps des tentatives pour enrayer cette désintégration et la mettre en échec. L'histoire des États universels suggère qu'ils sont animés d'un appétit de vivre presque démoniaque, en dépit de tous les obstacles, et que leurs citoyens ont tendance, non seulement à désirer l'immortalité de l'institution, mais aussi à y croire passionnément.

Avant d'illustrer cette affirmation sur les États universels, symptômes de la désintégration des civilisations, indiquons le jugement de Toynbee sur cette marche de l'histoire :

Cependant, pour l'observateur extérieur, il n'en est pas moins évident que les États universels, en tant que régimes politiques, sont les sous-produits d'un processus de déclin social et, à ce titre, de par leur origine même, sont incontestablement stériles et éphémères.

Si Toynbee a le mérite de poser la question, la réponse est-elle si évidente qu'il le dit ? Achéons plutôt la citation :

De ce point de vue, la croyance en l'immortalité d'un État universel est une étonnante illusion qui prend à tort une institution terrestre pour la terre promise, la *Civitas Dei* elle-même.

Plus il a avancé dans son œuvre monumentale, plus Toynbee est devenu non seulement philosophe de l'histoire, mais ouvertement théologien de l'histoire. Et certes, sa conviction personnelle chrétienne ne s'accompagne d'aucune adhésion à aucune Église. De même, l'inspiration nettement bergsonienne de sa vision de l'histoire ne s'accompagne-t-elle pas d'un développement philosophique méthodique. À chaque œuvre suffit sa peine, serait-on tenté de dire, bien heureux sommes-nous déjà de pouvoir monter sur les épaules d'un tel géant.

Le cas de la Chine bimillénaire

La thèse des États universels, symptômes de désintégration sociale est-elle juste ? C'est Toynbee lui-même qui insiste sur les bienfaits du rayonnement et de la paix qui résultent de l'établissement de ces États vainqueurs des rivalités locales. *Pax romana* bien entendu, mais aussi des exemples multiples dans l'Empire Ottoman, en Inde, en Chine, au Japon... Cependant, les jugements que l'on porte sur les effets de ces métissages culturels que Toynbee appelle des *pammixia* « divergent radicalement, écrit-il, en fonction des points de vue sociaux, politiques et historiques des observateurs. » Dont acte. Mais avant d'arriver à une conclusion, arrêtons-nous sur un aspect de la Chine dont l'auteur a affirmé dès le début de l'œuvre que son avenir était « énigmatique », et dont malgré tout, il fait, aux côtés des modèles hellénique (État universel) et juif (faut-il dire universalité sans État ?), un troisième modèle bien mal nommé puisqu'il correspond à un cas unique dans l'histoire du monde. Après avoir comparé le rôle des langues, des voies de communication, des capitales... l'auteur en vient aux administrations : un seul et même système étatique semble avoir prévalu en Chine de 202 avant J.-C. à... 1911, soit pendant vingt-deux siècles. Le premier empereur Che Houang Ti a mis fin aux rivalités de six États locaux combattants et a créé

l'empire universel chinois. Mais il voulut tenir en main ses conquêtes en se servant de l'instrument même qui avait assuré sa victoire, déposant les aristocraties locales et les maisons royales en confiant les administrations à des bureaucrates venus de son propre royaume. L'explosion eut lieu un an après sa mort, avec changement de dynastie au profit du populaire chef rebelle, Han Lieou Pang, que Toynbee compare à Auguste :

Leurs systèmes administratifs, respectivement fondés sur le bourgeois hellénique et le paysan chinois, comptent sans doute parmi les plus belles institutions civiles que le monde ait connues.

Le système romain s'est écroulé sept siècles après sa mise en place par Auguste. Le système chinois a duré, non sans éclipses multiples, jusqu'en 1911. Et peut-être dure-t-il encore ? Avec le marxisme, pendant que mes camarades de Sciences po agitaient leur petit livre rouge, je croyais quant à moi que la Chine s'occidentalisait. Interrogeant un interprète chinois lors d'un voyage à Ning Bo, j'appris que les jeunes chinois apprennent la philosophie dans l'enseignement secondaire. Surpris, je demandai quelle philosophie ? Il me répondit : « Le marxisme », ce qui me donna du rire dans l'âme ! Adieu Confucius ? N'oublions pas l'essentiel : Han Lieou Pang, le deuxième empereur, prescrivit dans une ordonnance de 196 avant J.-C. d'ouvrir les carrières administratives des provinces aux hommes de talent après examen de leurs mérites et envoi à la capitale. Un successeur en 140 avant J.-C. décida que les qualifications requises des candidats seraient de reproduire (vive la mimésis) le style de la littérature classique du canon confucéen. Vous ne serez pas étonnés que notre auteur finisse par comparer le mandarin lettré au gentleman, je cite :

Dans un sens très voisin de l'anglais moderne, quelqu'un qui a reçu une éducation soignée.

Les Sept Dormants d'Éphèse

Je voudrais maintenant terminer cette exploration en présentant l'allégorie que l'herméneute Toynbee propose de l'histoire. Pour illustrer sa vision, l'historien recourt à une comparaison, comme jadis Platon le fit avec l'allégorie de la caverne. Il s'agit des « Sept Dormants d'Éphèse », légende œcuménique pourrait-on dire, répandue dans de très nombreuses versions, dont celle du Coran, méditée par Louis Massignon. Dans la légende dorée, Jacques de Voragine raconte qu'au temps des persécutions exercées à Éphèse par l'empereur Dèce en 250, sept chrétiens qui habitaient au palais durent se réfugier dans une grotte escarpée sur le mont

Célien. Et là, dans leur cachette, ils s'endormirent. Je passe de nombreux détails. Les Sept Dormants ne se réveillèrent que vers 450, soit deux siècles plus tard, mais surtout cette fois sous l'empereur très chrétien Théodose II. Préfiguration eschatologique de l'humanité, cet épisode rend plausible la résurrection semblable dit J. de Voragine à « l'enfant dans le ventre de sa mère qui vit sans ressentir de lésion, de même nous aussi, dirent à leur réveil les Sept Dormants, nous avons été vivants au repos, plongés dans le sommeil et sans sensations. » Ce repos séculaire, souligne Toynbee, indique qu'après avoir surmonté les défis les plus difficiles, les sociétés s'endorment avant que le relais ne soit pris par une autre civilisation. Les sociétés primitives, c'est-à-dire les sociétés sans écriture, sont comparables aux gisants inertes qui dorment sur une corniche de montagne entre deux abîmes : l'abîme de l'invention du langage, et celui de l'invention de l'écriture avec laquelle l'histoire commence. On peut comparer les civilisations aux compagnons des dormants d'Éphèse qui viennent de se réveiller et entreprennent d'escalader l'à-pic au-dessus d'eux. Mais la corniche supérieure est encore hors de leur vue. Nous savons seulement qu'il est impossible de s'arrêter et qu'elle ne sera pas une habitation permanente. La liberté attend de nouvelles réponses.

L'historien Toynbee est habité incontestablement par une vision de l'histoire soutenue par la philosophie bergsonienne. Il questionne donc les événements historiques à partir de l'élan vital, et de l'évolution créatrice, en historien. Le philosophe Hegel travaille sur la même matière historique universelle, même si bien entendu l'historiographie entre 1820 et 1920 a progressé. Mais si la matière est la même, la forme conceptuelle est différente. Parmi les trois manières de faire de l'histoire que Hegel différencie, il reste enfin à recourir à la manière conceptualisante ou philosophique proprement dite. Car si l'historien met en œuvre en les articulant des faits et des représentations générales argumentées, ces représentations ne peuvent à proprement parler tenir lieu de concept, sauf par abus de langage, et le labeur philosophique, le mot n'est pas de trop, consiste à parvenir au concept et à l'exposer, c'est-à-dire à énoncer et déterminer ce que sont la pensée elle-même, ses catégories, la raison, l'esprit, etc. Par exemple, s'agissant de Toynbee, qu'est-ce qu'une totalité historique, comment la délimiter, plutôt que de supposer bien connues des notions qui restent vagues ?

« Élan vital » et/ou « esprit objectif »

Or qu'est-ce que l'esprit en histoire ? C'est l'universel, dans la forme de la liberté effective, qui n'est jamais ni réductible à une figure particulière, une époque historique par exemple, ni séparée de son expression

non seulement dans le particulier, mais à travers lui, et au-delà de lui. L'histoire est le lieu de la particularité universelle. Absolue et relative, ni seulement absolue, ni seulement relative, et non pas ou bien absolue, ou bien relative. Elle est dialectique, contradiction vivante, comme d'ailleurs toute chose. Dire que tout est relatif, par exemple, n'a pas de sens, car en tant qu'elle prétend être vraie, cette affirmation est par elle-même absolue. C'est donc que l'absolu du sens affirmé se dit d'une proposition sans pour autant se réduire à elle. Ainsi, le propre de l'histoire, par rapport à l'art qui dit l'absolu à même le sensible, à la religion qui dit l'absolu à même le sentiment et la représentation, c'est de dire l'absolu à travers l'action effective des collectivités humaines.

Lorsque jadis Napoléon s'entretint avec Goethe sur la nature de la tragédie, il émit l'opinion que la tragédie moderne se distinguait de l'antique en ceci que nous n'avions plus de destin sous lequel succombaient les hommes, mais que la politique avait pris la place du destin antique.

Cette affirmation célèbre exprime ce qu'est devenue l'effectivité dans les temps modernes. Les hommes sont libres et leur propre destin dépend d'eux, de leur volonté et de leur raison. L'effectivité, c'est la réalité devenue, médiatisée par l'homme, mais pas trouvée là par hasard, c'est la réalité posée par l'homme. L'histoire pour Hegel, c'est donc l'effectivité lieu d'expression de l'absolu dans le relatif. L'histoire est donc un tribunal : *Die Weltgeschichte ist ein Weltgericht*. L'histoire du monde est un tribunal du monde mais en allemand « Weltgericht » veut dire aussi Jugement dernier, c'est-à-dire la figure, encore mondaine, de l'esprit absolu, à savoir de Dieu. Hegel a bien dit que l'État était le divin sur terre ; il n'y a pas là nécessairement idolâtrie de l'État, mais la reconnaissance de la haute signification mondaine de l'effectivité historique qui n'exclut pas d'autres expressions artistique, religieuse, et philosophique de l'absolu. C'est en ce sens qu'il faut aussi comprendre la fameuse affirmation déformée de la « Préface » des *Principes de la philosophie du droit* : « Tout ce qui est effectif est rationnel et tout ce qui est rationnel est effectif », effectif et non pas réel, terme trop générique qui ne fait pas place à toute la contingence historique. Hegel se tient ici à égale distance d'un irrationalisme historique selon lequel l'histoire n'a pas de sens, et d'un scientisme d'après lequel tout aurait un sens actuel ou postulé. La raison vit dans l'histoire même si les pages heureuses y sont rares, mais elle y vit, parfois même sous l'apparence de son contraire, et telle est la fameuse ruse de la raison. L'histoire est effectuation progressive, non linéaire, non mécanique du concept effectif de la liberté. D'un mot : d'abord, un seul est libre. Tels sont les empires

orientaux, par exemple l'empire Achéménide du grand roi, roi des rois, roi sacré. Ensuite, plusieurs sont libres : tels sont les citoyens grecs, mais les autres restent esclaves. Ensuite encore, tous sont libres, mais seulement en principe. Telle est la vérité qui explose dans le monde romain et qui, en lui, est directement liée à l'avènement du christianisme. Mais elle émergera seulement au fil des siècles. Je crois, si je peux céder un instant au genre littéraire du *Dialogue des morts*, que Hegel et Toynbee auraient été d'accord. Puis, à nouveau, éclate le concept moderne de la liberté où l'homme en tant qu'homme est libre. Alors est finie, du moins en principe, l'époque où un gouvernement de la société pouvait s'appuyer sur la seule particularité historique de la coutume, sur le passé parce qu'il est le passé, au profit d'une autorité s'appuyant sur la raison. L'histoire est donc l'effectuation combien difficile et laborieuse des moments du concept, en soi, pour soi, en et pour soi ; mais je n'entrerai pas, dans le cadre restreint de ces pages, sur les justifications techniques de ces expressions, vous demandant seulement de m'accorder que la dialectique spéculative ne doit être confondue ni avec le cliquetis verbal de la rhétorique, ni avec les tours de passe-passe de la sophistique. En fait, la dialectique est la réalité même lorsque cette réalité contradictoire en vient à s'exposer dans le discours humain comme une diction articulée des contraires, partant cohérente, systématique et ouverte, parce que fondamentalement ordonnée à la liberté en devenir.

Enfin l'histoire effective de l'esprit n'est pas seulement le savoir de soi, mais l'œuvre de l'esprit, son action. C'est ici que la question du XVIII^e siècle sur l'éducation et la perfectibilité du genre humain se pose. Ceux qui ont pressenti le concept de l'esprit et de sa marche dans l'histoire ont reconnu que son être avait pour loi le « Connais-toi toi-même. » Sinon ce concept risque de rester vide, et l'histoire s'expose à devenir un jeu superficiel des passions contingentes. Même si ces mots nous parlent, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui de la Providence, on dirait plutôt de la signification de l'histoire, ou de celle de progrès que cela n'a pas grand sens, car il faut au moins supposer que l'absolu peut se dire dans le relatif, ou encore que Dieu est connaissable. Ce que l'agnosticisme moderne, hérité de Kant, refuse catégoriquement. Mais, affirme Hegel, pour le dire en termes de représentation religieuse, Dieu n'est pas jaloux. Il se manifeste lui-même dans l'histoire.

Je voudrais maintenant conclure en citant Leibniz :

Il y a deux sortes de vérités, celles de raisonnement et celles de fait. Les vérités de raisonnement sont nécessaires, leur opposé est impossible et

celles de fait sont contingentes, leur opposé est possible. Mais la raison suffisante doit se trouver dans les vérités contingentes ou de fait. Les vérités historiques nous font entrer dans le secret de la Providence.

En comparant Machiavel, le conseiller du Prince et Marx le confident de la Providence, Raymond Aron doutait de la Providence. Mais, les visions de l'histoire d'Hegel et de Toynbee sont bien celles d'authentiques confidents de la Providence « qui se laisse connaître de ceux qui la cherchent », comme le dit le *Livre de la Sagesse*.

LA RÉSILIENCE EN FRANCE

Évolution vers la responsabilisation et l'engagement du citoyen pour la cité : l'exemple normand

par M. Paul MOREAUX

Général de Brigade (2S)

(Séance du 18 octobre 2008)

Ce texte est le résultat d'une réflexion orientée sur l'évolution de la société française actuelle. L'analyse est fondée sur quelques observations, fruits d'une longue carrière militaire à travers 11 années passées à l'étranger ; elle s'appuie également sur l'étude des systèmes de défense du territoire de nombreux pays, parmi lesquels : l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Arabie Saoudite, la Roumanie et la Slovaquie. Une autre perspective émane de l'application constatée en Normandie des dernières lois relatives à la sécurité publique.

La société et sa défense sont intimement imbriquées. Une société se choisit un système de défense adapté à son organisation sociale et politique, mais ce choix rejaillit aussi sur la société.

La société française a déjà fortement évolué, et même si tout point de départ proposé est sujet à discussion, le choix du changement du système de défense est primordial car il crée une génération qui n'aura plus les repères de ses parents. D'autres points remarquables accompagnent et pilotent cette évolution, nous en retiendrons quelques-uns, notamment la réorganisation de la sécurité publique et ce que *Le Livre blanc* sur la défense et la sécurité nationale appelle la résilience. Le mot « résilience », employé au sens où l'utilisent les Anglais (autrement dit

la « capacité d'une société à faire face aux chocs »), peut s'appliquer à la France et particulièrement à la Normandie, qui a des raisons d'être considérée comme un laboratoire, voire comme exemple.

Cette réflexion n'est pas une thèse construite ; elle donnera peut-être parfois l'impression de dispersion à travers des anecdotes éloignées de la Normandie autant que de la résilience, mais elle devrait permettre de sentir que la société française change fortement. Quelques définitions, une comparaison avec des voisins proches et puis ce qui s'est passé en France ces dernières années et qui s'affirme notamment en Normandie conduiront naturellement à un clin d'œil à Guillaume le Conquérant...

Quelques définitions : la République, la défense, la résilience

La République

Platon dit qu'une société qui est en république s'appuie sur l'équilibre de trois piliers que sont ses gouvernants, ses commerçants et ses guerriers. Chaque fois que l'un de ces éléments change, la société est d'abord déstabilisée avant de retrouver un nouvel équilibre. Nous nous intéresserons aux guerriers et à la façon dont notre société moderne leur trouve et leur désigne une place.

Selon Platon, les gouvernants sont des philosophes ; nous prendrons ce terme au sens de sage et considérerons que, dans notre société de la V^e République, c'est le cas. Les commerçants font vivre la société, nous n'allons pas étudier ici comment les évolutions des systèmes économiques la transforment, elles le font évidemment, et suffisamment de débats traitent de la mondialisation et de notre capacité à l'appréhender. Il ne semble pas en effet que la résilience soit une conséquence de cette évolution. La société est défendue et protégée par un corps de guerriers. *A priori*, ce corps est constitué par les jeunes de la société, généralement encadré par des professionnels aguerris et expérimentés. C'est bien évidemment ce sujet des jeunes dans la société qui nous intéresse. Comment perçoivent-ils leur rôle de défenseur de la société, ou plutôt quel rôle notre société leur a-t-elle donné en 1997 ? Une première réponse à cette question – proposée au paragraphe suivant – montrera la première manifestation d'une évolution de notre société française.

La défense

La défense de la V^e République française est organisée par l'ordonnance de janvier 1959, laquelle précise que la défense est globale, militaire, civile et économique, en donnant la priorité à la défense militaire.

La Constitution prévoit que le Président de la République est le chef des Armées, titre honorifique qui ne lui donne pas de pouvoirs particuliers ; que le Premier ministre est responsable de la politique de défense de la France – il dispose du Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN) –, et que le ministre des Armées doit s'assurer que ces dernières ont de quoi remplir les missions qui leur sont confiées – c'est un logisticien plutôt qu'un stratège politique.

En 1959, nous sommes alors en pleine Guerre froide, un bloc militaire extrêmement puissant, le Pacte de Varsovie, est à nos portes (le général de Gaulle disait « à moins de deux étapes du Tour de France »). Face à cette menace de destruction complète de notre nation, la loi prévoit un service militaire, dont la durée est modulable, et qui a varié de 3 ans (le maximum) à 10 mois. Un plan de mobilisation générale prévoit le rappel sous les drapeaux, la constitution de forces territoriales basées sur la réquisition des équipements industriels privés, et même le rationnement des populations (tickets de rationnement à la préfecture).

Par ailleurs, les armées sont préparées pour répondre à une attaque soudaine. Leur format et leur organisation sont, dès le temps de paix, identiques à ce qu'ils seront en temps de guerre. Tous les équipements et leur soutien sont dans les unités, le taux de disponibilité des matériels est proche de 100 % (il faut qu'en 72 heures, tout soit sur le champ de bataille). Nos armées s'entraînent beaucoup, forment des millions de jeunes au métier des armes, mais elles ne sont pas engagées.

La défense des populations est une priorité mais en cas de conflit, elle passe au second rang. Quant à la défense économique, nous retiendrons seulement que la priorité des ressources est affectée aux armées, si conflit il y a.

En 1996, la société française choisit de mettre fin à la conscription et de se doter d'une armée professionnelle. Cette date peut être prise comme repère de la déstabilisation du pilier guerrier de la société française. Bien sûr, cette situation a débuté avant 1996, nous y reviendrons brièvement.

La résilience

Au sens moderne et sans vouloir occulter sa racine latine, résilience est un mot d'origine anglaise emprunté aux métallurgistes. Désignant une capacité de résistance, il est passé progressivement du sens matériel au sens psychologique puis politique. Créé en 1824 au Royaume-Uni, « resilience » désigne la résistance d'un matériau aux chocs. Il s'exprime en kg/cm², il est passé dans la langue française environ un siècle plus tard (1923) avec la même signification.

Au début du xx^e siècle, les psychologues américains et britanniques s'en sont emparés pour désigner la capacité de résistance d'un individu aux vicissitudes de la vie. C'est la vision très américaine du « self-made-man » et du rêve américain : une difficile condition sociale vous forge en un être dur et cette force de résistance que vous avez développée, vous l'utiliserez pour gagner dans un monde économique qui est celui de la libre concurrence.

À partir de 1995, les psychologues français suivent les Anglo-américains puis le mot de résilience va connaître des tribulations assez extraordinaires jusqu'à être la capacité à connaître le bonheur malgré tout (Boris Cyrulnik peut être considéré comme le spécialiste français de cette forme de résilience...).

Ce n'est pourtant pas ce sens-là qui nous intéresse et il faut retourner chez les Anglais pour voir qu'encore une fois, ils donnent un sens moderne au terme : celui de capacité de résistance et de réaction d'une population aux chocs.

Ces quelques définitions nous ont conduits en Grande-Bretagne et il est toujours tentant lorsqu'on est en Normandie de se rappeler 1066.

Brève comparaison des sociétés française et britannique

L'intérêt dans cette comparaison est dans l'évolution après le point de départ de nos deux royaumes, point que nous situerons en 1066. Il s'agit de décrire à grands traits des caractéristiques fondamentales, peu sujettes à contradiction même si – pardon aux historiens – il n'est jamais fait référence aux auteurs qui ont nourri ces réflexions.

Les sociétés britannique et française face au pouvoir central

Les deux sociétés s'écartent radicalement lorsqu'on les compare sous cet angle. En effet, l'histoire de la Grande-Bretagne peut se résumer à celle d'un peuple qui se méfie du pouvoir central même s'il juge indispensable que le symbole du pouvoir soit au centre du Royaume. L'épisode Cromwell (1648) a duré 10 ans et, s'il a vu l'exécution du roi d'Angleterre, il ne s'agit pas d'une révolution de classes mais plutôt d'un combat de clans, associant noblesse, clergé et peuple des deux côtés.

Le peuple britannique, depuis les débuts de la féodalité, voit le seigneur local comme le garant de sa protection contre les excès du centre, et le Royaume s'unit en gardant des pouvoirs locaux forts tout en limitant ceux du roi. La société britannique reste cependant une société de classes : pas celles du xix^e siècle que décrira Marx dans *Le Capital*, mais celle des privilèges de naissance.

L'histoire de la société française est à l'opposé : le pouvoir central est le garant de la protection contre les excès des pouvoirs locaux. Le seigneur asservit et affame ses gens, il ne peut les défendre contre les pilliers, le roi représentera davantage de sécurité et parfois plus d'équité (que chaque Français puisse mettre la poule au pot, selon le vœu de Sully). Royaume, Empire et République n'y changeront rien : le pouvoir est au centre, dont tout vient. La société de classes disparaît dans la Révolution, elle devient totalement égalitaire (le recueil de bonnes manières distribué aux troupes anglaises pour aborder les Français en 1944 disait : les Français s'appellent tous « Monsieur », ce qui en anglais est « Sir »).

Même si elles se rapprochent, les deux sociétés n'iront pas au-delà des emprunts avantageux, 1 000 ans d'histoire, c'est beaucoup.

Les sociétés française et britannique et leur armée

La Grande-Bretagne est une île, elle n'a jamais été encerclée par ses adversaires. Ce n'est pas le cas de la France et à Rouen, on le voit bien en flânant du côté de l'Hôtel de Bourgtheroulde. En effet, la fresque du camp du drap d'or ici gravée rappelle que François I^{er}, après son échec d'entente avec Henri VIII, ne peut que se tourner vers Soliman le Magnifique pour rompre l'encerclement imposé par Charles Quint. C'est peut-être d'ici que naissent deux traditions très différentes de l'emploi des armées et du peuple pour la défense de la Nation.

En effet, l'armée de terre Britannique ne défend pas le Royaume en combattant sur son sol. La défense du Royaume est confiée à la Marine et même à l'Armée de l'air en 1942. L'Armée de terre se bat à l'extérieur du territoire, même quand Napoléon menace d'envahir le royaume. À ce moment, l'armée reste en Espagne ou aux Indes (sans vouloir occulter les épisodes de répressions populaires, en Écosse notamment), tandis que repousser l'invasion éventuelle est confié aux cités qui doivent mettre sur pied un corps de cadets chargés de la défense locale.

En France, bien sûr, il en est tout autrement. L'histoire de notre pays est une succession d'invasions où l'armée de la nation se bat victorieusement ou s'effondre. À part le Portugal, il n'est pas de pays Européen avec lequel nous n'ayons pas été en guerre. L'armée de terre française n'est pas une armée expéditionnaire, c'est l'armée du territoire auquel elle s'accroche. Par ailleurs, la Grande-Bretagne a la tradition d'une armée professionnelle tandis que la France a une armée de conscription.

Cela est en train de changer. La France a une armée professionnelle expéditionnaire, elle n'est plus encerclée.

Les sociétés françaises et britanniques et leur organisation de défense et de sécurité territoriales

C'est le reflet de l'organisation de la société : décentralisée pour le Royaume-Uni, c'est la « resiliance » ; centralisée pour la France, c'est la sécurité publique. En effet, la Grande-Bretagne n'a pas de gendarmerie ou de police nationale (44 services différents dont la Metropolitan Police, la plus connue) Elle est divisée en Nations (Angleterre, Pays de Galles, Écosse et Irlande du Nord), Régions (9 « Regional Development Agencies ») et comtés. Elle n'a pas de préfet, si bien que lors des crises, c'est le chef de la police locale (nommé par le Gouvernement sur proposition locale) qui fait monter en puissance un dispositif adapté aux circonstances. Ce mécanisme graduel affectant les services lors des crises comporte 3 niveaux (bronze, argent et or), du local au national. Le Gouvernement gère les crises à partir d'un état-major permanent d'évaluation et de décision : le COBR (« Cabinet Office Briefing Room ») au niveau du Premier ministre. L'ensemble du dispositif mis en œuvre pour la crise se démonte après la crise.

L'emploi des armées en appui des autorités civiles s'appelle « Defence contribution to resilience ». Il s'appuie très fortement sur une ressource et une organisation des réserves qui n'existent pas en France. Les règles d'emploi sont similaires à ce qui se fait en France (seul le civil a autorité, les éléments militaires sont toujours commandés par un militaire).

La France, par comparaison, est très centralisée. La France est Une, de la métropole aux départements et territoires d'outre-mer avec leurs symboles d'unicité : le préfet représentant le Gouvernement, une police et une gendarmerie nationales. 100 départements, 22 régions, 7 zones de défense, avec le préfet nommé à leur tête encadrent une organisation très dirigée (le président, élu, du Conseil général ou régional ne représente pas l'État). Permanente, efficace mais lourde, cette organisation est restée taillée à l'échelle des communications de la fin du XVIII^e siècle. C'est toujours le pouvoir central qui gère tout, par l'intermédiaire de structures permanentes identiques quelles que soient la sensibilité et la taille du département. Un mécanisme d'appui et de renforcement en moyens d'intervention va naturellement du département à la zone et au Gouvernement. Le Premier ministre ne dispose pas d'un état-major permanent, il en existe un au niveau du ministre de l'Intérieur (le COGIC : Centre opérationnel de gestion interministériel des crises). L'intervention des armées en appui des autorités civiles est assurée dans le cadre de l'OTIAD (Organisation territoriale interarmées de défense). La France comporte très peu d'unités de réserve, c'est l'armée active qui assure les renforcements en moyens humains et matériels lorsque le besoin est

avéré (citons la participation en renfort des unités de police dans le cadre du plan Vigipirate, visible en permanence depuis 1995).

On ne parle donc pas de « résilience » mais de protection ou de défense. Le mot « résilience » apparaît pour la première fois dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008. Les deux organisations assurent également et efficacement la sécurité des citoyens. Globalement, les Britanniques privilégient l'initiative locale alors que les Français favorisent la direction centrale. En conséquence, les citoyens britanniques apparaissent plus autonomes (ils comptent d'abord sur eux-mêmes) que les Français (ceux-ci en appellent plus facilement aux pouvoirs publics) en défense et sécurité du territoire. La résilience est historiquement développée au Royaume-Uni, en France c'est une nouveauté.

Évolution de la société française.

Il serait trop caricatural de considérer que la société et sa défense subissent une transformation dont la date de départ est précise (notamment 1996, année où la société française abandonne la conscription). L'année 1990, qui correspond à la fin du pacte de Varsovie et au début de la guerre du Golfe pourrait être une base de départ mais le changement a commencé avant (ce pourrait être 1947 à la création de l'ONU où pour juger des conflits, on a décidé que le responsable était l'agresseur... imposant par là même l'obligation de faire la guerre sans la déclarer... ce qui évidemment allait modifier la perception et la place du guerrier dans la société). La question centrale est la place du guerrier dans une société organisée en démocratie ; cette place peut être définie par les adultes responsables mais c'est évidemment la perception des jeunes (à l'esprit davantage guerrier), leur formation et leur accès aux responsabilités qui marqueront le changement. Il faut donc plus qu'une génération, au moins une vie, pour que le changement se fasse.

Les dates sont des étapes et il faut donc trouver celles qui touchent la démocratie et la défense pour arriver à la résilience dont parle le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* en France. Prenons : 1990, la démocratie ; 1996, la défense ; et 2004, la résilience.

1990 : Démocratie et emploi des armées dans la guerre

En 1990, nous avons assisté à une décision qui a touché très fortement la Constitution de la République française : le conflit Irakien voit l'armée française s'engager, sur décision du Président, dans une guerre qui n'aura pas été déclarée.

Faisons ici un petit écart sur le terrain du droit constitutionnel. Celui-ci ne prévoit pas de sanction, il suppose un respect du contrat moral passé entre un élu à la charge suprême et l'esprit du droit constitutionnel. Autrement dit, l'interprétation ne peut pas être littérale, et face à une situation de déséquilibre, c'est l'esprit de la Constitution qui prévaut, pas la lettre.

Donc en 1990, l'esprit de la Constitution dit que le Président ne pouvait pas engager l'armée française dans la guerre sur sa seule décision, qu'il fallait l'accord de l'Assemblée et du Sénat réunis en congrès. L'artifice qui a consisté à dire « nous n'avons pas déclaré la guerre et nous n'engagerons que des soldats professionnels » a fait basculer la société française : notre emploi des armées depuis cette date n'est pas celui d'une démocratie, mais plutôt d'une dictature. Un homme seul – le Président de la République – a décidé d'envoyer l'armée française faire la guerre.

Il ne faudrait pas croire que cette situation n'affecte pas les armées. Voyons les vœux du CEMA au ministre de la Défense en 2008 :

Aujourd'hui même, nous tous, ici réunis, pensons à tous les militaires européens qui ont donné leur vie au service de leur pays en 2007. Nous pensons à ceux qui risquent en ce moment leur vie, sur les théâtres d'opération ou sur le territoire national, dans les airs, sur les mers ou au fond des océans, en remplissant leur mission, parce qu'ils l'ont choisie. Mais, ce choix, le soldat ne peut le faire seul. Il ne peut le faire que si ce choix personnel est ratifié par ses compatriotes. Il ne peut le faire que parce qu'il sait que ce choix est soutenu par ceux qui sont en charge de la nation.

Nous y voyons l'Europe et le souci du lien entre la société et son corps de guerriers.

Une modification de la Constitution sur recommandation des amendements Balladur vient de remettre un peu de démocratie dans l'emploi de l'armée française :

Le Parlement est informé sans délai de toutes les opérations militaires hors du territoire national et la prolongation de ces interventions au-delà d'une durée de trois mois est soumise à autorisation législative.

On n'en est pas encore à reconnaître que nos soldats sont en guerre et que le Président de la République seul ne peut en décider, mais un pas a été fait vers un emploi démocratique de l'armée française...

1996 : Défense, perception et place du guerrier dans la société

Revenons un peu à l'histoire que nous avons côtoyée à l'Hôtel de Bourgtheroulde.

Lorsqu'on regarde la carte de la France sous François I^{er}, on voit un Royaume complètement encerclé par Charles Quint que rejoindra bientôt Henri VIII. Cet encerclement est encore dans la plupart de nos esprits, et il est encore ancré dans la façon d'enseigner l'histoire... Or le parcours citoyen demande à l'Éducation nationale d'enseigner la défense. Nous avons ici un décalage très fort entre la vision historique enseignée et la perception de la réalité par ceux qui la vivent, les jeunes en particulier.

En 1996, la société française allait logiquement choisir de suspendre le service militaire obligatoire.

Platon pensait qu'une République possède un corps de guerrier, et que celui-ci est issu de la société dont il a besoin de l'appui, comme le rappelle le message du CEMA... Or, en 1996, la société française ne fixe plus au jeune sa place dans la société. Elle lui dit : « Nous n'avons pas besoin de vous », c'est un corps de professionnels qui désormais défendra la France.

Pour pallier la dureté de ce message, la suspension du service national va de pair avec la mise en place d'un parcours du citoyen qui comprend trois étapes : l'enseignement de défense (à la charge de l'Éducation nationale), le recensement (dès 16 ans, à la charge des mairies) et la Journée d'appel et de préparation à la Défense (JAPD, à charge des armées) qui vient couronner un parcours destiné à donner sa place au jeune guerrier dans la société.

Nous avons vu que l'enseignement est en décalage quant à l'image historique qu'il donne de la France au sein de l'Europe. La JAPD est comprise par la plupart comme l'entité « enseignement défense » alors qu'elle ne visait qu'à montrer la partie visible de l'iceberg « défense », son extrême aboutissement, c'est-à-dire les armées et leur emploi dans la guerre.

La place du corps de guerrier est donc très floue aujourd'hui. Alors que les générations précédentes ne se posaient même pas la question – une simple projection vers la vingtième année et tous les jeunes Français se voyaient habillés en treillis pour défendre la Nation –, l'actuelle ne se voit pas dans la société future. Les parents de cette génération de jeunes ont fait disparaître un repère important, et il est d'autant plus paradoxal d'entendre les anciens dire que les jeunes n'ont plus de repères ou plus de valeurs...

Par ailleurs, l'armée se réduit et disparaît du paysage, les déserts militaires s'étendent. Alors, là où on comptait autrefois sur les militaires

pour s'occuper des tâches complémentaires à celles de la sécurité civile, on va demander aux populations de compter sur leurs propres forces pour résister et réagir aux chocs.

2004 : Résilience, réorienter le corps de guerrier vers la sécurité nationale

Ce ne sont pas les éléments les plus marquants qui sont les plus visibles. À ce titre, on peut dire que la loi de 2004 sur la rénovation de la sécurité publique est un exemple. Elle est vraiment l'étape du changement profond, un « bousculement » de l'organisation de notre société, un ordre vers plus d'autonomie locale mais elle est passée totalement inaperçue.

Pour l'illustrer, nous prendrons l'exemple de la Normandie et plus précisément de la Seine-Maritime, département avec de nombreux sites susceptibles de générer des crises. Nous verrons une énumération de ces risques tels que la préfecture les présente et un exemple de ce qu'un maire a fait pour donner à ses jeunes concitoyens une perspective de guerrier dans la cité. Un rapide coup d'œil sur le *Livre blanc* de 2008 nous confirmera que la résilience entre dans les mœurs françaises.

Les lois d'août 2004 et d'août 2005

La loi d'août 2004, dite « loi de rénovation de la sécurité publique », rappelle au maire autant qu'à tout citoyen qu'ils sont responsables de la sécurité de leurs concitoyens. La loi d'août 2005 sur les « réserves communales de sécurité civile » permet au maire de constituer une réserve à partir d'une ressource humaine volontaire et bénévole.

En 1959, la menace militaire soviétique sur la France occultait des risques et menaces qui existent toujours : les accidents technologiques ou naturels, les attentats terroristes. Le préfet, en charge de la protection des populations du département, et les maires chargés de la même mission pour leur commune, restent les acteurs principaux. Les maires, en particulier, apparaissent en première ligne d'une mission autrefois secondaire, mais aujourd'hui sous les feux de la rampe.

Ici notre société change profondément son rapport à la défense : ce n'est plus le pouvoir central qu'on va appeler, c'est le pouvoir local qui va devoir réagir... et des renforts viendront, si nécessaire.

Selon la loi d'août 2004, toutes les communes présentant un risque doivent avoir un plan communal de sauvegarde à la date du 21 septembre 2007. Plus qu'un véritable plan, c'est un répertoire pour s'organiser en cas de crise. Il concerne tous les citoyens, ce n'est pas un plan secret

ni un plan de spécialiste. Il est évidemment conseillé à ceux qui savent planifier d'y travailler, mais il est surtout recommandé de faire participer les citoyens et notamment les jeunes à l'élaboration du plan. Chacun doit connaître les risques, savoir ce qu'il peut faire pour aider les citoyens les plus fragiles, puis faciliter le travail des professionnels de la sécurité civile et, enfin, aider au rétablissement des conditions de vie normales.

La loi d'août 2005 complète celle de 2004. En effet, elle offre le cadre d'un contrat passé entre le maire et des citoyens volontaires et bénévoles. De nombreuses personnes sont prêtes à aider en cas de crise, mais que se passe-t-il légalement et judiciairement en cas d'accident ? Cette loi offre la réponse en donnant aux réservistes communaux de la sécurité civile la même garantie de l'État que celui-ci accorde à ses agents.

*La Seine-Maritime, panorama des risques,
réintégrer le guerrier dans la cité*

La Seine-Maritime est un département exceptionnel, il est très riche et très peuplé, il possède une quantité de risques qui n'ont d'égal que sa culture du risque. C'est le seul département français à posséder deux centrales nucléaires, il cumule 57 sites Seveso, il possède 5 ports dont un d'importance mondiale, plus de 300 communes où existe un danger d'inondation, près de 700 communes présentant un risque de glissement de terrain lié aux cavités souterraines (les marnières), 10 communes soumises à celui de tempête littorale, 80 communes exposées à des glissements de terrain liés aux falaises, 80 communes comportant un risque industriel et 745 communes sur lesquelles en pèse un autre, relatif au transport de matières dangereuses.

C'est par ailleurs un désert militaire et, si les moyens de sécurité civile et publique sont taillés à la dimension des risques, le département a développé une culture du risque qui voit naturellement la population participer aux exercices, même lorsqu'ils imposent des contraintes (enfermement dans les supermarchés ou les écoles, barrages de routes pour détourner la circulation...).

Gonfreville l'Orcher est une ville à proximité du Havre. Une importante raffinerie Total (sites Seveso seuil haut) y est installée, la ville présente en outre des risques liés aux transports de matières dangereuses, à des falaises, marnières et inondations. Les plans de secours liés à ces menaces existent depuis toujours. Ce qui est intéressant, c'est de voir comment le maire a appliqué la loi d'août 2005 sur les réserves communales de sécurité civile.

Il a constaté que les jeunes de seconde sont libres la première quinzaine de juin. Il les rassemble pour un stage de quinze jours, leur montre ce que sont les risques de leur ville, leur fait connaître les actions des pompiers, de la police, des services de santé, et leur explique qu'en cas de catastrophe, il faudra de nombreux auxiliaires pour aider les professionnels de la sécurité.

À l'issue du stage, il leur dit simplement : je vous attends, j'ai besoin d'une réserve communale de sécurité civile... Et les réponses sont nombreuses.

Ainsi, il redonne sa place au jeune guerrier dans la cité. Il comble un manque, il redonne sa stabilité à la cité.

L'action du maire de Gonfreville est un exemple qui conforte l'idée que les outils, mis en place pour pallier la perte de repères induite par la suspension du service militaire, sont adaptés. Mais c'est bien l'initiative locale qui en est le ressort, et il n'existe ni obligation ni contrôle autre que l'existence du plan communal de sauvegarde.

C'est un changement de société très profond, c'est une marche vers la mise en place d'un système de résilience mais en 2004, ne disait-il pas son nom ?

C'est en effet en 2008 que le terme apparaît au sens politique en France.

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale

Environ tous les quinze ans, la France produit une étude sur les risques et dangers qui menacent la nation. La précédente datant de 1994 prenait acte de la disparition de la menace militaire (soviétique) et mettait en avant le risque d'attentats soutenus ou non par des puissances étrangères.

En 2008, le *Livre blanc* interpelle dès son titre : *Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale*. Nationale est bien au singulier, car la sécurité s'entend dans un cadre national, la défense ne peut plus reposer sur la seule volonté et les moyens nationaux.

Le concept de résilience est défini comme « la volonté et la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences graves puis à rétablir rapidement leur fonctionnement normal, à tout le moins dans des conditions socialement acceptables. »

Une haute résilience a pour corollaire la recherche d'un bon niveau d'information des citoyens.

Nous sommes bien dans la filiation directe de la loi d'août 2004. Il faut noter que le *Livre blanc* parle de sécurité nationale alors que les lois de 2004 et 2005 mettent l'accent sur le rôle local des citoyens de la

commune. C'est évidemment la somme des engagements des citoyens pour leur cité locale qui fera bénéficier toute la cité France d'une capacité de résistance et de réaction aux chocs.

En définitive, prédire ce que sera une société qui évolue n'est pas possible, il faut donc se limiter à proposer des tendances liées aux observations comme celle de la société normande, prise ici en exemple pour expliquer la résilience.

Le changement de la société française s'accélère depuis qu'elle a choisi de modifier la place de son corps de guerriers. La résilience est donc une réalité en mouvement : la lutte contre les accidents et les attentats s'organise aux échelons locaux ; la génération montante, qui n'a plus le repère « service militaire » pour comprendre ce qu'attend d'elle la nation, va peut-être en retour moins attendre du pouvoir central. Tradition française de centralisation oblige, l'organisation de la résilience est encore dirigée par des mesures et des lois plutôt que par des initiatives locales, et même la mise en œuvre de la loi de 2004 traîne. La société française ne va pas aller vers un système à la britannique, beaucoup trop éloigné de sa culture et de son histoire, mais elle va sans doute en retirer quelques côtés avantageux.

En Normandie, la nécessité de lutter contre les risques a constitué un terreau favorable à la mise en œuvre de la résilience ; toutefois, c'est peut-être aussi un caractère inhérent aux Normands. En effet, si le Royaume-Uni peut à juste titre revendiquer la paternité de la résilience, Guillaume le Conquérant a, sans conteste, une part dans l'organisation sociale et politique du Royaume-Uni...

Est-ce le retour historique en France d'un modèle normand qui se serait peut-être imposé si Guillaume n'était pas tombé de son cheval à Mantes-la-Jolie ?

The first of these is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The second is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The third is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The fourth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The fifth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The sixth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The seventh is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The eighth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The ninth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The tenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The eleventh is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The twelfth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The thirteenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The fourteenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The fifteenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

ÉLOGE DE LA VERTU

La spéculation

par M. Alain ROBINNE

Vice-président de l'Académie

(Séance des Prix du 13 décembre 2008)

Il est de tradition que le futur Président fasse, avant son entrée en fonction, l'«Éloge de la vertu», sans doute pour lui rappeler qu'elle devra être bien présente pendant tout son mandat.

Curieuse tradition, ne datant pas, comme on pourrait le penser, de la création de notre Académie et de ses « Lettres patentes » du roi Louis XV l'autorisant, mais de 1968, les responsables de l'époque jugeant, peut-être, que notre société n'était plus tellement « désireuse de se perfectionner dans l'étude des Sciences, des Belles Lettres et des Arts » comme enregistré au Parlement de Normandie le 12 août 1744.

Sans doute pour éviter quelques dérives, il est prévu statutairement que le discours sera en prose (je n'ai eu aucune tentation de le faire autrement), et ne durera pas plus d'un demi-quart d'heure (sept minutes et demie). Sur cette dernière recommandation, soyez tranquilles, j'ai minuté, et je serai en dessous.

Comme mes prédécesseurs, sans aucun doute, j'ai été bien embarrassé, ma première réflexion étant qu'on ne disserte pas sur la vertu, mais qu'on la pratique... J'ai pensé aussi que « tout a été dit... et l'on vient trop tard ». Alors, en désespoir de cause, j'ai recherché (mérite d'archives bien classées) ce qu'avaient pu imaginer certains de mes prédécesseurs. Tous, ou presque, avaient disserté en intitulant leur propos, au singulier ou au

pluriel : vertu(s) de l'amitié, de l'Académie, publique ou privée, faisant souvent référence avec le mot opposé : patience/impatience, justice/injustice, certains dissertant même, pourquoi pas, sur la géographie de la vertu, ou sur son histoire.

Alors, j'ai pensé que l'imagination pouvait venir à mon secours, que toute vertu pouvait être à deux visages, que le vrai sens des mots pouvait être déformé, avoir été déformé, selon la pratique que les humains en ont fait au fil des temps, et que je pouvais aller jusqu'à la provocation. Je vous propose donc de discourir, l'actualité en est encore toute récente, sur la « vertu de la spéculation »... la vraie spéculation, que personnellement je considère effectivement comme une vertu, et je vais vous expliquer pourquoi...

Spéculer, du verbe latin *speculare* : « observer », est défini dans le dictionnaire en deux paragraphes. Le premier donne les sens de « méditer, prévoir, raisonner, faire de la théorie pure », et en 2^e paragraphe, seulement, apparaît l'emploi : « effectuer des opérations commerciales ou financières dont on espère tirer un bénéfice » (avec une parenthèse suivant la définition du spéculateur : « se prend souvent en mauvaise part »). Hélas, il semble que seule la deuxième définition soit reconnue aujourd'hui. La vertu, en l'occurrence, est bien dans mon esprit d'user de la spéculation en bonne part, et en philosophe de méditer, de prévoir, de raisonner au double point de vue de la connaissance et bien sûr aussi de l'action. Car après avoir réellement raisonné, nous devons naturellement en tirer les conclusions en réalisant l'objet de notre « spéculation », ou si vous préférez, de notre « prévision ». Mais dans un monde changeant aujourd'hui de plus en plus rapidement, la vraie vertu serait bien de réfléchir non pas sur le lendemain immédiat en pensant, même sans l'exprimer, « Après, on verra bien » ou « Après moi, le déluge », mais d'abord sur le long terme, avec ensuite une réflexion sur le moyen puis le court terme... afin d'en réaliser dès aujourd'hui la première étape... et de n'en pas oublier la réactualisation. Ce n'est pas seulement dans sa tête, les paroles passent, les écrits restent, mais bel et bien, sous forme manuscrite, permettant pour nos réflexions et nos décisions les plus importantes, une réactualisation *a priori* annuelle. Que de fois n'ai-je pas entendu, dans mon activité professionnelle, un client regretter une décision, parfois encore proche, et murmurer : « Ah! si j'avais su !!! » Tant à titre privé, qu'associatif ou public, je considère comme une vertu de nous préoccuper de nos successeurs et plus particulièrement de nos enfants, quand ce ne serait que pour prévoir, en temps voulu, ne pas leur être un jour, même lointain, une charge difficilement surmontable... donc de spéculer dans le bon sens de... « prévoir ».

J'ai pris ce que je considère comme une bonne habitude, d'abord dans le cadre de mon activité professionnelle, puis tout simplement à titre personnel ; d'établir, suivant les cas, avec ambition ou modestie et prudence, ce plan de vie (je n'ai pas dit « plan de carrière »), et j'ai appris à mes enfants à le faire. Penser à long terme, imaginer l'imprévisible, s'attaquer à un problème tôt, très tôt, avant qu'il ne soit tard, très tard, ou souvent trop tard !!! Et surtout ne pas oublier que le monde autour de nous, dans les choses les plus simples, change vite, très vite.

C'est la vertu de « spéculation » que j'aimerais faire partager. Mais... la vertu est immense, elle ne se partage pas. Ce n'est pas, par exemple, l'addition de la charité et de la prudence qui feront que le monde ira mieux. Si l'on prévoit et que l'on ne fait rien, il est encore plus certain que le monde n'ira pas mieux.

Un grand problème chez nous est qu'il semble que, pour prévoir, nous ne sommes pas les plus mauvais, mais que l'on ne fait les choses qu'à moitié, pour de multiples raisons : pas obligatoirement financières, parfois même, hélas, pour faire autrement que le prédécesseur, ou encore bien souvent par simple négligence. Et sur un thème qui, vous le savez, m'est cher : pourquoi les contreventements des clochetons de la cathédrale n'ont-ils pas été installés en 1880, alors qu'ils étaient prévus dès l'origine ? C'est sans doute que l'argent était nécessaire ailleurs, que le chantier avait duré trop longtemps, ou simplement parce que l'on avait oublié. Pourquoi la flèche n'a-t-elle reçu qu'un seul entretien de peinture en 100 ans, expliquant les cassures de la fonte ? Pourquoi, cent ans après, la même négligence a-t-elle prévalu, laissant rouiller les boulons assemblant le nouveau renfort en Corten à la flèche en fonte, et justifiant l'entonnoir qui n'est pas prêt d'être démonté entre tour lanterne et flèche ?

Une des vertus que j'aimerais développer, faire développer en France, et tout d'abord à Rouen, bien simplement humaine, pourrait être : prévoir... spéculer, mais à condition d'engager réellement ce qui est prévu... ou ce qui est spéculé.

Alors reprenant quelques axiomes qui me sont chers, je vous redirais avec conviction que, s'il y a loin de la coupe aux lèvres, que si l'utopie est la réalité de demain, rappelons-nous surtout ce que disait Léonard de Vinci :

Ne pas prévoir, c'est déjà gémir.

Ce à quoi j'aurai l'impertinence d'ajouter, « ne pas réaliser ce qui a été pensé et prévu, c'est sûrement pleurer... et si ce n'est nous, c'est faire pleurer nos petits enfants. »

**DISCOURS
DE
RÉCEPTION**

ANNÉE 2009

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
58 CHEMISTRY BUILDING
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-5500
FAX: 773-936-5501
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

RESEARCH

Our research focuses on the synthesis and properties of novel materials, particularly in the area of organic and organometallic chemistry. We are currently working on the development of new catalysts and the synthesis of functionalized polymers.

DE

RESEARCH

The research group is interested in the synthesis and properties of novel materials, particularly in the area of organic and organometallic chemistry. We are currently working on the development of new catalysts and the synthesis of functionalized polymers. Our work is supported by the National Science Foundation and the Department of Energy.

For more information, please contact:
Dr. [Name]
Department of Chemistry
The University of Chicago
58 Chemistry Building
Chicago, IL 60637
Tel: 773-936-5500
Fax: 773-936-5501
Email: [Email Address]

LA MICROSCOPIE

De la technique à l'éthique

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. le professeur Bertrand MACÉ

(21 novembre 2009)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous faire part de mon émotion en m'adressant à vous. Cette émotion s'accompagne, bien sûr, d'une grande gratitude et je l'avoue, d'une certaine fierté. La renommée de cette institution dépasse largement les murs de la ville de Rouen, et je vous assure que je ferai tout mon possible pour ne pas décevoir et me montrer digne de vos traditions. Ma formation médicale universitaire et hospitalière m'a conduit à utiliser énormément le microscope ; les heures passées assis sur la chaise à regarder tout ce que la nature pouvait nous offrir de petit et d'invisible à l'œil nu, m'ont finalement conduit à des pratiques clinico-biologiques qui rencontrent assez souvent des phénomènes de société que l'on qualifie volontiers, de façon globale, de « problèmes éthiques » ou « questions éthiques ».

Au cours de mes visites parmi les académiciens, j'ai été frappé par votre grande connaissance et votre intérêt pour la biologie en général. Je voudrais essayer de vous montrer comment un objet vieux de quatre siècles, inerte, souvent qualifié de « vieillot », a pu conduire à une pareille évolution de la connaissance de l'homme et de la société pouvant même aller jusqu'à ébranler la notion de famille. Ceci n'est toutefois pas

un phénomène véritablement neuf dans la mesure où beaucoup d'autres découvertes ont considérablement modifié les rapports des hommes les uns avec les autres. Je citerai la découverte de l'énergie nucléaire et de son application terrible qu'est la bombe atomique ; la découverte des médicaments qui, à côté de ses effets bénéfiques, peut conduire à la mort par empoisonnement ; celle de l'acier qui a permis la création d'armes depuis la préhistoire ; et, plus proches de nous, les informaticiens qui sont capables de créer des virus susceptibles de déstabiliser la planète. Ces exemples sont néanmoins fondés sur des découvertes plus que sur l'utilisation d'ustensiles. Comment le microscope a-t-il pu retentir à ce point sur notre vie, nos comportements aussi bien sur le plan individuel que sociétal ? C'est ce que je vais essayer de vous montrer.

La découverte de la microscopie

Comment Monsieur Antoni ou Anthonie van Leeuwenhoek, né le 24 octobre 1632 à Delft et mort à l'âge de 90 ans 10 mois et 2 jours (comme l'indique une inscription sur sa pierre tombale de l'Oude Kerk – ce qui signifie vieille église en néerlandais –, la plus vieille église d'Amsterdam où est également enterrée la femme de Rembrandt), le 26 août 1723 également à Delft ; comment par conséquent Antoni ou Anthonie van Leeuwenhoek, qui perd son père alors qu'il n'est âgé que de 5 ans, se voit baptisé à l'école réformée protestante, devient petit apprenti chez un drapier d'Amsterdam dès l'âge de 16 ans puis comptable et, grande promotion, caissier chez son maître, pouvait imaginer qu'il deviendrait un des plus grands savants néerlandais ? Comment pouvait-il se figurer que, par ses améliorations du microscope, il s'imposerait comme l'un des précurseurs de la biologie cellulaire et de la microbiologie ?

À l'âge de 24 ans, en 1656, Antoni ou Anthonie (dont on ne connaît même pas l'orthographe exacte du prénom) se marie à Delft et, bon élève, ouvre sa propre boutique de drapier et de mercerie. Sa première femme meurt alors qu'il n'a que 34 ans, mais il se remarie 5 ans plus tard. Toutefois, sa seconde épouse décède alors qu'il a 62 ans. Il s'occupe donc seul de sa fille Maria, unique survivante de ses 5 enfants. Pourquoi donc notre drapier fut-il « l'homme du microscope » ?

Son métier de drapier l'obligeait à utiliser ce que l'on appelait à l'époque le microscope pour vérifier la qualité des étoffes et son esprit de curiosité l'amenait finalement à mettre sous cet instrument tout ce qui lui passait sous la main. Il finit par améliorer lui-même ses propres microscopes et d'ailleurs, il légua à sa mort 26 microscopes à la Royal Society of London. Il réalisa plusieurs centaines de microscopes dont un

lot de plus de 350 fut vendu le 29 mai 1747 et, parmi ceux-ci, 247 étaient complets souvent avec la dernière chose encore posée sur ce que l'on appellerait maintenant le porte-objet. On ne sait toujours pas, de nos jours, comment il fabriquait ses microscopes ; en effet, les meilleurs de ces appareils pouvaient grandir 200 fois, et il faudra plusieurs dizaines d'années pour que l'on puisse atteindre cette qualité. La résolution de ces machines était de $1,4 \mu$: la résolution étant la plus petite distance séparant deux objets pour qu'ils puissent être vus séparément, c'est à peu près celle que l'on obtient de nos jours avec les microscopes optiques. Toutefois, notre bon drapier n'en fit jamais le commerce et se bornait à les donner à ses amis (je regrette de ne pas avoir compté parmi eux). De quoi vivait-il donc ? Contrairement à ce que l'on a pu penser, il n'était pas pauvre et il obtint même en 1660, à l'âge de 28 ans, la fonction de Chambellan auprès des juges de Delft et, 9 ans plus tard, il devint géomètre. Monsieur van Leeuwenhoek avait donc une position prospère dans la ville, il vivait essentiellement de ce que l'on désignerait maintenant ses mandats municipaux, ce qui contrairement à la situation actuelle lui laissait beaucoup de temps libre pendant lequel il observait au microscope. Il était d'autant moins pauvre et malheureux qu'il avait même un cheval et qu'il avait hérité d'une maison de la famille de sa première femme. D'ailleurs, sa fille Maria laissa à sa mort, en 1745, une fortune considérable.

Avant d'envisager ce que van Leeuwenhoek a vu dans son microscope, on peut se demander s'il fut véritablement l'inventeur du microscope : la réponse est non. En effet, il ne fit que poursuivre sans le savoir l'œuvre de Jan Swammerdam, ce naturaliste également Hollandais, né à Amsterdam en 1637, donc de quelques années son cadet, et décédé en 1680 également à Amsterdam, qui rangeait et faisait une sorte d'inventaire de ce que son père, apothicaire, récupérait des bateaux en provenance des Indes. Il utilisait lui aussi le microscope (qu'il n'améliorera pas, contrairement à van Leeuwenhoek) pour observer les insectes dont il a découvert la métamorphose. Rappelons que c'est lui, en 1658, qui décrivit pour la première fois un globule rouge, et qu'il s'en fallut de peu qu'il décrivit aussi la cellule ; malheureusement, le globule rouge n'a pas de noyau et ne peut être considéré comme une cellule. Que fit donc Swammerdam ? Il fit ce que font les enfants à qui l'on donne une paire de jumelles pour regarder au loin : il prit le télescope que Galilée venait de construire pour observer le ciel, le tourna dans l'autre sens, et c'est ainsi qu'il découvrit le monde du petit. Et à l'époque où meurt le grand Italien en 1642, naît ce Hollandais (Swammerdam), le « Galilée de l'infiniment petit ». Pascal fit prendre conscience à l'Humanité que nous étions entre deux mondes, l'infiniment grand et l'infiniment petit. On peut considérer que le célèbre

Pascal s'est « limité » à faire prendre conscience à l'Humanité de la prodigieuse ignorance de l'époque en considérant que nous étions entre deux abîmes, l'infiniment grand et l'infiniment petit. On peut noter, au passage, le contraste entre l'émerveillement de Galilée devant le ciel, et le trouble engendré dans l'esprit de Swammerdam. D'ailleurs celui-ci, pauvre, isolé, malade depuis longtemps et devenu mélancolique a fait dire au grand médecin Boerhaave qui publia la *Bible de la Nature*, qu'« il eut une ardente imagination de tristesse passionnée qui le portait au sublime. » On voit qu'Antoni van Leeuwenhoek avait été à bonne école avec Jan Swammerdam.

Van Leeuwenhoek laisse une œuvre considérable mais constituée uniquement de lettres, environ 300, toutes rédigées en néerlandais et généralement adressées à la Royal Society of London. Sa première lettre envoyée en 1673 fut présentée par Reinier De Graaf, médecin et anatomiste également néerlandais né en 1641, donc contemporain de van Leeuwenhoek, et décédé en 1673 à Delft. On se rappelle qu'il a soutenu sa thèse sur le pancréas. Les médecins connaissent bien le follicule ovarien de De Graaf. Reinier De Graaf décrivit des œufs de « mammifères » et il eut de vives disputes avec Swammerdam au sujet de la naissance chez les vivipares issus d'un œuf comme les ovipares. Par la suite, van Leeuwenhoek consigna pendant près de 40 ans toutes ses observations, toujours dans des lettres qu'il adressait aux membres de la société londonienne qui finit d'ailleurs par l'admettre en 1680. L'Académie des Sciences de Paris, quant à elle, le nomme membre correspondant en 1699.

On imagine l'épreuve de titres et travaux de van Leeuwenhoek qui n'a publié que des lettres (pas d'article), qu'il faisait présenter par d'autres. Ceci lui valut bien sûr les critiques de ses contemporains, même si Constantin Huygens, le père du physicien et géomètre astronome Christiaan Huygens, celui qui a dit « à nouvel instrument, nouvel Univers », a écrit :

Vous voyez comme ce bon van Leeuwenhoek ne se lasse pas de fouiller partout où sa microscopie peut arriver, si beaucoup d'autres plus savants voulaient s'en donner la peine, la découverte des belles choses irait bientôt plus loin.

En effet, on reprochait à van Leeuwenhoek de n'être finalement qu'un drapier sans connaissance scientifique et qui de surcroît ne connaissait aucune langue étrangère. De plus, il n'avait pas la caution des anatomistes de l'époque.

Julius von Sachs (1832-1897), dans son *Histoire de la botanique du XVI^e siècle jusqu'à 1860* (1871-1872), dit de lui :

Tous ces travaux de botanique sont marqués au coin d'un caractère superficiel qui témoigne d'occupations purement accidentelles et passagères ; l'intérêt qu'il éprouvait pour les problèmes de la philosophie de la nature qui régnait à l'époque dont nous parlons, pour ceux en particulier qui touchent au domaine de la théorie de l'évolution, la curiosité pure et le désir d'aborder des questions mystérieuses, inaccessibles au commun, amenèrent van Leeuwenhoek à entreprendre les études dont nous avons parlé. Mais il ne sut pas coordonner les résultats de ses observations de manière à se faire une idée exacte de la structure végétale dans son ensemble.

Sachs reconnaît néanmoins la qualité des observations de van Leeuwenhoek qui démontre, selon lui, la grande puissance des lentilles réalisées par le savant néerlandais qu'il rabaisse finalement au rang de constructeur de lentilles.

D'autres, comme Julius Victor Carus (1823-1903) dans son *Histoire de la zoologie depuis l'Antiquité jusqu'au XIX^e siècle* (1880), prennent parti pour lui :

Il fut en quelque sort le premier de ces amateurs qui ne demandent au microscope qu'un tranquille amusement. [...] Il n'y a presque pas de systèmes anatomiques que van Leuwenhœck [*sic*] n'ait enrichi de faits importants.

Ses travaux étaient tellement mis en doute par ses contemporains qu'il fallait envoyer des observateurs dignes de foi pour répondre aux premières marques de scepticisme. Marie II d'Angleterre, Pierre le Grand, Frédéric I^{er} de Prusse, beaucoup d'autres philosophes et savants, des médecins, des hommes d'Église, etc., venaient examiner les constatations de van Leeuwenhoek afin de les confirmer. Van Leeuwenhoek fit observer à Pierre le Grand la circulation sanguine dans la queue d'une anguille. Pour ma part, je m'imagine mal faisant venir Dmitri Anatolievitch Medvedev pour observer un embryon humain au laboratoire d'histologie du CHU de Rouen !

Mais qu'a donc vu van Leeuwenhoek dans son microscope ?

Pour répondre à cette question, il faut se reporter à la première lettre qu'Henri Oldenburg, Premier secrétaire de la Royal Society, a reçue au printemps de l'année 1673 et qui fut transmise par Reinier De Graaf, dont l'original est malheureusement aujourd'hui perdu. Cette lettre expédiée de Delft est datée du 28 avril 1673. Van Leeuwenhoek, qualifié pour l'heure de « personne ingénieuse » par le Premier secrétaire, y rapporte trois observations : (i) une moisissure « présente sur la peau, la

chair et d'autres choses qui ressemblent à une sorte de rameau avec des feuilles » ; (ii) l'abeille, le dard, la tête et « les dents appelées racloir avec lesquelles l'insecte récolte la substance cireuse des plantes » ; (iii) le pou enfin, qui « possède un nez pointu par lequel sort un aiguillon vingt-cinq fois plus fin qu'un cheveu. » Cette lettre, apparemment relativement courte, marqua le début d'une nouvelle ère, reposant sur l'utilisation exclusive de ce que l'on a appelé un microscope, petit appareil en cuivre, constitué en tout et pour tout d'une petite platine percée d'un trou d'environ 1 mm de diamètre, dans lequel est sertie une petite bille de verre du même diamètre, et devant laquelle est disposée une petite aiguille servant à maintenir l'objet à observer et mobilisable par deux vis dans les deux plans de l'espace. Il suffit d'approcher le microscope de son œil, face à une source lumineuse, pour décrire tous les objets dont le monde est comble, sans aucune méthode, pêle-mêle, en sautant du coq à l'âne. La légende raconte que l'idée lui en est venue après avoir placé l'œil derrière une goutte de miel enfermée dans un trou de plaque de cire.

Je ne puis m'empêcher de présenter une liste de ce qu'a vu van Leeuwenhoek, bien sûr non exhaustive, mais qui illustre le volume de travaux effectués et surtout le style des descriptions de l'époque.

Les nombreuses observations de van Leeuwenhoek reposent sur celle de l'eau d'un lac situé à quelques kilomètres de Delft. Ce qui frappe notre ami est tout d'abord la petite taille de ses habitants étranges, et la ténuité de leurs membres. La lettre la plus célèbre (et non pas la première qui comme nous venons de le voir datait de 1672) est celle datée du 9 octobre 1676, longue de 17 feuillets, ressemblant plus à un journal de pailleuse ou à un agenda qu'à une publication scientifique, dans laquelle sans schéma, sans figure, sont décrites des « choses », véritable galerie de silhouettes ou de portraits dont nous énumérerons quelques exemples.

C'est d'abord la longue évocation des vorticelles (*Vorticella campanula*) :

Ces atomes vivants [...] avec leurs deux petites cornes qui s'agitent sans cesse comme le font les oreilles des chevaux » et dont « la queue s'enroule comme un serpent ou comme un fil de cuivre ou un fil de fer dont on entoure un bâton et qui conserve sa forme après que l'on a retiré le tuteur.

Puis celle des *Holostycha sp.* dont « la partie antérieure du corps fait saillie comme une pyramide [...] et qui, après s'être cachés un instant grâce au mouvement de leurs pattes incroyablement fines, éclatent en de nombreux globules qui, peu après, se dissipent. » Suivront, succinctes ou minutieuses, les descriptions naïves de ces petits êtres parmi lesquels van Leeuwenhoek reconnaîtra ceux qui « agitent promptement

leurs petits pieds pour se déplacer soit en rond, soit en ligne droite » (*Prorodon teres*), ceux qui « sont mille fois plus petits que l'œil de pou adulte » (*Monas sp.* ou *Bodo sp.*), ceux qui « sont faits de parties molles et qui éclatent en morceaux dès qu'on les sort de l'eau » (*Oicomonas termo*), ceux qui « sont parfaitement ovales comme l'œuf de vanneau » (*Colpidium colpoda* ou *Holophrya ovum*), ceux qui « ressemblent à une moule dont la partie concave est dirigée vers le bas » (*Stylonychia mytilus*), ceux dont « l'arrière du corps arrondi s'effile à la manière du fruit que nous appelons datte » (*Oxytricha sp.*), ceux qui « sont animés d'un mouvement semblable à celui des mouches quand elles sautillent sur une feuille de papier blanc » (non identifiés), ceux qui « nagent comme volent les moucheron dans l'air » (*Cyclidium sp.*), ceux dont « le diamètre ne dépasse pas celui d'un poil de ciron » – le ciron qu'on peut voir à l'œil nu, ce parasite du fromage, utilisé lors de l'affinage de la mimolette vieille, par exemple – (*Cercomonas sp.*), ceux dont « l'avant du corps est recourbé comme un bec de perroquet et dont la perfection est telle qu'elle tient du prodige » (*Chilidon sp.*), ceux qui « sont plus allongés qu'une ellipse parfaite » (*Dileptus sp.*), ceux qui « se meuvent en se vautrant » (*Euplotes sp.*), ceux qui « font partie d'une espèce qui n'a jamais de jeunes ou de petits » (*Holophrya sp.*), ceux qui « vivent misérablement... ». En tout, une trentaine de variétés, de types, de races, d'espèces et de genres, qui foisonnent, s'ébattent ou se dissimulent, qui « roulent sur eux-mêmes », « tournent comme une toupie » ou « font des culbutes ». Rondes, ovales, flexibles, courbes ou pyramidales, bestioles incomparables... van Leeuwenhoek avait décrit la protistologie ! Reste que van Leeuwenhoek a vu dans l'eau, de ses yeux vu, ces animaux « qui de loin semblent des mouches », « qui viennent de casser des cruches », « qui s'agitent comme des fous », « qui appartiennent à l'empereur », fabuleux ou apprivoisés, tout droit sortis d'une taxinomie imaginaire. Ce que décrit van Leeuwenhoek dans cette lettre et qui surgit dans la plus dérangerante étrangeté est absolument neuf. Invisibles pour tout autre que lui, ces bêtes naines embarrassent, égarent et fascinent tous ceux qui en entendent parler : leur criante nouveauté, maintenant révélée, est inadmissible, d'autant plus qu'il n'y a aucun esprit scientifique (au départ), pas de laboratoire, pas d'école, simplement un petit instrument de drapier mesurant moins de 10 centimètres de long !

Ce petit instrument nous projette au-delà des limites de la visibilité, nous délivre de notre entourage domestique : désormais chiens, poules, oiseaux, lapins, canards, ne sont plus nos seuls compagnons ! Il existe un autre monde nouveau, peuplé d'animaux bizarres, « incroyablement petits et fort différents de ceux qui ont été récemment découverts » (lettre du 20 décembre 1675). Le plus frappant est que tout ce que décrit

van Leeuwenhoek est neuf, nouveau à partir de maintenant : à côté des bêtes à poils, à plumes, à peau nue ou couverte d'écaillés, il y aura toute une population de petits êtres, que le rapporteur à la Société Royale appela animalcules. Il ne s'agit pas de fiction, ce sont de véritables animaux visibles grâce au microscope. On peut se demander aujourd'hui pourquoi un tel scepticisme de la part des contemporains devant des découvertes d'existence incontestable. D'ailleurs, van Leeuwenhoek se plaint à Constantin Huygens de ce scepticisme général, et il écrit dans sa lettre du 7 novembre 1674 : « Nombre de philosophes à Paris et ailleurs n'accordent aucun crédit à mes découvertes. » Il fallut toutes les qualités de persuasion de Robert Hooke pour convaincre la Royal Society, dont il était membre, de l'exactitude de « la nuée d'insectes ou d'animaux extrêmement petits, frétilant les uns au milieu des autres. » Hooke écrit :

Ces animaux, pourvus de curieux organes de locomotion, sont capables de se déplacer rapidement, de faire des culbutes, de s'arrêter, d'accélérer ou de ralentir comme bon leur semble... Il n'est pas moins surprenant qu'il y ait parmi eux des monstres gigantesques en regard d'autres plus petits, qui semblent emplir l'eau de leurs grouillements incessants.

Qui était donc Hooke pour avoir le pouvoir de convaincre la communauté intellectuelle de l'époque ? Hooke né le 18 juillet 1635, donc de trois ans le cadet de van Leeuwenhoek, à l'île de Wight et décédé le 3 mars 1703 à Londres était bien une des figures clés de la révolution scientifique de l'époque moderne. C'était avant tout un physicien astronome ingénieur, rendu célèbre par son livre *Micrographia* dans lequel il décrit la cellule telle qu'on la connaît aujourd'hui. L'avantage de son ouvrage *Micrographia* publié en 1664 est qu'il propose de très belles gravures sur cuivre spectaculaires, représentant essentiellement des insectes également décrits à l'aide d'un microscope, mais cette fois-ci composé d'un assemblage d'au moins trois lentilles : un oculaire, une lentille de champ et un objectif. Certains lui attribuent l'invention du microscope. Il semble qu'il n'ait fait qu'améliorer les microscopes préexistants, notamment celui de Zacharias Janssen datant de 1590. Les questions qui se posèrent dès lors étaient : s'agit-il d'animaux exceptionnels ou « coutumiers » ? De quoi sont-ils faits ? Sont-ils mortels ou immortels ? Sont-ils beaux ou laids ? Et surtout, d'où viennent-ils ? Question d'autant plus d'actualité que Spinoza (né le 24 novembre 1632, Amsterdam, Pays-Bas ; mort le 21 février 1677, La Haye), surnommé par Gilles Deleuze le « Prince des philosophes », s'interrogeait à l'époque sur l'existence des spectres et des revenants. Le fait d'avoir inventé le néologisme « animalcula » par analogie à l'homoncule donnait certaines

lettres de noblesse à ces bestioles tout comme le mot de « cellule », forgé par Hooke une dizaine d'années auparavant, avait fini par ériger en réalité quelque chose qui deviendra un nouvel objet scientifique, donc une entité à l'origine de questions.

À la question « d'où viennent-ils ? », van Leeuwenhoek, adversaire des thèses sur la génération spontanée, pense que les animalcules ne se forment pas grâce à la « ségrégation fortuite des particules de l'eau » mais que leurs semences préexistent dans l'eau de pluie. Tout le monde connaît (souvent sans le savoir) les travaux de l'Italien Francesco Redi (né le 18 ou le 19 février 1626 à Arezzo, en Toscane et mort le 11 mars 1697 à Pise) qui démontre que contrairement à la croyance de l'époque, l'apparition des vers dans les cadavres n'est pas un phénomène de génération spontanée mais que les vers naissent d'œufs pondus par des mouches. Rappelons au passage que la génération spontanée avait déjà été battue en brèche dans un passage d'Homère (*Iliade*, chant XIX, vers 23 à 27) :

J'ai terriblement peur que, pendant ce temps-là, les mouches n'entrent dans le corps du vaillant fils de Ménoétios, à travers les blessures ouvertes par le bronze, et n'y fassent naître des vers.

N'oublions pas qu'en 1677, van Leeuwenhoek mentionne pour la première fois des animalcules très particuliers présents dans le sperme : il avait bien sûr reconnu les spermatozoïdes et on imagine bien à l'époque l'opposition qui se manifeste lorsqu'il montre que la semence contenue dans les testicules est à l'origine de la reproduction des mammifères ; en effet, il s'oppose en cela au grand William Harvey, Anglais né dans le Kent en 1578, diplômé docteur en médecine en 1602, parti en Italie à l'université de Padoue pour suivre des études d'anatomie et de physiologie pendant cinq ans, élève du célèbre philosophe aristotélicien Cesare Cremonini qui était membre du Collège Royal de Médecine, directeur du Merton Collège à Oxford, professeur d'anatomie et de chirurgie à Londres, médecin de Jacques I^{er} d'Angleterre, etc., on est loin du petit caissier de Delft. Ceci est d'ailleurs dommage : il est vraisemblable que Harvey, avant tout connu pour ses lois de la circulation du sang, aurait pu beaucoup bénéficier des études microscopiques de van Leeuwenhoek dans la mesure où, pour être complète, sa théorie de la circulation du sang aurait dû mentionner l'existence des capillaires.

Notre van Leeuwenhoek était devenu un vrai scientifique ! Et ses recherches ne se sont pas limitées aux globules rouges, au réseau sanguin dans les capillaires de la queue du têtard, du pied des grenouilles, de la

nageoire caudale de l'anguille et de l'aile des chauves-souris, mais ses découvertes microscopiques, aussi nombreuses que variées, l'amènèrent à étudier les insectes dont les abeilles, les moucheron, les puces, les punaises, les vers à soie. Il s'intéressa même à la structure de diverses épices dont le café, le poivre, le thé, la muscade, le gingembre, etc. Il alla même, dans une lettre datée du 25 avril 1679, jusqu'à donner une estimation de la population maximale que pourrait porter la terre en se basant sur la densité de la Hollande de son époque qui était de 120 personnes/km². Il estimait ainsi que la terre pourrait accueillir 13,4 milliards d'êtres humains. N'aurait-il pas eu raison ?

Le microscope

Nous l'avons vu, van Leeuwenhoek avait inventé la microscopie. Mais avait-il pour autant créé le microscope ? La réponse est non. En effet, si l'on s'en tient à la définition du microscope qui est un instrument d'optique permettant d'examiner des objets trop petits pour être vus à l'œil en fournissant des images sous des angles apparents plus grands, ce que l'on appelle couramment les grossir (ce qui est évidemment faux), il est clair que l'homme a découvert depuis longtemps des accessoires lui permettant d'agrandir ce qu'il voyait. Il semble que la plus ancienne lentille découverte provienne des ruines de Nemitz vers 700 avant J.-C. Vers 500 avant J.-C., Aristophane mentionnait les « sphères ardentes » en cristal de roche ou en émeraude. Comme les enfants, Sénèque au 1^{er} siècle après J.-C. avait remarqué que des objets devenaient plus gros lorsqu'ils étaient vus au travers d'une sphère remplie d'eau, et d'ailleurs Pline mentionne l'emploi de lentille de verre pour la mise à feu. Toujours à Rome, les vestales les utilisaient pour raviver le feu sacré et les médecins cautérisaient déjà les plaies grâce à la lumière solaire concentrée par une lentille. Ne dit-on pas également que Néron, myope, regardait les combats de gladiateurs au travers d'une lentille d'émeraude ? Au cours de la visite de musée, on est souvent frappé par la finesse des dessins et des écritures de certains ouvrages qui, selon nous, n'ont pas pu être exécutés autrement qu'à travers une loupe, mais on pense plutôt qu'il s'agissait de travaux effectués par des artisans très myopes capables d'une très forte accommodation.

Ce qui est curieux c'est que pendant près de 10 siècles rien ne s'est passé en ce qui concerne le microscope. Jusqu'à ce que vers 1100, au XII^e siècle, Alhazen Ben Alhazen mentionne le pouvoir grossissant des lentilles plan convexe, et ce n'est qu'à la fin du XIII^e siècle, vers 1290, qu'un Anglais nommé Bacon mentionne l'utilisation de ces lentilles pour améliorer la vue : il venait d'inventer les lunettes. Ceci est attesté par des portraits que l'on peut voir de cardinaux dont Nicolas de Rouen et Hughes

de Provence, peint par Thomas de Modène en 1352. Les microscopes composés, c'est-à-dire à plusieurs lentilles, datent de 1590. Ils ont bien sûr été construits par les opticiens lunettiers hollandais Huygens père et fils, lesquels ont découvert les améliorations qui pouvaient être obtenues en associant plusieurs lentilles et en observant le paysage à travers les vitres – dites aujourd'hui en « cul de bouteille » – des fenêtres de leur atelier. Galilée a, lui aussi, construit son microscope, mais c'est surtout pour sa lunette qu'il est le plus célèbre. Nous avons déjà mentionné Robert Hooke, qui a décrit les cellules végétales de l'écorce de l'arbre grâce à un microscope à plusieurs lentilles avec une platine porte-objet, la possibilité d'une mise au point, un système d'éclairage dont le condenseur était constitué d'un ballon d'eau et d'une lentille plan convexe. Rappelons que le nom de microscope fut officiellement créé en 1645 par Denisiano bien qu'un contemporain des Jansen, Boreel, ait déjà utilisé ce terme. De Robert Hooke, nous revenons à van Leeuwenhoek inventeur de la microscopie, que nous pourrions appeler anatomie microscopique.

Nous voici donc en présence d'un instrument, le microscope, à l'origine du rapprochement de deux disciplines qui étaient complètement étrangères l'une à l'autre : la microscopie et l'anatomie. C'est ainsi que l'on inventera l'anatomie microscopique qui, plus tard, deviendra l'histologie. Je passerai rapidement du XVII^e au XVIII^e siècle qui ne vit pratiquement aucune amélioration des microscopes et de la microscopie. On décrit toujours les mêmes choses avec les microscopes qui deviennent de véritables œuvres d'art, décorées avec des incrustations, et qui comportent quelques améliorations de l'éclairage. Ceci est facile à comprendre étant donné que l'on se heurtait naturellement au pouvoir de résolution des lentilles dépendant avant tout de la longueur d'onde de la lumière, dont on ignorait évidemment l'existence. De nombreux mathématiciens, physiciens, astronomes s'intéressèrent au microscope afin d'en améliorer la résolution. Toutefois, leurs résultats restent assez modestes. Mentionnons quelques noms au passage, Purkinje bien connu des neurologues, Nacet constructeur de microscopes pour la biologie (j'ai moi-même utilisé un microscope Nacet fils), Wollaston dont on utilise encore le principe dans les microscopes différentiels à contraste interférentiel (DIC), et notons beaucoup d'autres améliorations. Le XX^e siècle, vit par la suite de nombreuses variantes du microscope : citons celui à contraste de phase, le microscope à fond noir, le microscope interférentiel et bien sûr le microscope électronique. L'amélioration la plus puissante fut l'utilisation de la fluorescence. Les progrès ont aussi largement porté sur le perfectionnement des techniques de préparation de l'échantillon. Il est classique de dire que l'observation dépend pour 50 % de la qualité du microscope, et pour 50 % de la qualité de l'échantillon observé.

L'anatomie

Avant d'aller plus loin dans nos considérations sur la microscopie, faisons un petit détour par l'anatomie. Actuellement, tout le monde sait ce qu'est l'anatomie et elle est évidemment très liée au développement médico-chirurgical. Cette évidence actuelle ne s'est véritablement établie qu'au XIX^e siècle. On éprouve peu de difficultés à imaginer que l'anatomie est vieille comme le monde puisque les hommes préhistoriques découpaient déjà du gibier, prélevaient des peaux, des os, des tendons, des intestins et devaient donc connaître l'anatomie. D'ailleurs, on a retrouvé des représentations graphiques parfois même humaines, remontant aux années 30 000 avant J.-C. et montrant un début d'analyse des formes. Les anthropophages connaissaient le pouvoir et la vertu de certains viscères comme le cœur, le foie ou le cerveau. Vers 3 500 avant J.-C., l'anatomie est au service du devin et les viscères ont des propriétés diverses et spécifiques. Déjà, le cœur était le siège de l'intelligence, le sang représentait la vie et la forme, le nombre des lobes hépatiques prédisait le destin. Le médecin est avant tout un prêtre proche du devin. L'étude de certains papyrus montre des descriptions anatomiques très anciennes et les embaumements nécessitaient une connaissance de l'anatomie, certes loin de la pratique médico-chirurgicale. Toutefois, on avait identifié le cœur comme le centre des vaisseaux quand bien même on considérait comme vaisseaux tous les tubes et structures tubulaires de l'organisme : les voies urinaires, le tube digestif, la trachée, etc. Tout le monde sait que les Grecs étaient plus des littéraires que des scientifiques. Platon, au IV^e siècle avant J.-C., développait la réflexion, le discours, le raisonnement. Notre bon Hippocrate, contemporain de Platon, considérait le cerveau comme le siège de l'intelligence parce que la tête est sphérique et la forme parfaite étant la sphère, il est normal que la tête relève de cette forme.

Un peu plus tard, Gallien (né en 129 ou 131 après J.-C.) rêvait d'étudier l'anatomie, mais la dissection des cadavres humains avait été interdite sous Marc Aurèle et il dut travailler sur des porcs, des singes ou d'autres animaux, probablement aussi sur des gladiateurs décédés, lorsqu'il était médecin de l'école de gladiateurs dans sa ville natale de Pergame, en Mysie (Asie Mineure, actuellement Anatolie turque). Gallien fut un auteur très prolifique qui n'a même pas encore été traduit dans sa totalité, et il servit de base pendant près de 10 siècles au cours desquels les anatomistes se sont recopiés les uns les autres, à partir de son œuvre.

Au Moyen Âge, lorsque des dissections sur des corps de suppliciés étaient pratiquées, on continuait à « copier » les commentaires de Gallien sans se soucier d'études anatomiques. Il fallut attendre André Vésale (né le 31 décembre 1514 à Bruxelles, et mort en 1564 dans l'île

de Zante en Grèce) pour bouleverser l'anatomie. Vésale est toujours considéré par de nombreux historiens des sciences comme le plus grand anatomiste de la Renaissance, voire comme le plus grand de l'histoire de la médecine. Il était Européen avant l'heure puisqu'il voyagea beaucoup et fut l'auteur du fameux *De Humani Corporis Fabrica* (*Sur le fonctionnement du corps humain*) qui mit fin au galliénisme, lequel a finalement bloqué l'évolution scientifique pendant près de 1 000 ans.

On ne peut pas passer sous silence Ambroise Paré qui publia l'*Anatomie universelle du corps humain* (1561) et eut le mérite de rapprocher les anatomistes et les chirurgiens. Ce fut alors la grande époque des écoles italiennes, et on citera Gabrielle Falloppio qui révéla la trompe utérine, Costanzo Varolio le pont de Varole, Giulio Cesare Aranzio (Arantius) auteur du canal du même nom, ou encore Barthélémy Eustache, éponyme de la trompe qu'il décrivit. Tout ceci fut largement favorisé par l'imprimerie au XVI^e siècle qui facilita la diffusion avec la collaboration d'artistes tels que Léonard de Vinci, Michel Ange ou Véronèse. Tout le monde connaît la *Leçon d'anatomie du Docteur Pulp* peinte par Rembrandt en 1632, un peu plus tard, il est vrai.

Nous voilà donc revenus au XVII^e siècle où apparaît la microscopie, et c'est à cette époque que les microscopistes rencontrèrent les anatomistes. Nous avons déjà mentionné William Harvey, Radepont. Rappelons Malpighi qui découvrit les vaisseaux capillaires. Le XVIII^e siècle fut une période de ce que l'on appellerait maintenant un « rapprochement » entre les anatomistes, les physiologistes, les anthropologues, les biologistes. C'est l'époque où se développent les amphithéâtres de dissection et les galeries d'Histoire naturelle, avec les reproductions en cire colorée qu'on peut encore voir dans les musées, surtout à l'étranger.

Marie François Xavier Bichat

Le grand fondateur de la période histologique du XIX^e siècle fut Marie François Xavier Bichat. Marie François Xavier Bichat est né dans un petit village du Jura le 14 novembre 1771 et est décédé le 22 juillet 1802 à Paris. Les Lyonnais sont fiers de dire que Bichat commença ses études médicales dans leur cité, mais il dut les terminer à Paris en raison du siège de Lyon en 1793. Il fut nommé en 1800 médecin de l'Hôtel-Dieu à Paris alors qu'il était à peine âgé de 29 ans. C'est d'ailleurs en ratant une marche de l'escalier de l'Hôtel-Dieu qu'il mourut de sa chute en 1802 alors qu'il n'avait que 30 ans. Cela ne l'avait pas empêché de décrire, à partir des autopsies et de l'expérimentation physiologique, le rôle des « tissus » comme unités anatomiques fondamentales pour expliquer la physiologie et la pathologie. À ce titre, il est considéré comme le « père »

de l'histologie moderne. C'est son *Traité des membranes* publié en 1800 qui le rend particulièrement célèbre. Il est également connu pour son aphorisme : « La vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort. » À sa mort, Corvisart (le médecin de Napoléon I^{er}), dans une lettre à celui-ci, n'écrit-il pas : « Personne en si peu de temps n'a fait autant de choses et si bien. » Rappelons que son nom est inscrit sur la Tour Eiffel aux côtés de 71 autres savants. On dirait aujourd'hui qu'il était « obsédé » par la notion de l'« organisation » du corps ; mais qu'entendait-il donc par tissu ? Selon Georges Pouchet, histologie veut dire « science des tissus ». Supposons que nous ayons sous les yeux un certain nombre de tissus soit une pièce de caoutchouc, une mousseline de soie, un velours de soie, un feutre ou encore une broderie d'or et de laine sur canevas de lin. Il est facile de constater que la pièce de caoutchouc n'a pas de structure véritable, il s'agit d'une membrane anhiste que l'on qualifiera d'homogène. Dans les autres tissus, on observe également rapidement que la mousseline est constituée de fils de soie agencés régulièrement, que le feutre est composé de poils mêlés et enchevêtrés d'une façon inextricable. Ces tissus sont constitués d'éléments. L'agencement des éléments peut donner naissance à des produits très différents. La mousseline et le velours représentent deux tissus différents et, pourtant, ils sont tous les deux faits de fils de soie. Nous venons de voir par cet exemple emprunté à Georges Pouchet qu'on pouvait assembler des tissus différents à partir d'éléments identiques, comme par exemple dans une étoffe brodée ou dans la tapisserie de laine et d'or sur un canevas de fils de lin. En histologie, on étudiera donc les éléments, parties constituantes des différents tissus (fils de lin, poils, fils d'or, etc.), et l'arrangement de ces éléments en tissus puis l'organisation de ces tissus en « organes ».

Le premier cours d'histologie fut enseigné à Rouen pendant les vacances de 1862 par Georges Pouchet. Rappelons que Charles Henri Georges Pouchet est le fils du naturaliste Félix Archimède Pouchet, né à Rouen le 26 août 1800 et décédé dans la même ville le 6 décembre 1872, qui fut un adversaire des thèses de Louis Pasteur sur la théorie de la génération spontanée. Georges Pouchet fut un ami de Flaubert et eut quelques contacts avec Zola. Il fut l'auteur avec Charles Philippe Robin d'un *Journal de l'anatomie et de la physiologie* (1878). Nous nous permettrons au passage de rappeler que l'histologiste Charles Robin fut le patron de thèse de Georges Clemenceau, travail que ce dernier a soutenu le 13 mai 1865 et dont le titre était « De la génération des éléments anatomiques ».

Que pouvons-nous retenir de tout ceci ? De l'invention du microscope est née la microscopie d'où provient l'histologie par rapprochement avec les anatomistes et les physiologistes. Quelles furent les conséquences de cette naissance de l'histologie ? Contrairement à ce qui est souvent

considéré, l'histologie n'est pas une simple science morphologique, il ne s'agit pas de l'anatomie microscopique, mais bien d'une discipline fondamentale à part entière dont l'objet est la biologie des tissus. C'est bien comme ceci que Bichat l'a conçue, que Pouchet, et Robin la voyaient.

L'histologie est à la base de toutes nos connaissances de la biologie moderne. Depuis cette époque, les progrès en chimie, en physique, en mathématiques sont venus en appui au développement de cette biologie. À partir d'elle a été conçu un grand nombre de disciplines dont nous ne mentionnerons que les trois exemples les plus marquants.

(i) la description du noyau de la cellule puis l'analyse microscopique des chromosomes avec identification du nombre des chromosomes (qui ne date que de 1956) ont donné naissance à une discipline qui tend à s'autonomiser, appelée la cytogénétique ou génétique cellulaire. Encore de nos jours, la majorité des cytogénéticiens français sont des histologistes et les laboratoires de cytogénétique sont de véritables salons de la microscopie !

(ii) les histologistes se sont également beaucoup attardés sur les phénomènes de reproduction depuis l'étude des spermatozoïdes déjà vus par van Leeuwenhoek au xvii^e siècle. Aujourd'hui, la biologie et la physiologie de la reproduction représentent également une spécialité qui tend à s'individualiser mais qui utilise toujours les outils de l'histologie.

(iii) enfin, l'anatomie pathologique avec son versant histopathologique n'est qu'une application de l'histologie aux tissus qualifiés de « morbides » par Charles Robin à la fin du xix^e siècle.

Une discipline aussi féconde a bien sûr repoussé les limites de la connaissance en biologie et a même abouti à de véritables outils qualifiés de thérapeutiques qui, lorsqu'ils sont mal utilisés, peuvent déboucher sur des conduites parfois répréhensibles. En effet, une utilisation abusive des techniques de cytogénétique appliquées au diagnostic prénatal qui consiste à établir une anomalie chromosomique chez l'enfant pendant qu'il est encore *in utero*, aboutit à une forme d'eugénisme contraire à la médecine. L'approfondissement de nos connaissances sur la fécondation peut conduire au clonage d'embryon. Tous ces outils suscitent des réflexions dont je me bornerai à vous citer quelques exemples.

De la microscopie à l'éthique

La congélation des embryons

Parmi les sujets abordés, la question des embryons congelés arrive en tête des préoccupations du public et du législateur. Le rapport 2007 de l'Agence de la Biomédecine estime à 176 523 le nombre d'embryons

congelés en France pour 49 618 couples. Seulement, 52,8 % de ces embryons faisaient encore l'objet d'un projet parental, c'est-à-dire avaient encore une chance d'être réimplantés. Puis 26 % des parents n'avaient pas répondu au courrier annuel leur demandant ce qu'ils souhaitaient faire de leurs embryons ou s'ils étaient en désaccord sur leur sort et 21,2 % avaient abandonné « leur projet parental ». Le stock d'embryons congelés, qui était de 141 460 fin 2005, a augmenté de 25 % en un an. La congélation des embryons soulève effectivement un certain nombre de problèmes dont la souffrance des parents, confrontés à une sorte de culpabilité lorsqu'ils abandonnent les embryons qu'ils ont tant désirés. La position de l'Église qui a fait dire à Monseigneur Jacques Suaudeau, responsable de la section scientifique de l'Académie pontificale pour la vie, « Il n'y a pas de solution morale à une situation immorale », de même que la dévalorisation de l'embryon pouvant être ramenée à de la matière première « pour les chercheurs », l'interrogation sur l'avenir des embryons en cas de séparation des parents, celle sur le transfert d'embryons post-mortem interdite aujourd'hui en France tout en sachant que l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques pourrait l'autoriser en se demandant toutefois si la société peut délibérément faire naître des enfants orphelins de père, sont autant de questions qui resteront sans réponse mais qui alimenteront les conférences, les débats, les émissions de télévision, les librairies. Nos microscopistes anciens avaient-ils songé à tout cela lorsqu'ils regardaient à travers leurs lentilles ? Et pourtant, ils vivaient à une époque où le spirituel était le moteur et, dirais-je, presque la raison du monde...

La recherche sur l'embryon

La question de la recherche sur l'embryon est également une grande préoccupation : le 6 mai dernier, le Conseil d'État a remis son rapport sur la prochaine révision de la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique et a émis un certain nombre de recommandations que je vous résumerai pour illustrer l'état d'esprit présent. L'interdiction de recherche sur l'embryon est remplacée par un régime permanent d'autorisations « enserrées dans des conditions strictes ». Le texte suivant est proposé :

Aucune recherche sur l'embryon humain ni sur les cellules souches embryonnaires ne peut être entreprise sans autorisation. Un protocole de recherche conduit sur un embryon humain ou sur des cellules souches embryonnaires issues d'un embryon humain ne peut être autorisé que si la pertinence scientifique de la recherche est établie, si la recherche est susceptible de permettre des progrès thérapeutiques majeurs, s'il

est impossible, en l'état des connaissances scientifiques, de mener une recherche identique à l'aide d'autres cellules que des cellules souches embryonnaires humaines, enfin, si les conditions de mise en œuvre du protocole respectent les principes éthiques.

On peut reprocher au Conseil d'État d'ériger en principe l'actuelle dérogation, ce qui fait apparaître un certain degré d'instabilité juridique.

Un des gros sujets abordés au cours des États généraux de la bioéthique en juin 2009 est à nouveau la recherche sur l'embryon avec en toile de fond la question suivante : doit-on maintenir la loi de 2004 telle qu'elle est ? La loi de 2004 interdit la recherche sur l'embryon mais l'autorise à titre dérogatoire sous deux conditions : d'une part, l'exigence de progrès thérapeutique majeur et d'autre part, l'absence de méthodes alternatives d'efficacité comparable. Or, en 2006, Shinya Yamanaka de l'université de Kyoto au Japon a publié dans la revue *Cell* la mise au point des premières cellules que l'on appelle cellules iPS (induced Pluripotent Stem cells, ou en français cellules Souches Pluripotentes induites). Ces cellules sont des cellules adultes mais qui présentent les caractéristiques et un potentiel semblables aux cellules embryonnaires. En gros, il s'agit de cellules adultes que l'on a transformées en cellules embryonnaires en cherchant à inactiver le gène P53 qui est considéré comme un gène suppresseur de tumeur, ou encore « gardien du génome ». L'utilisation de ces cellules a permis de donner naissance à des souris en bonne santé capables de se reproduire.

Les cellules iPS étant devenues pluripotentes sont équivalentes aux cellules embryonnaires humaines. Elles semblent avoir les mêmes qualités d'auto-renouvellement, de prolifération, la même expression des antigènes de surface, la même capacité de donner des cellules de trois feuilletts embryonnaires et, comme les cellules souches embryonnaires humaines, sont capables de former des tératomes. Certains reproches tels que le risque oncogène de ces cellules, l'utilisation de vecteurs viraux pour obtenir la reprogrammation, la résistance aux antibiotiques ont, semble-t-il, été contournés. Comme ces cellules sont identiques à celles du patient qui leur a donné naissance, il n'y a pas de rejet immunologique. Ces cellules permettent de modéliser des pathologies et évitent de passer par le clonage pour obtenir les cellules souches d'embryons. La publication de Yamanaka à laquelle nous faisons allusion porte sur des embryons de souris. Ces cellules semblent donc bien représenter une alternative au clonage voire à la fabrication d'embryons pour récupérer des cellules souches. Plus de 300 laboratoires dans le monde travaillent actuellement sur ces cellules iPS. Ian Wilmut d'Édimbourg, le « père » de la brebis Dolly, a déclaré qu'il abandonnait le clonage.

Toutefois, on imagine bien que ce protocole cellulaire doit être utilisé avec grande précaution pour éviter l'apparition de cancers. Encore une fois, il est impératif de ne pas étendre à l'homme des résultats expérimentaux non confirmés chez les espèces animales.

Le diagnostic prénatal

Le diagnostic prénatal est plus ancien. La loi du 29 juillet 1994 le définit ainsi :

Le diagnostic prénatal a pour but une intervention diagnostique ou thérapeutique sur l'embryon ou le fœtus. Il ne peut avoir pour objet que de prévenir ou de traiter une affection d'une particulière gravité, dans l'intérêt de l'enfant à naître.

On sait qu'en pratique il consiste à interrompre ou non une grossesse. Le Premier ministre François Fillon, dans sa lettre de saisine du 11 février 2008, s'inquiétait des éventuelles dérives eugénistes et demandait au Conseil d'État de répondre à la question suivante :

Les dispositions encadrant les activités d'assistance médicale à la procréation, et en particulier celles de diagnostic prénatal et de diagnostic préimplantatoire, garantissent-elles une implication effective du principe prohibant toute pratique eugénique tendant à l'organisation et à la sélection des personnes ?

Il s'agit évidemment de définir l'eugénisme et le Conseil d'État l'a défini comme « l'ensemble des méthodes et pratiques visant à améliorer le patrimoine génétique de l'espèce humaine. » Toutefois, on sait qu'en France 92 % des cas de trisomie 21 sont détectés, contre 70 % en moyenne européenne, et que 96 % des cas ainsi détectés donnent lieu à une interruption de grossesse, ce qui traduit une pratique individuelle d'élimination presque systématique des fœtus porteurs. Le dépistage de la trisomie 21 est un exemple relativement simple de diagnostic prénatal. La situation devient un peu schizophrénique dans la mesure où (et même Philippe Bas, président du groupe de travail du Conseil d'État, le reconnaît) l'on proscriit l'existence de pratique eugénique en France tout en encourageant la mise en œuvre du diagnostic prénatal. On termine en proposant une information et un accompagnement des femmes pour limiter les risques de dérive éthique.

Le diagnostic préimplantatoire

Le Conseil d'État ne recommande pas l'établissement d'une liste de maladies ouvrant « droit » au diagnostic préimplantatoire. Là encore, la situation est ambivalente dans la mesure où l'on tente de vouloir élargir l'accès au diagnostic préimplantatoire à des dispositions pour lesquelles le diagnostic prénatal est accessible, alors que l'on reconnaît que « tout assouplissement du diagnostic préimplantatoire induit des risques supplémentaires d'eugénisme. »

L'assistance médicale à la procréation

Le Conseil d'État préconise de ne pas modifier les conditions d'accès à l'assistance médicale à la procréation prévues dans la loi de 2004, et il écarte donc la possibilité pour les femmes seules ou homosexuelles de recourir à l'assistance médicale à la procréation. On ne semble pas non plus revenir sur l'exigence d'une vie commune d'au moins deux ans. L'opposition au transfert d'embryon post-mortem semble confirmée, le don de gamètes garderait son statut de gratuité mais il y aurait une levée partielle de l'anonymat avec accès à certaines données non identifiantes, et possibilité d'une levée de l'anonymat si l'enfant le demande et si le donneur y consent. En ce qui concerne l'accueil d'embryon, ce que l'on appelait autrefois le don d'embryon, celui-ci serait maintenu afin que les embryons « surnuméraires » ne soient pas voués soit à la destruction, soit à la recherche. Enfin, il me semble que la recommandation la plus sage du Conseil d'État serait de recommander aux législateurs de ne pas renouveler l'obligation de réexamen de la loi tous les cinq ans. Avant de poser de nouveaux principes, peut-être serait-il sage de mettre en œuvre ceux existants et « une surréglementation [...] ferait, dans ce domaine, obstacle au bon déroulement de la recherche ou du soin. »

Le 23 juin 2009, se clôturaient donc ces États généraux de la bioéthique en prévision des révisions des lois de bioéthique en 2010. Nous venons de voir les différents sujets abordés, en particulier la recherche sur l'embryon, le diagnostic prénatal et le diagnostic préimplantatoire, enfin l'assistance médicale à la procréation. Ces états généraux n'aboutissent à aucune conclusion sauf à représenter une mise en garde contre l'eugénisme croissant de notre société qui « substitue la technique à l'humanisme ». L'ensemble des commentaires, des avis, des réflexions, des interrogations, des rapports, des questions, des sujets débattus aboutit à des conclusions de l'ordre de : « l'embryon ne devrait avoir un statut de personne en devenir qu'à partir du moment où il s'inscrirait dans un projet parental. » Les conclusions sur le diagnostic préimplantatoire et

le diagnostic prénatal sont les suivantes : « [...] la solution au handicap passant exclusivement par la recherche sur les maladies et non par l'élimination [...]. » On peut résumer : il vaut mieux traiter la maladie que supprimer le malade. En ce qui concerne l'assistance médicale à la procréation, il n'est pas fait mention aux travaux de recherche qui pourraient être faits sur les causes de l'hypofertilité de l'homme ou de la femme, mais au « droit » pour un couple, de quelque nature qu'il soit (sous-entendons hétéro ou homosexuel), à être parent.

La gestation pour autrui

Allons plus loin : la gestation pour autrui (ou les mères porteuses). La révision des lois de bioéthique représente une occasion inespérée pour la presse de mettre la gestation pour autrui sur le devant de la scène. L'expression « gestation pour autrui » (ou encore GPA) a remplacé celle de « mère porteuse » qui avait une connotation vétérinaire déplaisante. La gestation pour autrui fait abstraction de l'accouchement, introduit la notion d'autrui avec l'idée altruiste qu'elle sous-entend, et emploie un vocabulaire apparemment plus médical. Ces pratiques conduisent à transformer la femme en un outil vivant ; le ventre de la femme peut être loué, le bébé peut être donné voire vendu, et comme l'a écrit Sylviane Agacinski en mars 2009 dans son ouvrage *Corps en miettes*, on est aux prises avec « [...] l'émergence d'une industrie procréative et d'un marché qui ont terriblement besoin du corps des femmes [...]. » On retrouve un peu les mêmes raisonnements que ceux tenus il y a quelques années au sujet des trafics d'organes qui peuvent « sauver des vies ». On détourne en fait la fécondation *in vitro* de son objet, qui est de contourner une pathologie féminine. La gestation pour autrui fait intervenir un contrat et acquiert donc une valeur marchande. En effet, les propres enfants d'une mère porteuse pourraient-ils garder le bébé que porte leur mère, éventuellement en le rachetant aux futurs parents ? Et après tout, eux-mêmes ne pourraient-ils pas à leur tour être vendus par leur mère ? En rattachant la grossesse pour autrui à une technique d'assistance médicale à la procréation, on la médicalise en se cachant derrière une fiction thérapeutique.

L'eugénisme

Le tri embryonnaire sur lequel repose le diagnostic préimplantaire permet de choisir les embryons à implanter : c'est de l'eugénisme. Il est possible d'aller plus loin en triant non plus les embryons, mais les gamètes. Il a en effet été possible de fabriquer un spermatozoïde

fécondant génétiquement reprogrammé chez des embryons de souris : un grand scientifique tel que James Watson (celui de l'ADN), à propos des banques de gamètes de haute qualité génétique, affirme :

Pourquoi s'en offusquer ? L'eugénisme est une façon de corriger soi-même l'évolution et je pense que les individus devraient diriger l'évolution de leurs descendants sans laisser à l'État le soin de le faire.

Les tarifs de la firme Sairfax Cryobank, qui commercialise ces gamètes dits de haute valeur génétique, s'échelonnent de 115 dollars pour un sperme « standard » à 250 dollars pour le « Sairfax doctorete », qui garantit que le « donneur possède non seulement un quotient génétique supérieur, mais qu'il est également titulaire d'un Doctorat. » Ce mouvement eugénique semble s'appuyer sur une apparence de démocratie et des arguments économiques.

Dans le même ordre d'idées, on peut rapporter l'autorisation du tribunal de New York délivrée à une femme en sorte qu'elle recueille le sperme de son compagnon décédé. Le tribunal de Travis County (États-Unis) a par ailleurs autorisé une mère, Nissy Evans, à conserver le sperme de son fils, Nikolas, mort le 5 avril 2009 dans une bagarre de rue. Cette femme espère trouver une mère porteuse et élever un jour son petit-fils ou sa petite-fille. La chambre mortuaire a donc conservé le corps du fils Nikolas à 39,2 °C afin qu'un spécialiste puisse procéder au prélèvement de spermatozoïdes en attendant la mère porteuse. Toujours aux États-Unis, un juge new-yorkais, Thomas O'Neill Jr., a autorisé une jeune fille de 13 ans, Brittany Donovan, atteinte du syndrome de l'X fragile, à porter plainte contre une banque de sperme (Idant Laboratories) qui avait fourni le sperme avec lequel elle a été conçue et dont il a été établi qu'il était à l'origine de sa maladie génétique.

Le bébé médicament

Selon un rapport du Conseil d'État, le dispositif du bébé médicament permet à la fois de concevoir un enfant indemne d'une maladie génétique familiale et de soigner un aîné malade grâce aux cellules souches hématopoïétiques prélevées à partir du sang au niveau du cordon ombilical de l'enfant, dès sa naissance. C'est ce que l'on appelle également le double diagnostic préimplantatoire. Le simple diagnostic préimplantatoire consiste à réaliser une fécondation *in vitro* puis à sélectionner l'embryon indemne d'une maladie génétique redoutée par les parents pour le réimplanter, les autres étant détruits ou donnés à la recherche. Dans le cas du bébé médicament, les embryons doivent être sélectionnés pour

ne pas être atteints par la maladie génétique mais, en plus, ils doivent être compatibles avec un frère ou une sœur aînée atteint d'une maladie génétique héréditaire. Un premier bébé médicament est né aux États-Unis le 29 août 2000 pour permettre de greffer sa grande sœur atteinte d'une anémie de Fanconi. Encore un exemple de ce qui est qualifié de « problème éthique aigu » qui peut être résolu autrement, puisque le Professeur Eliane Gluckman à l'hôpital Saint-Louis est parvenu à guérir un enfant grâce à une greffe de cellules souches tirées du sang d'un cordon sans avoir recours au bébé médicament. L'enfant était atteint d'une anémie de Fanconi, la même maladie que celle impliquant le bébé médicament né aux États-Unis.

Les hybrides

On se rappelle la polémique développée dans la presse et dans les médias à propos des hybrides. En effet, en Grande-Bretagne, la conception d'embryon en partie humain et en partie animal est permise sous réserve d'obtention d'une licence de la Human Fertilization and Embryology Authority (HFEA). Des hybrides sont conçus à partir de deux codes génétiques d'espèces différentes : il ne s'agit pas de chimères dont les êtres ne possèdent qu'un seul code génétique. Le 5 octobre 2009, le quotidien britannique *The Independent* a annoncé que les projets de recherche qui avaient été autorisés ont finalement été refusés.

En conclusion, je me permettrai d'apporter un point de vue personnel à toutes ces questions qualifiées d'ordre éthique. La question de fond est : ce que l'on fait est-il bien ? Est-ce moral ? Est-ce éthique ? Est-ce bon pour l'Humanité ? La question que je me pose est : ces réflexions ne représenteraient-elles pas un écran de fumée afin de masquer, par des émissions de télévision, par des articles de journaux provocateurs destinés à être lus et surtout vendus, notre insuffisance à tout simplement soigner la maladie en cause. Quelles maladies ? l'hypofertilité masculine, l'hypofertilité féminine, la trisomie 21, les autres anomalies chromosomiques ou géniques, les déficits intellectuels, toutes ces maladies pour lesquelles on ne propose que des traitements palliatifs qui consistent soit à contourner la maladie comme on le fait avec l'assistance médicale à la procréation, soit plus simplement à éliminer le patient comme on le fait avec la trisomie 21. Il est hors de question de porter un jugement sur les couples ou les mères qui choisissent telle ou telle solution, mais il est probable qu'un peu plus de modestie, un peu moins de télévision de la part de certains chercheurs seraient bienvenus. Alors que faire, et

que proposer ? Je répondrai : ce que faisaient nos biologistes des siècles précédents : l'expérimentation animale avant tout, la proposition d'hypothèses, de schémas, confirmés ou infirmés par cette expérimentation. C'est ainsi que procédaient Claude Bernard ou Pasteur. L'expérimentation doit être menée chez l'animal avant d'être proposée à l'homme. La course au « scoop » médiatique souvent d'ailleurs non voulue par le chercheur lui-même ne fait que nous entraîner de déception en déception. Une – certes pas la seule – méthode scientifique est l'observation. Les plus grandes découvertes ne sont-elles pas le fruit de travaux souvent relativement modestes mais reposant avant tout sur l'observation ?

Et que fait l'histologiste avec son microscope ?

Il observe.

LE SOUFFLE

Du poumon au poème

DISCOURS EN RÉPONSE

de M. le Professeur Jean-Pierre LEMERCIER

(21 novembre 2009)

Monsieur,

En entendant votre beau discours, nous avons compris votre intérêt passionné pour le monde de la microscopie. C'est à la vérité une vocation précoce qui s'est révélée à l'âge de douze ans, lorsque vos parents eurent l'idée lumineuse de vous offrir, parmi d'autres jouets, un microscope à votre portée. Aussitôt vous fûtes conquis. Délaissant train électrique et autres occupations de votre âge, vous découvriez avec ravissement les cellules végétales, les nervures des feuilles, la structure des pattes de mouche et les merveilles d'une aile de papillon.

Aussi, lorsque vous fûtes en âge de choisir une orientation professionnelle, vous n'avez pas cherché à devenir comme votre père, ingénieur des Mines ; vous avez préféré la médecine, pensant bien y retrouver la biologie et l'étude des cellules humaines. Dès la troisième année de faculté parisienne, vous étiez comblé avec le programme d'histologie, c'est-à-dire l'étude des cellules, des tissus, des membranes... Aussitôt et toujours étudiant, vous vous lanciez en devenant « moniteur d'histologie » pour les travaux pratiques. Bientôt vous réussissiez le certificat d'attaché-assistant de travaux pratiques d'histologie. Pour les autres matières du programme de médecine que vous n'avez pas négligées, vous choisissiez plutôt vos stages hospitaliers en pensant à leur rapport avec

l'histologie. Ainsi avez-vous travaillé dans le service de psychiatrie de l'hôpital Sainte-Anne parce que ce service était doté d'un microscope électronique, ce qui était à l'époque tout à fait exceptionnel.

Ce parcours privilégié vous conduisit à préparer le diplôme de spécialiste, regroupant histologie, embryologie (étude de l'embryon humain et ses organes), anatomie pathologique (qui examine les modifications structurales des organes résultant des actions et réactions morbides), cytogénétique (qui analyse les phénomènes normaux et pathologiques de la reproduction cellulaire). Pour parvenir au niveau de ce diplôme, vous deviez travailler d'abord comme assistant avec un emploi du temps spécial comportant les autopsies le matin, les travaux pratiques des étudiants l'après-midi, et l'entraînement aux techniques de laboratoire pendant le temps libre. Le diplôme une fois obtenu, vous devenez « chef de travaux en histologie » de la Faculté de médecine de Paris.

Et c'est alors que vous fûtes nommé sur concours professeur d'histologie au Centre hospitalier universitaire de Rouen (CHU de Rouen). C'était en 1990. Il s'agissait de succéder au professeur Dalion qui terminait sa carrière de praticien hospitalo-universitaire enseignant l'histologie, très versé en « cytopathologie » qui concerne les maladies de la cellule. Vous étiez appelé à développer « la biologie de reproduction » que venait de créer à Rouen le docteur Bisson. Vous y déployiez un tel zèle que l'activité de votre service est passée en seize ans de un à trois, tant dans le domaine de la recherche sur l'immunologie (qui étudie les défenses de l'organisme) et sur la biologie de la reproduction, que dans celui des soins, suivant les règles du temps plein hospitalier qui développe soins, enseignement, recherche.

Professeur d'histologie à notre Faculté de médecine, vous avez la réputation d'être un très bon enseignant, adoptant les méthodes les plus récentes comme l'envoi sur courriel de textes explicatifs de cours et de conseils...

Ce remarquable parcours hospitalo-universitaire qui nous a séduits au point de justifier l'appel de l'Académie fut sans doute tout tracé par votre vocation précoce pour le microscope. Mais n'a-t-il pas été facilité par la présence auprès de vous d'une épouse, elle-même remarquable anatomo-pathologiste, très instruite et très motivée, qui a su vous encourager et que nous voulons associer à l'hommage que nous vous rendons !

Monsieur, vous peindre comme l'archétype d'une vocation réalisée chez un homme axé sur un seul but serait vraiment incomplet, car il négligerait certains aspects primordiaux et passionnants de votre riche personnalité.

Je songe à votre culture britannique acquise au célèbre collège d'Oxford par des stages annuels de la 6^e à la 1^{re} où, pendant un mois chaque année, vous partagiez la scolarité des élèves de cette école. Depuis cette époque, vous entretenez fidèlement les relations et les amitiés contractées dans ce milieu sélect. Chaque année, vous participez aux réunions des anciens d'Oxford qui ont lieu le 4 août et sont dénommées, ô humour britannique, « Christmas party ».

Je songe aussi à votre culture musicale et à votre talent pour jouer du piano, si longtemps entretenu par de longs exercices quotidiens. N'avez-vous pas gagné les suffrages de nos confrères musiciens Louis Thiry et Christian Goubault en exécutant devant eux des programmes difficiles lorsque, selon les usages de notre Compagnie, vous vous êtes présenté à eux pour votre visite statutaire ?

Je songe encore à votre goût pour la science informatique. Vous avez su avec profit l'adapter à l'enseignement pour mieux communiquer avec vos élèves... Mais nous savons que vous développez toutes les applications domestiques de cette nouvelle science.

Nous avons été étonnés et remplis d'admiration lorsque, pour élever les poules et les canards dans votre jardin, vous avez construit un poulailler modèle dont l'équipement informatique permet de contrôler « à distance » les entrées et les sorties des hôtes de la basse-cour, la température et l'aération de leur logis, leur consommation d'eau et de graines. Ainsi vous est-il possible de surveiller la santé de vos sympathiques pensionnaires, alors même qu'en raison de votre notoriété internationale, vos études et vos conférences vous tiennent souvent éloigné à l'étranger.

Monsieur,

Vous nous êtes apparu comme « l'homme du microscope » progressant brillamment dans la science d'un monde mystérieux. Pour vous répondre, je ne suis que « l'homme du stéthoscope », captant les signes extérieurs visibles palpables, ou audibles que j'applique à la respiration, ma spécialité. C'est pourquoi je vous répondrai, selon mes moyens, en traitant « le souffle : du poumon au poème ».

Les poumons, c'est une évidence, sont le siège de la respiration. Le brassage de l'air, appelé ventilation et fait d'inspiration et d'expiration, amène l'oxygène dans les alvéoles, zone d'échange au contact du sang, et rejette le gaz carbonique. C'est l'opération indispensable à toutes les combustions cellulaires de l'organisme. C'est le mécanisme qui conditionne la vie.

Mais, en outre, la structure anatomique des poumons est constituée de trois cents millions de sacs alvéolaires dont la surface développée est considérable, de l'ordre de cent mètres carrés, alors que la surface de revêtement cutané n'atteint pas deux mètres carrés. Cette grande surface d'échanges permet à l'homme le contact intime avec l'air ambiant. Il peut ainsi mêler au plus profond de lui-même l'environnement extérieur, sentir les changements d'atmosphère et de climat, réagir à tout ce qui l'entoure.

Organes de la vie, organes du contact, les poumons ont inspiré une symbolique justifiée. Car la même racine grecque qui définit la pneumologie désigne aussi bien ο πνευμων, le « poumon », et το πνευμα, le « souffle vital », le « vent », l'« esprit ».

Le souffle vital

Le souffle s'identifie à la vie, dès la naissance. C'est le premier cri. Tant qu'il est dans l'utérus, l'enfant reçoit de l'oxygène de sa mère. Dès son expulsion du ventre maternel, son premier contact avec le monde extérieur et sa première respiration autonome se traduisent par ce cri, première manifestation du souffle vital.

Et, symboliquement, la fin de la vie est évoquée dans l'expression « rendre le souffle », lorsqu'après le « râle » du mourant survient le « dernier soupir », et que rejetant pour la dernière fois l'air de ses poumons, le malheureux « expire ». Avant que les progrès de la réanimation, avec les renseignements de l'électro-encéphalogramme et les notions de coma dépassé, conduisent à dissenter sur l'instant précis de la mort, le test du miroir placé devant la bouche concrétisait par la manifestation de buée celle de l'air expiré, et au contraire l'absence de buée rendait tangible la fin du « souffle vital », c'est-à-dire la mort.

Tout au long de la vie, le dynamisme et la santé s'apprécient par la valeur de la respiration et, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux épreuves sophistiquées de l'exploration fonctionnelle respiratoire, on distingue les audacieux qui « ont du souffle », les timides qui « manquent de souffle », les prudents qui « retiennent leur souffle » et les faibles qui « n'ont qu'un souffle de vie »...

La respiration symbolise, par le souffle même, la vie, l'activité mais aussi la reproduction de l'être vivant... Dans le mythe sumérien de l'épopée de Gilgamesh, le texte qui décrit les rapports amoureux du héros utilise, pour décrire le baiser sur la bouche, l'expression « Hardiment, elle lui prit le souffle. »

Monsieur le Président, gardien des saines traditions de cette Académie, ne craignez pas que, profitant de la présence d'un ami carabin, je

veuille introduire l'érotisme en notre vénérable Compagnie. Mais cette image du baiser sur la bouche, évoquée par « elle lui prit le souffle », par tout ce qu'elle traduit à la fois de physique et de sentimental, servira de transition pour passer du souffle vital au souffle poétique.

Le souffle poétique

Au commencement de la poésie, il y a le souffle. Le cycle respiratoire avec sa succession d'inspirations et d'expirations apporte le rythme qu'on retrouve dans ces vers coupés par la césure :

Le flux les apporta, le reflux les remporte.

Puis, la métrique varie, comme le type respiratoire plus ou moins ample, suivant la capacité des poumons ou le blocage émotionnel... Mais la poésie, c'est aussi la créativité, puisque le mot grec ποειν signifie « créer ». On retrouve les mêmes termes pour la respiration et la création. L'inspiration signifie l'entrée de l'air dans les poumons, elle désigne encore l'idée qui naît de tout ce que l'homme absorbe venu de l'extérieur, qu'il incorpore, qu'il fait sien, qu'éventuellement il transforme. L'expiration désigne le rejet de l'air hors des poumons, mais elle permet aussi la parole intelligible et l'expression de l'œuvre créée.

Paul Claudel, qui s'est attaché à examiner les relations entre respiration et créativité, explique qu'à partir de l'air inhalé, l'homme invente un poème et qu'il produit cette œuvre selon une expression qui ressemble tout à fait à l'expiration puisqu'il écrit dans *L'Art poétique*, au chapitre « Connaissance du temps » : « Soudain j'étouffe, le plancher du diaphragme se tend, je tire l'air par les narines et m'y étant combiné, il s'expire de moi mon souffle sonore ou non, parole ou pas, esprit psychique et buée sur le miroir. »

Avant qu'elle puisse se traduire par la parole ou l'écriture, l'émotion s'exprime par la respiration. Il en est ainsi pour le bébé qui ne fait pas encore de gestes et qui, pour réagir, et en quelque sorte extérioriser ce qu'il ressent, module son souffle en cris pour appeler au secours, ou en gazouillis pour exprimer la joie. Le sujet apeuré prend une respiration haletante et parfois même suffoque, le « souffle coupé », c'est-à-dire sans expression possible.

Souffle poétique, souffle créateur, le souffle inspire le poème, le chant, la musique, mais aussi la peinture et la sculpture.

Cela paraît évident, nous l'avons dit, pour le poème et le discours, mais le souffle est aussi à l'origine du son, son de la voix, du chant, de l'instrument à vent dont l'intensité dépend des fluctuations du souffle qui

devient de la musique. « Et que mon souffle anime une flûte gracile », selon Paul Valéry. Ce qui permet à Ludwig Van Beethoven de dire :

L'inspiration souffle en moi.

Dans la musique de Jean-Sébastien Bach en particulier, le mélomane perçoit un souffle, une respiration, un soupir, une oppression, une apnée. N'est-ce pas Jean-Sébastien Bach qui, pour souligner l'importance de la respiration dans sa musique, lorsqu'il essayait pour la première fois un orgue, tirait tous les registres et faisait résonner l'instrument « pour voir, disait-il, si ses poumons sont solides. »

Peut-on en arriver à rapprocher poumons et musique comme nous venons de le faire, sans saluer Théophile-René Laennec, inventeur du stéthoscope ? Son oreille musicale permettait de distinguer, à l'auscultation des poumons, les modifications du souffle respiratoire, et d'établir ainsi le diagnostic de la maladie pulmonaire. Après lui, les médecins entraînés, qui ne bénéficiaient pas des progrès apportés par la radiologie et l'imagerie médicale, savaient entendre le message du souffle respiratoire. Comme s'ils lisaient une partition musicale, ils reconnaissaient le timbre tubaire ou amphorique du souffle, le caractère sibilant, ronflant ou crépitant du râle, et ils parvenaient ainsi à poser le diagnostic précis de la lésion pulmonaire.

Le souffle créateur inspire aussi le peintre. Un tableau de Sandro Botticelli servira d'exemple : c'est *La naissance de Vénus* exposée à la Galerie des Offices de Florence (qui est en réalité son arrivée sur l'Île de Cythère). La déesse est représentée au centre de la composition, debout sur une coquille, flottant sur les ondes telle une statue antique. Née de l'écume des mers, elle est amenée au rivage par les souffles conjugués de Zéphyr et de la douce brise Aura, tous deux suspendus au-dessus de la mer à l'angle « supéro- » gauche du tableau. Leurs souffles puissants attestés par leurs joues distendues et par leurs poumons gonflés apportent toute l'inspiration et l'idée de l'œuvre : le souffle déploie en la repoussant la chevelure de la déesse. Elle découvre ainsi son corps en s'éloignant suivant un arc de cercle parti du front. De la même façon, le vent gonfle le manteau qui s'écarte... C'est ainsi que le souffle issu des poumons devient le souffle poétique qui inspire tout le mouvement et toute l'idée du tableau.

Il en est de même chez le « souffleur de verre » : chargeant sa canne creuse d'un bloc de verre en fusion, il souffle dans ce tuyau qu'il incline, pour gonfler, en la modelant, la matière qu'il transforme en objet d'art, au contact direct avec le souffle sorti du poumon pour aller créer la sculpture. Voilà qui illustre le titre : « Le souffle : du poumon au poème ».

Les maladies respiratoires

Si la respiration, élément physiologique, et la créativité, de nature psychique, sont ainsi liées, on comprend aisément que les maladies pulmonaires, portant aussi bien sur les alvéoles et sur les bronches, puissent avoir une répercussion sur la façon même de penser et de sentir.

Parmi ces maladies, l'asthme en est la démonstration éclatante, et l'exemple de Marcel Proust sert toujours à expliquer sa création littéraire.

Chez Marcel Proust, un asthme allergique à la poussière de maison et aux pollens apparu à l'âge de neuf ans devait le rendre sensible à de nombreux allergènes. Les crises de plus en plus fréquentes aboutirent à une insuffisance respiratoire chronique. L'essoufflement permanent le condamnait à ne plus sortir de son appartement.

Pour le professeur Henri Mondor, la maladie de Marcel Proust le confinant dans sa chambre explique son œuvre d'auteur replié sur lui-même, *À la recherche du temps perdu*. Son style aux phrases très longues évoque les expirations prolongées et sifflantes des poumons asthmatiques et emphysémateux.

De la même façon, les troubles respiratoires de Paul Valéry, avec sa toux chronique et son essoufflement ont, selon certains critiques, influencé son œuvre, son style et son angoisse.

Ainsi en était-il encore de l'asthme nerveux de Prosper Mérimée et de beaucoup d'autres asthmatiques connus. Pour ces malades, la survenue imprévisible d'une crise d'asthme les condamne au silence ou à l'inaction au moment même où ils auraient voulu s'exprimer publiquement. Le sachant, le prévoyant ou le craignant, ils ne parlent plus, ils se réfugient dans l'écriture. Tel est le sens du propos tenu par François Nourissier au sujet de *L'enfant au souffle coupé* de Nicolas Bréhal : « Le roman est l'oxygène des enfances étouffées. »

Cela rejoint le rôle de la respiration dans l'art dramatique et explique, de façon saisissante, certaines particularités du théâtre de Molière. Atteint depuis longtemps par cette tuberculose dont il devait mourir, et aussi par l'emphysème, Molière avait le souffle très court. Il devait en conséquence composer des textes brefs sans longues tirades, pour les rôles qu'il comptait tenir lui-même... Ainsi en était-il pour *L'École des femmes*, et plus encore pour *Don Juan*. L'auteur s'y était réservé le personnage de Sganarelle, ménageant des pauses après de gros efforts de souffle...

Bien d'autres maladies pulmonaires, en altérant le souffle vital, auront des conséquences sur le souffle poétique et la création.

Ainsi, la tuberculose, par sa fréquence, a longtemps dominé la pathologie pulmonaire. Mais si nous ne développons pas ici ce chapitre, c'est

parce que la tuberculose, qu'on a appelée « phtisie » ou consommation, agissait sur la créativité beaucoup plus par l'altération de l'état général et la chronicité, que par la seule modification du souffle respiratoire.

Monsieur,

Le moment approche où le Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, va vous remettre votre diplôme d'Académicien et votre jeton de présence.

Vous y découvrirez, sur l'avvers de la médaille, le profil des trois hommes illustres qui symbolisent les activités de notre Académie : Pierre Corneille, le poète ; Bernard de Fontenelle, l'homme de sciences ; Nicolas Poussin, l'artiste.

Vous vous rappelez, bien sûr, que Corneille, à un âge déjà bien avancé *ne manquait pas de souffle* pour aller courtiser la toute jeune actrice, Mademoiselle Duparc.

Bernard de Fontenelle aurait pu *souffler les bougies* de son centième anniversaire et Nicolas Poussin *avait assez de souffle* pour chercher l'inspiration en parcourant la France et l'Italie jusqu'à Rome.

À votre tour, Monsieur, vous sentirez désormais le « souffle créateur » venu de l'Académie pour vous inspirer des œuvres admirables.

CONFÉRENCES PUBLIQUES

ET

COMMUNICATIONS

ANNÉE 2009

parce que la lettre suivante, qu'on a appelée le *placard*, est
relative aux *arrivées* de *l'année* plus que *l'année* elle-même
et le *placard*, qui est le *placard* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

Messieurs

Le moment approche où le *Placard* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

vous y *arriver* avec *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

PROCLAMATION

de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

PROCLAMATION

de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

PROCLAMATION

de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*
de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année* de *l'année*

LA COHÉRENCE TERRITORIALE EUROPÉENNE

ou comment la ville ne doit pas dévorer la campagne

par M^{me} Dominique LANCRENON

Vice-présidente du Conseil Européen des Urbanistes
Présidente d'Honneur de la Société Française des Urbanistes

(Séance du 17 janvier 2009)

Le Conseil Européen des Urbanistes (CEU) est une fédération d'associations nationales de personnes physiques, urbanistes professionnels de tout mode d'exercices. Créé en 1985, avec des critères bien précis de niveau de formation, c'est la Société Française des Urbanistes (SFU), qui en a été le membre fondateur en France. Sa vocation est européenne, avec pour objectif la promotion et la reconnaissance de la profession, l'harmonisation des formations, enfin la recherche et les échanges entre professionnels.

En 2009, le Conseil Européen des Urbanistes (en anglais ECSP : European Council of Spatial Planners) compte 25 membres : vingt associations nationales, trois associations correspondantes et deux associations à titre d'observateurs, représentant 23 pays du continent européen. Le CEU a à son actif les réflexions, brochures ou manifestations suivantes : *La Charte pour l'urbanisme des villes du XXI^e siècle* lancée en 1998 par la France, la *Check-list, guide pratique pour un aménagement urbain durable* en 2000, la *Nouvelle charte d'Athènes* en 2003, charte fondatrice. Il organise, en cette année 2009, la « Biennale des villes » à Nancy. Les actions en cours concernent le grand prix

européen des urbanistes, la reconnaissance et la qualification professionnelle et, après la rédaction de la *Charte de Leipzig*, une série de conférences et la rédaction d'un *Livre vert* sur la cohésion territoriale, sujet de mon propos, avec la préparation des 100 ans de l'urbanisme en Europe, et enfin l'invitation des jeunes urbanistes à un atelier sur l'avenir des villes et le changement climatique.

Pourquoi le CEU parle-t-il aujourd'hui de « Cohésion territoriale et de ville durable » ?

Tout simplement parce que face aux défis de l'évolution démographique, du changement climatique, de l'énergie, de l'économie, il suffit de regarder la réalité : en France métropolitaine, pour 2008, sur un peu plus de 62 millions habitants, 13 millions ont plus de 60 ans, pendant que 15 millions ont moins de 20 ans.

Selon les projections jusqu'à l'an 2050 établies par le démographe Gérard-François Dumont, spécialiste en la matière, en France, le nombre des moins de 20 ans diminuerait, passant de 15 à 12 millions, pendant que les autres catégories augmenteraient quelle que soit l'hypothèse haute, basse ou moyenne.

Il faudra bien en tenir compte avant qu'il ne soit trop tard. Parallèlement, à partir de la répartition des émissions françaises de gaz à effet de serre dont on sait que l'urbanisation, existante ou future, en est la principale cause, on comprend que s'investir sur les métabolismes des villes et des régions n'est pas neutre et constitue même un véritable enjeu. Cette prise de conscience est d'autant plus remarquable que l'on constate à travers le monde l'énorme croissance de l'importance des villes. En ce début du XXI^e siècle, les villes sont confrontées à l'une des transformations les plus profondes de l'histoire de l'humanité. En effet, si en 1950 il n'y avait « que » 80 villes de plus de un million d'habitants, en 2000, leur nombre s'est élevé à plus de 360... et s'il est difficile d'appréhender 2025, nous savons que la situation va forcément exploser. Regardons simplement ce qui se passe aujourd'hui, en Chine, en Inde, aux États-Unis et en Europe, sur l'axe Londres-Paris-Rome.

Aujourd'hui, l'Europe est, dans le monde, un territoire unique avec 5 000 villes entre 5 000 et 10 000 habitants et seulement 1 000 villes de plus de 50 000 habitants. À la différence des autres continents qui comptent davantage de mégapoles de plus de 5 millions d'habitants, l'Europe, à taille humaine, dispose de diversité et de réseaux. La cohésion territoriale européenne et la ville durable sont un véritable combat : *nous avons à valoriser nos caractéristiques propres et à mettre en réseau nos territoires.*

Le référentiel des professionnels de l'urbanisme s'inscrit dans les politiques d'aménagement du territoire et des villes, allant de la *Nouvelle Charte d'Athènes* au *Livre vert* sur la cohésion territoriale, de la *Check-list* à la *Charte de Leipzig*.

Ainsi, pour traduire ce que sont pour nous cette cohésion et le développement durable des villes et des régions, avançons quelques idées simples :

- Articuler les échelles entre elles, avec une coordination verticale à développer entre les territoires, sans opposer rural et urbain.
- Développer la planification et la créativité entre les acteurs sans craindre les partenariats.

L'exemple que je vous donne sur l'Europe du Nord-Ouest, pour un développement durable et équilibré du territoire, évoque quatre types de zones (suivant le schéma ci-après) :

- Une zone dite ouverte : c'est globalement tout le Nord-Ouest de l'Angleterre et l'Irlande, avec de vastes environnements naturels de haute qualité, menacés de dépopulation et en déclin, mais avec un tourisme intense dans certains sites. Ce type de zone est caractérisé par de mauvaises liaisons avec les services urbains. Les priorités ont pour objectif de renforcer le rôle des villes régionales, les liaisons avec les centres stratégiques, de maintenir une faible pression environnementale et d'exploiter le potentiel endogène.
- Une zone, dite « des îles » : c'est le centre du Royaume-Uni, région industrielle et urbanisée, faisant pression sur les environnements naturels des régions voisines. Elle comporte des centres urbains importants avec des capacités d'expansion, mais elle a des barrières fortes et des liaisons relativement faibles avec les villes majeures et les portes d'accès. La priorité serait d'y consolider les fonctions globales et les corridors/liaisons avec la zone centrale.
- La zone centrale, celle du triangle Londres-Lille-Paris, englobant donc Rouen, et ses prolongements immédiats, aussi bien sur la Belgique-Hollande que sur la Ruhr : c'est la locomotive économique globale qui engendre d'extrêmes pressions environnementales sur l'agriculture, avec un trafic dépassant les capacités des systèmes naturels. Les espaces ouverts et les aires rurales accessibles y sont menacés. La gestion de l'eau y est critique, particulièrement dans la zone Rhin-Escaut-Meuse. La priorité y est le maintien de la compétitivité des villes globales et l'accessibilité interne et externe, tout en contenant la croissance physique et en libérant la pression sur l'environnement.

- La zone intérieure, c'est globalement l'arrière de la région parisienne, avec ses paysages diversifiés dans une aire rurale prédominante menacée de dépeuplement, mais avec des centres urbains importants. L'opportunité majeure sera d'y développer des activités culturelles et de loisirs, tout en jouant un rôle dans l'amélioration des liaisons vers l'Est et le Sud.

Ce schéma est complété par la proposition d'une notion de « bassin de vie », par secteurs, présentant les diversités des caractéristiques à valoriser, comme par exemple l'amélioration de la mise en réseau des principaux pôles.

La réflexion est complétée par l'examen des perspectives économiques par région, indiquant le rôle déterminant qu'elles peuvent jouer sur la structure urbaine dans les dix années à venir... et en soulignant que les écarts qui se creusent ne sont pas une fatalité. La Haute-Normandie étant restée sensiblement stable entre 1996 et 2008, la capacité de « cohésion territoriale » peut faire infléchir positivement les tendances.

Nous pensons enfin que développer l'information, la croiser dans l'espace à différentes échelles, s'avère une stratégie pour faire « le bon choix » d'aménagement et l'intégrer dans la « cohésion territoriale » du réseau des villes dans lequel il s'inscrit. L'enjeu reste l'articulation entre le développement des polarités et la valorisation de la trame verte et bleue. Cet exposé s'appuie sur le schéma régional d'orientation du Nord-Pas-de-Calais qui a été utilisé dans les discussions du Grenelle de l'environnement, et dont l'objectif était de rendre les directives régionales d'aménagement opposables :

- pour constituer des « trames vertes et bleues de la nature » ;
- pour structurer des « trames rouges et orange de l'activité et des déplacements » permettant de maîtriser la péri-urbanisation : c'est la stratégie dite des deux réseaux qui a été appliquée.

La stratégie des deux réseaux, d'après Sybrand P. Tjallingii (*Ecopolis stratégies ecologically sound urban development*, 1994), distingue :

- les fonctions « hautement dynamiques » (industrie, commerce, récréation de masse, agriculture moderne) ;
- les fonctions « faiblement dynamiques » (développement et conservation de la nature, récréation calme) avec des réseaux de transport associés aux fonctions hautement dynamiques et les réseaux hydriques associés aux fonctions faiblement dynamiques, et souligne la nécessité de dépasser la vieille polarité urbain-rural.

En raisonnant sur les polarités, on peut constater l'évolution du commerce et des villes, et préciser la notion des « bassins de vie »

autour de ces polarités ; en apportant un éclairage sur les ménages et les comportements stratégiques, on peut mieux comprendre les attentes et construire les partenariats ; en analysant les dynamiques de construction, les logements en termes de taille, de financements et d'attribution, enfin en croisant les analyses de l'occupation du sol et son évolution sur plusieurs types de paysages franchement différents, comme le bocage ou la culture ouverte, nous mettons en application la réflexion sur le durable.

La cohésion territoriale et la ville durable, c'est construire et s'approprier un référentiel « développement durable ». Pour ce faire, il convient donc de mener les actions suivantes :

- observer un territoire et suivre son évolution afin d'en tirer périodiquement le bilan et, le cas échéant, réviser les choix et/ou les politiques tout en se conformant à la législation ;
- définir les choix stratégiques avec les axes de développement et la définition des offres de services ;
- mesurer l'impact d'un projet sur un territoire du point de vue du développement durable, permettant aux décideurs de choisir sur la base d'un diagnostic croisé et d'une évaluation de leurs impacts ;
- développer la démocratie locale, en sensibilisant, informant, communiquant et éduquant tous les acteurs pour finalement débattre des valeurs collectives en faveur d'un développement durable.

Le *Livre vert* sur la cohésion territoriale a bien pour objectif de faire de la diversité territoriale un atout, en jumelant cohésion économique et sociale, et en recherchant l'équilibre et l'harmonie, par exemple, dans les zones de concentration, en gommant les écarts de densité, dans tous les cas en reliant les territoires et en maîtrisant les distances, sans oublier de surmonter les divisions, tout en prenant en compte les régions ou zones géographiques ayant des caractéristiques particulières, comme la montagne ou les îles.

Le travail du CEU a pour objet de participer au débat qui doit s'ouvrir le 28 février 2009 sur la politique européenne, en répondant aux questions suivantes :

- quelle définition pour la cohésion territoriale ? en proposant de renforcer un territoire tout en valorisant ses qualités, en développant les synergies au-delà des limites administratives et en intégrant les politiques sectorielles dans l'espace et le temps ;
- quelles ampleur et portée de l'action territoriale ? L'Europe a joué un rôle majeur pour aider au décloisonnement entre les territoires,

à travers les frontières pour développer la créativité, les synergies... C'est un atout majeur de son développement futur ;

- quelles coopérations encourager ? Développer des réseaux de villes et régions sous toutes leurs formes : fonctionnels, culturels, échanges d'expériences. Le CEU encourage les urbanistes à la mobilité professionnelle à travers l'Europe, avec la mise en place d'une plate-forme des urbanistes et la mise à disposition d'un réseau d'experts européens prêts à partager leur expérience et à intervenir auprès des territoires qui le souhaitent ;
- quelles coordinations ? Les urbanistes développent des méthodes et des pratiques pour construire une vision spatiale du territoire partagée par l'ensemble des acteurs qui contribueront au futur de ce territoire ; analyse de ses forces et de ses faiblesses, comparaison et mise en réseau dans un espace élargi en spécifiant qu'il n'y a pas une politique sectorielle clé à mettre en avant, *a priori* ;
- quels seraient les nouveaux partenaires ? Les acteurs de la société civile, des mondes associatif ou économique demandent à être impliqués davantage dans le processus de réflexion, sans pour autant mettre en cause les systèmes électifs légaux... La clarté des rôles des différents acteurs est essentielle au déroulement positif du processus de cohésion territoriale.

Comment améliorer la compréhension de la cohésion territoriale ? Le CEU propose dans son document « un urbanisme stratégique pour construire la cohésion territoriale », des recommandations pour l'élaboration de « visions spatiales ». Il affirme que la cohésion territoriale ajoute à la cohésion économique et sociale, participe à l'efficacité et à la qualité des services, renforce les interactions entre les systèmes sectoriels : synergie, mixité des fonctions, accessibilité, enfin qu'elle assure une véritable synergie entre l'environnement et le système urbain par une mise en valeur de l'identité de chacun, par une qualité de vie s'appuyant sur les valeurs écologiques du territoire.

Tel est le message que je souhaitais transmettre pour faire connaître les problèmes qu'il est nécessaire de poser actuellement en vue d'étudier les meilleures solutions à leur apporter.

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Avancées techniques au service du patrimoine à restaurer, pourquoi s'en priver ?

par M. Serge VAN DEN BROUCKE

Rédacteur en chef de la revue spécialisée *Atrium*

(Séance du 14 mars 2009)

J'aurais pu donner comme titre à mon intervention « Développement durable et bâti ancien : défi de l'avenir ou incompatibilité ? » En effet, lorsque l'on construit un bâtiment neuf, il est aisé de prendre en considération, dès sa conception, des paramètres aussi avantageux que l'énergie solaire ou une isolation parfaitement étudiée. Mais dans un bâtiment ancien, dont l'architecture n'a forcément rien à voir avec ces considérations modernes, les questions sont complexes.

Aujourd'hui, en effet, le développement durable est partout, dans pratiquement n'importe quel bien de consommation dont plus un seul n'est mis sur le marché sans son estampille « durable ». Et si nous rendions aux expressions leur sens véritable ? La notion de développement durable est née en 1987 : elle a été employée officiellement dans le rapport Brundtland du nom de la présidente norvégienne de la Commission mondiale sur le développement et l'environnement. Il ne s'agit pas, comme certains le pensent, d'aller apprendre à chanter aux oiseaux, mais d'établir « *un mode de développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* » Il était donc alors envisagé d'apporter une appréciation du poids des techniques modernes et des styles de vie humains

– surtout occidentaux –, qui pèsent sur « la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

L'homme au centre du monde

Nous nous trouvons donc bien dans le cas d'une nouvelle théorie anthropocentrique du monde, et non pas du tout dans une remise en cause philosophiquement fondamentale de la position de l'homme par rapport à la nature ou aux autres êtres vivants qui la composent et l'animent. Sous cet angle, le développement durable n'est pas exactement une étape supplémentaire dans le long (et souvent décourageant) cheminement des protecteurs de la biodiversité. Les grands de ce monde ne parlent pas, sauf de façon anecdotique, de redéfinir les rapports homme/nature dans une perspective enfin plus juste, globalement plus morale : on recherche une méthode différente d'exploiter cette nature pour que l'homme puisse la mettre à son profit le plus longtemps possible. Ce n'est pas vraiment la même chose. L'affaire des biocarburants en est une preuve entre mille. Promouvoir, d'une part, l'expansion économique et la consommation perpétuellement exponentielle des sociétés humaines en affirmant, d'autre part, qu'il est possible de mettre en œuvre des moyens pour que la nature soumise, dominée, s'en accommode encore et toujours, tel est le postulat de départ.

Ce préambule, quant au sujet qui nous préoccupe, n'est pas oiseux : en effet, certains persifleurs insinuent aujourd'hui que notre fameux Grenelle de l'environnement fut une usine à gaz qui, au bout du compte, ne lâche qu'une effluve. C'est inexact. Il y a tout de même au moins un domaine dans lequel les choses ont été concrètement bousculées, celui, précisément, du bâtiment.

La problématique du bâti ancien

Si nous dépassons le niveau du simple marketing cynique ou des incantations stériles, nous constatons deux faits : d'abord, la prise de conscience que l'énergie, devenant de plus en plus coûteuse, ne doit plus être gaspillée. Ensuite, en conséquence, le défi est lancé aux architectes de concevoir des bâtiments différemment. Tout ceci est bel et bon : personne ne saurait contester l'avantage de dépenser moins pour vivre confortablement chez soi. Mais si l'on peut imaginer toutes les avancées techniques que l'on veut dans une construction neuve, on peut se demander ce qu'il en est du bâti ancien.

Le parallèle entre cette nature à laquelle on fait faire des choses – pas très naturelles – au bénéfice de l'homme se rêvant encore tout-puissant,

et ces maisons plusieurs fois centenaires auxquelles on veut appliquer, au profit d'une rigueur normalisatrice, des règles fondamentalement contraires à l'essence même de leur construction, est intéressant à souligner. Le paradoxe tient essentiellement au fait que l'occupant d'un habitat patrimonial, s'il apprécie sa maison pour son esthétique et son authenticité, n'est pas du tout prêt à vivre comme un paysan du temps de la Fronde, et c'est bien normal. Inclure dans ces bâtisses le maximum d'éléments du confort moderne et de matériaux conformes à la législation en vigueur sur les économies d'énergie, tout en préservant le cachet historique du lieu et l'originalité architecturale, c'est indispensable. Mais c'est aussi parfois un véritable casse-tête.

Il n'y a pas deux bâtiments semblables

Il existe deux grandes catégories de fabricants de matériaux de restauration/rénovation du bâti patrimonial : les premiers sont des puristes, parfois un peu braqués sur un passé plus ou moins mythifié, ne produisant qu'au compte-gouttes des formulations savamment pesées. Les seconds sont des industriels se revendiquant comme tels, ayant développé des gammes spécifiques visant le marché de l'ancien. Les deux ont bien entendu leur justification, mais ils ont aussi à la fois raison et tort. Le puriste ne peut pas toujours garantir une constance dans l'approvisionnement de gros volumes pour des chantiers très importants, et l'industriel clame souvent un peu fort que son produit est idéal pour tout type de bâtiment, quelles que soient son époque et sa situation géographique. Or la particularité d'un bâtiment ancien, c'est au contraire son caractère unique. Pratiquement, chaque cas est différent, même si l'on retrouve évidemment des points communs selon les matériaux mis en œuvre et les styles locaux.

Les architectes se méfient beaucoup du « produit miracle », dont la tenue dans le temps n'est pas toujours validée par l'expérience de terrain, pas plus que les éventuelles réactions physico-chimiques des différents matériaux entre eux. Il ne faut pas posséder le don de double vue pour comprendre qu'un isolant hermétique fixé contre un mur en torchis entraînera à court terme de bien désagréables désordres, pour prendre un exemple simple. On se souvient avec effroi des dégâts causés – entre 1950 et 1970 environ – par la quasi-systématisation de l'application d'enduits de ciment sur les murs des beaux bâtiments ruraux dans les campagnes françaises : pourrissement des ossatures bois, fissurations et délitement des matériaux naturels de remplissage, puis chute par plaques entières du fameux enduit, selon les cas.

Un élan de bonne volonté

Les exigences normatives prévues pour le contemporain sont aujourd'hui bien souvent difficiles – voire impossibles – à appliquer en l'état pour l'ancien. Les professionnels de l'acte de restaurer demandent donc aux instances concernées l'ouverture d'un dialogue visant soit à modifier ces textes, par l'adjonction de codicilles concernant le patrimoine, soit plus simplement à exempter certains bâtiments de ces obligations inadaptées. On pourrait croire qu'il y a, sous-jacente, une volonté d'inertie de la part d'un secteur patrimonial que l'on soupçonne à tort de passéisme. Il n'en est rien. Au contraire, tout le monde fait preuve de bonne volonté, apporte des propositions, tente de trouver des solutions. Mais nous sommes dans une période d'incertitudes, d'approximations, pour ne pas dire de flou. Un autre exemple significatif : deux précautions valant mieux qu'une, une partie des architectes, face à des maîtres d'ouvrage leur demandant de mettre en œuvre certains produits d'isolation « écologiques », d'origine végétale ou animale, exigent une décharge écrite, face à l'absence de DTU (Directives techniques unifiées), d'AT (Assurance technique) ou de réponse vraiment claire du fabricant. Mais le mouvement est engagé, l'évolution des choses est en cours.

De même, la pertinence des diagnostiqueurs, censés émettre un avis dans le cadre du bilan énergétique nécessaire lors de la vente d'un bien immobilier, n'est pas toujours inébranlable, et bien peu d'entre eux sont des spécialistes du bâti ancien. Là aussi, des améliorations commencent à se traduire : la puissante association « Maisons paysannes de France », notamment, s'est engagée dans un processus de conseil et de formation de la profession. En fait, les architectes connaisseurs cherchent surtout à faire passer un message de bon sens auprès des maîtres d'ouvrage et des autorités : il n'y a rien de plus « durable » que le bâti ancien. Les méthodes constructives de jadis sont par définition en harmonie avec l'environnement. Pas la peine de réinventer la roue. Ni de démolir ce qui a été bien pensé au départ. Rien n'ira correctement si l'on ne respecte pas d'abord l'esprit des bâtisseurs originaux, leurs méthodes, leurs matériaux, leur pragmatisme modeste. Et il faut accepter une évidence : certains bâtiments pourront effectivement se plier aux impératifs modernes, pour le bien de tous, sans qu'il soit nécessaire de les défigurer ni de les mettre en péril. Pour d'autres, ce ne sera pas possible. Le temps passe, les générations se succèdent, les déclarations péremptoires sont emportées par le vent, les lois de la nature, elles, demeurent.

Comme le disait Héraclite, « On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve. »

LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Pour quoi faire ? Avec qui ?

par M. Frédéric SANCHEZ

Vice-président de la Communauté d'agglomération rouennaise

(Séance du 17 avril 2009)

Le bassin de vie autour de Rouen mérite un projet ambitieux. Allant d'Elbeuf jusqu'à la commune du Trait en passant par l'Austreberthe, il bénéficie d'une *position stratégique*, tant par sa proximité avec l'Île-de-France que par ses infrastructures routières, ferrées et fluviales. Il constitue un *bassin de vie naturel* par les flux de population qui le traversent, notamment par la fréquentation des nombreuses zones d'activités commerciales ou économiques, et par la mobilité, à l'échelle de ce vaste territoire, des actifs.

Plus qu'un fleuve, *la Seine est un acteur principal, le fil bleu d'un territoire* qu'elle contribue à structurer et auquel elle confère une identité historique, touristique, géographique et économique. La présence d'entreprises de toutes dimensions, d'une zone portuaire dynamique, d'activités industrielles, de zones d'activités économiques ou commerciales, et d'un maillage dense de communes, sont autant d'atouts à valoriser.

De nombreux indicateurs soulignent que notre territoire souffre d'une identité insuffisamment affirmée. Les créations nettes d'emploi demeurent modestes et le déficit migratoire des jeunes actifs est significatif. Ces tendances rendent nécessaire la constitution d'une structure intercommunale économiquement plus attractive et démographiquement plus dynamique.

Le développement de la coopération intercommunale s'inscrit dans un contexte où *les habitants sont attachés au niveau communal qu'il faut absolument préserver*, mais où les enjeux en termes économiques, sociaux et d'aménagement territorial rendent indispensable le regroupement des collectivités au sein de structures disposant de moyens humains, financiers et techniques importants.

Partout en France, les territoires qui comptent se sont déjà organisés autour d'une collectivité territoriale forte ou envisagent de le faire. Ensemble, les communes du bassin de vie d'Elbeuf, de Rouen et de l'Austreberthe peuvent, à travers une Grande Communauté rassemblée, se donner les moyens de devenir le premier territoire du Nord-Ouest de la France.

La loi prévoit la possibilité de réunir plusieurs intercommunalités pour en constituer une nouvelle. Notre Communauté d'agglomération rouennaise propose donc la création d'une Grande Communauté d'agglomération, mobilisée autour de la Seine. Elle répondrait à trois objectifs principaux :

- assurer un développement territorial plus solidaire et harmonieux, créateur d'emplois et ambitieux, pour la préservation de l'environnement ;
- garantir la conciliation entre l'attachement à l'identité communale et la nécessité de dégager des moyens d'action pour des projets utiles à la population et au territoire ;
- assurer une meilleure sécurité financière des communes et de l'intercommunalité.

Trois mots-clés résument l'ambition du projet :

attractivité, complémentarité, qualité.

- *Attractivité* : pour renforcer nos entreprises, en attirer de nouvelles et défendre l'emploi, nos collectivités doivent accroître leur attractivité et leur visibilité en France, en Europe et au plan international. La Communauté peut être l'outil d'un rayonnement renforcé, fondé sur des investissements publics et privés : grands équipements notamment culturels, infrastructures, zones économiques diversifiées, enseignement supérieur et recherche.
- *Complémentarité* : l'attractivité résulte également de l'effet de cohésion rendu possible par une meilleure coopération intercommunale. Communes urbaines et rurales doivent à la fois gérer leur espace administratif propre, et répondre aux attentes d'une population qui pratique, dans sa vie quotidienne, « l'intercommunalité ». Des communes renforcées et des maires confortés dans leurs prérogatives, une Communauté puissante pour des projets structurants : la

- Communauté peut être cette intercommunalité nouvelle sécurisant la capacité d'intervention des communes et garantissant la réalisation de grands projets.
- *Qualité* : cadre de vie et habitat, environnement et espaces naturels, services publics : l'exigence de qualité est générale. Elle passe par une maîtrise de l'espace qui évite l'étalement urbain inutile, et le mitage des paysages. Elle suppose l'organisation progressive d'une nouvelle mobilité s'appuyant sur les déplacements doux et la densité des transports collectifs. Elle implique enfin une action guidée par le développement durable.

Les atouts d'un bassin de vie

Notre territoire s'est construit autour de marqueurs identitaires enracinés et durables. La Seine, le commerce fluvial et maritime dès le Moyen Âge, les teintureries, les draperies et le textile en général, au fil des siècles, la sidérurgie, le raffinage, les chantiers navals, l'industrie automobile et l'industrie chimique au xx^e siècle, l'élevage, les cultures maraîchères et fruitières : cette histoire-là résulte autant de la géographie que de l'intelligence des hommes. Face aux mutations accélérées du monde contemporain, les atouts d'hier demeurent, et le potentiel de développement est réel. En rassemblant leurs forces, les communes du territoire d'Elbeuf, de Rouen et de l'Austreberthe peuvent aujourd'hui construire une Communauté de tout premier plan.

« L'union faisant la force », une association des quatre Communautés serait bénéfique pour tous : pour celles qui manquent de moyens techniques et financiers pour porter des projets d'aménagement et de développement, pour celles dont les ressources financières reposent sur une ou des entreprises dont l'avenir est incertain, pour celles qui manquent d'audience pour défendre de grands projets au niveau national.

Un développement économique dynamisé

À l'heure de la mondialisation, les implantations mais aussi les délocalisations d'entreprises se décident aussi en fonction des atouts des territoires. La compétition est acharnée, tant au plan national qu'euro-péen, et mondial. Infrastructures routières et fluviales garantissant des liaisons optimales avec les centres de production et les aires de consommation, aides au développement économique et à l'installation d'entreprises, politique ambitieuse en matière de technologie numérique, existence d'une population d'actifs formés et performants, et aussi excellence culturelle sont des critères déterminants pour l'attractivité d'un territoire.

L'enjeu est d'autant plus grand que le tissu économique du bassin de vie est marqué par l'importance de secteurs traditionnels : industrie, construction... et aussi par la part relativement limitée du secteur tertiaire. Notre territoire doit aujourd'hui *combiner la réalité d'une industrie traditionnelle puissante avec l'évolution économique globale*. Concernant l'accueil de nouvelles entreprises, cela oblige à la constitution de réserves foncières pouvant en faciliter l'implantation : création de parcs et de pépinières dédiés, développement de zones d'activité mieux articulées entre elles... Mailler le territoire de façon cohérente, aider les nouvelles entreprises à s'y installer et trouver des solutions pour les entreprises ne pouvant pas, pour des raisons de coûts, s'implanter dans les centres urbains, se posent comme les principes directeurs d'une politique communautaire dynamique et globale en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises.

La compétitivité des entreprises et des économies nationales se fonde de plus en plus sur la capacité à innover. Cela implique un soutien massif à la *Recherche et au Développement, aux pôles universitaires, au développement de technologies numériques performantes*, avec notamment *la promotion du très haut débit*.

La Grande Communauté permettra de développer une politique plus ambitieuse en matière de *tourisme*, en s'appuyant sur nos ressources historiques, culturelles et géographiques. C'est vrai en particulier pour le *tourisme d'affaires*, dont les retombées en matière d'image et d'emplois sont importantes. La proximité avec l'Île-de-France et les sièges sociaux de grandes entreprises est un atout. Séminaires, congrès, etc., sont des activités à développer en adaptant les structures d'accueil et d'hébergement mais aussi en développant une communication spécifique à l'égard de ce public.

Être à l'écoute des acteurs économiques, c'est aussi développer les services aux salariés (crèches inter-entreprises, Plans de Déplacement Entreprises et Inter-entreprises, conciergeries d'entreprises...), créer une porte d'entrée unique pour l'aide et les services aux entreprises (fonds de garantie, prêts d'honneur, avances remboursables, aides à l'investissement et à la location d'immobilier d'entreprise...). Enfin, la fiscalité aux entreprises sera plus simple et plus équitable grâce à l'instauration progressive d'une Taxe Professionnelle Unique sur l'ensemble du territoire.

Construire un territoire solidaire

Une action publique coordonnée à l'échelle d'un périmètre élargi permettra de mutualiser des moyens et devrait entraîner des *baisses de tarifs pour de nombreux usagers*, notamment en matière d'eau et

d'assainissement. L'élargissement du périmètre des transports urbains conduira quant à lui à la mise en cohérence et à l'amélioration de l'offre en matière de transports en commun.

La création d'une Grande Communauté rassemblée permettra de *dégager de nouvelles capacités d'expertise technique* profitant à chaque commune, des plus petites aux plus grandes, des plus urbaines aux plus rurales, surtout en matière d'urbanisme et de projets d'aménagement.

Sur les plans financier et budgétaire, la création d'une Grande Communauté aidera à dégager des *moyens financiers supplémentaires* pour les communes. Par ailleurs, un budget communal ou intercommunal repose souvent sur les revenus de la taxe professionnelle d'un petit nombre d'entreprises implantées sur le territoire. Si celles-ci rencontrent une grosse difficulté, les conséquences financières peuvent être très lourdes. La Communauté pourra ainsi diminuer ce risque financier en le mutualisant, c'est-à-dire en le répartissant sur l'ensemble du bassin de vie.

Les relations entre les communes et la Communauté seront régies par une charte précisant le partage des compétences et des missions. En toutes circonstances, la priorité sera donnée à la proximité, à l'efficacité et à la préservation de l'identité communale. Le maire et les élus communaux demeureront les pivots de la préservation et du renforcement du lien entre les citoyens et leurs élus.

La création de *pôles de proximité* pour l'exercice des compétences communautaires donnera aux élus communaux la capacité de mettre en œuvre les services à la population de manière réactive et efficace. Conscients des spécificités et des besoins des petites communes, les élus de l'Agglomération de Rouen et de l'Agglomération d'Elbeuf ont mis en place des fonds de soutien aux « petites communes ». Les communes actuellement bénéficiaires de ces dispositifs en étant très satisfaites, le fonds dédié aux communes de moins de 3 500 habitants instauré par la Communauté de l'Agglomération rouennaise sera étendu à toutes les communes de moins de 4 500 habitants. Elles bénéficieront ainsi de moyens techniques et financiers supplémentaires pour leurs investissements et leur fonctionnement : travaux de sécurité, entretien du patrimoine, réhabilitation de centres culturels, aménagement de chemins piétonniers, réhabilitation de commerces...

Viser l'excellence environnementale

Faire cohabiter les hommes, leurs activités, notamment économiques, et même leur environnement est au cœur des enjeux actuels. Une action coordonnée à l'échelle de la Grande Communauté permettra d'agir plus

fort et plus juste. La protection de l'environnement, la prise en compte des changements climatiques et l'action sur la qualité de vie en général nécessitent une taille critique compte tenu de la complexité de ces sujets (relevé thermographique, bilan carbone, construction de bâtiments et infrastructures répondant aux normes environnementales actuelles, lutte contre les inondations...).

Les compétences exercées par la Grande Communauté – eau, transports, déchets, lutte contre les inondations... – et la volonté des élus de faire face aux défis actuels avec les moyens et les outils les plus performants, feraient de celle-ci la « La collectivité du développement durable ».

Préservation des espaces naturels et des paysages, renaturation de la Seine et des rivières en lien avec les partenaires institutionnels, promotion de la *Haute Qualité Environnementale* (HQE) en matière de logement et de bâti, *politique des déchets ambitieuse* associant les habitants à l'effort collectif, prise en compte des *risques industriels*, *politique de l'eau garantissant la qualité de cette ressource vitale et la maîtrise de son coût*, plan de déplacements privilégiant *les transports en commun et les modes de transport non polluants*, *lutte contre les inondations*, *coordination des politiques foncières et limitation de l'étalement urbain* pour équilibrer l'aménagement entre pôles périurbains et urbains... Le développement durable sera au cœur de la Grande Communauté.

En continuité de cette exigence environnementale, *l'achèvement des travaux relatifs au raccordement définitif du Pont Flaubert*, *le contournement* de l'agglomération de Rouen, l'amélioration des liaisons par transports en commun, l'appui aux initiatives régionales en matière ferroviaire (*cadencement, nouvelle gare et projet tram-train*) sont essentiels pour améliorer la qualité de vie des populations, l'accessibilité de notre territoire et son attractivité. L'audience de la Communauté sera d'autant plus importante sur des enjeux forts de structuration et de désenclavement du territoire qu'elle réunira un territoire et une population plus conséquents.

Les points clés de la Grande Communauté concernent le périmètre d'abord, les compétences et le mode de gouvernance, sans oublier bien sûr les personnels et les finances.

Le périmètre

La loi a prévu la possibilité, pour plusieurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), de se regrouper afin de constituer une structure plus vaste et plus intégrée. L'initiative d'une telle

fusion peut provenir d'une commune, d'un EPCI ou du préfet. Dans le cas présent, l'initiative de la démarche est conjointe aux Communautés d'agglomération de Rouen et d'Elbeuf, et des Communautés de communes de Seine-Austreberthe et du Trait/Yainville. À la suite de la délibération commune des quatre EPCI, le périmètre est fixé par arrêté préfectoral, notifié aux communes et aux EPCI concernés. Ceux-ci disposent de trois mois pour l'approuver. Dans ce délai, les communes délibèrent aussi sur les statuts et la répartition des sièges au sein du nouvel EPCI. L'arrêté est réputé approuvé si tous les EPCI et une majorité qualifiée de communes se prononcent favorablement. Si ces deux conditions sont réunies, le préfet prend un arrêté autorisant la fusion.

L'établissement issu de la fusion exerce sur l'ensemble de son périmètre la totalité des compétences obligatoires et optionnelles précédemment exercées par les EPCI. Les autres compétences dites facultatives peuvent être rétrocédées aux communes.

Dans le cas présent, eu égard aux niveaux de population, l'établissement fusionné serait une Communauté d'agglomération, ouverte à ceux qui, demain, souhaiteraient la rejoindre.

Comme toute structure intercommunale, le Conseil communautaire sera composé de délégués des communes dont le nombre est fixé, selon la loi, dans un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté préfectoral déterminant le périmètre de la communauté :

- soit par accord amiable de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées ;
- soit en fonction de la population, par décision des conseils municipaux des communes concernées, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté.

Dans les deux cas, chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

La décision initiale ou une décision modificative ultérieure peut prévoir la désignation d'un ou plusieurs délégués suppléants, appelés à siéger au conseil avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des titulaires.

Les compétences

La Grande Communauté sera, en termes juridiques et au moins dans un premier temps, une Communauté d'agglomération. Elle exercera à ce titre des compétences obligatoires et optionnelles dont certaines sont soumises à l'intérêt communautaire, et elle pourra également exercer des compétences supplémentaires, dites facultatives.

La Grande Communauté exercera de plein droit les compétences suivantes (obligatoires) :

- *développement économique* : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- *aménagement de l'espace urbain* : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains ;
- *équilibre social de l'habitat* : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- *politique de la ville* : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertions économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

En outre, la Grande Communauté devra exercer au moins trois compétences parmi les six suivantes (optionnelles) :

- création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- assainissement de l'eau ;
- eau ;
- en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air ; lutte contre les nuisances sonores ; soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés ou une partie de cette compétence ;
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- action sociale d'intérêt communautaire.

Le mode de gouvernance

La Communauté associera les usagers et les habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'action communautaire, et veillera à les informer régulièrement sur celle-ci.

Conformément à la loi d'orientation du 25 juin 1999 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, la Communauté, lors de son installation, créera un *Conseil communautaire de développement* dont l'avis sera requis concernant les grandes orientations de la politique communautaire.

La Commune, pivot du dispositif

La Commune doit rester le lieu privilégié de la relation entre le citoyen et ses élus. Le maire conservera la maîtrise de l'aménagement de sa Commune et son rôle de pilotage en matière d'urbanisme. Il gardera ses prérogatives en matière de police municipale. Il sera étroitement lié à la conduite des projets communautaires sur son territoire, via la création d'une Commission locale d'élus.

Les pôles de proximité

Une organisation très déconcentrée des services communautaires, fondée sur la création d'antennes locales ou de pôles de proximité, sera mise en place pour répondre au souci de proximité et au déficit de réactivité. Le partage du territoire en pôles tiendra compte *des logiques territoriales existantes*. Ces pôles seront constitués en grande partie des agents issus des structures intercommunales existantes. Ces pôles garantiront par ailleurs une *relation privilégiée et quotidienne entre les communes*, en particulier entre les maires *et la Communauté*. Animés par un cadre administratif ou technique, ils regrouperont un éventail de missions (voirie, urbanisme, aménagement, développement économique). Ils seront à la disposition des communes, notamment les plus petites, pour l'élaboration de leurs projets d'aménagements, en développant des services de conseils, d'expertise, voire de maîtrise d'œuvre. Les pôles interviendront dans le suivi et la gestion des services urbains (eau et assainissement, collecte des ordures ménagères, transports collectifs). Ils veilleront à la qualité du service rendu par les éventuels opérateurs, contribueront à l'analyse des besoins et à l'élaboration des politiques publiques.

La configuration de chaque pôle pourra être liée aux spécificités locales. Des guichets seront mis en place dans le cadre des services aux usagers (transports en commun, spécifiquement) pour faciliter les démarches administratives. *Lieux-ressources*, ils auront pour mission *d'informer les habitants sur les services et actions communautaires*.

Les contrats pluriannuels

Des *contrats pluriannuels* conclus entre les maires et la Communauté programmeront, de façon concertée, les *grands investissements* et leur financement. Afin de garantir la réactivité des services et la bonne information des usagers, *des outils technologiques permettant de faire remonter en temps réel* les éventuels problèmes constatés, seront développés.

Une charte d'organisation et de fonctionnement

Les modalités de fonctionnement et de gouvernance de la Communauté seront fondées sur quelques principes directeurs : subsidiarité, transparence et codécision. Ils se traduiront par une méthode fondée sur la concertation à tous les niveaux ainsi que par des mesures appropriées pour les plus petites communes, de sorte que celles-ci puissent recevoir un soutien prenant en considération leurs besoins.

Une *charte globale* fixera les grands principes d'organisation et de gouvernance entre les maires et la Communauté.

Mesures spécifiques aux communes de moins de 4 500 habitants

Pour assurer la représentation des communes de moins de 4 500 habitants, une *Commission du Conseil communautaire, présidée par un maire, traitera spécialement des questions relatives aux communes de moins de 4 500 habitants.*

Une *Direction spécifique* au service de celles-ci sera consacrée à l'ensemble des « petites » communes.

Les personnels

Conformément à la loi, les personnels des communes et des EPCI existants qui exercent des missions relevant des compétences obligatoires de la Communauté rassemblée deviendront des personnels communautaires. Les agents concernés par les transferts sont assurés, au minimum, du maintien de leur rémunération actuelle. Le passage en Grande Communauté offrira aux agents *des perspectives de carrières plus étendues*, sur l'ensemble du périmètre.

Les transferts de personnels seront précédés d'une *phase d'information et de concertation rigoureuse et approfondie* avec les agents

concernés. En matière d'affectation géographique, la contrainte des trajets domicile/travail sera prise en compte, notamment grâce aux pôles de proximité.

Les finances

Le budget de la Communauté sera alimenté par *cinq ressources principales* :

- la taxe professionnelle, versée par les entreprises. Son taux sera progressivement harmonisé au sein de la Communauté ;
- une contribution payée par l'État, appelée « Dotation Globale de Fonctionnement ». L'État travaille à la réduction de ses moyens, il faut donc rester très prudent. Mais le gain devrait être de l'ordre de *10 millions d'euros* ;
- une contribution « Transport », déboursée par les entreprises et les administrations du territoire, pour financer les transports en commun ;
- une taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer une partie de la gestion (collecte et traitement) des déchets ;
- le produit des factures d'eau.

1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

Le 1er Janvier 1890

Le 1er Janvier 1890

Le 1er Janvier 1890

Le 1er Janvier 1890

Monsieur le Ministre

Le 1er Janvier 1890

Le 1er Janvier 1890

Le 1er Janvier 1890

Le 1er Janvier 1890

Le 1er Janvier 1890

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
EST-IL COMPATIBLE
AVEC LE LOGEMENT SOCIAL ?**

par M. Bernard MARETTE

Directeur d'« Habitat 76 »

et

M. Christophe BIDAUD

Architecte DPLG

(Séance du 6 juin 2009)

Quelques définitions... par l'architecte

Avant d'entamer le sujet, l'architecte que je suis pense nécessaire de préciser le contexte dans lequel nous travaillons pour un « développement durable ». La recherche de haute qualité environnementale (HQE) nous impose d'abord de prendre en compte la demande et donc la nécessité de bâtiments peu consommateurs d'énergie, et en même temps « esthétiques », l'objectif étant d'obtenir, tant au niveau du coût global (correspondant au loyer plus les charges) que du confort et de la qualité, y compris l'accès aux personnes handicapées, un produit de qualité. Bref, il nous faut prendre en compte les nouveaux modes de vie, avec les technologies de communication et de mobilité actuelles tout en prévenant le changement climatique pour donner de la valeur à l'ouvrage que nous concevons. C'est le premier pilier : il est sociétal.

Le deuxième pilier est économique. Je pense qu'avec mon interlocuteur, nous avons quelques sujets à débattre. Pour vous, Maître d'ouvrage, il ne s'agit pas seulement de raisonner en coût d'investissement à court terme. Si vous considérez en effet l'intérêt de chacun au coût global, comme investisseur d'origine : construction, exploitation, maintenance et entretien durant tout le cycle de vie du bâtiment, vous avez aussi une logique patrimoniale pour l'occupant. Le locataire, qui est éventuellement appelé à devenir propriétaire, est naturellement sensible à la réduction des charges, d'énergie, d'eau, de maintenance, grâce au niveau de performance énergétique. Alors nous faisons tout pour concevoir un bâtiment à basse consommation dit « BBC », permettant de modérer d'autant plus la perte de pouvoir d'achat d'une partie de la population que le coût des énergies viendra à augmenter, ce dont nous sommes à peu près sûrs.

Le troisième pilier est environnemental : il vise la réduction de la facture que nous allons laisser à nos descendants, ainsi que son empreinte sur l'environnement : impacts sur la biodiversité, le confort et la santé, la fertilité humaine, le changement climatique, le bilan carbone, les produits chimiques aux conséquences peu maîtrisées, etc., etc.

Je pense donc qu'il est important de préciser que, dans l'action que nous menons conjointement, l'architecte n'est pas exempt de responsabilités citoyennes vis-à-vis notamment de son maître d'ouvrage, pour développer une conception de bâtiments fondés sur ces trois piliers fondamentaux.

Quelques définitions... par le maître d'ouvrage

Comment répondre en effet à la question un peu provocatrice : le développement durable est-il compatible avec le logement social ?

Je rappelle en premier lieu qu'après la reconstruction, c'est le mouvement HLM qui a montré la voie en élevant les premiers logements collectifs sociaux dotés du confort élémentaire (salles de bain, cuisines, puis chauffage). Nous poursuivons encore aujourd'hui. Je crois qu'on peut le dire, le « développement durable » est un thème sur lequel les organismes HLM travaillent sérieusement et font progresser chaque jour leurs capacités à intervenir dans le domaine de la qualité. Comme mon interlocuteur, je rappellerai, sous une autre forme, peut-être, les valeurs fondamentales et traditionnelles du secteur HLM : la solidarité, la qualité et l'efficacité.

La solidarité n'a pas besoin de commentaire, et tout le monde comprendra pourquoi. Pour la qualité, j'oserais affirmer que les constructions qui ont été réalisées n'ont pas à rougir, au contraire même, de la comparaison avec celles du secteur privé. Enfin, en ce qui concerne

l'efficacité, cela me paraît évident parce que sans elle, sans le souci de bonne gestion, on ne peut pas assurer durablement la qualité et la solidarité qui me paraissent indissociables. Si je relie ces valeurs aux trois piliers évoqués par mon interlocuteur, j'en conclurais volontiers que le développement durable, tout le monde en parle... mais tout le monde en fait-il ? Nous, nous pensons le faire effectivement depuis des années en ajoutant un aspect de « gouvernance » nous amenant à cumuler plusieurs métiers... car je suis d'abord un chef d'entreprise, avec une mission à remplir, d'intérêt général, dont le cadre a d'ailleurs été élargi et approuvé par la Commission Européenne.

Ce dernier point me paraît très important, car pendant les années passées, la question s'est vraiment posée de savoir si le logement social devait être une « mission de service public d'intérêt général », comme on le dit maintenant. Oui, je l'affirme, nous avons une réelle mission d'intérêt général, de solidarité ; et, pour la mener à bien, nous devons considérer que nos établissements sont des entreprises, à gérer comme telles : nous devons avoir et avons donc le souci de gestion pour mener notre mission durablement, dès lors qu'on a la volonté de l'équilibre de l'ensemble.

Après ces généralités, entrons dans le détail en commençant par ce sigle BBC (bâtiment basse consommation).

Alors comment faites-vous, Monsieur l'architecte, pour fabriquer un bâtiment basse consommation, et comment vos partenaires s'y emploient-ils ?

Le bâtiment basse consommation (BBC) vu par l'architecte

Le principe du bâtiment BBC est un objectif à atteindre, et qui sera la norme au niveau européen, en 2012, c'est-à-dire demain. Quelques chiffres très significatifs :

À l'heure actuelle, une maison individuelle, ordinaire, consomme 500 Kwa/h par m² et par an d'énergie primaire. C'est l'énergie qui sert à nous chauffer, à produire de l'eau chaude, à éclairer notre logement, à le ventiler et à assurer les services annexes, comme les machines à laver par exemple. Aujourd'hui, en 2009, le parc actuel de l'ensemble des logements sur la France entière est équivalent à 37 milliards de m² et consomme en moyenne par logement, tous types confondus (individuels et collectifs), 240 Kwa/h par m² et par an. Or un bâtiment BBC ne devra pas théoriquement consommer plus de 50 Kwa/h par m² et par an. Cela donne la dimension de l'effort qui doit être fait pour respecter cette règle à partir de 2012. C'est une marge absolument énorme qui ne pourra effectivement

se faire que par paliers. Cet objectif sera donc en priorité affecté aux bâtiments neufs. J'évoquerai plus loin les bâtiments à réhabiliter pour lesquels nous aurons quelques années supplémentaires.

La question est de savoir les moyens que nous avons à notre disposition pour atteindre ces objectifs. Le premier c'est le *bon sens*, qui revient à faire en sorte d'avoir une vision peut-être un peu plus moderne de l'architecture et de la composition urbaine. C'est sans doute, aussi, vouloir moins se mettre en avant, nous les architectes. Revenir donc à des valeurs de bon sens, d'abord en isolant bien le logement parce que nous n'atteindrons effectivement une faible consommation énergétique qu'à partir du moment où les déperditions seront réduites au maximum. Cela veut dire faire un manteau étanche, suffisamment isolant autour du logement ; c'est aussi profiter des apports logiques d'ensoleillement en faisant en sorte d'aller éventuellement chercher la lumière là où elle est. Rechercher le Sud, faire que les bâtiments eux-mêmes soient un peu mieux implantés, de sorte que les fenêtres soient exposées dans cette orientation plutôt que d'autres. Éviter donc celles des grandes baies vitrées qui font plusieurs m² plein Nord, ou Nord-Est. Ce sont des choses relativement simples... encore faut-il le vouloir. Parallèlement, il conviendra de demander un très gros effort de formation auprès des entreprises qui vont être à même de pouvoir réaliser les travaux.

Alors, sommes-nous aujourd'hui capables d'en mesurer déjà quelques résultats ? Il faut savoir que le mouvement visant à atteindre de tels objectifs ne date en France que de quelques années et que nous ne sommes entrés dans cette dynamique seulement depuis deux ou trois ans. L'Allemagne et les pays du Nord, tant en raison des rigueurs climatiques qui les affectent que de leur mode de réflexion aussi bien social qu'intellectuel, ont abordé ces problématiques d'une manière un peu différente, et depuis bien plus longtemps. Nous sommes donc amenés à nous inspirer des démarches entreprises dans ces pays, et les résultats en sont parfaitement connus, aussi bien en Allemagne qu'en Suède, Finlande voire en Belgique. Il est clair que tous ces pays ont d'énormes retours sur investissement, chiffrés, et qui permettent de vérifier qu'effectivement les dispositifs, tels qu'évoqués précédemment, sont extrêmement intéressants et tout à fait concrets.

Le bâtiment basse consommation (BBC) vu par le maître d'ouvrage et ses objectifs

Le mouvement est en train de démarrer, comme l'a dit notre architecte. Malheureusement, il est trop récent et nous n'avons pas encore de résultats à son sujet, et encore faut-il différencier la construction

neuve et le patrimoine existant. Pour la construction neuve, les maîtres d'œuvre, nos architectes connaissent mieux que nous ce qu'il faut utiliser en termes de matériaux, d'exposition, etc., pour obtenir des diminutions significatives de charges. Mais le grand challenge, l'ambition que nous avons dans le logement social, concerne le patrimoine existant, et ce problème est devant nous. La différence, c'est qu'actuellement nous ne sommes plus tout seuls, comme nous l'étions hier, à avoir ce souci, parce qu'il est partagé, j'en suis convaincu. Je pense d'ailleurs que la crise va être un élément qui va stimuler tout le monde, et tout particulièrement en ce qui concerne notre patrimoine existant.

On vous a parlé du bâtiment basse consommation (BBC), et c'est un vrai objectif. Même si ce n'est pas immédiat, puisque la réglementation ne nous y oblige pas encore, nous, bailleurs sociaux, venons de décider de lancer dorénavant, pour nos constructions neuves, toutes nos opérations en bâtiments basse consommation. C'est une décision tout à fait récente qui date d'environ deux mois. Pourquoi ? Simplement parce qu'il y a aujourd'hui un environnement d'accompagnement financier, qui n'existait pas auparavant, et qui nous permet maintenant d'envisager cette solution. Parce que pour un bâtiment basse consommation, le coût d'investissement est largement supérieur à ce que nous faisons autrefois. Alors, je voudrais, relativement aux enjeux, essayer de les situer par rapport à Habitat 76, soit 27 000 logements sur le département de Seine-Maritime, proche de chacun d'entre vous. Nous savons aujourd'hui que nos immeubles collectifs, dans l'échelle qui était évoquée tout à l'heure, consomment en moyenne, compte tenu de l'ancienneté de notre patrimoine, 230 Kwa par m² et par an. En revanche, les logements individuels, eux, dévorent beaucoup plus d'énergie puisque nous sommes parfois aux alentours de 400 Kwa. Ce n'est pas resplendissant, et nous aurons une véritable difficulté pour réaliser des opérations d'amélioration de ce bâti en vue d'obtenir le fameux 50 Kwa/m². Loin d'être gagné d'avance, nous avons réellement un challenge considérable sur le logement collectif qui date d'un certain nombre d'années.

Sa réalisation est devant nous, et même si nous n'en connaissons pas encore les résultats, le fait de nous avoir invités ensemble, maître d'œuvre et maître d'ouvrage, réunis sur ce sujet, est porteur d'avenir. Merci, Monsieur le Président, de l'avoir fait.

Il y a quelques années, les maîtres d'ouvrage, que je représente ici, pensaient qu'il faudrait bien que les maîtres d'œuvre se forment un jour sur le sujet, cependant que cela ne semblait pas être une de leurs préoccupations. Sans doute y avait-t-il quelques exceptions, mais globalement, ce n'était pas dans l'air du temps... y compris pour nous.

Il y a actuellement une forte ambition, mais aussi un point d'interrogation sur le résultat escompté, questionnement qui est heureusement en train de s'estomper. On sent bien que tout le monde prend le problème en main, que les professionnels du bâtiment s'en préoccupent, se forment et, comme le maître d'œuvre reste celui que l'on contacte en amont pour concevoir les bâtiments, nous sommes remplis d'espoir pour l'avenir.

Aujourd'hui, notre objectif pour Habitat 76, pour nos 27 000 logements, c'est qu'en 2020 nous soyons au minimum à 150 Kwa/h par m² et par an.

L'intégration dans un quartier... vue par l'architecte

J'ai évoqué tout à l'heure le « bon sens », et on revient à ce que normalement une réflexion d'architecte doit, devrait, ou aurait toujours dû être : se poser les bonnes questions avant d'intervenir sur un quartier.

La première des choses est de connaître le site, et pour cela, avant même de regarder un plan, accepter d'y passer, à plusieurs reprises, pas forcément très longtemps, de se balader, de parler avec les gens, de regarder le vent, l'éclairage naturel, les plantations, de deviner comment on y vit, comment on y accède... bref, il est impératif de sentir le quartier. Je parle de bon sens, et dis simplement que l'on avait peut-être tendance à oublier ce genre de préoccupations ces dernières années. Repartant sur les fondamentaux, on essaie de comprendre comment fonctionne ce quartier.

Autre problème, j'ai évoqué qu'effectivement il fallait que l'on aille chercher les bonnes expositions, qu'on trouve la lumière, qu'on profite du soleil là où il est. Cela suppose que, après examen des règles d'urbanisme, nous ayons effectivement une vision critique des règles du PLU (Plan local d'urbanisme), applicable sur le territoire. Or, ces règles sont et très générales, et très tatillonnes, selon l'objectif : favoriser le développement urbain, ou mettre en valeur l'inscription de tel ou tel bâtiment, équilibrer le développement, ou encore organiser des compositions urbaines. Mais ces recherches ne sont pas forcément les bonnes et les meilleures réponses à apporter pour avoir une bonne exposition, pour obtenir des orientations de bâtiments qui soient les plus favorables. Nous avons donc une vraie posture, très distanciée par rapport à l'environnement et à l'ensemble du contexte réglementaire, pour pouvoir nous re-positionner et offrir des bâtiments qui risquent, sans doute, d'être en rupture avec ce que nous avons l'habitude de voir.

L'intégration dans un quartier... vue par le maître d'ouvrage

Notre manière d'aborder cette problématique est un peu nouvelle dans le monde HLM, à savoir que, depuis deux ou trois ans, nous avons mis en œuvre ce que nous appelons des plans stratégiques de patrimoine. Je vous ai dit tout à l'heure que l'enjeu le plus important pour nous était le traitement du patrimoine existant.

Un plan stratégique de patrimoine est la résultante d'un certain nombre d'éléments prenant en considération notamment les qualités urbaine, patrimoniale et technique, l'attractivité d'un groupe de logements, sa performance économique, etc. L'ensemble de ces leviers relativement traditionnels nous ont permis de classer nos groupes. Nous y avons récemment ajouté trois autres critères qui sont évidemment la performance énergétique, l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes âgées, enfin les capacités d'accueil des publics prioritaires. Chacun le comprendra, ce classement tient naturellement compte de l'objet social de nos organismes. Et puis, une fois les analyses faites, nous avons croisé l'ensemble de ces éléments pour étudier les diverses options : tel groupe à tel endroit : mauvaise qualité urbaine, mauvaise qualité technique, etc. Ou pour celui-là, il est impossible de faire un investissement durable. Le mot durable a un sens et donc, dans ce dernier cas, il vaut mieux démolir et reconstruire la ville sur elle-même. Nous avons ainsi été amenés à segmenter l'ensemble de notre patrimoine sur le département de Seine-Maritime, ce qui nous permet d'avoir un véritable plan d'avenir. Je peux vous dire que nous n'avons pas trouvé beaucoup de groupes à démolir totalement, de nombreux sont à réhabiliter sérieusement. Je ne peux pas fournir d'exemple, c'est encore devant nous, mais je peux vous donner une idée de la planification de l'ensemble : d'ici 2020, nous allons consacrer 284 millions d'euros pour le patrimoine existant avec la volonté de le mener à un niveau satisfaisant dans tous les domaines que je viens d'évoquer.

L'architecte...

Pour donner un exemple, je vais essayer de vous expliquer un projet que nous avons réalisé conjointement avec Habitat 76. Le problème était simple, nous étions dans un quartier, en périphérie de Sotteville-lès-Rouen, quartier un peu compliqué puisque jalonné depuis l'origine par de petites constructions, au milieu duquel on avait posé dans les années 1965-1970, comme deux valises, deux grandes barres de logements. Ces bâtiments répondaient à l'époque à un besoin urgent et ils étaient d'ailleurs considérés comme extrêmement luxueux puisque, contrairement aux logements

existants, ils avaient tout le confort. Il ne s'agit pas ici de critiquer nos prédécesseurs. Ils ont répondu à une situation d'urgence avec les moyens qui ont été mis à leur disposition.

Maintenant, c'est effectivement à nous, en fonction des préoccupations urbaines et de développement durable, que revient la mission de ré-approprié ce patrimoine, de tenter de créer des liens au travers des constructions existantes et de redonner une nouvelle vie à ce quartier. Dans les faits, par la construction de 7 bâtiments, nous avons proposé une sorte de couture urbaine entre une frange d'habitats un peu diffus et ces deux grandes barres, le principe reposant sur la création de villas, venant en écho ou en dialogue avec les bâtiments existants, sortes de grosses maisons, aux formes peut-être plus facilement assimilables.

Le développement durable ne revient pas seulement à se préoccuper des économies d'énergies, mais aussi de la qualité de l'aspect extérieur ; à faire en sorte que l'habitat puisse s'inscrire dans la durée et que même les passants le ressentent, que les résidents, les personnes qui vont y demeurer, puissent s'y reconnaître et effectivement en retirer une image positive. Il est hors de question de proposer aux habitants un bâtiment dont ils pourraient avoir honte ; il faut au contraire qu'ils puissent en être fiers. C'est la recherche que nous avons faite à travers ce projet.

En façade arrière de l'imposante masse de la construction existante, une barre de modèle Coignet classique, nous avons introduit à la fois des formes architecturales tout à fait spécifiques basées sur la récurrence de la forme de la toiture avec des monopentes pour perturber un petit peu cet environnement extrêmement rigide, fait de panneaux de béton préfabriqués. Nous avons proposé des ponctuations de fenêtres un peu plus aléatoires et surtout nous avons introduit le bois, matériau plus vivant que le béton. Il permet, avec l'isolation par l'extérieur, de faire vivre un peu ce bâtiment. Qu'en pense le maître d'ouvrage ?

...et la réponse du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est tout à fait satisfait de voir évoquer ce programme. C'est une expérimentation qui a fait partie, il y a deux ou trois ans, d'un appel à projets des collectivités locales, Région et Département, et pour lequel nous nous sommes inscrits. Ce projet a été retenu, et puisque nous sommes en train de le tester, nous pourrions alors voir si cette opération spécifique de développement durable tient ses promesses d'un point de vue économique. Parce que concernant le développement durable, il ne faut jamais oublier l'aspect économique : sommes-nous et serons-nous capables de faire ce genre de réalisations avec un équilibre de coût global raisonnable ? Il ne suffit pas en effet

d'estimer que l'opération s'inscrit bien dans le site, que les formes architecturales sont sympathiques, qu'on retrouve du bois, que globalement la qualité, même de ce qu'on ne voit pas, est présente. Sans entrer dans le détail des techniques financières, le problème du maître d'ouvrage est le suivant : en construisant ou en modifiant un tel bâtiment comprenant des logements dont les charges mensuelles, de consommation d'énergie essentiellement, vont être divisées par 5, voire 6, ou 7 par rapport à ce qu'on connaît actuellement, sommes-nous réalistes ? Avec la réglementation actuelle, les locataires qui en bénéficient, ne participent pas à l'investissement. Il y a donc un vrai problème. Coûtant plus cher au départ, il faut financer plus, mais qui va payer le financement à assumer pendant encore des années et des années ? Le Grenelle 2, qui est en cours de réflexion, devrait nous donner des réponses notamment pour le patrimoine existant. Mais pour le patrimoine nouveau, rien n'est encore envisagé.

L'architecte...

Dans une deuxième opération également en cours d'étude et qui devrait sortir en début 2010, il est question d'un quartier ambitieusement qualifié d'éco-quartier par la mairie du Havre, situé sur le plateau entre Le Havre et Octeville, au Nord de la ville et très exposé. Sur ces terrains agricoles, la ville souhaite, pour se développer, non seulement maîtriser le foncier, mais aussi limiter l'étalement urbain en optimisant l'occupation de l'espace, en évitant les nappes de lotissement tout en proposant des logements individuels.

C'est une opération mixte prévoyant la construction de 22 logements individuels groupés en bande, et 12 logements intermédiaires. Les maisons en bande, exposées plein Sud, bénéficient toutes d'un garage dont les terrasses sont végétalisées, permettant de stocker de l'eau et par là même d'éviter de surcharger les réseaux d'eaux pluviales pendant les grosses pluies ; l'aspect des terrasses en est amélioré. Quant aux logements intermédiaires, ce sont des petits collectifs dont les circulations sont rejetées à l'extérieur, constituant ainsi comme un empilement de logements individuels plutôt que collectifs traditionnels.

La Haute qualité environnementale (HQE) consiste d'abord en la préservation des ressources. En dehors des terrains, quelles autres ressources arrive-t-on à préserver ?

Parlons dans un premier temps des énergies gratuites. Les toitures, monopentes ou non, pourvu qu'elles soient bien exposées, peuvent être dotées de capteurs solaires. Ces capteurs photovoltaïques, qui produisent de l'électricité à utiliser directement ou à revendre à EDF, permettent

d'éclairer les parties communes en évitant des charges complémentaires mais surtout, de préchauffer l'eau chaude sanitaire.

En ce qui concerne les eaux pluviales, outre leur utilisation sur les toitures végétalisées, on peut les traiter soit en les infiltrant directement sur la parcelle, soit en les utilisant par l'intermédiaire de cuves de rétention sur les terrasses, au sol ou enterrées, ce qui permet un usage sanitaire ou l'arrosage des jardins.

Ce point est particulièrement important pour une commune comme Le Havre, qui veut éviter des rejets sur les réseaux de la ville basse sujette aux inondations en cas de gros orages.

Vis-à-vis des maîtres d'ouvrage, les réactions des élus... et des entreprises

Les élus sont favorables par principe. Qu'on leur dise que nous allons faire du logement social basse consommation, qu'on leur propose de réhabiliter tel endroit avec un objectif Bâtiment basse consommation, et ils applaudissent des deux mains.

Mais quand la question se pose au sujet de la participation financière de la collectivité, c'est un autre problème. Est-ce bien notre rôle ? On entre alors dans le débat du financement du logement social, en attribuant sa responsabilité à l'État. Mais comme les collectivités locales ne peuvent pas se désintéresser de leur ville et de l'évolution de leurs quartiers, elles se sont, au fil du temps, intégrées dans ce processus de financement du logement social ; elles accompagnent donc le mouvement, toutefois, force est de constater que dans la situation actuelle, elles s'interrogent sur le devenir de cet accompagnement. Il y a donc là une inquiétude pour nous, maîtres d'ouvrage. Les élus sont bien favorables *a priori* mais, dès qu'on parle finances, il convient de leur démontrer tout l'intérêt que cela a pour leurs concitoyens. Finalement, ils seraient d'accord pour trouver des solutions sur le partage du coût de l'investissement avec les occupants, mais encore faut-il que la loi arrive... ce que nous attendons avec impatience.

Alors, les entreprises ! Ah, le nerf de la guerre ! Il ne suffit pas d'avoir des ambitions, tout maître d'œuvre et maître d'ouvrage que nous sommes, encore est-il nécessaire d'avoir des entreprises compétentes sur le sujet. C'est un mouvement qui est en cours, mais difficile. Je vous donne un seul exemple : nous avons à Habitat 76 l'ambition d'installer, à l'occasion de la rénovation de nos toitures, près de 40 000 m² de panneaux photovoltaïques. Pourquoi ? Comme évoqué à l'instant par mon interlocuteur, dans l'idée bien sûr, en diversifiant les énergies, d'avoir un réel impact sur la réduction des charges de nos locataires. Avec un

temps de retour que nous évaluons de 7 ou 8 ans, nous pensons répartir l'économie de charges sur les locataires pour moitié, ce qui amène à un amortissement sur 15 à 16 ans. Installer 40 000 m² de ces panneaux sur le territoire départemental, répartis sur environ 300 toitures, c'est un véritable enjeu pour les entreprises. Cela pourrait être l'occasion pour elles de venir installer sur le territoire régional une usine de production dans le domaine des panneaux photovoltaïques... Cela pourrait, seulement !!!... Or, aujourd'hui, qu'avons-nous comme réponse ? Nous verrons bien, c'est quelque chose que nous allons lancer sans doute à la fin de l'année, ou courant 2010, et nous verrons si les entreprises sont intéressées. Au-delà des panneaux photovoltaïques qui sont un cas spécifique, y a-t-il un vrai savoir-faire des entreprises au niveau local ? Le maître d'ouvrage qui s'exprime aujourd'hui estime que c'est en cours d'évolution, mais qu'il y a encore des efforts à faire. Je pense que le maître d'œuvre a plus d'éléments pour répondre sur le sujet.

La formation

S'il est effectivement indispensable que les architectes et les bureaux d'études, partenaires incontournables des maîtres d'ouvrage, se forment, il est aussi fondamental que les entreprises le fassent. Aussi faut-il qu'elles soient convaincues, en tant qu'acteurs citoyens, de la nécessité impérative et impérieuse que nous avons, tous, à poursuivre cet objectif. Nous en sommes aux prémises, nous étudions depuis deux, trois ans... Et le temps du bâtiment a une inertie relativement longue : entre le moment où le maître d'ouvrage lance un appel à candidature et celui où le projet est prêt, il se passe généralement deux et trois ans ; aujourd'hui, les appels d'offres sont fructueux ou en train d'être négociés. La phase de construction pourra commencer dans quelques mois. Et nous pourrons alors constater sur le terrain comment les entreprises vont appréhender cette dimension constructive et coopérative de l'opération.

Mais ce n'est pas tout. Il existe un véritable enjeu pour les entreprises locales. Il est clair que les maîtres d'ouvrage, publics notamment, qui vont lancer les appels d'offres, le feront au niveau européen. Si les entreprises locales ne sont pas aptes à répondre, ce seront d'autres qui viendront travailler. C'est un élément très important.

Pour compléter le thème de la formation « Haute qualité environnementale » (HQE), j'ai participé hier matin, à la Maison de l'architecture, à une session parmi celles qui ont été menées depuis les 3 ou 6 derniers mois, et qui vont se prolonger. Cela confirme qu'il y a et des architectes et des entreprises qui y participent et qui apprennent, au moins la théorie, en attendant d'avoir la pratique... Il faut bien commencer.

Comment poursuivre ?

Pour l'instant nous avons parlé uniquement de « bâtiment ». Mais si on veut rendre compatible le logement social et le développement durable – et telle est la question posée, n'est-ce pas –, il faut, me semble-t-il, ne pas se limiter aux points du bâtiment que nous avons évoqués. Il faut aller plus loin, également imaginer... et ce n'est sans doute pas facile. Jusqu'à présent, Habitat 76 se contentait de répondre à la demande des élus. Cela ne veut pas dire qu'on n'y réponde plus, actuellement... mais on attendait qu'ils viennent vers nous et ensuite on réalisait. Cela a abouti aux paysages que vous évoquez aujourd'hui. Je ne jette la pierre à personne, mais à un certain moment, il fallait construire rapidement pour accueillir des familles.

En ce moment, un organisme public, comme Habitat 76, n'attend pas qu'on vienne lui proposer des terrains ; il va les chercher, et nous nous sommes donc dotés d'une cellule de prospection foncière. Et pourquoi cela ? Dans le souci qui a été évoqué, à savoir qu'il est important que le logement social se trouve dans la mixité de la ville, à côté du privé. J'évoque, par exemple, le logement étudiant, qui trop souvent a été mis en périphérie des villes ; il est capital qu'on ait ce type de logement à l'intérieur même de la cité, pas simplement regroupé en centre-ville, mais disséminé un peu partout. C'est ce que nous cherchons maintenant à faire, en explorant du foncier dans ce que nous appelons les « dents creuses », pour pouvoir faire des opérations de 25 à 30 logements dans des quartiers qui jusqu'alors n'avaient pas de logements sociaux. C'est le premier pari pour l'avenir.

Le deuxième aspect, c'est le stationnement automobile. Il y a des PLU qui prennent cela en compte, pour le logement social, et cherchent à éviter, dès lors qu'il existe des moyens de transport efficaces, l'obligation de places de parking. Beaucoup de nos locataires n'ont pas de voiture et ne souhaitent même pas en avoir si toutefois ils ont les moyens de transport nécessaires pour se rendre à leur travail, aller en ville, sortir, etc. C'est une vraie préoccupation du moment, et une réelle évolution par rapport au passé.

Une autre piste pour le futur, c'est à l'inverse la rénovation urbaine dans les quartiers spécifiques de logements sociaux comme par exemple Caucriauville, au Havre, ou les Hauts de Rouen. Le souci consiste à intégrer dans ces quartiers du logement dit « privé » quand nous pouvons le faire, et si l'environnement a suffisamment évolué grâce aux opérations de démolitions et de rénovation. Cela prend, certes beaucoup de temps, mais l'objectif recherché est bien là.

Il existe à présent un élément nouveau, à savoir l'intérêt des promoteurs privés pour une collaboration avec les bailleurs sociaux. Sortant

d'une période où le bâtiment allait bien, le foncier, bien localisé en ville, était vraiment difficile à obtenir. Pour nous, de ce point de vue, il faut reconnaître que la crise n'est pas une si mauvaise chose, puisque certains promoteurs privés sont venus nous voir, nous disant en substance : « De notre côté, nous ne pouvons plus, nous n'avons plus de réservataires pour nos logements, seriez-vous intéressés ? » Et bien oui, Monsieur, nous sommes intéressés. Si nous le sommes rarement par la qualité des permis de construire déposés, nous demandons souvent à ce qu'ils soient revus ; et, intéressés par le positionnement géographique des fonciers, nous sommes maintenant en capacité d'obtenir du demandeur le respect, non pas de la Réglementation thermique 2005 (RT 2005), mais celui de la très Haute performance énergétique. Ce n'est pas encore le BBC (bâtiment basse consommation), mais c'est déjà beaucoup mieux.

...et la suite, pour l'architecte...

Quand bien même ce ne serait que par nécessité, un architecte ne peut pas ne travailler que pour le secteur social. Il travaille également avec le secteur privé, avec des promoteurs. De plus en plus, pratiquement dans toutes les opérations que nous étudions pour le compte de promoteurs, il nous est effectivement demandé entre 30 et 45 % de logements, qui seront affectés à un bailleur social. Pour deux raisons : c'est que d'une part la politique de mixité sociale se met réellement en place, et que, d'autre part, cela permet, au promoteur privé d'avoir une réelle assise financière avec pratiquement 50 % de son opération qui est pré-vendue. En fait, cette situation se généralise d'une manière tout à fait sensible.

...et celle pour les habitants...

Présentation d'un petit film concernant un nouveau quartier à Pont-Audemer, réalisé, il faut le préciser, par d'autres intervenants que ceux du jour.

Résumé en quelques phrases :

« Journaliste : – Depuis deux ans, Henriette a quitté sa résidence HLM pour une maison individuelle avec jardin et garage. Son loyer n'a pourtant pas augmenté, elle paie toujours 450 € par mois pour un T3, mais elle habite désormais dans un lotissement vert et aéré. Henriette n'est pas pour autant devenue propriétaire, elle profite juste des nouveaux équipements du logement social.

Henriette : – On peut faire de belles balades, il y a les étangs à visiter, il y a la faune à voir, oui c'est très très bien. Là c'est 100 % de différence.

Parce j'étais en HLM au quatrième étage, ce n'était pas trop mal... Je suis bien ici et puis j'espère bien y rester jusqu'à la fin de ma vie.

Journaliste : – Ces habitations sont labellisées "Habitat et environnement". En effet, les matériaux de construction utilisés sont écologiques, ces maisons possèdent une ossature bois, du bois qui vient des forêts françaises, car il n'est pas question de participer à la déforestation. Le lotissement a été imaginé pour respecter l'environnement. Quant aux maisons, elles sont conçues pour limiter les dépenses d'énergie et favoriser le confort des locataires : double vitrage, isolation thermique et phonique. Autre exemple, ce robinet écolo...

Henriette : – Avec ce système, il y a de l'air qui passe dans le tuyau en même temps que l'eau, ce qui fait qu'on a une économie d'eau au niveau consommation... et moi, pour ma facture.

Journaliste : – Un projet réussi et pourtant les conditions de construction n'ont pas été simples, le terrain était peu avenant, à l'abandon, mais surtout des rivières souterraines ont été découvertes et une ligne à haute tension traversait la zone. Collectivités et bailleurs se sont serré les coudes, résultat positif pour le maire de Pont-Audemer ?

Monsieur le maire : – Je crois qu'on a réussi le pari de préserver un environnement fragile et d'installer du logement social dans cet environnement qui, en même temps, est de grande qualité quant aux vues qu'il présente. Cela concerne l'aspect général. Pour les habitants qui occupent ces logements, je crois que le bilan que nous tirons aujourd'hui est tout à fait satisfaisant à travers d'abord ce qu'ils nous disent et ce qu'ils manifestent : plaisir, bonheur d'habiter dans ce quartier, et puis aussi sur la qualité même de l'habitat qui a été conçue par Daniel Ulac, l'architecte, et qui particulièrement présente une fonctionnalité tout à fait exceptionnelle.

Journaliste : – Une idée ambitieuse qu'entend bien renouveler le bailleur : la SILOGE, malgré le prix, car ce type de logement coûte en effet 17 % plus cher qu'un logement classique.

La SILOGE : – Nous avons acquis, avec cette opération, un certain savoir-faire, une expertise que l'on développe aujourd'hui et qu'on amplifie. Ce qu'étaient les normes applicables en 2003, au dépôt du permis de construire, nous l'estimions d'avant-garde. Aujourd'hui, c'est presque la norme et demain, ce sera encore amélioré.

Journaliste : – Une règle respectée par l'ensemble des bailleurs de Haute-Normandie. Le saviez-vous ? depuis deux ans, dans notre région, 86 % des nouveaux logements « visent » une performance énergétique supérieure à la réglementation en vigueur. »

Les pronostics pour l'avenir... par le maître d'ouvrage

— Nous avons effectivement évoqué l'évolution des métiers, mais la tentation concerne l'immédiat, sans voir le long terme.

— Je ne lis pas dans le marc de café, mais je peux vous dire ma conviction : le mouvement est lancé, et pour plusieurs raisons, il faut d'abord baisser la consommation de CO². C'est clair, chacun a une responsabilité, tout le monde le ressent, la crise est là. Le Grenelle de l'environnement qui vient d'avoir lieu et les deux lois qui s'apprêtent à sortir sur ce sujet-là vont sans doute amplifier le mouvement.

— Le logement social n'a pas le choix pour une autre raison, c'est que la famille moyenne que nous abritons a un taux d'efforts en terme d'habitation qui s'est accru ces dernières années pour de multiples raisons, celle du pouvoir d'achat notamment, et donc, le loyer étant ce qu'il est, c'en est un de logement social, plafonné et par conséquent sans possibilité de fluctuer. Il suivra l'inflation. La seule solution, pour réduire la quittance, c'est de diminuer les charges. *Nous n'avons pas le choix*. Il n'existe pas d'alternative pour la construction neuve ; en Haute-Normandie, on élève globalement un peu plus de 2 000 logements sociaux par an, dans les bonnes années. Ces dernières années, nous n'avons jamais construit autant, je pense que cela va continuer encore, et donc, je vous l'ai dit d'entrée de jeu, notre défi c'est le patrimoine existant. Il va donc falloir que nous ayons un réel savoir-faire, non seulement avec les entreprises mais aussi avec les maîtres d'œuvre pour que, dans le patrimoine existant dont le loyer est réglementé, les familles puissent continuer à assumer pour leur logement un taux d'effort compatible avec leurs revenus. Quand il est bien localisé et répond aux capacités financières de familles qui ne peuvent pas mettre plus, le logement social existant doit bénéficier d'opérations significatives d'amélioration de la performance énergétique.

— Je suis néanmoins optimiste, parce que je me rends compte que c'est aujourd'hui un souci partagé par l'ensemble des partenaires.

Les pronostics pour l'avenir... par l'architecte...

— L'opération que je vous présente est intéressante parce qu'elle s'inscrit dans la continuité du petit film que vous venez de voir. Ce document vous montrait effectivement un groupe de logements individuels à Pont-Audemer dans la zone d'aménagement concerté, dite ZAC des Étangs.

— Dans son prolongement immédiat, nous sommes en train de réaliser pour le compte d'Eure Habitat, qui est également un bailleur social de l'Eure, une opération de 65 habitations qui allie à la fois du collectif et du logement intermédiaire. Ce qui est intéressant, c'est de comparer et

de constater la filiation avec d'autres opérations réalisées dans le Nord de l'Europe. La perspective que nous avons donnée nous a permis de gagner le concours. Les travaux sont bien engagés pour une livraison en septembre prochain. Notre opération est caractérisée par des formes relativement simples, assez dépouillées, éliminant au maximum les ponts thermiques, sans parties saillantes par rapport au logement pour éviter au mieux les déperditions énergétiques, et avec un principe de desserte des logements par coursives extérieures. L'objectif était de multiplier la possibilité de logements traversants permettant une vraie ventilation ; ils sont orientés sur deux côtés, et il suffit donc d'ouvrir les fenêtres sur chaque face pour créer un courant d'air permettant au logement de mieux respirer, dans la mesure où, avec la réglementation actuelle, on est dans un système de parois extérieures bien étanches. Il fallait donc absolument préserver cet avantage. C'est une opération que vous pouvez facilement aller voir à Pont-Audemer. Le quartier est d'ailleurs très beau, avec l'ensemble des étangs qui sont en cours de réhabilitation. Je peux aussi évoquer une opération très intéressante réalisée à Fribourg en Allemagne, et que j'ai visitée de fond en comble.

Ce ne sont pas des logements sociaux à proprement parler, puisqu'il s'agit du réaménagement d'une ancienne caserne, dite du quartier Vauban, avec un dispositif très particulier : c'est en fait une copropriété qui s'est formée autour de bâtiments existants avant la réhabilitation des immeubles, et je trouve la démarche très intelligente. Ce sont des ménages qui se sont réunis, à 15 ou 20 familles. Ensemble, ils ont défini leur programme, choisi leur architecte avec lequel ils ont travaillé, et ils ont finalement organisé eux-mêmes l'endroit dans lequel ils allaient vivre avec leurs familles. C'est un système dont on pourrait éventuellement s'inspirer, mais je ne suis pas sûr qu'en France, on puisse facilement développer cet état d'esprit. Je trouve pourtant l'expérience très intéressante.

Si en France, on essaie de mêler logements privés et sociaux, dans le cas précis, ils ont choisi de mélanger bureaux et logements... et cela a l'air de plutôt bien fonctionner. Parmi les astuces, il faut signaler la mise en place de brise-soleil équipés de cellules photovoltaïques. Cette utilisation architecturale intéressante évite d'avoir en été une surchauffe à l'intérieur et permet en hiver, à la lumière qui est plus basse, de pénétrer pour réchauffer le logement. C'est l'apport gratuit d'un objet qui au lieu d'être inerte est actif, intelligent, et produit de l'énergie, sous forme d'électricité réutilisée à l'intérieur de l'immeuble.

On peut en aimer ou pas la traduction architecturale, mais ce sont des canons esthétiques qu'il va nous falloir revoir. Je suis en effet convaincu que l'expression architecturale des bâtiments va être amenée à évoluer d'une manière sensible parce que la préoccupation « énergétique » sera

au moins équivalente au souci « esthétique ». J'ai pu entrer à l'intérieur des logements, qui m'ont semblé extrêmement agréables à vivre, mais qui supposent très probablement des types de relations de voisinage différentes de celles auxquelles nous sommes habitués. Cela amène beaucoup de questions et nous place au cœur d'un vrai débat : ce n'est plus simplement une question d'énergie, mais vraiment une question de structure sociale qu'il faut sans doute se poser.

Autre exemple en Finlande, où on est déjà dans des expressions architecturales un peu récurrentes. Un nouveau style commence à émerger avec l'utilisation des structures en bois rapportées sur le bâtiment. Les dalles des balcons ne sont plus en prolongation de la dalle intérieure, comme cela se pratique encore chez nous, mais forment une structure extérieure supprimant totalement les ponts thermiques. Ce sont des traductions formelles que, dans les années à venir, nous allons évidemment rencontrer.

Pour conclure, nous sommes aujourd'hui, avec la crise s'ajoutant à la pénurie d'énergie inéluctable, dans une dynamique nous obligeant à apprendre, à penser le logement d'une manière nouvelle ; c'est une opportunité qui nous est offerte. Étant donné que nous n'en sommes qu'au début, nous devons d'abord nous inspirer de ce qui a déjà été réalisé, et des modèles dont on sait qu'ils fonctionnent. Puis, quand nous aurons acquis et éprouvé la technique, il nous appartiendra de trouver notre propre spécificité architecturale, d'inventer nos modèles architecturaux adaptés. Je pense que nous, maîtres d'œuvre et architectes, avec notre culture spécifique française, nous aurons à définir nos canons architecturaux comme nos anciens ont su le faire avec le béton, puis avec le métal.

Non, ce n'est pas de la philosophie, c'est très pragmatique. Comment effectivement, réhabiliter des bâtiments ? La réponse minimaliste, sur les barres des années 1970 par exemple, a été de faire un manteau extérieur, de changer les menuiseries, de modifier le système de ventilation. Avec 25 cm d'isolant, on peut essayer d'atteindre les objectifs. En revanche, pour les bâtiments architecturalement structurants d'une ville, la question peut être posée. Comment, en effet, allons-nous pouvoir, nous concepteurs, réaliser des édifices respectant à la fois la demande d'esthétisme et d'économie, comment essayer de produire du logement qui soit réellement adapté à des exigences contemporaines ?

C'est tout un ensemble de questions. Dans les années 1960-1970, nous étions dans une situation d'urgence parce que nous avions à reconstituer rapidement un très important parc de logements pour répondre aux besoins quantitatifs. Nous sommes aujourd'hui dans cette même

situation d'urgence, mais avec d'autres impératifs qui cette fois s'avèrent qualitatifs. Peut-être des décisions pour faciliter une mutation plus rapide de la ville devraient être envisagées. Je n'ai pas de solution à proposer, mais cela ouvre un champ des possibles extrêmement important, quel que soit le type de bâtiment.

En Europe du Nord, des immeubles importants, sans être obligatoirement des tours, ont déjà été réalisés en basse consommation, voire en bâtiments passifs, c'est-à-dire totalement autonomes, sans apport d'énergie extérieure.

Chez nous, vieux pays historique, quand nous travaillons dans un registre tendant à s'approcher du label BBC, notre action consiste à créer de la ville dans la ville, à reconstruire en fait la ville sur la ville. Plutôt que de vouloir, à côté d'un tissu extrêmement prégnant déjà bâti, reconstruire en densifiant, notre objectif a été de « remailler » les choses. C'est la raison pour laquelle les opérations présentées sont de petite échelle. Si la construction d'une quarantaine de logements reste limitée, elle n'en demeure pas moins une opération de haute couture, occupant certes un espace qui était libre. Croyez simplement que nous faisons tout pour revaloriser cet espace, visant ainsi à faire une ville toujours plus coopérative.

TRANSPORT FERROVIAIRE/

STRATÉGIE GLOBALE

Paris, Rouen, Le Havre

par M^{me} Geneviève LARMARAUD

Directeur du SCOT de l'agglomération Rouen-Elbeuf

(Séance du 20 juin 2009)

En ma qualité de directrice du Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale Rouen/Elbeuf (SCOT), il m'a été demandé de vous présenter l'état d'avancement de notre document de planification, élaboré pour les 15 à 20 ans à venir. Certains d'entre vous se souviennent évidemment du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), élaboré dans les années 1970. Le nouveau schéma, prenant en compte la loi Solidarité et renouvellement urbain, a quant à lui été réalisé en 2001, et je suis à l'occasion de sa présentation accompagnée d'Agnès Grandou, chargée d'étude au Syndicat mixte, et de Philippe Adam, chargé de mission à la Région Haute-Normandie.

Lors de l'élaboration, dans les années 1994-1995, du nouveau schéma directeur qui devait à terme se transformer en SCOT, nous avons relevé deux observations importantes :

- la première, c'est que la gare de Rouen souffrait d'un véritable handicap en ce qui concerne ses capacités d'accueil et de trafic ;
- la deuxième se résume au fait que notre agglomération, qui a moins souffert que d'autres de même taille face à une reconversion brutale de leurs industries, subit aujourd'hui un déficit important en matière d'emplois tertiaires supérieurs.

Alors, quand nous avons repris les études, les élus ont pensé que si une nouvelle gare d'agglomération pouvait répondre à des problèmes de mobilité, elle était aussi en mesure d'être le vecteur important d'un nouveau quartier d'affaires, donc d'une véritable ambition urbaine. C'est sur ces bases que la réflexion et l'amorce d'un projet ont été engagées. Ceci explique l'attelage, que je présentais tout à l'heure, très symbolique et en même temps très intéressant, impliquant Région et Communauté d'agglomération en co-maîtrise d'ouvrage, pour des études menées maintenant depuis 2003. Car, si c'est le Syndicat mixte qui a compétence en matière de projets urbains et de réflexion prospective à plus long terme, c'est la Région qui la détient en matière de transport. Cet attelage est symbolique dans la mesure où il montre que le projet que nous portons depuis le départ est solide, sachant qu'il vise à organiser une gare de centralité, et non pas comme certains pourraient le penser, une gare de rase campagne. S'organise ainsi un projet urbain important, donc forcément de grande ambition.

Voici à grands traits dressé le tableau de la situation.

Précisons encore que la co-maîtrise d'ouvrage intéresse dans un large partenariat non seulement toutes les collectivités locales : les agglomérations de Rouen et d'Elbeuf, le département de la Seine-Maritime, la ville de Rouen, mais aussi, bien sûr, les partenaires ferroviaires que sont la SNCF avec le RFF (Réseau ferré de France), et enfin l'État.

Ces partenaires, qui se retrouvent au sein d'un comité de pilotage se réunissant régulièrement, ont acté depuis 2003 un certain nombre de décisions, au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion. Celles-ci ont été prises de façon consensuelle, ce qui est suffisamment rare pour être souligné, et on sent bien qu'actuellement le projet prend encore plus d'ampleur, avec sans doute un plus grand intérêt politique, depuis que la discussion s'est amorcée autour du « Grand Paris ».

Avant de poursuivre, et pour répondre à la question qui m'est régulièrement posée, l'agence d'urbanisme d'agglomération vient officiellement d'être créée. Son président est Pierre Bourguignon, par ailleurs occupé aux mêmes fonctions dans le Syndicat mixte du SCOT, et il s'est, vous le devinez, beaucoup battu autour de ce projet. Le conseil d'administration se réunira le 3 juillet 2009, et l'agence devrait être opérationnelle courant 2010.

M. Philippe Adam va d'abord évoquer la situation actuelle : c'est une ligne qui fonctionne aujourd'hui très mal avec de nombreux obstacles, particulièrement en Île-de-France, sur la section Paris-Mantes, commune avec tout un ensemble de trafics franciliens, haut- et bas-normands, puis sur les points sensibles que sont Rouen et le reste de la ligne jusqu'au Havre.

C'est une ligne qui a une desserte relativement fréquente, mais reste problématique pour deux raisons essentielles : l'encombrement de la ligne et la disponibilité des quais. On ne peut plus aujourd'hui ajouter de trains de voyageurs aux heures de pointe, on ne sait plus allonger les trains de voyageurs et, par conséquent, mettre plus de voyageurs dans les trains. Les retards sont de plus en plus répétés, ainsi que l'allongement des temps de parcours. Bref, c'est une situation difficile qui ne peut que s'aggraver.

Et pourquoi cela fonctionne-t-il si mal à Rouen ? D'abord parce que la gare est mal localisée, coincée dans un trou, entre deux tunnels. Construite sur ce site en 1847, elle a déjà, au début du siècle dernier, été élargie pour arriver à sa configuration actuelle. Sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans des détails techniques, la gare compte trop peu de voies, des quais en nombre insuffisant et qui, en plus, sont trop courts. Les plus longs font 300 mètres quand aujourd'hui la norme est de 400 mètres pour une double rame de TGV. Enfin, la configuration technique est peu favorable à l'exploitation ferroviaire.

Quand la gare a été réaménagée en 1928, on en était à 6 mouvements à une époque où les migrations alternantes n'existaient pratiquement pas. Avec la configuration actuelle des voies et de la signalisation, d'après les études menées par le RFF (Réseau ferré de France), on pourrait peut-être aller jusqu'à 25 mouvements de trains de voyageurs aux heures de pointe. La seule chose qu'on puisse faire aujourd'hui serait de modifier la signalisation. Le problème est en cours d'étude pour augmenter un peu ce seuil en vue d'atteindre une trentaine de trains... mais sans pouvoir aller au delà sur le site actuel.

Quels sont les besoins en regard de ce chiffre ? Ils sont estimés pour une première adaptation considérée comme minimale à 37 mouvements, nécessités donc déjà bien au-delà du chiffre de 30. Si l'on se projette à un horizon légèrement plus lointain, à celui où les contraintes énergétiques et environnementales vont très probablement entraîner des demandes de transport ferroviaire sensiblement supérieures à ce qu'il est aujourd'hui, la SNCF parle d'une multiplication par quatre des trafics TER (trafics régionaux). Les autres pays européens ont des projections à peu près semblables, et le nombre de trains augmente considérablement. C'est un peu comme recourir à une boule de cristal, mais on estime qu'entre 50 et 80 trains serait une demande tout à fait plausible.

À son tour, M^{me} Agnès Grandou indique que le deuxième enjeu fort du projet est celui du développement économique. En effet, on constate, depuis un certain nombre d'années, non seulement dans l'agglomération rouennaise mais aussi dans l'ensemble de la Haute-Normandie, un déficit en matière d'emplois tertiaires, et tout particulièrement en ce qui

concerne les métiers tertiaires stratégiques de décision. Il est en effet admis que les agglomérations de taille comparable à la nôtre ont en moyenne 7,5 % d'emplois tertiaires stratégiques par rapport à l'ensemble des actifs. Nous ne sommes à Rouen que seulement à moins de 6 %. Au point de vue de l'évolution, la moyenne de ces emplois tertiaires est à plus de 20 %, alors qu'à Rouen nous ne sommes qu'à moins de 10 %.

C'est donc une situation délicate qui, malgré une légère tendance au rattrapage, nécessite des actions fortes. Pourquoi vouloir redresser la barre ? On pourrait se dire finalement « à chacun sa spécialité », mais comme on constate que l'emploi tertiaire stratégique est, aujourd'hui, celui qui a la plus forte progression et les plus puissants effets d'entraînement en terme de dynamique économique, c'est donc lui qui devrait drainer dans son sillage le maximum de créations d'emplois.

L'idée est donc de donner un signal fort pour qu'autour d'une nouvelle gare soit créé un quartier dédié à ce type d'emplois.

Ce raisonnement est totalement conforté par un récent rapport sur les gares contemporaines de M^{me} Keller, qui constate cet effet très sensible que peuvent produire les gares : lieu de pôles d'emplois stratégiques au cœur des villes et au centre des *modes* de mobilités.

Pour Rouen, ce serait donc un enjeu majeur que de saisir cette opportunité.

Les conditions qui, à notre sens, font que le projet pourra répondre réellement aux besoins sont au nombre de quatre :

- que la gare soit proche des habitants et des emplois ;
- qu'on puisse y accéder facilement ;
- que les services ferroviaires soient meilleurs que ceux de la gare actuelle ;
- que l'environnement de la future gare soit propice aux emplois tertiaires.

Première condition : réaliser une gare qui soit proche des habitants et des emplois. Nous avons mené, en mars 2007, une enquête auprès des usagers de la gare de Rouen Rive-Droite. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle l'essentiel des Rouennais prend le train pour aller travailler à Paris, une moitié d'entre eux l'emprunte pour aller exercer une activité extérieure, alors que l'autre moitié arrive de l'extérieur pour venir travailler à Rouen. D'où l'intérêt d'être à la fois proche des habitants, mais aussi à proximité des emplois puisque ces 49 % d'usagers viennent travailler, faire leurs études ou profiter de leurs loisirs à Rouen.

Être proche aussi parce que l'on se rend compte, grâce à cette enquête, que les voyageurs à Rouen sont, pour une grande partie, des usagers

du quotidien : 45 % d'entre eux disent venir à la gare tous les jours ou presque, mais si on y additionne ceux qui déclarent venir une à deux voire trois fois par semaine, deux tiers des voyageurs donc, dans une logique d'usage du quotidien, doivent pouvoir trouver une gare à proximité et ne pas avoir à faire 15 km.

Alors, être proche des habitants et des emplois, qu'est-ce que cela veut dire ? Dans une représentation qui figurerait le grand bassin de vie de Rouen, où chaque petit point sur une telle carte représenterait 50 habitants, on verrait donc clairement que c'est la commune de Rouen qui concentre le maximum d'habitants et, dans une moindre mesure, la première couronne de communes. De même pour les emplois, on trouverait sur la seule commune de Rouen 75 000 emplois, puis de l'ordre de 25 000 emplois sur la Rive-Gauche ouest, 27 000 sur la Rive-Gauche Est, et 23 000 sur le plateau Nord.

C'est donc bien vraiment sur la commune de Rouen que l'on trouve la concentration maximale d'habitants et d'emplois.

Deuxième condition, qui est fortement liée à la première, c'est la facilité et la commodité d'accès à la future gare. L'accessibilité se révèle d'autant plus importante que la moitié des usagers viennent de l'extérieur pour exercer une activité à Rouen. Quand ils arrivent à la gare, ils n'ont que leurs pieds ou les transports en communs pour se rendre à leur lieu d'emploi ou d'études. À partir de la même enquête, on relève que 47 % utilisent la marche à pieds, 45 % les transports en commun, et seulement 7 % la voiture. On se rend ainsi compte que la voiture n'est utilisée que par ceux qui viennent rarement ou exceptionnellement à la gare. Alors schématiquement :

- pour pouvoir se rendre facilement à la gare à pieds, rien de tel que de trouver autour du site et beaucoup de logements, et beaucoup d'emplois.
- afin d'être en mesure de se mouvoir aisément à la gare en transports en commun, il faut que celle-ci se situe au cœur d'un nœud de transports en commun sur lequel on trouve plusieurs lignes permettant d'aller dans un maximum de directions sans autre correspondance que de changer de quai. L'idéal serait de trouver une meilleure situation que celle actuelle de la gare Rive-Droite, non seulement sur un axe majeur des transports en commun, mais aussi sur un nœud qui s'éclate dans un maximum de directions.

Troisième condition de réussite, c'est la qualité des services ferroviaires que l'on devra trouver dans cette future gare pour répondre aux besoins représentés par quatre flux distincts :

- le premier flux de voyageurs est constitué des Haut-Normands qui viennent dans l'agglomération rouennaise pour exercer une activité ;
- le deuxième, ce sont des Rouennais qui vont vers l'Île-de-France ;
- le troisième, des Rouennais qui se rendent vers le reste de la Haute-Normandie, notamment vers Le Havre et Dieppe ;
- et enfin, le quatrième flux est constitué des Franciliens qui viennent exercer une activité à Rouen.

Cela suppose donc, pour cette future gare, de bien répondre à l'ensemble de ces besoins sur l'axe Paris-Le Havre sans oublier de pourvoir aux autres nécessités, fortes elles aussi, sur certaines destinations, régionales notamment, vers Dieppe, Yvetot, et Val-de-Reuil.

L'idée est donc vraiment d'imaginer à Rouen une future gare, nœud de toutes les destinations ferroviaires avec les correspondances à partir de l'axe principal Le Havre-Rouen-Paris, présentant une exigence particulièrement forte sur la qualité de desserte : organiser, à l'image des gares Suisses, ce que l'on appelle une gare de rendez-vous. À différents moments de la journée, pour un rendez-vous ferroviaire, tous les trains entrent dans la gare quasiment en même temps, les uns après et à côté des autres ; ils sont tous dans la gare à un moment donné, les usagers en descendent, prennent leur correspondance en moins de 5 à 10 minutes, puis l'ensemble des trains repart chacun vers sa destination. Cette organisation permettrait vraiment de maximiser les possibilités de correspondance, non seulement pour les habitants de Rouen mais aussi pour l'ensemble des Haut-Normands, y compris les Havrais, facilitant ensuite la desserte dans un maximum de directions.

Un autre enjeu fort en matière qualité de service ferroviaire concerne le fret puisque, aujourd'hui, la gare de Rouen Rive-Droite constitue un point de saturation par rapport à l'écoulement des trains de fret qui passent par l'axe Paris-Le Havre. Cela aiderait à améliorer la fluidité des trains de fret sur cet axe, sans oublier les développements d'axes ferroviaires complémentaires.

Enfin, *quatrième condition* de réussite du projet, c'est que la gare soit un lieu propice à l'implantation d'emplois tertiaires. Cela suppose que l'on trouve autour de la gare une surface suffisante de foncier disponible, que le lieu soit bien intégré dans la ville puisque ce type d'emplois recherche une localisation urbaine à proximité des équipements. Il faut que le lieu soit visible, emblématique, très facilement accessible. Comme exemple existant, on peut citer ici la gare d'Euronantes réalisée dans cet esprit. C'est la création d'un quartier autour de la gare de Nantes avec cette idée de développement d'emplois tertiaires stratégiques. Un quartier au cœur de la ville.

Ces quatre conditions répondent totalement aux orientations définies dans le rapport Keller, à la suite de la mission qui lui avait été confiée sur les gares contemporaines. Nous avons repris ici les propos du Premier ministre dans la lettre de mission qui évoquait *l'éco-mobilité* devant faciliter les déplacements, avec combinaison de plusieurs modes de transports, et qui parlait de l'enjeu du développement, de la densification des activités à proximité des lieux de transports pour créer, dans le futur quartier de la gare, un pôle de vie, un vrai lieu d'échange au milieu de la ville.

Alors, sur la base de ces conditions de réussite, nous avons cherché quel serait le lieu le plus adapté pour mener à bien ce projet. Vous qui connaissez bien votre ville de Rouen, vous en connaissez les contraintes topographiques et naturelles, les forêts qui entourent la ville, les astreintes d'habitat, d'ordre technologique ou industriel également. Il y a aussi les opportunités, avec certains lieux qui sont soit en friches, soit présentant un potentiel de mutation. En croisant opportunités et contraintes, nous avons envisagé sept sites.

Nous les avons regardés dans Rouen et sa première couronne, pour les raisons évidentes que nous avons exposées avec la nécessaire centralité. Ces sites se situent pour certains sur l'axe Paris-Rouen-Le Havre, et pour d'autres en dehors de ce sillon historique. Nous les avons examinés au regard des conditions de réussite que nous avons indiquées précédemment et, compte tenu des critères, en avons rapidement éliminé quelques-uns : Carville, Le Grand Aulnay ou le Fond du Val, qui ont montré leurs limites urbaines ou ferroviaires.

Le site de la gare actuelle supposerait, lui, d'entreprendre une action très lourde pour le quartier, sur un large périmètre entraînant une perturbation de la vie urbaine, bref une opération très difficile et coûteuse qui, par ailleurs, tout en restant difficile d'exploitation, ne répondrait pas vraiment au problème ferroviaire en raison du site enserré entre les tunnels. Pour ceux qui connaissent le quartier, ils devinent qu'il n'y a guère de possibilités de foncier autour de la gare pour développer le pôle tertiaire dont on aurait l'ambition. Une autre possibilité aurait été que certains trains venant du Sud puissent peut-être quitter le segment difficile, et avant de traverser la Seine, être reçus dans une gare, à Saint-Sever par exemple, comme cela s'est fait au moment de la remise au gabarit des tunnels, tandis que les autres trains auraient continué à utiliser l'itinéraire actuel. Ce ne serait bon, ni en termes de centralité, ni en matière d'accessibilité compte tenu de la modification du réseau des transports publics qu'il faudrait réaliser, puisque cette gare, relativement modeste, ne permettrait pas d'avoir une réelle ambition pour les transports publics. Concernant la desserte, on constate que l'on se retrouve

dans une situation difficile, avec deux points d'entrée manquant de visibilité, des correspondances perdues entre différents trafics, et puis, point incontournable, on continuerait à recevoir en gare de Rouen Rive-Droite les trains de la ligne principale, avec ses contraintes de longueur très préoccupantes pour l'avenir. On ne pourrait toujours pas mettre plus de gens dans les trains. Enfin, on a vu que le pôle tertiaire qui devrait s'y développer n'aurait aucun espace disponible, sinon en prenant sur l'existant. C'est donc un scénario qui ne présente pas les qualités requises pour atteindre les objectifs que la collectivité s'est fixés.

Un autre site, sur Sotteville, paraît intéressant du point de vue ferroviaire puisque l'on est situé directement sur la ligne Paris-Rouen-Le Havre, mais il présente, lui aussi, un certain nombre de difficultés. La première est qu'il n'est pas central : on se trouve à environ trois kilomètres du centre-ville. Cela veut dire qu'on ne vient plus à pieds, et qu'il faudra donc chercher une solution de transport. On se retrouve alors dans la situation défavorable d'avoir une ligne de transports publics vers la centralité mais ne desservant qu'une petite partie de l'agglomération, alors qu'il est souhaitable que cette gare nouvelle soit elle-même un lieu de transports urbains, ce qui n'est pas possible avec cette localisation. Un tel choix pénaliserait le temps de transport de 15 à 20 minutes pour arriver au centre-ville. C'est une incommodité difficilement acceptable. Pour le pôle tertiaire, si la difficulté technique ne pose pas de problème particulier puisque l'on est sur l'axe Paris-Le Havre, on ne se trouve vraiment pas en situation de centralité ce qui retire tout l'attrait recherché.

Le site suivant est celui de la gare Saint-Sever, donc un emplacement qui n'est pas situé sur la ligne Paris-Le Havre et qui nécessite, de manière à maintenir ou même à améliorer l'efficacité de la desserte Paris-Le Havre, un raccordement, et dans le cas présent un raccordement forcément souterrain qui par conséquent, du fait de la topographie, mesurerait à peu près 6 kilomètres. C'est un site de très grande centralité car dans la ceinture des boulevards, très accessible puisque le cercle d'un kilomètre et demi, que l'on considère comme maximal pour les déplacements à pied, englobe la zone la plus dense de l'agglomération ; même quand on prend le vélo, on couvre très largement la zone avant les côtes, et en tout cas on a une très grande surface de desserte possible à vélo. On est sur ce site en pleine centralité et on a toute possibilité pour refondre le nœud et le réseau de transport urbain, de manière à pouvoir depuis cette gare accéder, en direct, à tout un ensemble de points jugés importants.

Pour la desserte de trains, le site est très favorable, se branchant directement sur une section à 4 voies, et pour le pôle tertiaire, il l'est tout aussi, puisque l'on dispose d'un certain nombre de terrains, ce qui

permet d'imaginer le développement de tout un quartier nouveau. Bien évidemment, le revers à essayer réside dans les difficultés techniques et financières, étant donné que le site de Saint-Sever est indissociablement lié à la réalisation du tunnel.

Le dernier site étudié est celui de la gare d'Orléans. Vous savez que le projet de l'éco-quartier Flaubert entre dans une phase active puisque le maître d'œuvre commence à travailler pour la réalisation d'un certain nombre d'équipements. C'est un site relativement central, avec une accessibilité sans doute moins bonne qu'à Saint-Sever, car l'on imagine plus difficilement de faire un nœud des transports urbains à cet endroit. La desserte ferroviaire est également un peu moins favorable parce que, dans ce cas, le tunnel plonge très tôt jusqu'à la gare d'Orléans qui serait souterraine, la ligne passant alors sous la Seine. On aurait donc un tunnel à deux voies recréant ainsi un peu les conditions si contraignantes de la gare Rive-Droite. Le pôle tertiaire, bien évidemment, trouve toute sa place dans l'éco-quartier Flaubert. La difficulté technique est très importante, car en plus du tunnel, on devrait travailler sur une gare souterraine localisée à peu près 30 mètres sous terre : il faut imaginer un ouvrage d'un kilomètre de long, d'une centaine de mètres de large et toujours à 30 mètres sous terre, en bord de Seine, dans des terrains difficiles et pour certains inondables. Cette solution présente donc, au risque de se répéter, des difficultés techniques et financières importantes. C'est sur la base de cette analyse que le Comité de pilotage, en décembre 2005, a considéré que seul un de ces sites répondait aux ambitions du projet : c'est le site de Saint-Sever, associé à ce tunnel sous la Seine, qui permettra de se raccorder sans problème à hauteur de la gare de Maromme. Pour ceux d'entre vous, et je pense qu'il y en a beaucoup, qui s'intéressent à l'histoire, vous aurez sans doute noté que nous sommes sur le site de la première gare de Rouen, érigée en 1843. C'est un retour de l'histoire, sous une forme un peu différente évidemment puisque le site avait été quasiment abandonné pour la gare Rive-Droite, lorsque la ligne a été prolongée vers Le Havre.

Quel projet aujourd'hui ? Il se veut un nœud de transports donnant une accessibilité la plus large possible à l'agglomération et, au-delà, à la Région, constituant un lieu positif de croisements, de forces et de mobilités, à pieds, à vélo, en transports urbains, en voiture, en car, en train. On voudrait le comparer à la gare d'Amsterdam, lieu emblématique s'il en est de cette volonté de faire se croiser toutes les mobilités, pour en faire un véritable *lieu urbain*.

C'est donc sur un projet urbain que nous travaillons actuellement, réfléchissant aux différentes possibilités d'implantation de la gare sur le site avec, au départ, trois hypothèses de base :

- sur le site de la SERNAM, donc sur le site de la gare d'origine ;
- sous le cours Clémenceau ;
- et enfin, sur les quais, en signalant dès maintenant que nous ne poursuivons pas sur ce dernier site en raison de trop grandes difficultés techniques.

Ce projet urbain devrait comporter 100 à 150 000 m² de bureaux, une surface à peu près équivalente en logements, soit environ 1 500, avec évidemment les commerces, les équipements, les lieux de loisirs correspondants. Partant du principe que ce lieu sera par définition très facilement accessible, l'idée est d'en maximiser les usages pour en faire un lieu de rencontres et de vie sociale.

La réflexion en cours actuellement porte, entre autres, sur les hauteurs de bâtiments, l'objectif étant la recherche d'un équilibre entre la continuité des bâtis immédiats et l'obtention de densités suffisantes pour accueillir un maximum d'emplois, un maximum d'habitants, bref trouver un juste milieu entre cette maximisation de l'espace et la qualité de vie que l'on y apportera.

Cet emplacement répond également à la recherche du développement des liaisons ferroviaires vers les secteurs périurbains, autour de l'idée d'un tram-train vers Barentin et vers Elbeuf : c'est un système qui est à mi-chemin entre le train et le tramway, empruntant les rails du train, roulant à la vitesse d'un train sur les distances les plus longues en rase campagne (ce qui permet d'avoir des temps d'accès très performants) et, à partir de l'arrivée en ville, utilisant les rails de tramway pour desservir la ville comme un métro.

La réflexion porte également sur les actions d'accompagnement, en particulier autour de la gare Rive-Droite et de son quartier, puisque évidemment, cette dernière gare n'accueillera plus l'ensemble des trains. Il ne lui restera que ceux à destinations périurbaines voire régionales, et il convient donc d'imaginer pour ce bâtiment d'autres utilisations en relation avec le quartier. Plusieurs hypothèses sont étudiées cherchant à travers diverses *solutions* de proposer celles qui présenteront l'impact le plus intéressant tant pour les habitants que pour les commerçants.

Des actions d'accompagnement sont également envisagées sur les transports en commun puisqu'aujourd'hui, le site de la future gare Saint-Sever n'est pas très efficacement desservi. Il y a en effet un enjeu fort à développer des axes structurants, à véritablement donner à la future gare un rôle fondamental pour les déplacements. Le travail sur ce thème est d'ores et déjà engagé avec l'agglomération de Rouen, dans le cadre du plan de déplacement urbain, pour imaginer la meilleure évolution du projet.

Jusqu'à présent le calendrier s'est déroulé de la façon suivante :

- depuis 2003, études d'opportunité et de faisabilité. C'est ce qui vous a été expliqué en première partie ;
- depuis 2006, sur la base du scénario de cas retenu, approfondissement de la faisabilité et affinement du projet. Cette phase a été accompagnée depuis janvier 2008 de concertations avec les acteurs sociaux, économiques et institutionnels ;
- depuis octobre 2008 et jusqu'à maintenant, les réflexions, présentations et discussions se poursuivent avec les associations et les conseillers de quartier de la ville de Rouen. En est témoin cette réunion.

À partir de septembre 2009, une concertation plus large sera menée avec l'ensemble de la population.

Après ces étapes de pré-études fonctionnelles et de concertation, le projet, sur la base d'une définition dans laquelle on aura stabilisé l'ensemble des scénarios qui restent ouverts, pourra passer aux phases d'avant-projet, d'enquêtes publiques, puis de projet pour enfin une réalisation qui pourrait avoir lieu à partir de 2016 et une mise en service en 2020.

Entre les pré-études fonctionnelles, stade où nous sommes actuellement, et l'avant-projet, se situe la saisine de la Commission nationale du débat public. Cette commission, compte tenu de l'ampleur financière du projet ferroviaire, décidera s'il y a lieu de réaliser un débat public en complément de la concertation actuellement en cours et, le cas échéant, une nouvelle consultation pourra intervenir entre ces deux étapes. Le temps d'un débat public, en y ajoutant celui de préparation, est de l'ordre d'un an et demi, reculant d'autant la réalisation du projet.

*

Pour conclure cette présentation, il faut resituer la réflexion dans des éléments de stratégie globale, essentiels pour que le projet porte véritablement ses fruits : il y a des éléments de stratégie ferroviaire et d'autres de stratégie économique.

Stratégie économique, parce qu'un projet de développement tertiaire à Rouen aura d'autant plus de chances de réussir qu'on ne le construit pas tout seul. Tant à l'échelle de Rouen que de l'agglomération, il est indispensable que ce quartier fonctionne en véritable complémentarité avec les autres, à l'échelle la plus large, en sachant nous inspirer de ce qui a été réalisé ailleurs : Nantes a vendu son projet, et fait sa publicité dans une complémentarité avec Saint-Nazaire et Angers. À eux trois, ils proposent une offre de mètres carrés de bureaux complémentaires

qui se trouve à l'échelle de ce qu'on trouve à *Euralille*, à *La Part-Dieu* et à *l'Euromed de Marseille*, offrant ainsi une véritable lisibilité au niveau international.

Cette stratégie économique, on peut l'imaginer à la dimension de l'axe Seine, et rejoindre ainsi la logique du *Grand Paris*. Les idées se rencontrent pour une complémentarité entre Rouen, Le Havre, pourquoi pas Nantes, en cohérence avec ce qui se passe à La Défense et à Paris. Ces logiques d'aménagement du territoire devraient rayonner, et profiter aux territoires qui environnent ces villes.

L'idée est aussi de produire un axe Paris-Le Havre performant. Avant le 29 avril dernier et le discours du président Sarkozy préconisant le Grand Paris, nous n'aurions probablement pas osé présenter les choses de cette façon. Nous avons devant nous une opportunité majeure : le Grand Paris avec cette extension vers Rouen et Le Havre justifie que les territoires normands se développent autour d'un axe ferroviaire performant.

Sans entrer dans les querelles de tracé qui commencent à poindre, ce que nous souhaitons mettre en avant ce sont les conditions qui nous semblent indispensables pour collectivement réussir le projet qui fonctionnerait le mieux.

La première condition est subordonnée à l'argent public qui n'est pas forcément très abondant. Les infrastructures ferroviaires sont coûteuses, et plus particulièrement en zones urbaines. Pour l'Île-de-France et la traversée de Rouen, il faut que nous imaginions une infrastructure qui mutualise les besoins ferroviaires. Elle doit permettre à chacun de s'y retrouver, les Franciliens, les Bas-Normands aussi bien que les Haut-Normands.

La deuxième condition, que nous soumettons au débat est que cet axe irrigue vraiment les territoires avec une correspondance réelle entre cet axe rapide et l'environnement régional du périurbain, facilitant l'écomobilité, selon le mot de Monsieur Fillon, grâce à des gares au cœur des villes et à des réseaux de transport.

La troisième condition, c'est de faire un projet qui permette à toutes les circulations de s'épanouir, pas seulement le trafic rapide mais aussi les trafics intervilles, péri-urbains, régionaux sans oublier le fret ; bref, que ce projet soit véritablement le support d'un développement économique et urbain, à la fois durable et concerté le long de l'axe Seine.

Nous sommes heureux d'avoir pu faire le point sur l'avancement de nos études... C'est une affaire à suivre : nous comptons sur vous.

NICOLAS MESNAGER

(1658-1714)

Grand négociant rouennais

ministre plénipotentiaire de Louis XIV

promoteur d'une économie ouverte au service de la Nation

par M. Jacques DELÉCLUSE

(Séance du 3 octobre 2009)

L'église Saint-Roch, sise rue du Faubourg-Saint-Honoré, et dont le parvis fut le théâtre, sous le Directoire, d'une opération sanglante de répression urbaine où s'illustra le jeune général Bonaparte, est surtout l'un des monuments les plus significatifs de l'architecture religieuse du XVII^e siècle à Paris, ainsi que l'un des hauts lieux de la mémoire historique de son temps. Par la multiplicité des sépultures des personnages célèbres qui y ont été accueillis, elle préfigure le concept de Panthéon qui s'épanouira au siècle suivant. Les nombreuses chapelles qui cernent l'immense nef ont été regroupées celles des personnages qui ont laissé un nom dans l'histoire des règnes de Louis XIV et Louis XV.

La profanation des tombeaux et l'éparpillement de leur contenu dus aux excès révolutionnaires ont fait perdre à ce sanctuaire sa valeur de référence, mais les attributs décoratifs qui ont survécu à la disparition des dépouilles (monuments sculptés, bustes, tableaux des meilleurs maîtres de l'époque) restituent la dimension mémorielle que cette nécropole, à son origine, avait pour but de transmettre.

Il y a ceux qui furent inhumés dès leur décès, et parmi eux : Louvois, Lenôtre, Duguay-Trouin, l'Abbé de l'Épée, mais aussi les mausolées d'autres personnalités qui y furent transférés depuis : le peintre Mignard, le ministre-cardinal Dubois, le comte d'Harcourt. Les y ont rejoints plus tard ceux de Diderot, de M^{me} Geoffrin, du comte d'Holbach.

Pour les Rouennais que nous sommes, comment ne pas mentionner la présence – ignorée par beaucoup – des restes de notre illustre concitoyen Pierre Corneille, et ceux du grand marchand que fut, en son temps, Nicolas Le Baillif dit Le Mesnager, puis plus simplement Mesnager, nom sous lequel il est passé à la postérité. Sa notoriété, lors de son décès en 1714, était considérée telle qu'il pouvait côtoyer dans la mémoire collective tous ceux dont l'Histoire de France a, par ailleurs, retenu le nom. Et cette considération dont il était alors entouré se justifiait par le rôle éminent qu'il avait joué au service des desseins de son roi et de son pays. Il m'appartient, aujourd'hui de rappeler cette contribution exceptionnelle, si injustement oubliée.

Nicolas Mesnager, un grand négociant rouennais

Nicolas Mesnager est né à Rouen en 1658, dans la paroisse Saint-Vincent, fils aîné d'une famille de trois enfants, vouée au « commerce de mer » qu'exerça son père avant lui. Il appartenait à ce milieu de négociants influents dont on reconstitue les composantes multiples à travers les fonctions de juge-consul que les plus importants d'entre eux remplissaient au sein de cette juridiction consulaire, parmi les toutes premières constituées en France et déjà riche de plus de 100 ans d'exercice. Ce fut le cas de son père, dont on relève le nom lors de l'élection de 1668.

Nicolas Mesnager lui-même bénéficiera des retombées de cette notabilité par l'éducation reçue – il fut élève du Collège des Jésuites –, par la position sociale que lui octroiera sa fonction d'avocat au Parlement acquise alors qu'il n'a que 21 ans, et par la succession assumée de son métier de marchand, à la suite de son père. Et c'est de grand négoce qu'il s'agit, celui qui mène au-delà des frontières, en Espagne avec qui la communauté marchande rouennaise entretenait depuis longtemps déjà de nombreuses relations, en Hollande partenaire traditionnelle de multiples échanges, en Angleterre où de nouveaux terrains s'ouvrent à ses initiatives, en lointaine Russie, autre espace donnant lieu à multiples transactions, et c'est le port maritime, fort des tentacules que lui procuraient ses trafics, qui était le support de ces activités.

Pendant 15 ans, Nicolas Mesnager sera aux premières loges de ce grand commerce et si, au terme de ce périple il reçoit, en 1692, la charge de « Secrétaire du Roi, maison et couronne de France » et porte, à

nouveau, le titre d'avocat au Parlement de Normandie, c'est qu'il accède à une notoriété et à une autorité reconnues qui font référence, auprès de tous les milieux, à ses capacités d'acteur économique majeur appelé à réfléchir sur le sens, la portée, l'influence de ses activités sur l'ensemble de la société, et que récompensera, quelques années plus tard, son élévation par le roi à la dignité de chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

C'est aussi l'époque où, derrière Vauban et Le Pesant de Boisguilbert, l'on commence à s'interroger sur les mécanismes de la « chose économique », et leurs répercussions sur la richesse des nations.

À sa manière, avec son expérience des affaires, Nicolas Mesnager participe à cette démarche. Le moment est d'autant plus propice que le règne de Louis XIV connaît, à partir de cette période, une crise particulièrement sévère. Plusieurs éléments y contribuent conjointement :

- une économie de guerre ;
- une politique somptuaire ;
- un ostracisme religieux ;
- des conditions climatiques détestables.

Une économie de guerre

On a reproché à Louis XIV – et lui-même l'a reconnu plus tard – une attitude trop régulièrement combative vis-à-vis des pays riverains. Elle résultait de sa volonté d'achever l'unité française sur ses « marches » au Sud avec la conquête du Roussillon et l'alignement de la frontière des Pyrénées, à l'Est avec l'annexion de la Franche-Comté et la consolidation de la présence française en Alsace, avec les tentatives multiples et souvent contrariées de faire avancer au Nord, la frontière en pays flamand, en région wallonne et dans le Palatinat rhénan.

Il suffit de comparer les cartes respectives de la France avant et après ce règne pour mesurer l'importance de son apport, mais cette préoccupation constante lui a valu l'hostilité de la plupart des puissances européennes, regroupées en coalitions successives.

La dernière, celle de la Ligue d'Augsbourg à laquelle pour la première fois s'était jointe l'Angleterre, a engagé un combat qui s'est étendu de 1688 à 1697 et s'est clôturé par la Paix de Ryswick. La litanie des succès militaires qui jalonnent ce calendrier (Fleurus, Staffarde, Steinkerke, Neerwinden, et sur mer, Cap Saint-Vincent, Carthagène, malgré la défaite de La Hougue) a – certes – conduit à la victoire, mais à quel prix !

Dans les transactions menées pour obtenir la cessation des combats, les facilités commerciales accordées aux Provinces-Unies (nouveau tarif douanier menaçant pour nos manufactures, égalité de traitement pour leurs navires et pour les nôtres dans le commerce du Levant, abolition

du droit de 50 sols par tonneau de jauge, qui protégeait notre navigation depuis 40 ans) et dont l'Angleterre, tapie dans l'ombre, bénéficiait par contrecoup, ne tardèrent pas à se traduire par un ralentissement général dans toute notre vie industrielle et marchande, qui stagnait déjà depuis plus de dix ans. Nicolas Mesnager devait, plus tard, regretter que l'absence d'un négociateur commercial ait permis d'accorder ces facilités sans réelle contrepartie !

Une politique somptuaire

Cet effort de guerre et cette dépression économique ayant épuisé les capacités financières du royaume, l'État utilise alors mille expédients, notamment la création de multiples charges spécialisées ouvrant encore un peu plus l'éventail des professions protégées. Leur vente alimenta les caisses du royaume, au détriment du contenu de ces offices ne requérant aucune compétence particulière, mais attribués au plus offrant. La liste des charges ainsi imaginées laisse sans voix (offices des pourvoyeurs vendeurs d'huîtres, des essayeurs et contrôleurs d'étain, des vendeurs de veaux et de volailles, des mouleurs de bois, etc.) ! La nouvelle guerre rendit au surplus nécessaire de créer d'urgence d'autres impositions : la capitation fut rétablie en 1701, le dixième fut institué et applicable à tous en 1710. À eux seuls, ils rapporteront un montant égal au tiers des impôts ordinaires. On dut même avoir recours à des billets de monnaie à intérêts. Mais l'option militaire n'est pas la seule cause de ces difficultés, car Louis XIV poursuivait parallèlement sa politique somptuaire dont le château de Versailles est le symbole, mais nullement le seul exemple.

Un ostracisme religieux

L'activité économique ainsi pénalisée se trouvait en même temps gravement entravée par l'événement qui a marqué cette époque : la Révocation de l'Édit de Nantes le 18 octobre 1685, qui s'est voulu l'acte fondateur d'une royauté s'affirmant de droit divin et assurant le primat de la France en matière religieuse. Certes, approuvée à l'époque par une large partie de la population, cette décision avait pour objet de combattre l'autonomie de fait accordée aux communautés protestantes disséminées à travers la France, mais elle eut aussi pour résultats bien des effets pervers. Elle alimenta aussitôt l'exode de tous ceux qui, résistant aux fortes pressions de conversion religieuse dont ils furent l'objet, préférèrent l'exil à l'étranger. Parmi les 300 000 ressortissants français qui quittèrent le sol national – ils furent 20 000 à Rouen –, nombreux furent les agents économiques acquis à la Réforme protestante et à ses

valeurs morales qui vont prospérer, au détriment de leur patrie, dans les zones de repli à proximité de leur marché initial : en Angleterre, aux Pays-Bas, en Allemagne et à Berlin notamment. Il en résulta donc un réel appauvrissement des capacités économiques du pays, mais également de l'esprit d'entreprise auxquelles ces populations s'identifiaient.

La Révocation contribua aussi, et fâcheusement, à souder les coalitions des pays d'Europe (celle de la Ligue d'Augsbourg puis celle de la guerre de Succession d'Espagne), porteuses des valeurs protestantes en particulier puritaines – qui leur servaient d'argument et de prétexte.

Des conditions climatiques détestables

À ces difficultés cumulées s'ajoutèrent les malédictions climatiques qui, sous la forme d'une vague de froid exceptionnellement rigoureuse, s'abattirent sur le pays pendant deux hivers consécutifs, en 1693 et 1694, apportant son poids de souffrance supplémentaire à une population déjà éprouvée par la pénurie et la pauvreté. Pendant deux ans, on ne récolta plus. La faim, les épidémies, le scorbut sévirent. On dénombrera durant cette période près de 2 millions de morts.

Un libelle circule, lequel traduit sévèrement l'état d'esprit qui, peu à peu, gangrène le royaume :

Vos peuples, que vous devriez aimer comme vos enfants et qui ont été jusqu'ici si passionnés pour vous, meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée, les villes et les campagnes se dépeuplent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti. Par conséquent, vous avez détruit la moitié des forces réelles au-dedans de votre État pour défendre de vaines conquêtes au dehors... La France entière n'est plus qu'un grand capital désolé et sans provisions. Les magistrats sont avilis et épuisés. La noblesse, dont tout le bien est en décret, ne vit que de lettres d'État... le peuple même qui vous a tant aimé, commence à perdre l'amitié, la confiance et même le respect. Il est plein d'aigreur et de désespoir. La sédition s'allume peu à peu de toutes parts... Voilà, Sire, l'état où vous êtes. Vous vivez comme ayant un bandeau fatal sur les yeux.

La détresse publique était telle qu'en 1698, Vauban, dans son ouvrage *La Dîme Royale*, estimait que le dixième de la France était réduit à la mendicité et que sur les neuf autres dixièmes, il n'y en avait pas cinq qui fussent capables de faire l'aumône à celui-là !

La réalité perçue à Rouen ne fournit pas un diagnostic plus optimiste. *Le Mémoire sur la Généralité de Rouen* pour l'année 1697 révèle que :

Partout le commerce semble se perdre tant par la guerre que par l'abatement des peuples qui ne font aucune consommation et par la non-valeur du blé qui est telle que le laboureur n'est pas remboursé de ses frais. Les diverses charges créées dans les paroisses et une infinité d'autres ont réduit le peuple à un état de misère qui fait compassion puisque de 700 000 âmes dont la Généralité de Rouen était composée, s'il en reste le nombre, on peut assurer qu'il n'y en a pas 50 000 qui mangent du pain à son aise et qui couchent autrement que sur la paille.

La crise économique et le recours aux marchands

Ce marasme fait naître, comme on le voit, un malaise profond qui affecte dans leur vie quotidienne les populations les plus vulnérables. On s'en émeut autour du roi, et une vaste consultation des milieux marchands est engagée qui vise à recueillir leurs avis, leurs suggestions et à concevoir les institutions qui pourraient, de manière permanente, inspirer la politique nationale. C'est ainsi que naît le mouvement conduisant à la réunion d'un Conseil du Commerce puis à la création des Chambres de Commerce, qui s'initie autour de l'année 1700.

L'idée n'est pas nouvelle d'organiser ce type de concertation. Le premier, Henri IV l'avait mise en œuvre et c'est d'ailleurs à Rouen qu'il engagea sa tentative, en 1596, à l'occasion d'une réunion de l'Assemblée des Notables qu'il avait convoquée pour, déjà, assurer une primauté aux marchands et relancer une économie affaiblie par les guerres de Religion. Le résultat, fruit de nombreuses initiatives inspirées par des exemples puisés en pays étrangers, se révéla particulièrement productif et donna corps à un concept économique qu'on appela le mercantilisme, reposant sur le principe que :

Un État n'est fort que par sa richesse. Toute richesse vient du travail et s'augmente par le commerce. L'État sera d'autant plus fort qu'il achètera moins au dehors et vendra davantage en exploitant méthodiquement ses ressources propres.

Richelieu, à son tour, tiendra en 1630 une Chambre de Commerce Générale qui restera sans suite bien qu'on lui doive cet article de foi selon lequel « il faut donner prix au trafic et rang aux marchands. » La législation dont il prit l'initiative sur le commerce maritime plaide, en outre, en sa faveur.

Colbert manifesta davantage de détermination – on lui doit d'avoir fixé le cadre juridique des transactions en prenant un ensemble d'ordonnances réglementant l'activité maritime, les corporations, la justice des

marchands –, tout en privilégiant des rencontres ponctuelles prises à son initiative plutôt que des consultations collectives dont il redoutait, sans doute, la permanence et l'autorité.

Louis XIV, lui-même, n'était pas indifférent aux pouvoirs marchands et à l'influence qu'ils exerçaient dans des pays étrangers tels les Pays-Bas, à l'économie florissante et à la richesse exemplaire. N'avait-il pas confié à ce représentant de la bourgeoisie marchande qu'était Colbert, la conduite des affaires ? Il n'ignorait pas, non plus, que la noblesse avait dans ce pays-là vocation au commerce alors que ce cumul était interdit en France. N'avait-il pas tenté de lever la contradiction, voire de suppléer à l'impuissance qui en résultait, lorsqu'il édicta que l'exercice de la profession d'armateur, puis plus tard celle de négociant en gros, n'étaient plus incompatibles avec la détention d'un titre nobiliaire ? Il offrait à cette classe de la société la possibilité de mener des activités économiques et de s'en enrichir, mais il ouvrait aussi l'ordre dominant aux plus notables des bourgeois.

L'initiative de Louis XIV – à l'hiver de son règne – ne faisait que confirmer, même tardivement, ce penchant dont l'exécution fut confiée à Pontchartrain, secrétaire d'État à la Marine, et à Chamillart, contrôleur général des Finances. Il s'agissait de réunir à Paris un Conseil du Commerce constitué de députés délégués par les Communautés marchandes des principales villes de France, et de les consulter régulièrement sur les mesures à prendre. Les villes choisies étaient au nombre de 12, et Rouen en faisait, bien sûr, partie. Chacune devait désigner un représentant permanent, et à Rouen, c'est Nicolas Mesnager, dont la notoriété et l'autorité faisaient l'unanimité, qui fut élu.

On ne pouvait pas oublier la détermination dont il avait fait preuve pour lever la charge que le roi avait voulu imposer à l'office chargé d'administrer la Halle aux Toiles, où se regroupaient pour y être contrôlées toutes les productions textiles de la région, et dont l'administration avait été confiée à la ville. Il obtint – après en avoir effectué le rachat d'un montant de 150 000 livres, à concurrence de 9 000 livres sur ses deniers personnels et d'autres sommes collectées auprès de quelque 40 grands marchands rouennais – qu'en levant des péages sur l'activité concernée, ils puissent se rembourser de leurs avances puis se donner, à l'occasion, la possibilité d'emprunter. Et cette fonction, qui prit le nom « d'Octroi des Marchands », il la fera transmettre de la ville qui en détenait la charge à la nouvelle Chambre de Commerce dès sa création, lui procurant ainsi les premières ressources de son fonctionnement et les moyens de ses ambitions.

Très vite, au sein du Conseil, par ses communications et ses interventions, Nicolas Mesnager s'imposa comme un interlocuteur crédible

au milieu des représentants des autres cités qui formaient, ensemble, un cénacle original au sein duquel s'exprimaient des propositions parfois contradictoires, mais souvent constructives. Il se dégagait plusieurs personnalités notoires et parmi elles, Jean Anisson, député de Lyon, libraire-imprimeur. Ce dernier exprimait l'opinion que :

Il faut nettement revenir sur l'idée que la France peut se passer de tout le monde et qui veut encore l'obliger de recourir à nous. C'est aller contre la nature et les décrets de la Providence qui a distribué ses dons à chaque peuple pour les obliger à entretenir entre eux un commerce réciproque. Ce ne serait plus un commerce que de fournir nos denrées et nos manufactures aux étrangers et de ne tirer d'eux que de l'argent,

une pensée installée dans les esprits du temps, que Mesnager ne récusait pas, mais dont il nuancait l'application. Il obtint de son collègue lyonnais qu'il le remplace auprès de la Chambre de Commerce de Normandie lorsque les missions qui lui furent confiées par le roi l'obligèrent à s'éloigner du Conseil. D'autres députés s'y distinguèrent : Joseph Fabre, négociant marseillais, porteur d'intérêts aux Échelles du Levant et sur le pourtour de la Méditerranée ; Jean-Baptiste Fénelon, représentant de Bordeaux enrichi dans la « saline » pour qui « il n'y a rien qui fasse fleurir le commerce que beaucoup de liberté » ; Samuel Bernard, désigné par le commerce de la Capitale, *id est* « les Six Corps », soutien du Trésor royal, banquier réputé particulièrement tourné vers les échanges internationaux ; Joachim Descaux Du Hallay, représentant de Nantes dont les intérêts étaient orientés vers la pêche, l'armement maritime voire, à l'occasion, le trafic négrier, qui pourfendait le commerce hollandais et pensait qu'il faudrait « décorer le commerce pour engager les négociants à y établir leurs enfants. » D'autres encore se signaleront à l'attention, tel Antoine Héron de La Rochelle qui acceptera, à son tour, de suppléer Nicolas Mesnager lors de nouvelles missions royales.

Chacun, bien sûr, développait les arguments propres aux intérêts locaux ou professionnels dont il était porteur. Mesnager, pour sa part, ne manqua pas de produire un mémoire touchant le développement du port et de la ville de Rouen, où se posaient le problème du manque de profondeur de ses accès maritimes et celui du franchissement de la rivière en milieu urbain.

Le foisonnement des réflexions qui nourrirent leurs débats inspira pourtant des suggestions communes, et lorsque le Conseil en vint à proposer la création, dans chacune des villes élues, d'une Chambre de Commerce (Marseille et Dunkerque en étaient déjà pourvus mais les autres cités représentées comprenaient aussi Bayonne, une ville des

États du Languedoc, Lille et Saint-Malo), c'est encore lui qui initia le processus et qui devint le premier député que cette nouvelle instance créée à Rouen fut chargée de déléguer à Paris. Il saura, ultérieurement, utiliser la compétence de ses confrères – Jean Anisson et Jean-Baptiste Fénelon, notamment, lors des missions diplomatiques qu'il mènera auprès des Provinces-Unies.

Outre son apport personnel, déjà riche de substance, il était le porte-parole écouté de l'Institution qui l'avait choisi – en l'occurrence la Jurisdiction consulaire de Rouen –, et qui ne manquait pas de références. Celle-ci, depuis sa création en 1556 en tant qu'émanation de la Communauté des Marchands, s'était dotée spontanément, en dehors de sa fonction qui lui faisait rendre justice dans les différends commerciaux soumis à sa compétence, d'un authentique pouvoir consultatif que détenait, au nom de la Communauté, une instance élue, la Compagnie, choisie parmi les membres ayant précédemment exercé un mandat juridictionnel. Ainsi l'institution officieuse s'autorisait-elle, depuis plus d'un siècle, à prendre position sur les questions de caractère fiscal, de sécurité des transactions, d'octroi des privilèges, et avait-elle eu l'occasion de dépêcher des délégués auprès des pouvoirs centraux chaque fois qu'elle avait été sollicitée. La désignation, par ses soins, de Nicolas Mesnager s'inscrivait parfaitement dans ce parcours et lui fournissait la possibilité de faire connaître, avec l'écoute nécessaire, ses propositions. Et, au sein de cette Communauté active, les idées ne manquaient pas pour rendre au commerce l'efficacité qu'il avait perdue.

La tâche du député rouennais était double : convaincre le Conseil et à travers lui le pouvoir royal du concours que les marchands étaient en mesure d'apporter à la nation, puis transmettre les suggestions de réforme dont il était, par son mandat, porteur. Fort aussi de l'importance économique reconnue à la place de Rouen, il y réussit brillamment.

L'apport le plus significatif fut celui qu'il développa dès les premières réunions du Conseil et qui portait sur le *comportement des marchands* et la *nécessité de rendre compatible leur enrichissement avec celui de la France*, comme en témoigne un extrait de son premier propos, sur « L'état du commerce en France », datant du 3 décembre 1700 :

Que le commerce soit utile et même nécessaire pour enrichir l'État, en rendre le prince plus puissant, plus craint et plus estimé de ses voisins, c'est un principe dont on ne doute point.

Il est le seul moyen que nous ayons pour débiter ce que nos terres produisent, ce que nos artisans fabriquent et ce que l'industrie des négociants produit soit par leurs pêches, soit par leurs négociations. Mais comme le seul but des marchands est de gagner et de s'enrichir sans faire aucune

attention au bien de l'État, leur commerce peut lui être préjudiciable quoiqu'ils en tirent des profits considérables ; il est digne de l'application du Conseil d'entrer dans l'examen de ce qui, dans le commerce, est avantageux à l'État pour le projeter, et de ce qui y cause dommage, pour ne le pas tolérer.

Tout ce qui augmente la culture et le rapport des terres, qui favorise nos bonnes manufactures, qui en facilite le débit et le transport à l'étranger, qui augmente nos pêches et notre navigation, mérite, et il est digne de protection, ces choses sont également utiles à l'État et aux particuliers. Au contraire, tout le commerce qui se fait en tirant des étrangers une infinité de marchandises qui ne sont devenues précieuses que par le luxe des meubles, des habits et des tables, doit être regardé comme le moyen dont nos voisins se servent pour attirer notre argent, moyen d'autant plus contraire au bien de l'État, qu'il est seul capable d'épuiser toute la France d'or et d'argent. C'est un commerce ruineux à l'État qui ne se lasse pas d'être utile aux particuliers, qui gagne sur ces sortes de marchandises, qui bien loin d'être protégé, doit être diminué par les voies que le Conseil trouvera les plus convenables.

Tout le commerce qui se fait avec l'étranger se divise en deux parties : l'une, par laquelle nous lui donnons la production de nos terres et de nos manufactures, l'autre, par laquelle nous tirons de lui les choses qui nous manquent, dont les plus nécessaires sont les matières d'or et d'argent, les laines, les soies, les épiceries, la plus grande partie des drogueries pour les teintures et pour la médecine. Si nous fournissons aux étrangers, en vin, en eau-de-vie, sel, toiles et étoffes pour plus de valeur que nous en tirons d'eux, alors notre commerce est utile à l'État, parce que le débit que nous faisons de nos marchandises, excédant la valeur de celles qu'ils nous envoient, cet excédent nous est toujours payé en argent qui est la richesse et la force de l'État. Si, au contraire, nous tirons de l'étranger pour plus de marchandise que nous en fournissons, nous sommes indispensablement obligés de payer cette différence en argent.

À titre d'illustration et à la recherche d'une stratégie nécessaire, Nicolas Mesnager s'interroge ainsi sur les errements intervenus dans le commerce de la pêche et se fait l'écho d'une analyse sévère des choix opérés par les marchands que la recherche du profit maximum a détournés d'un trafic dont ils ont perdu la maîtrise, au détriment de l'intérêt général, parce que son rendement financier était plus faible mais qui, laissé aux mains de la concurrence étrangère, s'est révélé – en définitive – plus rémunérateur. *Ce Mémoire pour le négoce du poisson à Rouen* expose dans son préambule que :

Le commerce du poisson a été florissant à Rouen, au point que les échanges de toute sorte qui en étaient résultés, non seulement avec les ports du royaume, mais avec l'Angleterre, la Hollande, la basse Allemagne et les pays du Nord, avec le Portugal, l'Espagne, les Canaries, les côtes d'Italie, d'Afrique et d'Asie, avaient fait du port de Rouen, si commodément placé pour négocier avantageusement par terre et par mer de tous côtés, le magasin de la France et de l'Europe. Ce commerce de poisson était alimenté par la pêche qu'y apportaient les habitants des côtes de Picardie et de la Haute-Normandie, du hareng pêché sur les bancs de Yarmouth, vis-à-vis de l'Angleterre et sur les côtes de l'Artois, de la Picardie et de la Haute-Normandie, de la morue au nord de l'Écosse, du maquereau sur les côtes de Normandie et de Bretagne. Depuis que les Dieppois, les premiers, avaient rapporté de Terre-Neuve et du Canada, de pleins chargements de morues et de pelleteries qui leur avaient procuré un gain considérable, on négligea le produit médiocre mais assuré des pêches voisines pour courir les gros profits des pêches lointaines. Les Hollandais entreprirent les pêches que nous abandonnions, les perfectionnèrent, en fournirent la France, le Portugal et l'Espagne, d'où ils tirèrent ce que nous en tirions auparavant, le portèrent où nous le portions, jusque dans le Nord, en tirèrent ce qui était propre pour le commerce d'Espagne, du Portugal, des Canaries, des côtes de Provence, d'Italie, d'Afrique et d'Asie, nous détroussant non seulement de nos pêches, mais de notre commerce du Levant, nous réduisant à ne plus faire de commerce chez nous que par leur entremise. Ainsi Rouen, qui avait été le magasin de l'Europe, était devenu l'un des magasins des Hollandais où ils apportaient ce qui nous venait du dehors et emportaient ce qui nous venait du dedans, les choses propres à leur commerce. La pêche qu'ils nous ont enlevée leur vaut aujourd'hui plus de vingt millions, quand les pêches de Terre-Neuve nous rapportent au plus trois millions.

Il ne manquera pas, non plus, de soutenir fermement une proposition dont la Juridiction Consulaire de Rouen était porteuse : celle de la création officielle d'institutions décentralisées donnant pouvoir aux marchands – en place dans les principales villes commerçantes de France réunies à l'occasion – d'intervenir, de proposer, de critiquer la politique pratiquée, à l'image de ce que la Juridiction elle-même effectuait, à titre officieux, mais seule, depuis plus d'un siècle. Elle s'exprimera par un mémoire établi par Jean Le Peltier, juge-consul, pour le *Rétablissement du commerce en France* où il est esquissé la forme et les modalités de fonctionnement que devraient prendre ces nouvelles instances commerciales. Il en naîtra très bientôt, selon un modèle proche, les Chambres de Commerce.

Mais ce même mémoire s'attarde aussi, avec lucidité et sévérité, sur l'image donnée au commerce dans la société de l'époque et sur le comportement des commerçants eux-mêmes vis-à-vis de leur propre activité :

Une autre cause de l'éloignement de notre commerce vient du mépris qu'on fait en France de ceux qui en font profession. Il ne faut pas douter que ce mépris procède des lois qui ont autrefois défendu le négoce aux nobles et aux ecclésiastiques. [...] Cependant, ceux qui les méprisent le plus sont les négociants mêmes qui, s'étant laissé infecter l'imagination de cette erreur contagieuse et commune à notre nation, sont devenus ingrats et méprisent la chose même qui les a rendus considérables. Aussi n'ont-ils pas gagné quelque chose dans le négoce qu'ils se jettent dans les charges dont ils pensent être capables ou y élèvent leurs enfants et tâchent, outre cela, autant qu'ils peuvent, d'effacer de la mémoire des hommes l'idée que l'on pourrait avoir de leur première profession, comme la chose qu'ils haïssent le plus et qu'ils pensent leur donner plus de confusion, ne prenant pas garde que les officiers dont on fait tant de cas aujourd'hui ne peuvent se procurer de bien qu'au désavantage du prochain, au lieu que les négociants ne s'en peuvent procurer qu'à leur avantage.

Dans son manifeste, Nicolas Mesnager s'exprime sur le même sujet sur un ton plus diplomatique et de manière plus constructive :

Le commerce aurait encore besoin que ceux qui le font eussent quelques prérogatives d'honneur qui les distinguassent du nombre infini des détailliers ; ce qui se pourrait sans que cela fût à charge du Roi et à l'État. En Angleterre et en Italie, les gentilshommes peuvent négocier sans déroger. Si l'état de négociant était de même honoré, nous verrions les enfants de nos bons marchands continuer à négocier comme leurs pères, au lieu qu'ils quittent aussitôt qu'ils ont assez de biens pour se mettre dans les charges. C'est pourquoi très utile serait, pour le bien de l'État que quelque marque d'honneur engageât les négociants à avoir de l'agrément dans leur profession. Ce moyen aiderait à en augmenter le nombre et à réparer les pertes de ceux qui se sont réfugiés dans les pays étrangers au sujet de la religion.

Il s'agissait donc d'une analyse critique et globale de la situation qu'il sût assortir de *propositions constructives en matière d'investissements et de fiscalité*. Il dit encore :

Le bien de l'État demande :

1. qu'on remédie au mal en diminuant la consommation de plusieurs superflus que nous achetons chèrement aux étrangers ;

2. que nous conservions et que nous augmentions ce qui nous reste de nos manufactures, principalement celles qui s'envoient en Espagne et aux Indes, comme étant l'aimant qui nous attire un argent et un or nouveaux ;
3. que notre navigation et nos pêches soient augmentées, en sorte que nous ne soyons pas obligés d'aller acheter chez nos voisins des harengs, des morues, des saumons et des sardines, des huiles et fanons de baleines, quand nous pouvons, comme eux, faire ces pêches non seulement pour notre consommation, mais encore pour en fournir à la côte d'Espagne et en Italie. Le commerce ne demande point la suppression ni la diminution des droits du Roy, mais l'égalité et la facilité dans la perception :
 - que l'on réunisse à un seul droit et bureau plusieurs impositions ;
 - que les droits qui portent toutes les sorties et entrées soient égaux ;partant que l'on diminue ceux qui se perçoivent sur nos fruits et nos manufactures qui se transportent chez les étrangers, et on augmente les droits d'entrée sur celles qui entrent et se consomment en France ;
4. que l'on laisse chaque ville négociante dans la liberté de faire le commerce que sa situation lui peut permettre, sans tolérer ni imposer des droits locaux.

Il se fit, à l'occasion, l'écho des remontrances que les syndics de Rouen exprimaient sur la *pénurie de numéraire* qui sévissait alors, dans un mémoire de novembre 1707, au sujet de l'obligation dans laquelle on venait de les contraindre d'accepter des « billets de monnaie » à proportion d'un quart du montant des paiements dont ils étaient destinataires. Ils faisaient valoir les productions nombreuses qui souffriraient de cet usage vis-à-vis des pays clients, faute d'espèces en proportion suffisante pour alimenter leurs propres besoins et régler l'impôt de la taille, les autres impositions et les salaires des ouvriers. Ils prenaient l'exemple des toiles blancards, des toiles fortes, des dentelles, des draperies et des toiles de coton rayées qui constituaient l'essentiel du trafic avec l'Espagne et les Indes, que fournissaient les nombreuses manufactures réparties dans plusieurs secteurs géographiques de Normandie, dans les alentours de Rouen et dans la ville même, et qui représentaient l'emploi d'un nombre considérable de personnes (70 000 d'après leur déclaration). Ils demandaient avec insistance d'être, comme d'autres régions et pour les mêmes raisons, dispensés de cette contrainte. Dans la pratique, ce message portait un jugement négatif sur l'expédient que représentait cette création artificielle de monnaie, vite dépréciée, mais qui visait à pallier l'insuffisance des ressources budgétaires grevées par l'ampleur des dépenses générées par le conflit. Surprenant présage des difficultés que rencontrera, plus tard, John Law dans sa tentative d'introduire une monnaie fiduciaire crédible.

Il n'était pas le seul à apporter des critiques et à avancer des solutions. Les recommandations et les griefs de ces représentants officiels se recourent pour mettre en cause :

1. les entraves à la liberté du commerce (restrictions de fret à quelques ports, privilèges accordés à certaines communautés, compagnies exclusives) ;

2. les handicaps au développement dus à une mauvaise gestion du système de perception des impôts (la ferme), des dispositions inadaptées ne facilitant pas la création de nouvelles manufactures, et des règlements tatillons qui détournent les étrangers de nos produits ;

3. le peu de considération dont est entouré l'état de marchand. Sans doute Nicolas Mesnager fut-il celui qui l'exprima avec le plus de conviction.

L'attention portée sur sa personnalité résultait donc des interventions qu'il avait été appelé à faire auprès de ses pairs, des analyses qu'il conduisait pour émettre des observations sur leurs comportements, et le discours qu'il tenait – à la fois critique mais constructif – visait à encourager les activités en place et à rendre compatible l'enrichissement du marchand et celui de la France.

Le roi, attentif à l'acquisition des richesses qui pouvaient profiter à la nation, ne pouvait rester indifférent. Ce fut la raison de l'intérêt qu'il lui porta désormais et des missions que, dès lors, il lui confia. Cette faveur en fit, pendant une décennie, le partenaire des intendants et des autres négociants qui l'instruisaient ou le consultaient sur les questions en suspens : tarifs douaniers, taux de change, prix des grains, octrois, particularités portuaires. On ne peut qu'être impressionné par le nombre, la nature, la diversité des communications dont il fut l'auteur auprès des différents acteurs, français et étrangers, auxquels il eût affaire. Il insistait aussi sur la nécessité de se doter d'informations sérieuses sur les données nationales en matière de production et d'échanges, anticipant, en quelque sorte, sur le besoin de l'État en statistiques, pour enrichir le contenu de ces missions.

Il en conduisit deux en Espagne, en 1704 et 1707, une autre en Hollande en 1709, sur deux terrains qu'il connaissait bien, et il les assumait alors qu'il continuait à assurer la représentation de la Chambre de Commerce de Normandie, créée entre-temps et qui le rémunérait, non sans réserve, pour cette fonction.

Il s'agissait pour le négociateur d'opérer sur un secteur où les marchands rouennais géraient d'importants intérêts, notamment – comme le rappelaient les syndics de Rouen – le trafic qu'ils entretenaient avec les Indes espagnoles par leurs comptoirs de Cadix, mais aussi pour l'approvisionnement en laine utilisée par les manufactures locales. Dans les deux cas, il obtint satisfaction : une modération des droits sur les

laines, la permission accordée aux négociants français de faire en leur nom commerce aux Indes avec les prérogatives qui en découlaient, si bien que les positions françaises s'en trouvèrent renforcées. Les intérêts mis en cause à ce moment-là n'étaient pas minces puisqu'ils concernaient un pays désormais ami, l'Espagne, dont le rapprochement avec la France faisait l'objet d'une contestation générale : le concours de Nicolas Mesnager dans le domaine économique pouvait s'avérer utile. De même, ses approches auprès de responsables hollandais – en particulier auprès du premier d'entre eux, le Conseiller-Pensionnaire Heinsius – visaient à désintéresser le négoce de ce pays à soutenir la prolongation du conflit.

La guerre de Succession d'Espagne

La France vivait la période difficile, voire dangereuse, de la guerre de Succession d'Espagne. Contre elle et l'Espagne désormais associée, mais aussi les princes-électeurs de Bavière et de Cologne, une coalition s'était encore formée en 1702 : la Grande Alliance de La Haye. Elle réunissait les Provinces-Unies, l'Autriche, l'un et l'autre pays devenus traditionnels opposants aux ambitions françaises, auxquels s'ajoutèrent bientôt le Brandebourg et le Piémont puis, de nouveau, l'Angleterre qui, inspirant le tout, faisait ainsi une irruption inopinée sur le terrain européen, entraînant avec elle le Portugal et l'Écosse. L'enjeu était de taille : il s'agissait de s'opposer à la dévolution par le roi d'Espagne Charles II, resté sans héritier, de sa couronne à la Maison des Bourbons, avec l'ensemble des territoires sur lesquels s'étendait son règne. Les Pays-Bas d'alors en faisaient partie, qui réunissaient les Provinces du Sud (Flandres, Hainaut, Brabant, Limbourg, Principauté de Liège, Luxembourg). Elles étaient administrées, sauf la Principauté de Liège qui relevait du Saint-Empire, par l'Espagne contrairement à celles du Nord, au-delà du Rhin, devenues indépendantes sous l'appellation de Provinces-Unies, que dirigeait Guillaume d'Orange. Celui-ci, assumait aussi la fonction, par la volonté de son épouse Mary, de roi d'Angleterre en sa qualité de gendre de Jacques II Stuart, après l'éviction de ce dernier en 1688.

La situation de cette région était le résultat d'un héritage historique : initialement, elle relevait du comté des Flandres, ultérieurement intégré dans le duché de Bourgogne, qui par alliance assura sa concession à l'Espagne puis à l'Empire. Tandis que les États du Nord faisaient sécession, l'Espagne perpétuait sa présence dans ceux du Sud.

Le 1^{er} novembre 1700, le roi Charles II meurt sans héritier et, par testament, désigne son petit-neveu en la personne de Philippe, duc d'Anjou, comme son successeur. Les liens familiaux justifient ce choix :

le duc d'Anjou, frère du duc de Bourgogne, deuxième fils du Grand Dauphin, est petit-fils de Louis XIV mais aussi un descendant d'Anne d'Autriche et, de ce fait, de Philippe III d'Espagne, père de Charles II, qui le précéda sur le trône.

Cette décision, n'avait été acceptée qu'après mûres réflexions par le roi de France qui en mesurait le danger et avait tenté de l'éviter en concevant une solution de rechange. Elle passait par l'Électeur de Bavière mais elle échoua par le décès imprévu du prétendant choisi et, dès lors, ouvrait tout grand la succession espagnole à un archiduc autrichien reconstituant la menace d'encerclement, par l'Empire, du royaume de France. Le testament en faveur d'un Bourbon levait cette hypothèque et elle était, au surplus, porteuse d'un message qui récompensait la politique royale et illustrait sa prééminence en Europe. L'Espagne des Habsbourg, héritière des ducs de Bourgogne et pièce maîtresse de l'Empire autrichien par le jeu des alliances royales au temps de Charles-Quint, s'était montrée, rappelons-le, tout au long de son Siècle d'Or, un opposant hostile et menaçant. Mais ce qui apparaissait finalement pour Louis XIV comme le couronnement d'un règne glorieux et bienfaisant fut, maladroites aidant, la cause de difficultés innombrables, d'une crise grave, d'une contestation unanime et, en définitive, du déclin français. L'événement suscita en effet, sous l'égide de Guillaume III d'Angleterre – le stadhouder hollandais – qui se posait comme un farouche opposant, le regroupement des États qui, en Europe, redoutaient que cette succession renforce l'hégémonie française sur le continent, et qui s'engagèrent dans la guerre.

Des péripéties nombreuses ont alimenté son déroulement qui s'étira sur quelque treize ans et sera mené sur trois fronts, au Nord principalement, mais aussi en Bavière, en Espagne et au Piémont, face à des adversaires redoutables, le duc de Marlborough et le prince Eugène de Savoie, alors que le royaume affaibli par le conflit précédent se relevait difficilement de l'appauvrissement qui en était résulté. Aux périodes fastes où des victoires remettaient en cause la coalition, succédaient d'autres, négatives, au cours desquelles des combats perdus faisaient craindre une soudaine invasion dont la France ignorait depuis longtemps la menace.

Le développement de ce conflit, au caractère intermittent, se concentrait sur quelques batailles, mais surtout autour des villes dont on faisait le siège, d'où l'importance des fortifications et le rôle majeur joué par Vauban dans cette stratégie. Quand elles étaient prises, elles servaient de gage pour tout l'espace environnant modifiant, au gré des circonstances, la ligne virtuelle d'une frontière éventuelle. L'occupation n'emportait pas nécessairement l'annexion et elle restait sujette à échanges ultérieurs. Ils donnaient toute leur importance aux traités qui mettaient fin aux

guerres. On connaît les dates de ces rencontres aux lisières du Nord – voire en Bavière, au Piémont et en Espagne, où un affrontement plus classique se déroulait, – qui jalonnent ce triste calendrier de défaites successives (Bleinheim en 1704, Ramillies en 1706, Audenarde en 1708, même Malplaquet en 1709) pour se terminer par cette victoire en 1712 du maréchal Villars à Denain, décisive cette fois, qui rétablit une situation fort compromise.

On connaît aussi l'issue incertaine de ce conflit douloureux où, la France, sauvant l'essentiel, ne pût empêcher l'amorce de son déclin européen alors que se profilait les prémices de l'ascension anglaise qui ne connaîtra désormais plus de frein.

C'est au Traité d'Utrecht, pour la circonstance, que se noue l'enjeu. Habilement, Louis XIV, qu'inspire son ministre des Affaires Étrangères, le marquis de Torcy, fils de Colbert, privilégie une négociation séparée avec l'Angleterre (devenue Grande-Bretagne en 1708, avec l'annexion de l'Écosse à la Couronne) conscient que celle-ci, gagnée par le pacifisme, est lasse d'une confrontation coûteuse qui se prolonge et dont elle n'attend aucun avantage spécifique pour ses propres intérêts étant donné les gages qu'elle s'est déjà octroyés sur les mers.

C'est à ce stade qu'intervient Nicolas Mesnager et que Louis XIV, sollicité directement par la reine Anne elle-même – qui a succédé à Guillaume III, décédé –, le charge d'une mission secrète de ministre plénipotentiaire, fort des connaissances qui sont les siennes sur les moteurs de la motivation anglaise. Ceux-ci sont de deux ordres :

1. combattre la domination française sur le continent européen en suscitant, en tant que de besoin, la coalition et les alliances avec ses opposants – et les complicités ne manquent pas pour y parvenir –, mais aussi en se liant, par des accords économiques exclusifs, avec des pays qu'elle pourra tenir en dépendance, à l'image du Traité de Methuen qu'elle a signé en 1703 avec le Portugal désormais soumis à cette forme efficace de domination ;

2. s'octroyer l'hégémonie sur les continents extérieurs où elle construit un Empire en s'opposant aux ambitions françaises, qui la contrarie, et aux colonies espagnoles, dont elle envie l'existence et les richesses, mais que la maîtrise des mers, à laquelle elle accède, l'autorise à tenter.

Déjà en 1708 puis en 1709, au plus fort de la crise qui sévissait en France, consécutive à une vague de froid qui surgissait de nouveau dans toute sa rigueur avec la cohorte des désordres, des révoltes paysannes, des désertions afférentes, tandis qu'au plan militaire, ses troupes ne parvenaient plus à contenir l'envahisseur – la Citadelle de Lille venait de tomber –, Louis XIV, par deux fois, avait tenté une

approche diplomatique auprès des opposants hollandais pour mettre fin au conflit. Ce furent les rencontres de Getruydenberg. Les conditions qui lui furent opposées l'avaient découragé de poursuivre sa tentative. Elles étaient particulièrement lourdes : abandon de la succession de Charles II, perte de Bayonne et Perpignan, retour de la religion réformée, réinstallation des huguenots à La Rochelle et Bordeaux, cession de l'Alsace, de la Franche-Comté, du Dauphiné et de la Provence, blocus du port du Havre, destruction de Dunkerque. Au surplus, il était exigé que la France participât au combat contre Philippe V, afin de l'obliger à abandonner ses prétentions.

Le prix à payer le dissuada d'accepter ce qu'il considérait comme une capitulation : « Puisqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants. » Il s'en expliquera auprès de ses sujets :

Je crois devoir à la fidélité que mes peuples m'ont témoignée pendant le cours de mon règne la consolation de les informer des raisons qui empêchent encore qu'ils ne jouissent du repos que j'avais désiré leur procurer.

Louis XIV affirme « sa tendresse pour ses peuples qui n'est pas moins vive que celle qu'il a pour ses propres enfants » et répète son désir de les « faire jouir de la paix », mais pas à des « conditions qui sont contraires à la justice et à l'honneur du peuple français ». L'appel au sentiment national sera entendu. On s'engage dans les milices. Les troupes se ressaisissent. Ces données nouvelles font basculer le conflit en faveur de la France ; le rapport de force s'est modifié mais il faudra attendre la victoire de Denain pour que l'invasion soit stoppée et que le chemin de l'armée française s'ouvre vers les territoires impériaux. C'est peu avant ce retournement de 1712 que Louis XIV, à la recherche d'un compromis auquel, seule, la voie de la négociation peut conduire, renoue avec ses adversaires, du moins avec le plus déterminé d'entre eux, l'Angleterre, qu'il parvient à dissocier de la coalition, et ce sont les capacités diplomatiques du marchand rouennais qu'il va utiliser pour aboutir à ses fins.

Après une phase restée secrète, menée dès août 1711 à Londres, au cours de laquelle, mandaté directement par le roi, il est reçu par la reine Anne, Nicolas Mesnager parvient à signer les différents actes destinés à servir de base aux préliminaires de la paix.

Les discussions officielles commencent entre les délégations françaises et anglaises dans un climat défavorable pour la France parce que :

1. sur le terrain militaire, le Prince Eugène – au nom des autres pays coalisés qui continuaient le combat – poursuivant son avantage, s'assurait la place forte du Quesnoy et tentait de s'ouvrir le chemin vers Paris ;

2. sur le terrain dynastique des Bourbons, les décès successifs du Grand Dauphin, du duc de Bourgogne, du fils aîné de ce dernier le duc de Bretagne, compliquaient la donne diplomatique en renforçant les chances du duc d'Anjou, roi d'Espagne, d'accéder au trône de France, cause initiale du conflit depuis 10 ans.

Cette phase préliminaire mérite que l'on s'y arrête car sa réussite est confiée à Nicolas Mesnager. Elle intervient alors que l'empereur d'Autriche Joseph II décède et que son successeur, l'archiduc Charles, dans la conjoncture du moment, garde ses chances d'accéder au trône d'Espagne, qu'il cherche à conquérir, reconstituant en quelque sorte l'empire de Charles-Quint, ce que l'Angleterre ne souhaite pas cautionner. Elle se situe au moment où, au sein du Parlement britannique, les Whigs conservateurs succèdent aux Tories libéraux soutiens du duc de Marlborough, et cette nouvelle majorité est opposée, on l'a dit, à une poursuite de la guerre, persuadée qu'elle a acquise, par son emprise maritime, suffisamment de gages pour y mettre un terme. Elle n'écarte pas, non plus, un retournement de situation dont le raid réussi de Duguay-Trouin sur Rio de Janeiro peut être un révélateur.

L'initiative en revient à la reine Anne, qui s'adresse directement à Louis XIV sans en avertir ses partenaires.

Sa première demande est de caractère institutionnel : obtenir que Louis XIV renonce à soutenir la dynastie Stuart en contrepartie de l'acceptation d'un Bourbon sur le trône de Madrid.

La deuxième demande est de caractère colonial : permettre à l'occupation britannique en Amérique du Nord d'élargir son champ d'exercice alors que des territoires occupés par la France y font obstacle.

La troisième demande est de caractère commercial : faciliter la pénétration des intérêts britanniques en Amérique du Sud, dans la sphère d'influence de l'Espagne.

La quatrième demande porte sur la sécurité des frontières en Europe, d'une part pour soutenir les attentes des alliés encore en guerre avec l'installation de forces militaires dans les cités formant barrière en Flandres et dans le Hainaut, d'autre part en exigeant la destruction des fortifications du port de Dunkerque devenu l'abri des corsaires et une menace constante pour la flotte anglaise.

Nicolas Mesnager, s'il répercute les consentements de Louis XIV aux revendications anglaises, a centré ses propositions sur le terrain des activités commerciales qui restent dominantes dans les préoccupations britanniques. Les Anglais se voient proposer, en effet, la liberté du commerce dans tous les ports français et espagnols, notamment en Amérique, et le privilège de l'asiento, c'est-à-dire le monopole du commerce des esclaves dans les colonies espagnoles pour une durée de trente ans. Les

tarifs douaniers entre les deux pays seront négociés article par article, et visent à opter en faveur des tarifs les moins contraignants, et à adopter la clause de la nation la plus favorisée.

Les Français, en retour, obtiendraient le maintien de leurs droits de pêche à Terre-Neuve, une liberté réciproque de commerce et de navigation en Europe, et des facilités de séjour et de déplacement dans les deux pays.

C'est alors que le sort des armes, avec la défaite du Prince Eugène et son retrait précipité, libérant plusieurs places fortifiées dont la Citadelle de Lille, inverse la tendance et place les plénipotentiaires français – le Maréchal d'Huxelles, l'abbé Melchior de Polignac et le négociant Nicolas Mesnager – dans une position plus confortable qui donne aux préliminaires une crédibilité accrue.

Le Traité d'Utrecht

Ces préliminaires serviront de référence aux accords définitifs qui vont se régler à Utrecht – cité choisie pour ses commodités d'accès –, où des États Généraux se réunissent en 1712, regroupant les représentants des pays belligérants car l'Angleterre ne veut pas, seule, imposer sa solution. Ce sera pour entériner le contenu du futur Traité, en préparant les esprits aux différentes modalités qui vont en découler, en contraignant, notamment, les participants les plus réticents – en l'occurrence les Provinces-Unies – à envisager les perspectives d'une paix générale, que ces assemblées extraordinaires sont mises en place.

De ces rencontres pour clore une guerre qui dure depuis plus de 10 ans, tentera de se dégager un climat favorable à la négociation qui marquera les acteurs à la recherche d'une solution globale, capable d'anticiper les conflits, et d'une méthode pour y parvenir. Cette expérience inspirera l'abbé de Saint-Pierre, membre de la délégation qui accompagne l'abbé de Polignac, dans son ouvrage *Projet de paix perpétuelle* paru à l'issue de ces discussions, et qui s'efforce d'en tirer les leçons et d'en dégager une philosophie dont l'utopie n'est pas absente.

Plusieurs fois au cours du XVIII^e siècle, il y sera fait recours, souvent sans succès, mais cette tentative organisant la conciliation servira ultérieurement de repère et d'exemple aux démarches diplomatiques soucieuses de prévenir les affrontements entre nations.

L'arrangement final auquel adhèrent la Grande-Bretagne et, derrière elle, le Portugal, la Savoie, la toute jeune Prusse ainsi que – à contre-cœur – les Provinces-Unies, à défaut de l'Autriche et des Impériaux germaniques, concerne les domaines respectifs de compétence de nos trois diplomates : le terrain militaire et institutionnel, l'aspect religieux,

la dimension économique. Cette dernière qu'assume Nicolas Mesnager reprend les approches précédentes.

S'il s'agit des territoires coloniaux cédés en Amérique du Nord, c'est moins la possession d'espaces inhabités et inhospitaliers qui importe, que de continuer à accéder aux sites de pêches hauturières déjà très fréquentés par la flotte française autour de Terre-Neuve.

S'il s'agit du maintien du fructueux trafic hispano-français *via* Cadix, enviée par l'Angleterre, l'ouverture de ce commerce à ses vaisseaux et à ses trafics n'y fera pas vraiment obstacle étant donné – et Nicolas Mesnager est bien placé pour le savoir puisqu'il est intervenu pour les renforcer – la solidité des relations existantes. L'avenir le confirmera.

S'il s'agit de conserver les capacités commerciales du port de Dunkerque offertes – à défaut d'Anvers inaccessible – aux nouveaux territoires gagnés sur les frontières du Nord, le démantèlement de ses fortifications, exigé par l'Angleterre, craintive des exactions des corsaires, ne les empêchera pas d'exercer pleinement en Mer du Nord, en particulier dans le domaine de la pêche. Ce sera le succès de sa reconversion.

S'il s'agit de défendre la liberté des échanges entre nations, toutes les entraves qui y font obstacle doivent disparaître, en particulier le traitement favorable à certains produits et à certains pays. Ce faisant, Nicolas Mesnager visait le privilège accordé au Portugal par l'Angleterre dans le cadre du Traité de Méthuen. Tel est l'esprit dans lequel les discussions se poursuivent et se concluent. Et ce sont précisément, pour l'essentiel, les avantages qu'il obtient car les deux pays s'accordent, comme promis, « la clause de la nation la plus favorisée » dans leurs rapports commerciaux respectifs, et s'engagent ainsi à ramener aux taux les plus bas leurs tarifs douaniers.

Encore faut-il convaincre la bourgeoisie d'affaires qui opère sur place dans cet espace des Pays-Bas du Sud, et qui est réticente à l'occupation française ; il conviendra de lui consentir les encouragements fiscaux et les facilités transactionnelles nécessaires.

L'hypothèque qui pèse sur le climat religieux, lourd d'implications dans la durée du conflit, doit, de son côté, être levée. Sur les territoires que la France s'attache à conserver, il lui faut obtenir l'adhésion d'une population acquise à la prééminence catholique que les rois d'Espagne lui ont toujours assurée face à l'hérésie huguenote, mais que la réputation française ne lui garantit pas – malgré la révocation de l'Édit de Nantes – avec la même détermination, au vu de ses alliances turques et protestantes. Il lui faudra donner des gages dans la création des nouveaux diocèses, la nomination des nouveaux évêques, malgré la perte du siège emblématique de Tournai. L'abbé Melchior de Polignac, qui sera promu cardinal, s'y emploiera.

Ce traité reste le plus spectaculaire des accords signés, avec l'approbation du roi et de son messenger, le Maréchal d'Huxelles : l'abandon du soutien à la dynastie des Stuart, désormais répudiée outre-Manche ; le renoncement aux conquêtes coloniales de l'Acadie ; celui à la Baie d'Hudson et à Terre-Neuve au Canada, qui font obstacle à l'expansion des possessions britanniques et dont se contentera l'Angleterre après l'échec d'une tentative de s'emparer de la ville de Québec ; la fixation de la frontière entre la France et les Pays-Bas du Sud, avec la confirmation de l'acquisition de l'Artois, du Cambrésis, du sud de la Flandre et du Hainaut, dont les principales cités deviennent définitivement françaises – Arras, Dunkerque, Bergues, Lille, Cambrai, Douai, Valenciennes, Maubeuge – ; mais aussi le désengagement d'Ypres, Courtrai, Tournai, surtout Tournai, Mons, Charleroi – les villes de la Barrière –, où pourront s'installer les garnisons des Provinces-Unies, gardiennes de la nouvelle frontière, tandis que les Pays-Bas du Sud autour d'Anvers, de Bruges, de Gand, de Bruxelles, de Malines, de Namur retourneront provisoirement à l'Autriche. C'est cette frontière qui, finalement, au prix de quelques ajustements, se pérennisera, aux risques et périls de la France, à travers le temps. Son retrait de tous les espaces précédemment occupés jusqu'à la rive droite du Rhin met un terme au rêve de la frontière naturelle qui avait inspiré bien des conflits précédents. En Espagne, l'Angleterre abandonnera ultérieurement Minorque et Port-Mahon, mais elle gardera Gibraltar. Elle s'y trouve d'ailleurs encore !

À ces conclusions, se rallieront l'ensemble des peuples belligérants, ce qu'entérinera le Traité de Rastatt un an après, en 1714, alors que les troupes de Louis XIV poursuivent leur campagne militaire victorieuse en Allemagne avec le franchissement du Rhin et la prise de Fribourg. Mais l'accord de l'Angleterre est soumis à condition : l'approbation par le Parlement qui a conquis, tout au long de son XVII^e siècle agité, et au détriment de la royauté en place, le pouvoir de décision. Ce sera pour en conserver tous les avantages mais refuser la remise en cause du Traité de Méthuen, dont Nicolas Mesnager avait bien perçu tous les effets pervers. Cette disposition mérite quelques explications :

Il était parvenu à faire introduire dans le Traité, signé par les ambassadeurs anglais, deux articles dont l'un faisait admettre nos vins en Angleterre sur le même pied que ceux du Portugal, et l'autre stipulait réciprocité de traitement, à des conditions modérées, pour l'admission dans les deux États des produits de manufacture et de pêche. Si l'on se reporte à la nature des objets qui faisaient alors matière du commerce des deux nations, il est hors de doute que les concessions qu'avait obtenues Mesnager dans les conférences d'Utrecht nous étaient avantageuses.

Car elles mettaient en cause l'essentiel du contenu du Traité incriminé, commente en outre le même historien qui s'est penché sur cet aspect de la transaction pour indiquer comment l'Angleterre réussit à s'en affranchir. L'annulation de cette disposition fut le résultat d'une campagne virulente, menée par les négociants anglais, qui démontrait qu'elle emportait la ruine de leur commerce avec le Portugal. Les pétitions affluèrent de toutes les villes du royaume. Leur protestation fut entendue à la barre de la Chambre des Communes si bien que le ministère, qui sur toutes les autres questions y eut la majorité, fut battu sur celle-là de neuf voix. La première tentative d'instaurer entre les deux pays une liberté dans leurs échanges réciproques échoua donc, et ce n'était pas le fait de la France !

C'est d'ailleurs la Grande-Bretagne qui fut la grande bénéficiaire du conflit bien qu'il fût – paradoxalement – reproché à ses négociateurs de n'avoir pas obtenu davantage. Elle s'affirme alors comme l'une des puissances majeures en Europe en imposant ses vues sur l'espace qui lui fait face, en empêchant la France d'accéder jusqu'aux bouches de l'Escaut, en conservant sa mainmise sur l'économie portugaise, en contraignant l'Espagne à perdre son monopole de l'*asiento* relatif à la traite des noirs, en réduisant les ambitions des Provinces-Unies désormais à sa dévotion et devenues « chaloupe dans le sillage de l'Angleterre », en s'assurant une suprématie sur les mers – y compris en Méditerranée avec la prise de Gibraltar –, en affirmant une politique coloniale conquérante en Amérique du Nord avec le premier démantèlement des territoires occupés par la France.

Celle-ci, pour sa part, a sauvé l'essentiel : elle conserve toutes les conquêtes du règne mais limite désormais ses ambitions en direction du Rhin, et elle compromet l'avenir de ses possessions outre-mer ; elle demeure pourtant la première puissance militaire et politique du continent. L'Espagne a coupé deux siècles de liens familiaux avec l'Autriche, garde des rapports privilégiés avec l'Amérique du Sud mais devient une puissance secondaire en Europe, et si Philippe V – l'ancien duc d'Anjou – reste sur le trône, il doit renoncer pour lui et sa descendance, qui règne encore aujourd'hui, au trône de France. Accessoirement, la Prusse et le Piémont sont érigés en royaume et l'Autriche, bien que dotée des Pays-Bas du Sud, n'agrandit ses États héréditaires qu'au détriment de sa puissance impériale germanique.

Selon le commentaire d'André Maurois, « Utrecht était le type même de la paix anglaise, assez souple pour ne pas réduire l'adversaire au désespoir, assez dur pour enrichir l'Angleterre et son commerce. »

Le traité d'Utrecht paraît d'autant plus mettre fin à une époque que Louis XIV décède en 1715, précédé de peu par la disparition de son

meilleur serviteur, Nicolas Mesnager – victime d'une crise d'apoplexie –, qu'il avait honoré de ce compliment lorsqu'il se décida à le choisir pour ses missions diplomatiques : « Monsieur vous m'avez si bien servi par le passé, que je ne doute pas que vous me servirez mieux encore à l'avenir, si c'est possible » et qu'il le recevait « jusque chez M^{me} de Maintenon » lors des nombreux entretiens qu'il lui accorda.

Les lendemains d'un compromis

S'il est vrai, comme l'a constaté l'historien contemporain Toynbee, qu'au sommet de sa réussite, une civilisation laisse percevoir ce qui contribuera à son déclin, cette analyse peut s'appliquer à la situation de la France au meilleur moment du règne de Louis XIV, et dont témoigne déjà le compromis de 1713.

Une page s'est effectivement tournée, et il n'est guère d'événements qui ont, à ce point, redistribué les cartes dans tous les domaines où le Traité est intervenu, en particulier, par ses dimensions diplomatique, géopolitique, institutionnelle et économique.

Le xviii^e siècle commence, alors que la carte de l'Europe se transforme radicalement présumant déjà l'affirmation de l'Allemagne à travers le Brandebourg puis la Prusse ; celle de l'Italie à partir du Piémont ; l'effacement de l'Espagne dont l'influence en Europe se dissout peu à peu ; l'affaiblissement de l'Autriche qui va se détourner de l'Empire et en qui Louis XIV, au terme de sa vie, pressent, avec lucidité, une future alliée, la dévolution ultérieure de l'espace disputé et contesté des Pays-Bas du Sud à sa population en insurrection qui enfantera la Belgique ; l'influence de l'Angleterre enfin, dont l'irruption sur le continent va, en quelques décennies, affirmer sa suprématie et instaurer la primauté de ce monde anglo-saxon qui domine l'univers d'aujourd'hui.

L'illustration en est d'autant plus saisissante que l'Angleterre, devenue la Grande-Bretagne au début de ce siècle, ne dispose que d'une population en nombre limité (9 millions contre 21 pour la France), qu'elle a surmonté les soubresauts qui ont bouleversé et affaibli son pouvoir royal pendant tout le xvii^e siècle (destitution et condamnation à mort de Charles I^{er}, instauration de la République de Cromwell, retour à la royauté puis élimination de Jacques II Stuart, avènement de Guillaume d'Orange, choix de la famille de Hanovre), qu'elle a amorcé l'élaboration puis la consolidation d'un pouvoir parlementaire de référence – la déclaration des droits qui fonde la Monarchie Constitutionnelle date de 1689 –, qu'elle a surtout opté pour une politique économique offensive construite d'une part sur le protectionnisme militant que constitue l'Acte de Navigation édicté par Cromwell (et renforcé par ses successeurs), et

d'autre part avec la mise en place d'une tutelle économique exercée sur le Portugal dont le Traité de Méthuen est l'expression.

Sa stratégie décisive s'appuie sur ces deux piliers :

1. par l'Acte de Navigation, elle interdisait les importations de produits européens sous un pavillon autre que celui anglais ou du pays d'origine, elle subordonnait à l'octroi d'une licence le commerce étranger avec ses colonies et réservait le cabotage aux seuls navires anglais. Édicté en 1650 pour s'opposer, à l'époque, à la prééminence du commerce néerlandais qui minait les trafics anglais, l'Acte trouvait, à l'occasion du Traité, une application plus généralisée malgré l'abandon, dû à Mesnager, de la dernière clause relative au cabotage.

2. par le Traité de Méthuen, elle introduisait au Portugal ses productions lainières en levant les prohibitions antérieures, et accordait, en compensation, une très large remise des droits de douanes aux vins portugais (porto, madère) au détriment des vins français, lourdement frappés.

Dans le premier cas, l'Angleterre va pouvoir édifier sa domination sur les mers, base d'un empire qui s'étendra sur le monde entier.

Dans le second cas, elle construit en Europe un type de rapport entre deux nations préfigurant un mode d'intervention politique et de colonisation économique qui connaîtra, ultérieurement, bien d'autres applications.

Sa créativité industrielle fera le reste : la conquête des marchés textiles lui inspirera la théorie de libre-échange, dont Adam Smith sera le chantre, et s'amorcera puis se confirmera, par la Révolution industrielle, son hégémonie sur le continent.

La France de l'après Louis XIV, de l'après Mesnager, évoluera difficilement face à ce défi sanctionné par la guerre de Sept-Ans et le Traité de Paris, par la perte de ses illusions coloniales et la lente progression de son activité industrielle confrontée à une concurrence qu'elle a peine à supporter. La théorie économique qui y fleurissait déjà au temps de Mesnager donnera naissance au courant épris aussi de liberté des échanges, exprimé par l'article de foi du « laissez faire, laissez passer » qui s'est constitué autour de Gournay, de Quesnay, de Turgot et des physiocrates, mais dont la réflexion ignorait l'apport manufacturier. On en trouve le prolongement dans « la polémique industrielle » suscitée à la fin du siècle, en prélude à la Révolution, par la Chambre de Commerce de Normandie. Dans son opposition au Traité de Commerce avec l'Angleterre, signé au terme du conflit qui enfanta les États-Unis, l'institution consulaire retrouvait les accents de Nicolas Mesnager pour fustiger les illusions des adeptes du libre-échange aveugle et généralisé, qui ont ignoré, dans leur appréciation, la source de richesse qu'implique

l'acte industriel, celle-là même qu'un siècle plus tôt Nicolas Mesnager voulait mettre au service de la nation.

Parmi les apports de ce dernier, qui se manifestent particulièrement dans les nombreux mémoires qu'il adressait au souverain, et tels que les commente un historien :

Il insistait sur la nécessité de perfectionner l'appareil statistique afin d'apporter au prince une moisson de connaissances indispensables pour apprécier la force de son État. Il s'agissait d'évaluer les relations internationales en termes de puissances économiques et commerciales ; seule une banque de données pouvait permettre au souverain d'assurer la bonne gestion de ses alliances. Mesnager recommandait ainsi d'établir un état général de tout ce qui est en France, et de ce qui en sort pour connaître si les dettes actives excèdent les passives, les espèces de marchandises qui causent le plus de dépenses et chercher les moyens de les diminuer, pour savoir enfin les États qui apportent du profit à la France pour leur commerce, afin de cultiver l'alliance de leurs souverains et regarder avec indifférence celle de ceux dont la correspondance pourrait être préjudiciable. [...] Ce changement de perspective [...] annonçait des temps nouveaux et il donnait à l'action politique des fondements théoriques inédits. L'enjeu économique avait été une cause de guerre ; de plus en plus il devenait une raison d'alliance.

On a voulu réduire, sous le vocable de « colbertisme » perçu à l'époque comme une démarche conservatrice, cette volonté d'équilibre, prônée par lui, entre l'encouragement à la création d'activités nouvelles – mais où l'État informe et incite au lieu d'intervenir directement – et le soutien de l'activité industrielle où sont pris en compte les intérêts supérieurs de la nation, toutefois dans un cadre concurrentiel nécessaire.

Dans son *Manifeste*, il insiste bien sur cette double contrainte, et c'est là qu'il se distingue du courant de pensée qui l'a inspiré et qu'il en élargit le concept en intégrant la dose de liberté d'entreprendre et de compétition exigée :

- Si les charges locales et particulières [les impôts et taxes] sont contraires au commerce, les privilèges que l'on a accordés aux villes [par exemple à Marseille] et à des Compagnies [exclusives] le gênent.
- L'on a imposé un droit de 20 sols p% de la valeur sur toutes les marchandises qui viennent du Levant, à moins qu'elles n'entrent par Marseille et que les navires français qui en viennent et qui sont destinés par le Ponant n'y touchent et n'y relâchent, et qui est d'un grand préjudice au commerce et à la navigation.

– Il s'est formé des Compagnies qui ont, seules, la liberté de certains commerces comme celle des Indes Orientales, du Sénégal, de Guinée... mais leur activité ne permet pas de satisfaire les besoins connus [en épicerie fine, girofle, muscade, cannelle, poivre, indigo d'Accra pour la teinture des draperies et soieries, main-d'œuvre nègre pour l'exploitation des plantations de cannes à sucre] alors qu'elles contribuent à susciter la concurrence à des productions assurées sur place [comme les toiles de coton].

La solution industrielle, il l'illustre de cette façon :

Depuis trente années, on a trouvé le moyen de fabriquer des glaces. Cette fabrique est utile à l'État parce que nous ne sommes plus obligés d'en faire venir de Venise ; elle le serait davantage si, au lieu de n'y avoir qu'une manufacture, il y en avait trente. Elles seraient à meilleur marché et le commerce se ferait comme à Venise ; un prix modique ferait qu'il s'en consommerait plus, qu'il s'en enverrait en Hollande, en Allemagne, au Portugal, en Espagne, peut-être aux Indes.

Ce raisonnement, il le tient en faveur d'autres fabrications dont la France est dépourvue, mais qu'elle a les capacités d'entreprendre autrement que sous le couvert d'un privilège. Suit alors l'énumération des terrains sur lesquels des initiatives seraient à saisir (verres à vitres, fil blanc). Il n'exclut pas l'agriculture, par l'amélioration de ses techniques d'élevage lorsqu'elle procure des matières premières (laines et soies) aux manufactures.

Ce qui marque la pensée économique de Nicolas Mesnager, c'est l'ampleur de ses conceptions applicables à l'ensemble des économies nationales où le concept de balance des échanges s'impose à chacune, où la dimension sociale née des migrations humaines suscitées par les phénomènes économiques participe à la réflexion – en quelque sorte la notion d'économie-monde qui prévaut aujourd'hui.

Dans le grand débat qui anime depuis trois siècles la politique économique internationale entre protectionnisme et libre-échange, dirigisme et économie de marché, privilèges et liberté d'entreprendre, monopole et concurrence, profit privé et intérêt général, Nicolas Mesnager, loin de tout dogmatisme, appuyé sur une bonne connaissance – nécessaire – de la réalité et du volume des échanges et des productions, a choisi la difficile équation conciliant les différents courants qui, aujourd'hui encore, pourraient satisfaire le plus grand nombre.

Comme tous les praticiens de l'économie intervenus depuis lors et dont j'ai croisé la réflexion, c'est le pragmatisme qui l'inspire, attentif

aux résultats positifs d'une politique, soucieux des mesures qui peuvent altérer ou au contraire promouvoir l'activité nationale, capable d'assumer des attitudes contradictoires au regard de théories désincarnées, si la nécessité et le moment l'exigent, en fonction des circonstances, des produits, des concurrences, des perspectives, et où le poids du bon sens n'est jamais absent.

Comment devant les problèmes que rencontre l'économie mondiale, de nos jours, ne pas faire référence, toutes choses égales par ailleurs, à la sagesse de l'attitude de Nicolas Mesnager, à la clarté de ses choix, à la préoccupation territoriale en matière d'emplois et d'activités productives de ses propositions ?

Ce comportement a traversé le temps sans toujours l'emporter, et l'on pourrait citer mille tentatives qui l'ont illustré. Celle du Marché commun est la plus récente, qui associait concurrence entre ses membres et protection au regard des pays tiers. Le Traité de Maastricht y a mis fin et l'Union européenne, d'inspiration libérale, s'est largement ouverte au commerce mondial s'écartant des précautions précédemment prises où une puissance publique régulatrice s'attachait à faire respecter une compétition « à armes égales », et se souciait des répercussions sur la capacité industrielle des espaces dont elle avait la charge. C'était la réponse anticipée aux délocalisations d'entreprises, aux pertes d'emplois industriels, au dumping salarial, au contrôle des entreprises multinationales que ne préoccupe pas la défense des intérêts nationaux et qui contribuent de ce fait à la décomposition des économies des pays dominants, difficultés auxquelles s'ajoute aujourd'hui la spéculation financière, enfant adultérin de la rapidité des moyens de communications actuels et de la mondialisation.

Saint-Simon, si avare de compliments pour les acteurs de sa génération, a croqué Nicolas Mesnager en quelques mots pour la postérité :

Gros négociant, qui par son esprit et sa capacité devint négociateur...
en vue de la paix générale.

Nicolas Mesnager n'appartenait pas à la noblesse même si, à l'occasion, le titre de comte de Saint-Jean lui fut attribué, qu'il détenait probablement d'une initiative du roi d'Espagne. Il ne fréquentait pas la cour de Versailles, et le milieu aristocratique de l'époque le lui fit sentir en plusieurs occasions. Il fut en revanche un homme de conciliation et fut capable de régler avec autorité les différends qui surgirent entre les deux autres plénipotentiaires qui ne s'entendaient guère. Pour autant, il

sut être intransigeant lors d'une querelle qu'un représentant hollandais lui suscita au cours du déroulement des États-Généraux réunis à Utrecht, en préparation du Traité.

Homme d'action, de savoir, d'équilibre, de modération, de proposition, de paix, tel nous apparaît en définitive Nicolas Mesnager. Catholique convaincu, il arriva, à l'image de son père, à consacrer une partie de son temps aux fonctions modestes de trésorier de sa paroisse de Saint-Vincent et de quartenier de la ville et, resté célibataire, il parvint à transmettre par testament son héritage à sa sœur qui lui survécut, en lui demandant de réserver un legs de 20 000 livres aux déshérités dont l'Hospice général de Rouen avait la charge.

Si la ville de Rouen en vint à baptiser de son nom une artère – d'ailleurs modeste – de la cité, elle reçut, d'après le vicomte d'Estaintot notre ancien confrère, qui s'en fit l'écho auprès de notre Académie dans sa communication de 1871 concernant notre personnage, un médaillon moulé sur celui qui décorait son tombeau de marbre blanc. Il fut placé dans une galerie de l'Hôtel de ville mais il semble qu'on en ait aujourd'hui perdu la trace.

C'est le moment de rappeler l'épithaphe portée sur cette tombe, démantelée depuis :

Ci-gît Nicolas Mesnager, conseiller du roi dans ses Conseils, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté, lequel après avoir donné témoignage de sa capacité dans les négociations, tant en Espagne qu'en Hollande, et après avoir posé en Angleterre les premiers fondements de la paix générale, les a heureusement conclus et signés à Utrecht, le 11 avril 1713.

N'y aurait-il pas là matière à rappeler son parcours éclairé aux partenaires économiques et aux citoyens d'aujourd'hui ?

Bibliographie

Vicomte D'ESTAINOT, « Discours d'ouverture sur Nicolas Mesnager », *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, année 1872.

André CONQUET, *Si les Chambres de Commerce m'étaient contées*, tome II, Lyon, Andin, 1976.

Nicolas MESNAGER, *Mémoire sur l'état du commerce en général*, remis au Conseil du Commerce le 3 décembre 1700.

SYNDICS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NORMANDIE, *Mémoire adressé au Contrôleur Général le 4 novembre 1707.*

Traité d'Utrecht, traité de paix et d'amitié entre la France et la Grande-Bretagne pour conclure la guerre de Succession d'Espagne, 30 articles, 31 mars-11 avril 1713.

Arthur-Michel BOISLILLE, *Correspondance des Contrôleurs Généraux avec les Intendants de Province*, tome II, pages 477-479 et tome III, pages 1708-1715.

Jean-Baptiste COLBERT, Marquis de Torcy, *Mémoires*, tome III, édition de 1756.

Henri WALLON, *La Chambre de Commerce de la Province de Normandie*, Rouen, Imprimerie Cagniard, 1903.

Jacques DELÉCLUSE, *Les Consuls de Rouen*, Rouen, Éditions du P'tit Normand, 1985 ; Rouen, Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen, 2003.

Jacques DELÉCLUSE, *Polémique industrielle à Rouen à la veille de la Révolution*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, n° 152, « Cahiers des Études Normandes », n° 3.

J. M. LAMBIN, *Quand le Nord devenait français (1635-1713)*, Paris, Fayard, 2008.

Lucien BELY, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 1990, coll. « Histoire ».

Jacques BRASSEUL, « Heurs et malheurs des traités de commerce franco-britanniques à travers l'histoire », *Mondes francophones*.

Charles GOURAUD, *Histoire de la politique commerciale de la France et de son influence sur le progrès de la richesse publique*, Paris, Auguste Durand, 1854.

Max GALLO, *Louis XIV*, tome II : « L'hiver du grand roi », Paris, XO Éditions, 2008.

Henri MÉCHOULAN et Joël CORNETTE, *L'État classique. Regards sur la pensée politique de la France dans le second XVII^e siècle*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1996.

Jacques LACOUR-GAYET, *Histoire du Commerce*, tome IV, Paris, SPID, 1951.

André MAUROIS, *Histoire d'Angleterre*, Paris, Arthème Fayard, 1951.

Georges DUBY, *Histoire de la France*, Paris, Larousse, 1977.

Jacques BAINVILLE, *Histoire de France*, Paris, Éditions Tallandier, 2007, coll. « Texto ».

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Cour et Chambres des comptes Le contrôle du bon emploi des fonds publics d'hier à demain

par M. Gilles MILLER

Président de la Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie

(Séance du 10 octobre 2009)

*L'argent public n'appartient plus à ceux qui le donnent,
mais à ceux qui le reçoivent, dès lors que ceux-ci four-
nissent ce pourquoi on leur donne.*

Périclès [d'après Suétone]

*Tout pouvoir exige un trésor, tout trésor exige un compte
et tout compte, un juge désintéressé.*

Pierre Moinot de l'Académie française, 1920-2007,
procureur général près la Cour des comptes.

Périclès, s'adressant aux hommes libres d'Athènes, il y a 2 500 ans, pour les persuader de la nécessité, dans une démocratie, de garantir le juste emploi de la contribution publique, rejoint l'explication lumineuse et logique que, plus près de nous, l'académicien et grand serviteur de l'État, que fut Pierre Moinot, donne des origines de nos modernes Cours

des comptes. La nécessité de garantir, dans tout État organisé, le bon emploi de l'argent public, c'est-à-dire du carburant, nécessairement rare, qui alimente le moteur des interventions collectives, passe par la mise en place d'une institution de contrôle indépendante. Cette nécessité est plus actuelle que jamais dans un État moderne qui mobilise, par l'impôt et par l'emprunt, des moyens considérables ; plus impérieuse, encore, dans une démocratie, à mesure que le double regard du citoyen et de l'opinion se fait plus inquisiteur sur ses gouvernants et ses représentants.

En France, ainsi que dans un grand nombre de pays qui, en Europe et dans le monde, partagent avec elle ce modèle, cette mission de *contrôle externe et indépendant* sur les finances publiques est confiée à une institution, dont l'indépendance et l'impartialité sont garanties par le statut de magistrat, reconnu à ses membres, et la collégialité de son mode de décision. Dans un tel modèle, la neutralité des contrôles est corrélée à l'équidistance de la Cour des comptes (donc des Chambres régionales des comptes) et des deux pouvoirs exécutif et législatif, à la différence des systèmes mis en place dans les pays de culture anglo-saxonne (ou encore scandinave), qui confient cette mission à leur Parlement assisté d'un « bureau de contrôle » (Audit Office) dont l'autorité législative entend garantir l'objectivité.

L'histoire française de leur contrôle accompagne étroitement celle de nos finances publiques, le développement et la complexité croissante des interventions financières de la puissance publique (notamment au ^{xx}^e siècle) et les progrès accomplis par la démocratie parlementaire depuis deux siècles. Cette histoire a conduit, il y a près de 30 ans, à la faveur du premier mouvement de décentralisation (1982-1983), à la constitution d'un ensemble coordonné de contrôle des comptes publics, associant à la Cour des comptes (créée en 1807), une Chambre régionale des comptes, chargée dans chaque région des contrôles de tout le secteur décentralisé (communes, départements, région...).

Cette histoire est loin d'être terminée : la relation entre la Cour et ces Chambres régionales des comptes, déployées sur les territoires, fait actuellement l'objet d'un projet de loi sur lequel le Parlement sera amené à se prononcer, aux termes de laquelle les deux niveaux de contrôle fusionneraient, après avoir cohabité 27 ans, pour exercer ensemble des compétences élargies.

Cependant, avant de présenter les missions contemporaines de la juridiction financière, et singulièrement d'une juridiction financière en région, un bref retour en arrière sur la commune origine normande de toutes les institutions supérieures de contrôle s'impose.

Aux origines de toutes les juridictions des comptes : l'Échiquier normand

Au XII^e siècle, les territoires soumis à l'autorité du duc de Normandie, par ailleurs roi d'Angleterre, passent pour les mieux administrés d'Europe occidentale. Quelques barons, et surtout des clercs instruits, habiles dans l'art de calculer, se réunissent, deux fois l'an, afin de vérifier les comptes des officiers en charge des finances, de percevoir les recettes du duché et de trancher les contentieux noués à cette occasion. On connaît cette assemblée sous le nom d'Échiquier. Il est pratiquement certain que l'Échiquier a fonctionné, depuis l'origine, simultanément dans le duché de Normandie et en Angleterre, à tel point que l'on peut évoquer, sans abus de langage, une institution aux origines anglo-normandes.

À l'origine de cette étrange dénomination, dont le souvenir se perpétue jusqu'à nous (le « chancelier de l'Échiquier » britannique), deux hypothèses se présentent : soit le dessin du dallage de la salle (la « chambre »), où se réunissaient ses membres, rappelait un jeu d'échecs ; soit, plus probablement, une table quadrillée facilitait les opérations arithmétiques.

L'Échiquier normand, d'abord itinérant (Caen, Falaise demeure favorite de Guillaume le Conquérant), se fixe progressivement à Rouen, dans le château ducal, à l'emplacement de l'actuel donjon, connu sous le nom de « Tour Jeanne d'Arc », et tient sessions « aux dates habituelles de Pâques et de la saint Michel ». Il fonctionne essentiellement comme une Cour des comptes, devant laquelle tous les officiers comptables du duc doivent régulièrement justifier leurs opérations, en dépenses comme en recettes. Son succès est tel que l'institution de l'Échiquier se répand dans tous les États sur lesquels des princes normands étendront leur influence, des îles britanniques jusqu'au royaume de Naples.

Le paradoxe voudra que les archives de l'Échiquier normand, les plus anciennes parvenues jusqu'à nous, soient conservées à Londres (les fameux « Pipe rolls »), après le rattachement du duché à la couronne de France au début du XIII^e siècle.

Il fera également en sorte que l'Échiquier anglais disparaisse progressivement du paysage institutionnel britannique, sauf à l'état symbolique, alors que l'institution essaïmera sur tout le continent européen.

En Normandie, l'Échiquier acquiert aussi des attributions purement judiciaires, qu'il conservera, alors que le rattachement du duché au royaume de France, par Philippe-Auguste en 1204, va signer son arrêt de mort en tant que « Cour des comptes » autonome. La guerre de Cent Ans verra deux tentatives avortées de restauration, par les Anglais, d'une Chambre des comptes normande.

Les comptables sont désormais priés de rendre leurs comptes à Paris, devant la cour du Roi, ou plutôt devant une de ses sections qui se spécialise en matière de finances, mais dont l'Échiquier normand a influencé les méthodes et l'organisation. C'est l'origine de la puissante Chambre des comptes de Paris, qui ne sera supprimée qu'à la Révolution, et de tous ses avatars en France et en Europe.

En Angleterre, une Cour de l'Échiquier, spécialisée dans le domaine des finances, subsistera jusqu'au XVIII^e siècle, avant l'évolution radicale du système anglais de contrôle des comptes de la couronne, que je viens d'évoquer.

À propos de l'Échiquier : l'art de calculer au Moyen Âge

Longtemps, le calcul fut considéré comme un art, comme une discipline qui mobilisait, à son service, un savoir complexe que peu de techniciens maîtrisaient avec aisance.

Cette technicité de l'arithmétique médiévale peut expliquer pourquoi la fonction de contrôle des comptes a été précocement isolée, au sein de la cour anglo-normande, et confiée à des personnalités versées dans l'art difficile de calculer. De même qu'elle lui a, probablement, donné son nom d'« Échiquier ».

Comme dans l'Empire romain, comme en Chine encore aujourd'hui, on ne compte pas, autour de l'an mille, en posant des opérations (additions, soustractions...) avec des chiffres, mais au moyen d'une table quadrillée, sur laquelle on « jette » (d'où le terme de « jetons ») et déplace des petits cailloux (*calculi*), qui deviendront des jetons (de bois ou de corne, ou encore de métal).

La table de calcul est partagée en plusieurs colonnes, chacune représentant une puissance de 10. Le principe de l'addition et de la soustraction est simple à comprendre : le transfert des retenues s'effectue en remplaçant 10 galets d'une colonne par un galet dans la colonne suivante (et réciproquement). Les autres opérations s'effectuaient à partir des deux premières.

Lorsqu'au X^e siècle, Gerbert d'Aurillac (le futur Sylvestre II, pape de l'an mil) rapporte de son séjour de trois ans en Espagne au milieu des musulmans, le système arithmétique positionnel, on pourrait croire que l'usage des abaques va tomber en désuétude. En fait les comptables, conscients de posséder un savoir monnayable parce qu'hermétique, ne pouvaient voir d'un bon œil une avancée mettant le calcul à la portée du plus grand nombre.

Les Européens reviendront des croisades avec le système d'écriture décimale. Le système de calcul ancien perdurera néanmoins jusqu'à la

Révolution française (une lettre de M^{me} de Sévigné nous apprend que la marquise, en plein xvii^e siècle, comptait en s'aidant de jetons), opposant ainsi les abacistes, favorables au calcul avec les abaques, et les algoristes, développant les calculs algorithmiques décrits par les Arabes.

Dans les Chambres des comptes, en Normandie également, le calcul positionnel moderne mettra du temps à s'imposer, malgré l'apport de Blaise Pascal qui invente à Rouen la première machine automatique pour le calcul. En 1770, un édit royal tente de prohiber l'usage des chiffres romains (I, II, III, IV...) dans les comptes publics, qui témoignaient de la persistance du calcul abaciste en plein siècle des Lumières.

C'est la Révolution française qui sonnera l'hallali de l'abaque, en France. Son usage sera alors interdit dans les écoles et les administrations. On avait enfin compris, comme dit un témoin de l'époque, que « tout l'avantage du piéton libre et sans charge sur celui qui est lourdement chargé, le calcul à la plume l'a sur le calcul à jetons. »

De la Chambre des comptes de Normandie à la Cour des comptes, du Moyen Âge à l'époque moderne

Au moment de la Renaissance, la Normandie constitue l'une des provinces les plus prospères de France. Rouen, deuxième ville du royaume, qui possède depuis 1499 une prestigieuse Cour de justice (le Parlement de Normandie, lui aussi issu de l'Échiquier), est dotée d'une Chambre des comptes, en 1543, par François I^{er}.

La Normandie « qui est de grande estendue et remply de plusieurs grosses et bonnes citez, villes, bourgs, vilages, portz et havres et d'un peuple riche et oppulent », nécessite aussi la création d'une juridiction financière rapprochée, qui dispenserait trésoriers et receveurs de se déplacer annuellement à Paris, comme ils le font « non sans estre constituiez, en beaucoup de fraiz et despense et recevoir incommodité »...

Toutefois, cette création d'une cour souveraine en matière de finances et de comptes royaux, à l'échelle de la Normandie, qui avait tout pour flatter la fierté de la noblesse et de la bourgeoisie rouennaises, va-t-elle se révéler la cause d'un malentendu profond.

En fait, la Couronne, toujours à court de moyens, espère tirer des revenus substantiels de la création des charges d'« officiers » (magistrats) liées à ladite Chambre des comptes. D'où l'échec de la « création » de 1543 et la présentation d'un nouvel édit royal (l'édit de Saint-Maur-des-Fossés), par Henri III, qui se pose comme le rétablissement d'une juridiction déjà créée !

On ne sait presque rien de l'éphémère institution de 1543. Il est certain, cependant, qu'elle commença à recevoir et à examiner les comptes

royaux, dans le duché, avant de sombrer dans l'oubli pour quelques décennies.

En octobre 1705, Louis XIV signe, à Fontainebleau, un édit qui fusionne la Chambre des comptes de Rouen avec la Cour des aides, juridiction fiscale qui siégeait devant la cathédrale dans l'élégant « Bureau des finances » (actuel Office du tourisme). La nouvelle juridiction, dont les effectifs sont presque doublés pour l'occasion, prend désormais (comme ses homologues d'Aix-en-Provence et de Montpellier) le nom prestigieux de « Cour des comptes, aides et finances » de Normandie.

Il n'est pas douteux que cet intitulé nouveau marquera les esprits quand, après la Révolution, Napoléon créera la Cour des comptes, unique juridiction financière de tout l'Empire. Installée depuis 1582 dans le bel hôtel Romé (1525), près de la cathédrale, l'institution, tour à tour rivale et complice du Parlement de Rouen, se solidarise à la fin de l'Ancien Régime avec les cours souveraines en révolte contre l'absolutisme royal. Cela lui vaut, en 1771, une suppression temporaire, jusqu'en 1774. Les officiers (premier président, présidents, maîtres des comptes, auditeurs...) appartiennent à la noblesse de robe : leurs « remontrances », ancêtres de notre rapport public annuel, visent souvent juste, chaque fois qu'elles critiquent l'absence de consentement des représentants de la Nation à l'impôt, mais demeurent entachées de corporatisme nobiliaire.

Dès lors, et peut-être en manquant singulièrement de prudence politique, sinon de discernement, la Cour des comptes de Normandie multipliera critiques et remontrances sévères à l'égard de toutes les tentatives de réformes financières et fiscales de la fin de l'Ancien Régime. La Révolution emporte définitivement, en 1790, toute l'organisation administrative et judiciaire de l'ancienne France, et l'Assemblée nationale Constituante supprime, par la loi du 7 septembre 1790, les 12 anciennes Chambres des comptes, auxquelles elle va tenter de substituer, sans succès, un nouveau dispositif de contrôle direct des comptes publics par la représentation nationale. Le 29 mars 1791, dans l'indifférence, la Cour de Normandie tient sa dernière séance, sous la présidence du premier président Barthélémy-Thomas Le Couteulx, qui la préside depuis 1767 : elle donne quitus à M. Marquet de Montbreton, receveur général des finances en la généralité de Rouen, pour son compte de 1786 !

De la Révolution à la décentralisation et de la Cour des comptes aux Chambres régionales des comptes

Dès 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen consacre deux principes qui caractérisent les systèmes financiers publics modernes, le consentement démocratique de l'impôt (article 14)

et le contrôle des administrations publiques : « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » (article 15).

Après l'échec des tentatives de contrôle direct, par l'Assemblée nationale, du bon emploi des fonds publics, le principe d'une responsabilité personnelle, d'ordre juridictionnel, des comptables publics, profondément ancrée dans l'histoire financière, réapparaît : la Commission de la comptabilité nationale est la première institution supérieure de contrôle financier, de type moderne, dont la France est dotée, dès la fin de la Révolution.

Toutefois, un débat vigoureux s'engage, sous l'Empire, sur le statut et l'étendue des prérogatives dont cet organe supérieur de contrôle doit être doté. Contre l'avis du ministre des finances de l'Empereur, Gaudin, qui redoute les effets de l'indépendance dont une Cour des comptes, composée de magistrats, pourrait se prévaloir, Napoléon I^{er} se laisse convaincre (notamment par Cambacérès, ancien « maître des comptes », et par Mollien, né à Rouen en 1758) que seule une juridiction financière spécialisée réunira l'autorité et les compétences nécessaires à la bonne information du souverain, « isolé dans son palais des Tuileries », sur les errements des ministères, ainsi que celle indispensables à la répression des irrégularités commises par les comptables.

« Je veux que, par une surveillance active, l'infidélité soit réprimée et l'emploi légal des fonds publics garanti », précise Napoléon I^{er} en 1807, lorsqu'il crée la Cour des comptes, unique juridiction de tous les comptes publics de l'Empire, dont le modèle lui est directement inspiré par les anciennes Chambres d'avant 1791. La présidence en est confiée à François (de) Barbé-Marbois, qui restera près de 30 ans en fonction. Ce diplomate et ancien administrateur d'Haïti, formé sous l'Ancien Régime, bon connaisseur des jeunes États-Unis, va présider l'une des assemblées du Directoire et appartenir au Gouvernement, sous le Consulat ; il repose dans le cimetière de Noyers (Eure), où il avait acquis une propriété.

La nouvelle Cour rattrape en quatre ans le gigantesque retard accumulé dans l'apurement des comptes, depuis plus de 20 ans ! Elle consigne également ses observations dans un rapport annuel au souverain, qui devient public à partir de 1832 : telle est l'origine du rapport public que le Premier président de la Cour des comptes remet toujours, chaque année, au président de la République et dépose sur le bureau des deux assemblées parlementaires.

L'État modernise sa comptabilité (le Rouennais Mollien introduit la comptabilité à partie double et crée le Trésor public, sous l'Empire). Les modalités de coopération entre la Cour des comptes et le Parlement se mettent en place à partir de la Restauration, à mesure que progresse le parlementarisme. La Restauration unifie vraiment la comptabilité de

l'État : sur ces principes d'unité et d'universalité, la Cour des comptes construit sa théorie jurisprudentielle de la « gestion de fait » ou « comptabilité de fait ». Les règlements généraux sur la comptabilité publique se succèdent en 1838, 1862 jusqu'à celui de 1962, encore en vigueur et à peine modifié, sans oublier un monument : l'instruction de 1859 et ses mille articles !

Comme elle a accompagné les débuts d'un contrôle démocratique des Chambres sur les comptabilités des ministres en garantissant leur conformité au compte général de l'État, la Cour des comptes va s'adapter à toutes les mutations d'un État moderne. Ainsi fait irruption la puissance publique dans le champ de l'économie marchande (avec les trois vagues de nationalisation en 1936, 1945, 1981-1982) puis se retire-t-elle à la fin du xx^e siècle, ce qui s'est traduit par une extension progressive de la Cour des comptes aux contrôles des entreprises publiques (d'abord en 1948 par une commission de vérification adossée à la Cour des comptes, puis par la Cour elle-même à partir de 1976).

Ainsi en va-t-il de la sécurité sociale, dont le budget rivalise aujourd'hui avec celui de l'État, et qui vaut à la Cour des attributions croissantes depuis 1949 : rapport annuel sur la sécurité sociale et sur l'exécution des lois de finances de la sécurité sociale à partir de 1996 ; en outre, depuis 2006, certification des comptes combinés des organismes centraux de sécurité sociale.

Ainsi, au moment de la Libération, en 1948, une juridiction associée à la Cour des comptes est-elle créée, présidée par son Premier président, et destinée à sanctionner la responsabilité des gestionnaires fautifs, afin de ne pas laisser les seuls comptables publics face à une juridiction spécialisée.

Ainsi enfin, avec l'adoption en 2001 d'une nouvelle loi organique sur les lois de finances (LOLF), se font jour de nouvelles modalités de contrôle de l'exécution du budget (loi de finances) désormais décliné en programmes et en actions, et des comptes de l'État, dont la Cour doit désormais certifier la fiabilité. Le secteur local, dont les comptes sont également placés sous le regard de la Cour, connaît durant cette longue période d'importantes évolutions : nés avec la Révolution, en 1789, les communes et les départements accèdent au statut de collectivités territoriales qui s'administrent librement sous la III^e République. La V^e République crée en plusieurs étapes une nouvelle collectivité, la région (on sait que la Normandie est éclatée en deux entités), en même temps qu'elle s'efforce de remédier aux méfaits du morcellement des 36 500 communes, en multipliant les formules successives de coopération intercommunale (syndicats, communautés urbaines, districts aujourd'hui disparus, communautés de communes ou d'agglomération, etc.).

Cependant, la Cour, qui ne pouvait faire face à l'apurement de plusieurs dizaines de milliers de comptes locaux (les communes, les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance, ancêtres des centres communaux d'action sociale...) a délégué sa compétence, sur les plus petits d'entre eux, aux Conseils de préfecture, dès les années 1820, puis au trésorier-payeur général, à partir de la fin du XIX^e siècle. En 1982, au moment de la création des Chambres régionales des comptes modernes, seules quelques dizaines de comptabilités locales de Haute-Normandie relevaient encore d'un contrôle direct de la Cour des comptes.

Créées sur le modèle de la Cour des comptes dont elles prolongent l'action dans chaque région, par la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions (dite loi Defferre), les Chambres régionales des comptes répondent à un besoin de contrôle et de régulation, destiné à accompagner le vaste mouvement de décentralisation (autonomie accrue, remplacement de la tutelle de l'État par des procédures de contrôle indépendantes, nouvelle répartition des compétences, accès de la région au statut de collectivité) qui s'engage alors. Deux principes ont guidé le législateur :

- rapprocher le contrôleur du contrôlé ;
- garantir l'impartialité du contrôle par l'indépendance du contrôleur.

Chaque chambre reçoit trois missions qu'elle exerce dans le « ressort » de sa région :

- juger les comptes des comptables publics ;
- examiner la gestion des ordonnateurs ;
- contrôler les actes budgétaires votés par les assemblées délibérantes.

Les deux premières missions sont l'héritage de la Cour et sa transposition à l'échelle d'une chambre régionale. La troisième est la conséquence directe de la disparition de la tutelle que les préfets exerçaient sur la procédure budgétaire des collectivités locales.

En Haute-Normandie, près de 2 500 comptabilités sont ainsi directement concernées, dès le 1^{er} janvier 1983, par la création d'une Chambre régionale des comptes.

Alain Trapenard, conseiller-maître à la Cour des comptes, est alors nommé président de la nouvelle Chambre régionale des comptes, qu'il fait emménager provisoirement sur la rive gauche de la Seine à Rouen, dans le quartier de Saint-Sever, avant de l'installer, en 1988, non loin de l'hôtel du Conseil régional, dans un bâtiment militaire rénové, le « Fontenay », que Pierre Bérégovoy, ministre d'État, ministre de l'économie et des finances, viendra inaugurer l'année suivante.

Alain Trapenard restera en fonction jusqu'en 1997, date à laquelle Danièle Lamarque lui succédera, remplacée par Gilles Miller depuis

2005. Vingt-cinq magistrats en tout, ce qui est peu et témoigne de la durée de leur séjour, les ont rejoints, depuis 1983, pour constituer, tout au long de cette période, la Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie.

La Chambre régionale des comptes depuis 1983 et ses missions

Une Chambre régionale des comptes a donc été créée dans chaque région. Conçue sur le modèle et dans le sillage de la Cour des comptes, présidée par un magistrat, elle se doit d'exercer une action régulatrice, en toute impartialité. Ses interventions rapprochent le contrôleur du contrôlé dans les trois domaines voulus par la loi :

- le jugement des comptes des comptables publics locaux ;
- l'examen de la gestion des ordonnateurs (maires, présidents, directeurs d'hôpitaux...);
- le contrôle des actes budgétaires votés par les assemblées délibérantes.

La couverture du territoire national : les effectifs et l'organisation

D'abord une précision, et elle n'est pas superflue, à propos d'une institution qui veille sur les comptes publics dans les territoires : le dénombrement des Chambres des comptes. Combien y a-t-il en effet de Chambres régionales des comptes ?

Il y a certes 22 Chambres métropolitaines, Corse comprise, la plupart installées, comme à Rouen, dans le chef-lieu de la région, avec quatre exceptions notables (Noisiel dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée pour l'Île-de-France ; Arras dans le Nord-Pas-de-Calais ; Épinal en Lorraine ; et Bastia, déjà siège d'une Cour d'appel en Corse).

Mais il faut ajouter quatre chambres régionales pour les régions outre-mer dont trois sont en réalité confondues en une seule à Pointe-à-Pitre, pour les Antilles et la Guyane.

Deux chambres territoriales ont été ajoutées, dans les « TOM » : en 1988, en Nouvelle-Calédonie, et en 1990 (autonomie réelle en 2000), en Polynésie. Puis en 2007, des Chambres territoriales des comptes ont été créées dans tous les territoires qui en étaient encore dépourvus, mais ont été « intégrées » à une chambre préexistante (ainsi la Chambre d'Île-de-France pour Saint-Pierre-et-Miquelon).

Alors les Chambres des comptes, « combien de divisions » ? On en dénombre 22, 24, 26, 28 ou plus, tout dépend de ce que l'on compte. Le projet de loi qui sera soumis au Parlement est muet sur le nombre futur de Chambres des comptes métropolitaines, même si l'on peut d'ores et

déjà conjecturer des regroupements significatifs. Toutefois, outre-mer, le réseau des Chambres des comptes des régions et l'autonomie des Chambres territoriales des comptes ne devraient pas être remis en cause.

En faisant le choix en 1982-1983 du principe « une Chambre par région », le législateur avait fait celui de la proximité, en éludant la question de la dispersion des moyens.

Une Chambre des comptes de la taille qu'on trouve en Haute-Normandie entre dans la catégorie de celles composées de 10 magistrats seulement (plus le président, qui appartient forcément à la juridiction supérieure, la Cour des comptes), et d'une seule section de Chambre. Sur ces dix magistrats, le représentant du ministère public ne relève plus de l'autorité du président mais dépend du procureur général près la Cour des comptes, dont il est, en quelque sorte, le représentant local. De plus, 25 fonctionnaires, dont une dizaine directement affectée aux missions de contrôle et un secrétaire général, complètent ce tableau.

En comparaison, la Chambre d'Île-de-France compte plus de 50 magistrats répartis en 8 sections ; l'effectif théorique de la Chambre du Limousin est de 4 magistrats (plus le président), et elle ne comporte pas de section.

Trois missions fondamentales

La Chambre a donc été conçue pour exercer trois missions essentielles qui n'ont pas fondamentalement changé.

Juger les comptes des comptables publics locaux reste le cœur du métier de la juridiction financière, sa raison d'être originelle, la justification de son organisation collégiale et du statut de ses magistrats. Cette mission juridictionnelle, héritée de la Cour des comptes, conduit la Chambre à rendre des jugements, dont aujourd'hui, encore, la Cour est le juge d'appel naturel.

Examiner la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics : il s'agit de la mission d'« audit » et de contrôle directement héritée de la Cour des comptes. Elle s'exerce au moyen d'observations qui ont fait l'objet d'une terminologie variée en un quart de siècle : depuis 2001, la loi parle de rapports d'observations définitives. Bien que citée en deuxième, c'est de loin la mission qui occupe les plus gros moyens de la Chambre, les trois-quarts environ. C'est aussi à partir de l'exercice de cette mission que la Chambre régionale participe aux travaux d'envergure nationale qui sont menés avec la Cour des comptes, et souvent à son initiative.

Le contrôle des actes budgétaires, enfin, n'est rien d'autre que la mission consultative héritée du préfet, au moment de la décentralisation,

pour se substituer à sa tutelle. La Chambre l'exerce par des actes administratifs que l'on classe sous le terme générique d'avis.

« Juger les comptes » aujourd'hui

Une Chambre des comptes est « principalement établie pour examiner et recevoir les comptes rendus par les comptables du Roy et Messieurs de la Chambre des comptes jugent souverainement les contestations qui surviennent à l'occasion desdits comptes » (dictionnaire de Claude Joseph de Ferrières), apprenait-on aux jeunes juristes des XVII^e et XVIII^e siècles.

Tout part de l'idée centrale, encore en vigueur aujourd'hui, que les agents chargés de la perception de l'impôt et des recettes, du paiement des dépenses publiques, etc., doivent rendre compte régulièrement des opérations comptables qu'ils ont accomplies. Ils le font devant une institution spécialisée, qui tranche en tant que juridiction (« judiciairement » disait-on naguère) toutes les contestations qui peuvent naître à l'occasion de l'examen de leurs écritures.

Celles-ci, après avoir procédé à la vérification des comptes qu'on lui soumet, ordonnent, le cas échéant, aux comptables de reverser, sur leurs biens propres, les sommes non encaissées ou payées à tort, pour lesquelles elle les déclare alors débiteurs.

C'est là l'origine de l'expression « débet » (il doit), qui aujourd'hui encore caractérise le comptable public qui doit reverser, de ses deniers, la somme débitrice dont il ne peut justifier l'origine.

De ces temps lointains, subsistent des principes d'organisation et de responsabilité qui ont été constamment repris dans la France post-révolutionnaire : ils constituent encore le socle de notre organisation comptable et financière.

Le principe du contrôle de tous les comptes publics repose sur l'idée fondatrice que le maniement des deniers publics exige des garanties supérieures à celles qui régissent les fonds privés et qu'en particulier, l'agent, qui tient la comptabilité ou opère les décaissements et les encaissements publics, doit se distinguer absolument de l'autorité placée à la tête de l'organisme qui exécute tous les actes de gestion.

Le premier, le comptable, est personnellement responsable de sa gestion à l'égard du second, l'ordonnateur (le maire dans une commune, le proviseur dans un lycée...). La responsabilité du comptable relève alors d'une juridiction spécialisée, la Cour des comptes, et depuis 1983 dans son ressort territorial, d'une Chambre des comptes.

Dans une commune, par exemple, le maire est l'ordonnateur : c'est lui qui signe les arrêtés municipaux, les décisions de recrutement ou de promotion des agents sous son autorité, les contrats et les conventions qui

comportent des conséquences financières. Quant au comptable public de la même commune, c'est un fonctionnaire de l'État, le receveur-percepteur ou le trésorier principal qui, par ailleurs, perçoit les impôts directs.

Les points marquants de cette mission tiennent en ceci : d'une part, il ne s'agit pas d'un contrôle de fiabilité des comptes à proprement parler, encore que certaines vérifications soient communes à la régularité et à la fiabilité. C'est pourquoi l'une des évolutions à venir pourrait consister à proposer aux collectivités volontaires les plus importantes, dans le cadre d'une expérimentation dont le pilotage serait confié à la Cour des comptes, de s'engager dans la voie de la certification de leurs comptes.

Le second point à retenir est que ces contrôles diffèrent de celui de légalité, relatif aux actes de l'« ordonnateur », dont la sanction ne relève que des juridictions administratives.

Comme par le passé, la Chambre n'a juridiction que sur les comptables et non sur les ordonnateurs, tels les maires. Cependant, aujourd'hui comme hier, elle a autorité sur quiconque s'immisce dans des opérations réservées aux comptables publics. On connaît ces situations sous le nom de gestion de fait ou comptabilité de fait, ou encore gestion occulte. Elle s'apparente à ce qu'en comptabilité privée on nomme familièrement une « caisse noire ». De telles opérations faisaient déjà l'objet de sanctions par la Cour des comptes de Normandie, il y a plusieurs siècles.

En Haute-Normandie en 2009, la Chambre régionale examine les comptes de 1 240 organismes, collectivités et établissements publics, pour la plupart soumis aux règles de la comptabilité publique et dotés d'un comptable public, c'est-à-dire « personnellement et pécuniairement » responsables : 1 240 comptes sur plus de 2 750, car les plus modestes relèvent désormais d'une procédure d'apurement administratif confiée à la Direction générale des finances publiques et à ses services déconcentrés. La Chambre examine, en outre, les comptes d'une dizaine d'établissements publics nationaux (universités, grandes écoles, établissement public foncier de Normandie) dont la Cour des comptes lui a délégué le contrôle en raison de leur implantation territoriale. La procédure devant les juridictions financières a été entièrement transformée, par la loi du 28 octobre 2008 qui a été modernisée, en partie, sous l'influence de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

L'aspect le plus visible de cette transformation est la séparation des différentes phases d'un contrôle qui distinguent nettement les « poursuites » (les réquisitions du ministère public intervenant après un premier contrôle décidé par le président de la Chambre), l'« instruction » (par un magistrat indépendant qui propose une décision) et le « jugement » (nécessairement collégial et intervenant à l'issue d'un procès public).

Les défis à relever qui donneront à cette mission des gages pour l'avenir sont de deux ordres.

Il faut d'une part réussir la dématérialisation des comptes et des pièces comptables qui encombrant la juridiction rouennaise à concurrence de 45 tonnes de papier par an !

Il faut surtout compléter un dispositif de contrôle exclusivement orienté vers le comptable par un système permettant de sanctionner plus efficacement les manquements les plus graves opérés par les gestionnaires publics (réforme de la Cour de discipline budgétaire et financière).

Faire des observations sur la gestion

Adresser des observations sur la gestion d'une commune, d'un département, d'un établissement public... voici la mission la plus connue des juridictions financières régionales contemporaines. Paradoxalement, elle ne présente aucun caractère « judiciaire ». Mais les garanties de neutralité et d'impartialité qu'offre le contrôle de la Chambre des comptes tiennent au statut de juridiction de l'institution et au serment de magistrat que prêtent ses membres. La publicité qui, depuis 1990, accompagne la formulation définitive de ces observations, contribue au débat démocratique. Parfois celui-ci est vif, et, à plusieurs reprises dans le passé, les médias, mais aussi les principaux destinataires élus, se sont fait l'écho des observations de la Chambre.

La loi de 1982 demandait, dans un contexte passionné, tout simplement aux Chambres régionales des comptes de s'assurer du « bon emploi des crédits, fonds et valeurs ». En 1988, et après un mémorable débat au Parlement sur le rôle des Chambres régionales des comptes, une mission, définie par le terme plus général sinon plus vague, d'*examen de la gestion* leur est reconnue. À l'avenir, le législateur pourrait leur préférer le terme de *contrôle de la gestion*.

En 1990, les communications qu'elles adressent aux maires et à tous les responsables locaux sont soumises à une procédure d'élaboration contradictoire, et prennent le nom d'*observations définitives*. En contrepartie, celles-ci deviennent publiques : adressées au responsable de la collectivité ou de l'établissement concerné, celui-ci doit les communiquer à son assemblée délibérante (le conseil municipal dans le cas d'une commune). Dès lors, tout citoyen peut demander à en prendre connaissance.

En 2001, le législateur donne, enfin, de cette mission une définition, précise et moderne qui vise :

- la régularité des actes de gestion ;
- l'économie des moyens mis en œuvre ;

- les résultats atteints par rapport aux objectifs ;
- et la prohibition de toute critique d'opportunité.

Elle ne s'éloigne guère aujourd'hui, en théorie du moins, des contrôles d'efficacité et d'efficience que mettent en œuvre la plupart des organes supérieurs de contrôle dans le monde.

La loi de 2001 complète le dispositif en permettant d'assortir le « rapport d'observations définitives » de la réponse du ou des responsables de la collectivité dont la gestion est examinée. La Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie a ainsi adressé plus de 400 communications ou observations définitives entre 1989 et 2009.

La conséquence des contrôles de la Chambre des comptes, dont on voit bien en quoi ils s'écartent du « vieux droit de remontrances » de l'Ancien Régime tout en s'autorisant le même principe de liberté, peut aller au-delà de la publicité des observations, qu'elle assortit d'ailleurs, de plus en plus souvent de recommandations assises sur ces remarques. En effet, la Chambre peut décider de communiquer spécifiquement ses observations, accompagnées de questions ou de suggestions, à une autorité administrative régionale (le préfet par exemple), ou nationale (le ministre) par l'intermédiaire du procureur général près la Cour des comptes. Elle peut aussi saisir une autre juridiction des faits qu'elle ne peut elle-même sanctionner (voir ci-après).

Par ailleurs, une part croissante du travail de la Chambre s'exerce en concertation très étroite avec la Cour des comptes et d'autres Chambres régionales dans le cadre d'une programmation harmonisée des contrôles rattachés à des enquêtes communes. Ces travaux trouvent leur débouché naturel dans les rapports publics de « la Cour des comptes », qui reprennent les observations de la Chambre les plus significatives, pour leur donner une audience nationale ou pour les intégrer dans une synthèse sur l'évaluation d'une politique publique.

Enfin, c'est principalement à l'occasion de ces contrôles dont la diversité est le principe que la Chambre peut être conduite à signaler, collégalement et par l'intermédiaire de son procureur financier, des faits susceptibles de susciter l'intérêt d'une autre juridiction et, singulièrement de faits susceptibles de recevoir une qualification pénale.

La Chambre régionale des comptes et les rapports publics de la Cour des comptes

Le rapport public annuel de la Cour des comptes est, depuis 1832, la production la plus connue, la plus attendue et la plus commentée de la Haute juridiction.

La Cour fait figurer dans son rapport annuel les observations, les « insertions » qu'elle juge les plus pertinentes et les plus instructives sur la gestion des administrations de l'État, des collectivités locales, de la sécurité sociale et, plus généralement, sur la gestion de tous les organismes publics, parapublics ou assimilés, que la loi a assujettis à son contrôle. Il se complète, depuis les années 1990, de rapports publics particuliers ou thématiques, fruits de travaux menés en étroite concertation par la Cour et plusieurs Chambres des comptes.

Dans son choix, notamment à l'égard du secteur public local qui est le domaine d'élection des Chambres régionales et territoriales, la Cour des comptes est guidée par un triple souci :

- donner le maximum de publicité, dans un but pédagogique, à des observations exemplaires soit par la gravité des faits, soit par leur récurrence ;
- faire part d'une synthèse sur des travaux auxquels ont pris part plusieurs Chambres régionales des comptes ;
- enfin, informer le public sur les suites qui ont été réservées aux observations de la Cour et des Chambres.

En 25 ans, la Chambre de Haute-Normandie a eu plusieurs fois les honneurs de rapports publics.

Rapport public annuel : insertions ou participations de la Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie

1988 : Les abattoirs du Neubourg.

1990 : Le district du Petit-Caux.

1991 : Le contrôle des actes budgétaires des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

1993 : La conduite par les collectivités territoriales de leurs opérations d'investissement, de dépenses de communication et de promotion des collectivités territoriales.

1995 : Les communes confrontées à de graves difficultés financières, les parcs de stationnement de Rouen.

1997 : Les concessions de réseaux de transports en commun des agglomérations de Rouen et Toulouse.

1999 : Les pratiques anticoncurrentielles de certaines collectivités locales.

2001 : Les relations entre les collectivités publiques et les casinos.

2002 : Une opération de coopération décentralisée : la relance de la ligne maritime « Dieppe-Newhaven ».

2006 : Les urgences médicales : constats d'évolutions récentes.

2009 : La ligne du transport « Dieppe-Newhaven ».

2009 : Bilan d'étape de l'intercommunalité.

2009 : Le pilotage et le contrôle interne des collectivités territoriales.

2009 : La dette « structurée » des collectivités locales.

Rapports publics thématiques auxquels la Chambre Régionale des comptes de Haute-Normandie a participé

Novembre 1991 : La gestion de la trésorerie et de la dette des collectivités territoriales.

Novembre 1993 : Les politiques sociales en faveur des personnes handicapées adultes.

Février 1995 : La décentralisation et l'enseignement du second degré.

Novembre 1996 : Les interventions des collectivités territoriales en faveur des entreprises.

Février 1997 : Les musées nationaux et les collections nationales d'œuvres d'art.

Novembre 1998 : L'action des départements dans le domaine de la voirie routière.

Avril 2003 : La gestion du système éducatif.

Décembre 2003 : La gestion des services publics d'eau et d'assainissement.

Novembre 2005 : L'intercommunalité en France.

Novembre 2007 : Les aides des collectivités territoriales au développement économique.

Juillet 2008 : Les aéroports français face aux mutations du transport aérien.

Septembre 2008 : La formation professionnelle.

Novembre 2008 : L'école de la République.

Octobre 2009 : L'État et la conduite de la décentralisation.

Novembre 2009 : Le transfert aux régions du transport express régional.

Décembre 2009 : Les collectivités territoriales et les clubs sportifs professionnels.

Le contrôle des actes budgétaires et assimilé : une mission essentiellement consultative

La Chambre exerce là une mission de « juge de paix » : il s'agit par des actes qualifiés d'« avis » de réguler les pouvoirs budgétaires des assemblées délibérantes, sans restaurer pour autant l'ancienne tutelle du préfet, incompatible avec l'esprit de la décentralisation. La Chambre n'intervient, en ce domaine, que sur saisine, en général sur saisine préfectorale. Par ses avis, ses demandes ou ses mises en demeure, la Chambre contribue ainsi :

- à l'adoption d'un budget non voté ;
- à équilibrer un budget voté en déséquilibre, ou dont l'équilibre est insincère ;
- au redressement d'un budget exécuté en déficit ;
- à l'inscription forcée d'une dépense obligatoire (dans ce dernier cas, elle peut également être sollicitée par des particuliers pour peu qu'ils justifient d'un intérêt à l'inscription de cette dépense).

D'autres procédures, rares, permettent à la Chambre de participer à la régularité et à l'économie des conventions de marché et de délégation de service public, et au bon fonctionnement des sociétés d'économie mixte.

Enfin, un dispositif spécifique permet à la Chambre d'intervenir en vue du redressement des comptes d'un hôpital, sur saisine du directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation, et demain, sur celle du directeur général de l'Agence régionale de la santé.

Dans l'exercice de ses missions, la Chambre des comptes de Normandie a rendu 600 avis entre 1983 et 2007.

Parvenus au terme de cette présentation, vous avez parcouru huit siècles d'une histoire des juridictions financières commencée en Normandie, mais peut-être aussi, avez-vous mieux perçu l'enjeu démocratique souvent méconnu que constituent les contrôles de la Cour des comptes, de la Chambre régionale des comptes. Par des techniques diverses, au moyen de supports variés : rapports, jugements, avis, dont la force juridique diffère autant que l'« impact » médiatique, le juge des comptes, au niveau national comme dans les territoires, contribue à informer le gestionnaire public sur sa propre gestion, mais encore éclaire-t-il le regard que le citoyen porte sur l'action de ceux qu'il désigne, en général par l'élection, à la tête des collectivités publiques.

Son impartialité est le postulat de sa légitimité. Si son pouvoir de sanction peut paraître limité à des hypothèses techniques (la comptabilité publique aujourd'hui principalement, ou la responsabilité de certains gestionnaires, auteurs d'infractions ou de graves négligences, demain, si le législateur en décide ainsi), il développe de plus en plus une autorité qu'il tient de la publicité que l'on donne à ses travaux.

En cela, il est indispensable au débat démocratique, local ou national. Pour ces raisons, il se doit aussi d'être toujours mieux informé et plus compétent, professionnellement de plus en plus sûr, de façon à asseoir sa notoriété institutionnelle sur un savoir-faire indiscutable.

Bien loin de limiter ses interventions à des sujets qui, par leur technicité juridique, financière ou comptable, seraient inaccessibles au profane, il concourt à l'amélioration du sort de ses concitoyens en portant un

regard compétent et désintéressé sur les politiques publiques (l'école, le transport, la santé, le sport et la culture, les grandes infrastructures, l'aménagement, la politique de la ville...) qui les accompagnent en rythmant une part de leur vie.

*

Les jetons de la Chambre des comptes de Normandie

Les jetons (« *calculi* », en latin) de la Chambre des comptes de Normandie servaient aux opérations de calcul arithmétique (voir *supra*) avant que la généralisation des chiffres arabes (indiens en réalité), à partir du XVI^e siècle, ne leur confère plus qu'une valeur purement symbolique.

En aucun cas, ils ne doivent être assimilés à des pièces de monnaie : ce sont des instruments, à l'origine utilitaires, donc en métal vil, qui progressivement vont devenir l'emblème de l'institution. Sur chaque jeton, d'ailleurs, l'inscription *subducendis rationibus*, « pour faire les comptes », rappelle leur usage premier.

Ils sont alors ornés d'une image allégorique et de « quelque inscription ingénieuse », selon le mot d'un numismate du Grand Siècle.

Le musée départemental des Antiquités de la Seine-Maritime à Rouen dispose toujours d'une belle collection de jetons de la Chambre des comptes de Normandie, dénommée alternativement « *camera computorum Normaniae* » ou « *camera computorum Neustriae* ».

L'image porte presque toujours, sur l'envers, les armes royales de France (les fleurs de Lys, parfois accolées aux armes de Navarre depuis Henri IV), mais le revers révèle des figures des plus intéressantes.

Si certaines sont des références explicites à l'histoire du temps (chiffre royal de François I^{er} ou d'Henri III, allusion à un événement heureux tel le remariage d'Henri IV avec Marie de Médicis, ou la naissance d'un Dauphin...), beaucoup filent de puissantes métaphores sur la mission de la Chambre des comptes au service de la protection des intérêts financiers de la Nation.

Plusieurs de ces jetons, ceux-ci en argent ou en laiton, illustrent en termes allégoriques la nécessité, toujours actuelle, d'une comptabilité exacte, ainsi qu'une foi inébranlable inspirée par la doctrine pythagoricienne, dans la toute puissance des nombres, parfois à l'aide d'un jeu de mots en latin ; ainsi, sur un jeton de 1598 : « *ratio res temperat omnes* », soit « la raison (ou le compte, en latin *ratio*) gouverne toute chose ».

LE PORT DE ROUEN

La « maritime vallée » dans « le Grand Paris »

par M. Philippe DEISS

Directeur général du Grand Port Maritime de Rouen

(Séance du 26 novembre 2009)

Rouen, port multiple

Port maritime, port fluvial, port d'intérieur, port d'estuaire... le Port de Rouen occupe un positionnement stratégique au sein du système portuaire français.

Port maritime puisqu'il accueille des navires de mer pouvant jaugeer jusqu'à 170 000 tonnes de port en lourd, avec un accès direct à la mer sans écluses.

Port fluvial puisque situé sur la Seine, fleuve majeur permettant de relier Rouen à la région parisienne, et au-delà.

Port d'intérieur car situé 80 km à l'intérieur des terres à vol d'oiseau, à l'instar d'autres grands ports européens (Anvers, Hambourg...).

Port d'estuaire, enfin, car ses implantations de Rouen à Honfleur s'étendent sur tout l'estuaire de la Seine.

Un environnement économique favorable

Le développement du Port de Rouen au fil des siècles s'est construit en relation étroite avec son environnement économique.

Au cœur d'une grande région agricole, le port céréalier de Rouen est aujourd'hui le premier en Europe pour l'exportation de céréales.

Sa zone d'influence recouvrant une grande région pour l'industrie pétrochimique, les produits pétroliers constituent également l'un de ses principaux trafics.

Enfin, la proximité de la région parisienne, le dynamisme et la diversité du tissu économique rouennais ont permis sinon permettent encore aujourd'hui au port de traiter tout type de marchandises.

Un savoir-faire qui perdure

Ce savoir-faire acquis au fil des années fait de Rouen un des rares ports capables de traiter indifféremment du papier aussi bien que de la tourbe, du bois comme des produits métallurgiques, des conteneurs ou des colis lourds, etc.

La coopération entre d'une part le Grand Port Maritime de Rouen, et d'autre part les entreprises privées (commissionnaires de transport, manutentionnaires, agents maritimes...) qui constituent la communauté portuaire rouennaise est à ce titre exemplaire, et fait de Rouen une place portuaire compétitive.

Le positionnement actuel du Port de Rouen

Les atouts d'un port maritime de fond d'estuaire

La géographie d'un port de fond d'estuaire permet de déplacer l'interface terre/mer à l'intérieur du continent, diminuant d'autant les distances d'acheminement terrestre pour rayonner sur un bassin de production et de consommation beaucoup plus large.

Ainsi, à l'import, le Port de Rouen se trouve au cœur d'un « hinterland » (arrière-pays) de 22 millions de consommateurs situés dans un rayon de 200 km, et favorise la distribution des marchandises vers un large bassin de consommation. Ceci est illustré par les trafics importants de produits raffinés, engrais, charbon, granulats, produits papetiers et forestiers, produits métallurgiques.

À l'export, le port est situé au cœur des bassins de production et offre donc la possibilité d'un transport maritime à proximité immédiate. C'est le cas pour les céréales et les produits agro-alimentaires, les produits pétroliers, les conteneurs et marchandises diverses.

Ainsi, la localisation du Port de Rouen permet à un vaste « hinterland » de se positionner sur les marchés extérieurs de manière très concurrentielle. Le Port de Rouen revêt à ce titre un caractère stratégique au plan économique national. Il présente une réelle pertinence économique, dans l'intérêt du consommateur final, à allonger au maximum le

parcours maritime, segment de très loin le moins onéreux d'une chaîne logistique de bout en bout. La marchandise remonte ainsi le plus loin possible à l'intérieur des terres, le plus près possible des grands lieux de consommation et de production.

Les complémentarités des ports maritimes du Havre et de Rouen

Comme dans la plupart des grands estuaires (Escaut, Elbe, Weser, Pearl River, Rio de la Plata...) deux ports se sont développés en estuaire de Seine, pour répondre à deux logiques complémentaires :

- un port côtier, Le Havre, facilement accessible aux très grands navires (Capesize ou porte-conteneurs de 10 000 EVP – Equivalents Vingt Pieds –, et plus) du fait des grandes profondeurs nautiques et de la proximité des grandes routes maritimes, avec une forte activité de transbordement.
- un port de fond d'estuaire, Rouen, pour assurer un transport par voie maritime le plus près possible des centres de consommation et de production, la voie maritime étant le mode de transport sans conteste le plus économique (le coût du transport maritime est de loin le plus faible¹ ; 30 fois moins cher que le transport terrestre routier).

L'activité actuelle du Port de Rouen

Rouen, port maritime intérieur orienté vers les chargeurs et le façonnage de marchandises, s'est spécialisé dans les trafics de céréales, de produits agro-alimentaires, de produits énergétiques raffinés et de marchandises diverses. Plus des trois-quarts des marchandises traitées par le Port de Rouen sont des vracs solides (céréales, agro-alimentaire, granulats, charbon, engrais) ou des vracs liquides, (principalement des produits pétroliers).

Le Port de Rouen est ainsi devenu le premier port européen pour l'exportation de céréales, le premier port français pour l'agro-alimentaire et l'agro-industrie, le deuxième port français pour les produits pétroliers raffinés, le premier port français pour le groupage/dégroupage de conteneurs sur l'axe Nord-Sud, ainsi que le premier port français pour les produits papetiers et forestiers. C'est, en termes de tonnages, le cinquième Grand Port maritime français.

1. Pierre Bauchet, « Les échanges de marchandises dans le monde par voie maritime », *Source MEDAD*, Direction du transport maritime, des ports et du littoral, février 2002.

Les principaux courants d'échanges du Port de Rouen sont orientés vers l'Europe pour 64 %, l'Afrique pour 24 %, l'Amérique du Nord pour 9,6 % et enfin l'Asie et l'Océanie pour 2,4 %. Le Maghreb, avec l'Algérie et le Maroc, est un partenaire essentiel avec plus de 3 Mt, ainsi que la côte occidentale de l'Afrique avec 1,5 Mt. Le trafic maritime avec l'Amérique du Nord représente 1,3 Mt, et celui avec les Antilles et l'Amérique du Sud 0,8 Mt.

Les trafics

Le trafic annuel du Port de Rouen oscille entre 21 et 23 millions de tonnes de marchandises, transportées par environ 3 300 navires. L'activité du Port de Rouen s'étend tout au long de la Seine, de Honfleur à Rouen. Elle est très diversifiée, et se caractérise par des trafics :

- de vracs liquides (produits pétroliers raffinés, produits chimiques, engrais) ;
- de vracs solides (céréales, produits agro-alimentaires, charbon, engrais, matériaux de construction) ;
- de marchandises diverses (conteneurs, produits papetiers et forestiers, agro-alimentaire en sacs, produits métallurgiques).

Les terminaux spécialisés

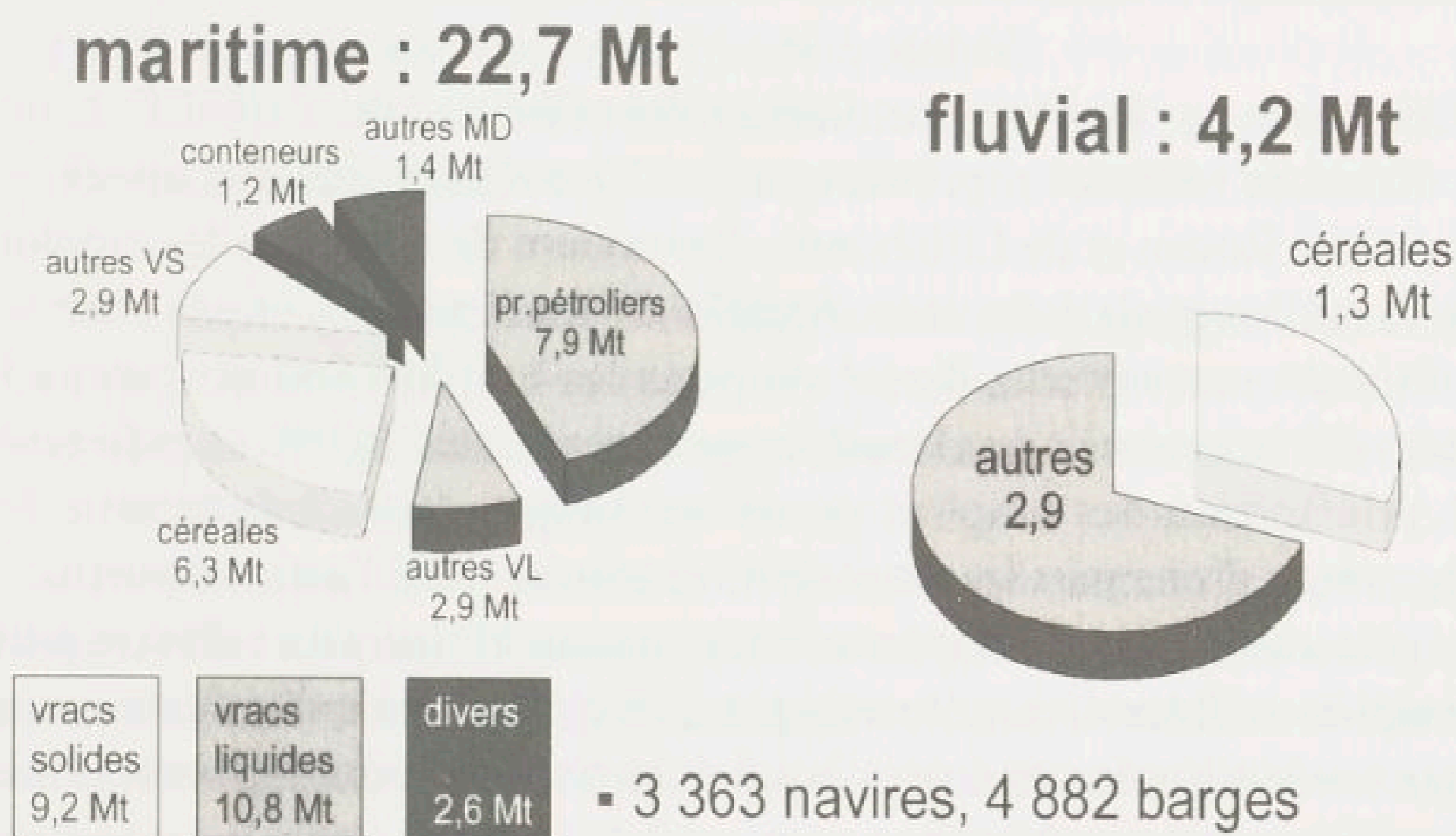
Pour traiter ces marchandises, le Port met à disposition des infrastructures (quais, terre-pleins, terrains, bâtiments) et fournit des services aux opérateurs privés qui développent les différents trafics. Ces opérateurs privés, industriels ou prestataires de services logisticiens, ont choisi Rouen pour développer leurs activités en raison de son positionnement géographique à l'intérieur des terres et de sa capacité à utiliser les modes de pré-/post-acheminement massifiés (fer et fluvial).



Distribution des différents trafics du port de Rouen

Le port gère de nombreuses infrastructures implantées le long de la Seine (Honfleur, Port-Jérôme, Radicatel, Saint-Wandrille et l'agglomération de Rouen), à proximité des zones de production et de marché.

Les grands vracs solides sont plutôt traités dans les terminaux de l'agglomération rouennaise. Certains vracs industriels (atapulgites, bauxite, ciment, engrais) le sont à Honfleur. Le port dispose également d'un terminal à Saint-Wandrille, pour la tourbe et les granulats. Les vracs liquides constituent le deuxième pôle majeur, notamment avec les produits pétroliers. Ceux-ci sont traités sur les terminaux pétroliers : raffineries à Port-Jérôme (ExxonMobil) et Petit-Couronne (Pétroplus), stockistes à Grand-Quevilly (Rubis Terminal) et Honfleur (BTT). Les marchandises spécialisées comportent les produits papetiers et forestiers (terminaux de l'Agglomération rouennaise et Honfleur), les produits métallurgiques (coils à Saint-Wandrille), les colis lourds (éoliennes...).



Répartition des transports maritime et fluvial pour le port de Rouen

En matière de conteneurs, Rouen est un centre de groupage/dégroupage sur l'axe Nord-Sud (Afrique, océan Indien, Antilles...), grâce notamment à sa plate-forme logistique RVSL (Rouen Vallée de Seine Logistique), contiguë au terminal à conteneurs et bénéficiant d'une desserte plurimodale.

La place actuelle du Port de Rouen dans l'économie régionale

L'impact économique du Port de Rouen s'évalue au regard de trois critères principaux :

- le nombre d'emplois générés (source : étude INSEE) : 20 600 emplois directs ou indirects et environ 10 000 emplois induits sont liés à son activité, soit 30 000 personnes au total environ ;

- l'investissement privé : il représente en moyenne 250 à 300 millions d'euros injectés chaque année par le secteur privé depuis 10 ans ;
- la valeur ajoutée produite par un tissu d'entreprises industrialoportuaires efficaces (source : Banque de France) génère environ 1,6 milliard d'euros par an.

Grâce à la présence du Port de Rouen, en complémentarité avec le Port du Havre, la Haute-Normandie fixe les activités industrielles et portuaires de la région (agro-alimentaires, produits chimiques et pétroliers, filières énergétiques...) et favorise le développement des activités de services liées à la logistique.

L'étude des données économiques du Port de Rouen révèle la diversité des filières représentées. Le Port de Rouen est au cœur d'un tissu industriel régional pour lequel il constitue un atout stratégique.

L'emploi

Une étude des emplois portuaires a été effectuée par l'INSEE. L'emploi direct et indirect représente ainsi 20 600 salariés sur les zones d'emploi de Rouen et de Lillebonne. Il convient de noter que les emplois générés par les quais de la zone d'emploi d'Honfleur ne sont pas comptabilisés dans cette étude, de même pour les emplois induits (emplois générés sur le territoire par les dépenses des salariés directs et indirects).

La définition des emplois prend en compte deux caractéristiques marquantes : d'une part les emplois directement liés à l'activité portuaire et maritime avec des fonctions essentiellement logistiques ; d'autre part, les emplois indirects, représentés par la forte présence d'industries qui ont choisi de s'implanter à proximité du port pour leurs approvisionnements ou leurs exportations.

L'emploi direct, sur les zones d'emploi de Rouen et de Lillebonne, représente ainsi 3 200 salariés répartis dans les secteurs de l'entreposage, de la manutention, du port autonome, des autres services portuaires et des activités de transit et consignation.

L'emploi indirect, sur la zone d'emploi de Rouen et de Lillebonne, compte 17 400 salariés relevant des activités de l'industrie, du transport terrestre et de la distribution qui ont un lien commercial avec le port. L'emploi indirect comporte notamment la chimie avec 3 200 salariés, le raffinage avec 2 250 emplois et l'industrie du papier carton avec 1 400 salariés. Cet emploi industriel se caractérise par la présence d'établissements de grande taille. Les activités de transport terrestres représentent environ 2 000 emplois.

Les investissements privés et publics

La communauté portuaire rouennaise représente 120 entreprises du secteur privé. En coordination avec le Port Autonome de Rouen, elles assurent le développement de l'activité. Les industriels du raffinage, de la pétrochimie et de la chimie, des produits papetiers, de l'industrie agro-alimentaire et des silos, ou encore de l'activité logistique, participent également au développement et à l'investissement sur les sites dédiés aux activités portuaires. Une étude réalisée avec la Banque de France, auprès des entreprises, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 euros, a permis de mesurer le niveau d'investissement privé qui atteint, en 2005, 231 M€ (millions d'euros).

En complément de ce volume annuel d'investissements privés qui se situe entre 200 M€ et 250 M€, le Port Autonome de Rouen aura réalisé au cours des années récentes (2007 et 2008) un montant annuel d'investissements de l'ordre de 35 M€ à 40 M€.

La valeur ajoutée

La valeur ajoutée portuaire² de Rouen a fait l'objet d'une étude confiée à la Banque de France, qui a permis de mesurer la richesse produite par les 700 entreprises et établissements recensés. Elle s'élève à 1,6 milliard d'euros par an.

Les établissements recensés proposent des services très variés : pilotes, remorqueurs, lamaneurs, dockers, grutiers, agents maritimes, transitaires, personnels du port autonome. Les activités des différentes entreprises liées directement à l'activité portuaire sont également comptabilisées : il s'agit des logisticiens, groupeurs, transporteurs terrestres. Enfin, il convient de prendre en compte les industries présentes sur le port et qui utilisent les prestations portuaires. Cette valeur ajoutée est répartie à 59 % sur la zone du Grand Rouen, 37 % sur Port Jérôme-Radicatel et 4 % sur Honfleur.

La politique environnementale du Port de Rouen

Le GPM Rouen (Grand Port Maritime de Rouen) est le plus important port maritime intérieur français. Sa spécificité de port de fond d'estuaire

2. Sur le plan comptable, la valeur ajoutée se calcule ainsi : Valeur ajoutée = production (chiffre d'affaires des entreprises et réalisations internes chiffrables) – consommation externe (achats extérieurs, locations, travaux d'entretien, assurances, publicité, transports...).

permet de prolonger le transport maritime très loin à l'intérieur des terres pour approvisionner les bassins de consommation, et desservir au plus près les zones de production. Le transport maritime, en comparaison avec les autres modes de transport terrestre, présente un certain nombre d'avantages sur le plan environnemental pour la collectivité. À titre d'exemple, un navire chargé de 50 000 tonnes transporte autant de marchandises que 2 000 camions. Évitant donc par sa localisation (en fond d'estuaire) des consommations de carburants, des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des encombrements et des accidents routiers, le GPM Rouen est également pertinent au regard du développement durable. L'avantage environnemental procuré par son caractère maritime a été estimé à 24 M€, économie de nuisances à laquelle s'ajoute celle de 10 millions de litres de carburant³. Ce calcul est la traduction des avantages environnementaux du transport maritime jusqu'à Rouen par rapport aux autres modes de transport (route, fer, fleuve) auxquels il se substitue.

Cependant, comme toute activité portuaire, il existe un impact sur l'environnement. Ces externalités environnementales dépendent à la fois de la nature de ces activités et de la localisation du port. Pour une gestion cohérente, globale et intégrée de l'estuaire, les deux ports de Rouen et du Havre ont mis en œuvre une démarche de développement durable partagée qui s'articule autour des axes suivants :

- maîtriser l'impact des activités portuaires sur l'environnement, y compris à travers la gestion des espaces à vocation portuaire ou industrielle ;
- concevoir et conduire les projets d'aménagement en privilégiant la concertation, en intégrant l'environnement et sa dynamique dès la conception ;
- préserver, valoriser, restaurer et gérer les espaces et ressources naturels en compatibilité avec les objectifs définis par les documents ou organes d'orientation ;
- réussir l'intégration sociétale des terminaux (réduction des nuisances, « couture » urbain/industriel, acceptation du développement portuaire...).

Les ambitions du Port de Rouen

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) a pour objectif de porter son trafic maritime annuel de 22,7 Mt (millions de tonnes) en 2008 à

3. Ces estimations ont été réalisées sur la base d'une étude des cabinets MLTC/BRS/Global Insight utilisant la méthodologie REALISE (Regional Action for Logistic Integration of Shipping Across Europe) développée par un groupe de travail de la Commission européenne).

28 Mt à l'horizon 2015, et 30 Mt au-delà, tout en accroissant alors son trafic fluvial de 4,6 Mt à 7 Mt.

L'amélioration de ses accès maritimes par arasement des points hauts du chenal constitue un outil majeur pour atteindre cet objectif défini dans le projet stratégique du GPMR. L'ouverture de cet ambitieux chantier d'amélioration des accès par gain d'un mètre de tirant d'eau est attendue fin 2010/début 2011, et l'achèvement complet des travaux, fin 2015.

Pour ainsi approfondir le chenal en Seine, réaliser l'accompagnement environnemental des chantiers, traiter le trafic des conteneurs et développer la desserte multimodale de ses terminaux, le GPMR va donc considérablement développer ses investissements.

Ces investissements, de 15 à 20 M€ en moyenne ces dernières années, et de 36,9 millions d'euros en 2009, vont dépasser 60 M€ d'euros annuels en 2011, 2012 et 2013, en atteignant notamment 65,8 M€ en 2011 et 2013. Les investissements réalisés par le GPMR s'élèveront au total à 353 M€ sur la période 2009-2015, et seront l'objet de financements du contrat de projets État-Région, du Plan de relance de l'économie française et du Plan de relance portuaire. Le GPMR utilisera sa capacité d'autofinancement à hauteur de 109 M€, et empruntera un montant total de 47 M€.

La moitié de l'emprunt accompagnant ce programme d'investissements de 353 M€ (qui inclut des cofinancements de l'État, de l'Europe, des Régions Haute- et Basse-Normandie, du Département de la Seine-Maritime, de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) est d'ores et déjà accordée, dans le cadre du Plan de relance de l'économie, par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

ÉLOGE DE LA VERTU

« Éloge d'une soupçonnée » (René Char)

par M. Claude BOULARD

(Séance des Prix du 12 décembre 2008)

Ce n'est pas sans inquiétude que je m'apprête à prononcer le traditionnel éloge de la vertu, requis de son futur Président, par notre Académie. La vertu en effet, lorsqu'elle existe, se manifeste d'elle-même sans qu'il soit besoin d'aucun discours pour la faire valoir. Car la vertu, par essence, est révélation de soi. Bergson nous l'a rappelé avec force lorsqu'il écrit au sujet des héros et des saints dans *Les deux sources de la morale et de la religion* : « Leur existence est un appel, il leur suffit d'exister. » La vertu s'incarne et s'exprime d'elle-même. Parfois même en se taisant, si tant est que « Le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien. » Telle est la singularité universelle de la véritable vertu, qu'il s'agisse de Jean Moulin ou de Mère Térésa, de Gandhi ou de Soljénitsyne, qui tous acceptèrent le silence.

Je m'interroge donc sur le bien-fondé de cette tradition de l'éloge de la vertu, ou en tout cas sur le paradoxe dans lequel elle place celui qui se soumet à cette obligation d'en parler. Aristote, d'ailleurs, n'a pas manqué de le remarquer, il y a vingt-quatre siècles. Il nous avertit que la vertu est d'action et que, comme telle, elle n'est pas objet de connaissance scientifique : elle ne s'enseigne donc pas. À son propos, écrit-il, certains se réfugient dans l'argumentation sous prétexte de philosophie. Certains, c'est-à-dire les sophistes, éblouis par les prestiges de la raison calculante ou parlante, et qui cèdent au vice délicieux d'un formalisme

vide et brillant. La forme en effet peut être d'autant plus séduisante qu'elle est trompeuse. C'est Tartuffe qui, mieux que personne, parle de la vertu et feint de la pratiquer. Dans la pièce de Molière, il ne sera déjoué que parce que l'auteur l'a bien voulu. Ne soyons pas dupes ! Les hypocrites qui se sont intimement reconnus dans la pièce « ont bien fait voir qu'ils étaient plus puissants en France que tous ceux, Marquis, Précieuses, Cocus et Médecins, que j'ai joués jusques ici », se défend l'auteur dans sa préface. « Ils sont trop politiques », pour se découvrir. Le mensonge vertueux a la vie dure, corrompant à la fois notre langage et notre action. Est-il pire vice que l'hypocrisie de la vertu ?

Mais si la vertu ne peut s'enseigner, elle peut se peindre et, dans une certaine mesure, s'éduquer. Ainsi l'Antiquité a mis l'art littéraire au service de l'éducation par l'imaginaire. *La vie des hommes illustres* de Plutarque a été le livre de chevet de toute l'Europe depuis la Renaissance jusqu'à Napoléon. De Montaigne à Shakespeare, de Corneille à Goethe, les collégiens d'Europe ont rêvé avec Plutarque. Cependant, c'est peu dire que Plutarque est aujourd'hui oublié. Désormais, l'humanisme de la Renaissance l'est aussi dans notre éducation dont la base n'est plus humaniste, mais scientifique.

Néanmoins, en reprenant l'effort proprement philosophique d'Aristote, Thomas d'Aquin avait édifié auparavant une doctrine des vertus aussi structurante et durable pour la civilisation européenne que pouvait l'être une cathédrale qui n'était pas bâtie pour l'urbanisme, mais par la foi. Et l'humanisme de la chrétienté qui conjoignait admirablement la raison tout entière et la foi, vertu par excellence, c'est-à-dire vertu théologique qui a Dieu pour objet, cet humanisme-là est en Europe devenu historique, c'est-à-dire révolu. N'avons-nous pas vu récemment et entendu nos élites politiques européennes refuser énergiquement qu'un projet de Constitution pour l'Europe fasse la moindre allusion dans l'article II de son préambule, sinon à la foi, qui n'est certes pas l'objet de la politique, du moins au rôle civilisateur du christianisme ? Cela n'exclut pas que cette doctrine des vertus, à mon sens, continue d'exister comme une nappe phréatique invisible qui nous irrigue souterrainement. Et d'ailleurs, s'agit-il d'un problème d'origine ou de destination ? Mais en tous cas, ce n'est pas la restauration du thomisme qui sauvera la vertu. Y a-t-il un humanisme européen possible après Verdun et Auschwitz ? Certes, il reste des hommes, plus nombreux que jamais, par milliards, et chacun a son histoire singulière. Mais nous n'avons plus d'anthropologie commune. On a dit qu'il n'était plus possible de penser après Auschwitz, affirmation sans doute excessive. Mais en tous cas, il nous fait tenter de penser autrement.

Si la doctrine de la vertu au Moyen Âge ne peut plus nous convaincre collectivement, le cosmopolitisme du XVIII^e siècle pourra-t-il encore nous inspirer ? Nombreux sont ceux qui parmi vous, dans leur propos sur la vertu, ont cité Montesquieu : « La vertu est le principe de la République. » Rappelons-nous d'emblée qu'il ne s'agit pas d'une vertu privée, mais d'une vertu publique, autrement dit du civisme appelé à devenir bientôt le patriotisme moderne. Mais la vertu de Montesquieu est-elle un principe moral ou un principe juridique ? Dans *L'esprit des lois*, l'ambivalence est manifeste. La norme demeure essentiellement ambiguë, à la fois norme de la liberté morale et norme de la contrainte juridique. Et peut-être ce défaut de lumière est-il un certain avantage ? Car le civisme, exigence abstraite, lorsqu'il fut soutenu par ce qu'il est permis d'appeler le « vertuisme » exalté de Jean-Jacques Rousseau et, en outre, lorsqu'il fut allié par lui au principe de la souveraineté populaire dans le *Contrat Social*, allait produire dans les faits, non seulement la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, mais aussi la Terreur de 1793. Kant perçut alors la contradiction profonde de la politique, écartelée en son essence entre la morale et le droit positif. Gouverner c'est contraindre. Mais alors, y eut-il jamais pour souvenir un être purement moral et désintéressé ? Et la question devient : « Comment gouverner un peuple de démons ? » Comment peuvent s'articuler légitimement la vertu et la force ? Et la première ne vient-elle pas un jour à manquer à la seconde ? Car la vertu, il faut le dire, peut être dangereuse. Je n'ai pas le temps de citer Maximilien de Robespierre. Jamais on ne parla autant de vertu. Napoléon, lui aussi, lui encore nourri du cher Plutarque, dira que dans le monde antique la tragédie était le destin, mais que la tragédie dans le monde moderne, c'est la politique. La vertu n'est pas seulement individuelle, elle est collective. Il ne peut s'agir d'opposer seulement l'individuel et le collectif, mais de penser l'un par l'autre, parce qu'ils sont l'un par l'autre. Individuelle et collective, la vertu qui naît en 1793, c'est le patriotisme. La vertu se fait nationale et sanglante. Comme le prévoyait Metternich, l'hydre de la Révolution a repoussé partout jusqu'à la fin du XX^e siècle, mobilisant de toute part la vertu combattante des humiliés et des offensés. Derrière Maximilien a grandi Lénine. La vertu est alors devenue totale, justifiant de tout sacrifier à une cause suprême. « Tout, y compris la trahison, le mensonge, la cruauté, le génocide, le massacre », comme l'a écrit Jean-Baptiste Duroselle dans *L'Europe, histoire de ses peuples*. Nous venons de célébrer ces jours-ci le vingtième anniversaire de la chute du mur de Berlin, qui a mis fin à un siècle où les idéologues de la vertu ont fabriqué des goulags et des camps. Comment l'oublier ? Et comment s'étonner que nous ayons nous-mêmes perdus nos idéaux ?

Mais il est une autre réalité qui, au XVIII^e siècle, s'est transformée en vertu, en même temps que grandissait la liberté politique : c'est la liberté d'entreprendre et la valeur du travail. Partout la littérature européenne proclame cette valeur montante et énergétique, de Beaumarchais à Goethe, de Voltaire à Adam Smith, sans oublier Benjamin : dans le nouveau monde, la vertu du travail est proclamée. Au *civis romanus* armé et casqué, à l'allégorie virile de la *virtus*, se substitue progressivement l'*homo oeconomicus* entreprenant et intéressé. L'un d'entre vous a souligné l'incontestable valeur civilisatrice du commerce et de l'industrie « *in commercio fides* ». Karl Marx lui-même, penseur classique en un certain sens, partageait le présupposé du rôle essentiel de l'économie. Il fit mieux que d'autres l'éloge de la bourgeoisie conquérante qui circumnavigua le monde et détruisit la féodalité. Il voudra faire du travail le cœur de l'invention d'une nouvelle justice, et il tentera, avec une lucidité parfois désespérée, de quantifier dans *Le capital* cette valeur travail indépendamment du marché. Ce qui n'est pas possible. Mais bien avant ces références illustres, un grand oublié fut à la réflexion morale sur l'économie ce que Machiavel fut à la pensée politique. Il s'agit de l'Anglo-Hollandais Bernard de Mandeville, dont *La fable des abeilles* fut éditée, lue, discutée, rééditée de multiples fois durant tout le XVIII^e siècle, et en particulier suscita la fameuse querelle du luxe : « Le superflu, chose si nécessaire », comme l'écrivit Voltaire. Le titre de l'œuvre de Mandeville indique son contenu, à l'évidence toujours d'une grande actualité : « *La fable des abeilles ou les vices privés font le bien public*, contenant plusieurs discours qui montrent que les défauts des hommes, dans l'humanité dépravée, peuvent être utilisés à l'avantage de la société civile, et qu'on peut leur faire tenir la place des vertus morales. Lux ex tenebris. » La lumière sort des ténèbres. L'agressivité des individus et des groupes humains rend nécessaire l'entretien des armées et des polices, la cupidité et le narcissisme appellent non seulement l'éducation, mais stimulent l'échange sur les marchés. Le passage du troc à l'échange, en rendant possible la quantification des intérêts, c'est-à-dire l'institution de l'argent, permet non seulement l'échange, mais aussi l'épargne et l'investissement. L'argent est ainsi un éblouissant stimulant de la civilisation. Keynes cite et rend hommage à Mandeville. Mais l'insolence de l'argent dans sa démesure et son aveuglement produit des crises telles que les États eux-mêmes en sont menacés, voire ébranlés. Est-il besoin d'insister ? Mais alors que devient la vertu ? Notre civilisation faustienne aurait-elle vendu son âme au diable ?

De La Rochefoucauld à Nietzsche, en passant par Schopenhauer et Freud, la lucidité sur les passions compliquées du cœur humain, passions avouées et inavouées, nous oblige à beaucoup de prudence, dans nos éventuelles déclarations humanistes. Les « maîtres du soupçon », comme le disait Paul Ricoeur, ont remplacé l'humanisme des Réformes et Contre-réformes. Avons-nous seulement une anthropologie commune dans laquelle les nations puissent se retrouver ? La philosophie des Droits de l'Homme, que nous proclamons universelle, est elle-même contestée et en réalité plus particulière que nous ne nous flattons de le croire. On confond volontiers la vertu et l'innocence. Mais la vertu n'est pas l'innocence. C'en est même dans une certaine mesure le contraire. La vertu est un combat douteux comme la plupart de nos combats. Le mythe dangereux de la bonté naturelle de l'homme, lorsqu'il est démenti par la vicieuse réalité, accrédite son propre inverse, une anthropologie pessimiste et sans espérance. L'homme est potentiellement un pervers polymorphe. Mais pas fatalement. L'éducation repose au moins autant sur une analyse des passions que sur de bonnes intentions vertueuses, et la seule véritable mesure éducative, nous avertit Freud, est la réalité. L'individualisme de masse qui caractérise notre société n'autorise pas n'importe quel comportement, tant s'en faut, mais il n'en reste pas moins que gouverner, même légitimement, c'est contraindre. Ce sont nos institutions, degré par degré, la famille, l'école, l'entreprise, les sociétés de vertu, pourquoi pas !, et de bienveillance mutuelle, etc., et en dernier ressort l'État, c'est-à-dire nous, qui formons, participons, organisons, orientons et parfois même manifestons nos dispositions à la vertu. Il n'y a en réalité d'universel que *dans, par et à travers* nos particularités.

*

Permettez-moi d'emprunter ma conclusion au Président de la Conférence nationale des Académies, M. André Laronde. Introduisant un colloque sur « Le progrès social » auquel plusieurs d'entre vous ont apporté, il y a quelques semaines, leurs contributions, il déclarait : « Le Progrès est entré dans notre univers mental de longue date [...]. Mais il serait vain de nier qu'il y a aujourd'hui des *fêlures* dans notre certitude du Progrès. Notre époque vit au contraire une angoisse d'exister. Il y a aujourd'hui *une lucidité de l'absurde* que le temps n'a pas connue. *Les continuités* du XVIII^e siècle s'épuisent donc et deviennent inopérantes : nos images, nos structures sont décalées. Nous découvrons notre époque avec l'univers mental des générations qui nous ont précédés », fin de citation. La vertu qu'il nous faut donc cultiver tout spécialement en tant qu'académicien, si nous voulons honorer cet avertissement et cet appel,

n'est ce pas alors celle que Pascal résume en une phrase lapidaire : « Travaillons donc à bien penser, voilà le principe de la morale » ? Opposée à toute bien-pensance, la pensée au contraire est d'abord la capacité, présente en chacun de nous, de prendre une distance par rapport au quotidien où nous sommes plongés ; elle est ensuite la capacité, grâce à l'abstraction, d'exprimer l'universel présent au cœur de cette situation toujours particulière, et elle est enfin la capacité de revenir à cette situation, pour décider. Penser signifie alors se libérer effectivement. Pascal mieux que quiconque illustre cette démarche aux modalités multiples, lui qui fut mathématicien, mais aussi ingénieur, moraliste, entrepreneur (pensons à son entreprise de carrosses à cinq sols), polémiste, ou encore mystique. Le travail de la pensée, selon des modalités multiples et concrètes, voilà la vertu que je *nous* souhaite, à *nous* académiciens, de mettre en œuvre ici et maintenant.

HOMMAGE
DE LA COMPAGNIE
À SES MEMBRES DÉCÉDÉS

ANDRÉ BETTENCOURT

(Saint-Maurice-d'Ételan, 21 avril 1919/
Neuilly-sur-Seine, 19 novembre 2007)

À tous les titres dont il aurait pu légitimement se prévaloir quand il rejoignit notre Compagnie, Monsieur André Bettencourt avait préféré évoquer l'enfant né dans un modeste village du département, tenant la main de son père et suivant la procession des Rogations, dans le matin frais, par les chemins de campagne qui ne conduisent pas forcément aux sommets de la notoriété. Cette vignette d'un monde englouti que nous offrait, en toute simplicité, notre nouveau confrère, au-delà de sa poésie nostalgique dévoile, peut-être à son insu, quelques-unes des qualités qui constituent l'humanisme, dont l'homme que nous avons connu était une figure de proue, d'un triple point de vue : éthique, esthétique, social.

Il n'est pas d'usage, dans notre Académie, d'élire des hommes politiques, même s'ils accèdent aux premières charges de l'État. Mais comment ignorer la réussite d'une carrière pacifique au sein d'un univers trop souvent plein de bruit et de fureur ? Elle s'explique par la confiance sans faille de ses concitoyens envers les compétences intellectuelles et la rigueur morale de celui qui la sollicite. De la mairie de Saint-Maurice-d'Ételan à la présidence de la Région de Haute-Normandie, tour à tour conseiller général, député, sénateur, André Bettencourt a servi, à tous les avant-postes, sa terre natale, possédant de façon innée ce qu'on a appelé « le sens du pays ». Pareille attitude n'était que la confirmation du patriotisme et du courage qu'il avait manifestés, selon la dignité et la discrétion qui lui appartenaient, mais dont le mérite avait été reconnu par des distinctions qui ne s'achètent pas, la croix de guerre 1939-1945 avec palmes, la médaille de la Résistance avec rosette. Il ne pouvait pas se dérober aux responsabilités nationales et, à cet échelon, il n'est pas insignifiant de relever qu'André Bettencourt fut choisi pour occuper des ministères, successivement, par trois hommes d'État de premier plan, aussi différents que possible, mais les plus remarquables de leur temps : d'abord, Pierre Mendès-France ; puis le général de Gaulle et Georges Pompidou, dont il fut le collaborateur sans interruption de 1966 à 1973. Sensible aux critiques ou blessé par de basses campagnes de presse, il plaçait l'amitié vraie au-delà des clivages politiques et il en fit l'honneur de toute sa vie.

En 1988, l'Académie des Beaux-Arts, l'une des cinq classes de l'Institut de France, avait élu André Bettencourt dans sa section dite des « membres libres ». Cette reconnaissance envers un homme de culture eut pour effet de dénouer, enfin, le nœud de nos interdits et c'est par acclamations, à l'unanimité, qu'à notre tour nous l'élûmes en 1990 en qualité de membre associé de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Il n'a jamais caché son émotion et sa joie de cette élection qui, disait-il avec humour, faisait mentir l'adage selon lequel nul n'est prophète en son pays. L'intérêt et l'on pourrait même dire le soin qu'il portait à nos différentes activités – célébrations, prix et autres... – s'est exprimé dans ses interventions à l'occasion de séances solennelles : pour sa réception, il traita du mécénat artistique (*Précis 1990-1991*, p. 59-75) ; il adressa un message pour le 250^e anniversaire de notre Académie (*Tradition et modernité, 1744-1994*, p. 17-19) ; il prononça un discours à la Conférence nationale des Académies, réunie en la Salle des États de Normandie (*Précis 1994-1995*, p. 51-55).

Parce qu'ils respirent la sincérité, ces propos tenus par André Bettencourt dessinent de leur auteur un portrait d'une vibrante intensité. Aujourd'hui qu'il nous a quittés, on ne les relit pas sans émotion tellement on croit entendre la voix qui les énonça. J'en retiendrai deux leçons essentielles.

Le rôle du mécénat en faveur des arts tenait à cœur à cet homme ouvert à toutes les formes artistiques, de la littérature à la musique, aux arts visuels, à l'architecture. Personnellement, à travers la Fondation Bettencourt-Schueller, comme avec la Galerie Artcurial, en concert très étroit et très affectueux avec son épouse, il a rendu des services mémorables à l'art de notre temps, du Prix du chant choral à la diffusion de l'œuvre d'art par des expositions. Décrivant les différents aspects que le mécénat a revêtus au cours des âges, depuis l'ami de l'empereur Auguste dont le nom a eu le privilège de devenir le commun dénominateur de ce type d'intervention bénéfique, en passant par les papes et les monarques, les riches amateurs et les généreux donateurs, jusqu'à l'avènement du mécénat d'entreprises encouragé par l'État et devenu indispensable, notre confrère, s'il ne s'offusquait pas du snobisme qui va parfois de pair avec le mécénat, soulignait, en référence à la pensée de saint Thomas d'Aquin, la valeur proprement morale que celui-ci recèle. Bien loin de n'être qu'un financier, le mécène est un homme qui a une hiérarchie des valeurs et pour lui, l'argent n'est, comme pour l'artiste, qu'un moyen.

Le mécène est celui qui va essayer de pousser le plus loin possible le degré de complicité qui peut exister entre un homme comme tout le

monde et un autre, doué de ce miraculeux pouvoir de créer des formes. Étrange compagnonnage qui peut donner le vertige.

L'autre matière à réflexion que je tire des interventions d'André Bettencourt vise la vie académique. Il refusait l'idée de nous rejeter d'emblée dans le passé et, partant du constat que nous vivons dans une société de moins en moins liée, où plusieurs mondes cohabitent, sans coopérer, dans la méfiance, quelquefois dans l'hostilité (le monde de l'économie, celui de l'administration et de la politique, l'univers des artistes, des savants et des chercheurs), notre confrère voyait, par une paradoxale contradiction, dans l'idéal académique, un signe d'espérance et de rajeunissement de cette évolution fâcheuse. Il assignait à nos Académies le devoir « d'apporter des instruments efficaces à cet idéal d'unité et de cohérence, sans lequel les civilisations disparaissent, laissant la place à ce qu'il faut appeler des sociétés d'indifférence ».

Je ne crois pas trahir une confiance, mais transmettre une sorte de testament spirituel, en citant ce passage d'une lettre qu'il m'écrivait en décembre 2000, au retour d'une de nos séances :

Est-ce la vieillesse qui tombe maintenant sur moi ? Est-ce parce que je suis déjà dans d'autres antichambres ? Je suis un peu blasé quant à la politique d'aujourd'hui. J'ai présentement plus d'admiration pour nos jeunes savants, chercheurs, entrepreneurs qui, eux, avancent quoi qu'il advienne, cherchant à dépasser leurs frontières et n'ayant pas peur. Ils iront sur d'autres planètes. Je crois qu'ils arriveront à ne pas faire sauter la nôtre. Ce sera tout juste ! L'économie et la science vont plus vite que la politique. Les arts sont dans une passe d'incertitude. La beauté n'est pas à l'ordre du jour ou bien rarement. Le religieux a fort besoin de renaître.

Il concluait pourtant :

Je suis quand même rempli d'espoir. Il y aura toujours des élites. Cette réunion de l'Académie de Rouen m'a fortifié dans cette idée. Vous m'avez fait un grand plaisir.

Chaque fois que son emploi du temps resté jusqu'au dernier mois chargé d'activités le lui permettait, André Bettencourt est venu siéger parmi nous. En le recevant, je lui avais souhaité de nous trouver « amusants », par allusion à un mot fameux et drôle de La Fontaine qui assistait aux séances de l'Académie française « pour s'y amuser », prétendait-il... J'ose espérer que le membre de l'Institut ne s'ennuyait pas chez nous, qui étions tous fiers et heureux de le revoir, inchangé, haute silhouette

élégante, d'une distinction naturelle, se penchant avec un sourire encourageant vers son interlocuteur, attentif à chacun, jamais pontifiant mais toujours enjoué. Sans trace de prétention, encore moins de vanité, son charme résidait dans sa simplicité.

Notre cher et si regretté confrère me paraît avoir relevé le défi qu'on trouve dans une phrase du discours de Pic de la Mirandole sur l'idéal humaniste : « on ne peut rien voir de plus admirable dans le monde que l'homme. » Il fut, lui, cet homme-là.

François BERGOT

TABLE DES MATIÈRES

Tableau de l'Académie au 31 décembre 2009	7
Bureau de l'Académie – Années 2008 et 2009	15
Chronique des séances de l'Académie – Années 2008 et 2009 ..	17
Prix de l'Académie– Années 2008 et 2009	27

ANNÉE 2008

DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de réception de M. François GIRAUD
(7 juin 2008)

La Grèce et Rome au fil du temps.

Évocation littéraire d'un héritage

31

Discours en réponse de M. Jean-Pierre CHALINE

Les héritiers d'Akademos

49

Discours de réception de M. Vincent MAROTEAUX
(15 novembre 2008)

Charles-Georges Le Roy.

Un lieutenant des chasses philosophe et physiocrate

55

Discours en réponse de M. Gérard HURPIN

Le dialogue de l'historien et de l'archiviste

73

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

Naissance, vie et mort de l'idée de progrès

89

par M. Marc VENARD

<i>Anciens et Modernes sous Louis XIV</i>	101
par M. Alain NIDERST	
<i>À propos de Rouen, la métropole oubliée ? (1)</i>	111
par M. François GAY	
<i>À propos de Rouen, la métropole oubliée ? (2)</i>	117
par M. Yves GUERMOND	
<i>De Toynbee, lecteur de Bergson, à Hegel.</i>	
<i>Pour une philosophie de l'histoire vivante</i>	119
par M. Claude BOULARD	
<i>La résilience en France. Évolution vers la responsabilisation</i>	
<i>et l'engagement du citoyen pour la cité :</i>	
<i>l'exemple normand</i>	137
par M. Paul MOREAUX	
ÉLOGE DE LA VERTU	
<i>La spéculation</i>	151
par M. Alain ROBINNE	



ANNÉE 2009

DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de réception de M. Bertrand MACÉ	
(21 novembre 2009)	
<i>La microscopie. De la technique à l'éthique</i>	157
Discours en réponse de M. Jean-Pierre LEMERCIER	
<i>Le souffle. Du poumon au poème</i>	181

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

<i>La cohérence territoriale européenne ou comment la ville</i>	
<i>ne doit pas dévorer la campagne</i>	191
par M ^{me} Dominique LANCRENON	

<i>Table des matières</i>	317
<i>Les matériaux de construction. Avancées techniques au service du patrimoine à restaurer, pourquoi s'en priver ?</i>	197
par M. Serge VAN DEN BROUCKE	
<i>La communauté urbaine. Pour quoi faire ? Avec qui ?</i>	201
par M. Frédéric SANCHEZ	
<i>Le développement durable est-il compatible avec le logement social ?</i>	213
par MM. Bernard MARETTE et Christophe BIDAUD	
<i>Transport ferroviaire/stratégie globale. Paris, Rouen, Le Havre</i>	231
par M ^{me} Geneviève LARMARAUD	
<i>Nicolas Mesnager (1658-1714). Grand négociant rouennais, ministre plénipotentiaire de Louis XIV, promoteur d'une économie ouverte au service de la nation</i>	243
par M. Jacques DELÉCLUSE	
<i>La Chambre régionale des comptes. Cour et Chambres des comptes, le contrôle du bon emploi des fonds publics d'hier à demain</i>	273
par M. Gilles MILLER	
<i>Le Port de Rouen. La « maritime vallée » dans « le Grand Paris »</i>	293
par M. Philippe DEISS	
ÉLOGE DE LA VERTU	
« <i>Éloge d'une soupçonnée</i> »	303
par M. Claude BOULARD	
HOMMAGE DE LA COMPAGNIE À SES MEMBRES DÉCÉDÉS	
M. André BETTENCOURT, membre titulaire	311

Le premier de ces deux points est le fait que les deux auteurs ont
 écrit dans un style très agréable et que les deux ouvrages sont
 très faciles à lire. Le premier est un peu plus long que le second
 et traite de sujets plus variés. Le second est plus court et plus
 précis. Les deux ouvrages sont très intéressants et méritent d'être
 lus par tous ceux qui s'intéressent à la philosophie.

Le second de ces deux points est le fait que les deux auteurs ont
 écrit dans un style très agréable et que les deux ouvrages sont
 très faciles à lire. Le premier est un peu plus long que le second
 et traite de sujets plus variés. Le second est plus court et plus
 précis. Les deux ouvrages sont très intéressants et méritent d'être
 lus par tous ceux qui s'intéressent à la philosophie.

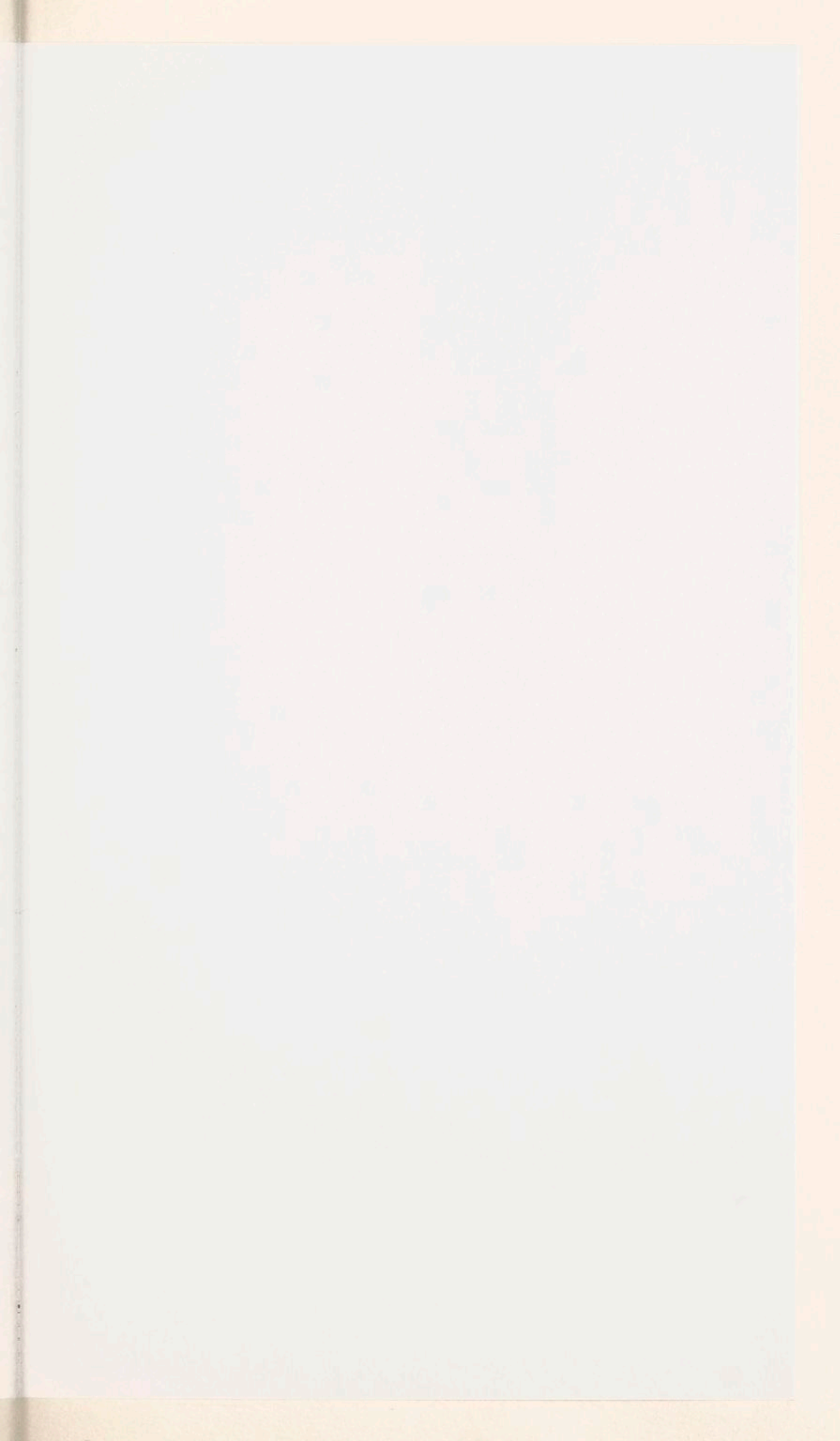
Le troisième de ces deux points est le fait que les deux auteurs ont
 écrit dans un style très agréable et que les deux ouvrages sont
 très faciles à lire. Le premier est un peu plus long que le second
 et traite de sujets plus variés. Le second est plus court et plus
 précis. Les deux ouvrages sont très intéressants et méritent d'être
 lus par tous ceux qui s'intéressent à la philosophie.

ANNÉE 2011

Le premier de ces deux points est le fait que les deux auteurs ont
 écrit dans un style très agréable et que les deux ouvrages sont
 très faciles à lire. Le premier est un peu plus long que le second
 et traite de sujets plus variés. Le second est plus court et plus
 précis. Les deux ouvrages sont très intéressants et méritent d'être
 lus par tous ceux qui s'intéressent à la philosophie.

Le second de ces deux points est le fait que les deux auteurs ont
 écrit dans un style très agréable et que les deux ouvrages sont
 très faciles à lire. Le premier est un peu plus long que le second
 et traite de sujets plus variés. Le second est plus court et plus
 précis. Les deux ouvrages sont très intéressants et méritent d'être
 lus par tous ceux qui s'intéressent à la philosophie.





Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.





ISSN 1154-7707